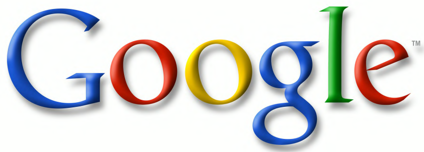



SVAVITER FORTITER

DAF

HISTOIRE

DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE COSSON, RUE GARENCIÈRE, N° 5.

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR ANQUETIL,

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue et corrigée.

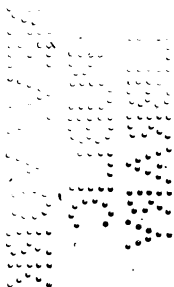
TOME DIXIÈME.

PARIS,

LECOINTE ET DUREY, LIBRAIRES,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 49.

M DCCC XX.



HISTOIRE DE FRANCE.

SUITE

DE LA BRANCHE DES BOURBONS.

LOUIS XIII,

ÂGÉ DE 8 ANS ET DEMI.

[1610] HENRI, surnommé *le Grand*, laissa un royaume florissant, des finances en bon ordre, quinze millions, fruits de ses épargnes, déposés à la Bastille, plusieurs armées et ses places abondamment pourvues, un corps d'officiers braves et expérimentés, des alliances solides, et un conseil bien composé. Le monarque, en partant pour l'armée, avoit dessein de nommer sa femme régente. Cette disposition étoit un bon préjugé en

faveur de Marie de Médicis ; mais ce préjugé se trouvoit balancé par les partisans du prince de Condé et du comte de Soissons son oncle, tous deux absens de la cour. Ils prétendoient que ces princes avoient des droits à la régence, et ils vouloient qu'on les attendît pour statuer quelque chose à cet égard. Le duc d'Épernon, très-attaché à la reine Marie de Médicis, en vit plusieurs qu'il gagna, et il prit des mesures afin que la mauvaise volonté des autres ne pût nuire aux desseins de la veuve. On n'eut garde de différer le lit de justice, comme le désiroient les amis des princes, et il se tint le lendemain de l'assassinat. Beaucoup de troupes, postées par d'Épernon, entouroient le lieu de l'assemblée ; et après les harangues funèbres des magistrats, entrecoupées par les sanglots des assistans, et suivies d'un morne silence, Marie de Médicis fut déclarée régente.

Du reste, il n'y eut pas le moindre mouvement en France. La reine parla aux gouverneurs de places et de provinces, qui étoient alors à la cour ; elle les combla de caresses et les fit partir chacun pour leurs départemens, où ils allèrent répandre les promesses d'un gouvernement doux et humain ; promesses qui entretinrent tout en paix, comme si le roi vivoit encore. Les effets de sa mort furent plus marqués hors du royaume. Le duc de Savoie,

qui n'avoit pris des engagemens contre l'Espagne que dans l'espérance d'être puissamment secondé par Henri, tomba dans le découragement. Les alliés d'Allemagne furent déconcertés : on leur promit à la vérité qu'ils ne seroient point abandonnés ; mais ils sentoient trop la différence qu'il y auroit entre les secours donnés par une régente timide et indifférente, et ceux qu'ils attendoient d'un monarque belliqueux et personnellement piqué contre leurs communs ennemis. Le roi d'Espagne, en apprenant ce tragique événement, marqua beaucoup de surprise, mais ni joie ni tristesse. Les Hollandois et les Vénitiens en furent profondément attristés. Le roi d'Angleterre se montra touché comme on l'est par la perte d'un ami. Le pape Paul V versa des larmes, et dit au cardinal d'Ossat : « Vous avez perdu un bon maître, et moi mon bras droit. » L'archiduc Albert, qui avoit à craindre plus qu'un autre les premiers éclats de la colère de Henri, reçut cette nouvelle en homme qui, après avoir été malgré lui témoin des foiblesses d'un grand roi, ne gardoit plus que le souvenir de ses vertus. Le seul qui laissa éclater une joie aussi cruelle qu'indécente fut l'implacable comte de Fuentes. Il crut qu'il alloit enfin faire porter à la France tout le poids de la haine qu'il lui avoit jurée ; mais la mort le surprit lui-même

quelques mois après. Ainsi l'événement le plus capable d'ébranler l'Europe ne causa d'abord aucun mouvement remarquable.

Mais ceux qui connoissoient l'intérieur de la cour de France durent prévoir du changement. Il n'étoit pas vraisemblable que les ministres du roi, ceux qui avoient joui par préférence de sa confiance et de son estime, eussent les mêmes prérogatives auprès de la reine ; au contraire, les personnes que ce prince ne souffroit qu'avec regret auprès de sa femme, comme capables de lui donner des conseils dangereux, se flattèrent, à juste titre, d'éloigner bientôt les autres. Ainsi les motifs de discorde étoient tout établis au moment où Marie prit en mains les rênes du gouvernement ; et loin d'être surpris de ce qu'il survint des brouilleries, on doit trouver singulier de ce qu'elles tardèrent à éclater.

Ce délai vint de l'incertitude où étoient tous les intéressés sur la conduite que la reine tiendroit désormais. Ceux qui l'avoient gouvernée jusqu'alors ignoroient si, devenue maîtresse, elle continueroit à suivre leurs avis, et dans la crainte qu'elle n'accordât pas à leur zèle un appui convenable, ils ne lui donnoient que des conseils mitigés, qu'ils pourroient rétracter dans le besoin. Les autres espéroient que cette princesse, sentant la nécessité d'une impartialité absolue, renonceroit

aux préjugés qu'elle avoit autrefois conçus contre eux. Pour la gagner, ils se prêtoient complaisamment à ses désirs, et ménageoient leurs adversaires, afin d'en être ménagés. Enfin, dans ces commencemens, la reine se conduisit avec une circonspection qui l'auroit rendue maîtresse des événemens, si elle eût duré. Par l'avis de Villeroi, elle conserva les anciens ministres. Une foule de prétendans briguoient l'entrée au conseil : de ce nombre étoient le comte de Soissons, le connétable, le cardinal de Joyeuse, les ducs de Guise, de Mayenne, de Nevers, de Bouillon, d'Epernon, guidés par des intérêts opposés. La reine les y admit presque tous; et ce fut encore par le conseil de Villeroi, qui fit entendre à la régente que plus ils seroient de conseillers, plus elle auroit de facilité à les diviser et à faire prévaloir ses volontés. On croit que le ministre, dans la composition d'un conseil si nombreux, eut un motif de politique plus raffiné : c'étoit qu'une si grande assemblée, n'ayant ni union ni secret, la reine, fatiguée de disputes perpétuelles, en viendroit à n'occuper le conseil que des moindres affaires, et consulteroit, pour les essentielles, les seuls ministres; qu'ainsi ils retiendroient le gouvernail de l'état qu'on leur disputoit : ruse adroite, dont le succès ne fut cependant pas complet, par l'irrésolution de la régente,

qui n'eut jamais un plan fixe d'administration.

Le premier objet de délibération qui se présenta au conseil fut la guerre que le feu roi étoit près de commencer. Le chancelier de Silleri ouvrit un avis qui auroit empêché de rompre la paix : c'étoit une double alliance de Louis XIII avec l'infante d'Espagne, et de l'infant avec une fille de France. Sulli représenta que ce seroit abandonner les alliés d'Allemagne et d'Italie au ressentiment implacable de la maison d'Autriche, et il vouloit qu'on commençât vigoureusement la guerre, ne fût-ce que pour leur donner un moyen de faire une paix moins désavantageuse. Ni l'un ni l'autre avis ne furent suivis. On prit une résolution mitoyenne, qui consista à montrer quelques troupes en Dauphiné, prêtes à aller au secours du duc de Savoie, qui étoit déjà entré en campagne.

Mais ces apparences n'en imposèrent pas assez aux Espagnols pour sauver le duc ; et la France souffrit que son allié fût réduit à envoyer un de ses fils à Madrid, demander pardon d'avoir abandonné l'alliance de cette cour pour la sienne, et qu'il fût publiquement avoué que le pardon étoit accordé à sa propre recommandation. On fit des efforts plus réels du côté de l'Allemagne, et ils eurent aussi plus de succès. Les François, com-

mandés par le maréchal de La Châtre et unis au prince Maurice de Nassau, fils puîné de Guillaume, le fondateur de la république des Provinces-Unies, reprirent la ville de Juliers, dont l'archiduc Léopold s'étoit déjà saisi. Ils la remirent au marquis de Brandebourg et au duc de Neubourg, les deux principaux prétendans à la succession de Clèves, lesquèls s'étoient accordés à la posséder en commun jusqu'à décision amiable et définitive. Mais cette bonne intelligence ne dura pas long-temps; et, pour se procurer des appuis favorables à leurs prétentions, on vit les deux compétiteurs offrir le spectacle d'une abjuration de croyance. L'électeur, de luthérien qu'il étoit, se fit calviniste pour gagner les Hollandois, et le palatin se fit catholique pour s'assurer la protection des Espagnols. Cette expédition extérieure fut la seule de cette nature de l'administration de Marie.

Après la guerre, le retour du prince de Condé occupa le conseil. Il n'y avoit pas d'avantages auxquels ses partisans ne crussent pouvoir prétendre pour lui et pour eux, en dédommagement des désagrémens qu'il avoit éprouvés. « Il faudra voir, disoit d'un air de suffisance la princesse d'Orange sa sœur, il faudra voir comment mon frère sera reçu en France. » De Milan, où il se trouvoit à la mort du roi, le prince se rendit précipitam-

ment en Flandre, et parut inopinément à Bruxelles le matin du 19 juin. Son épouse, déjà désolée du tragique accident qui lui avoit enlevé son soutien, fut consternée de l'arrivée de son mari. Elle n'eut pas à se louer de ses égards. Il déclara publiquement qu'il vouloit rompre son mariage, et, en particulier, il s'expliqua d'une manière très-désobligeante sur l'humeur volage de sa jeune épouse. Le ton ironique du mari, son air mécontent et contraint se soutinrent quelques jours. Plusieurs personnes intéressées à brouiller les maisons de Condé et de Montmorency fomentoient la division. Mais deux époux, l'un de vingt-deux ans, l'autre de dix-sept, ne pouvoient rester brouillés en se voyant tous les jours. Bientôt le prince ne se comporta plus qu'en homme qui cherche seulement à sauver les apparences. Il se plaignoit de calomnies avancées contre sa conduite envers sa femme, surtout d'une requête présentée au feu roi sous le nom du connétable, dans laquelle il étoit accusé de maltraiter son épouse, jusqu'à faire craindre pour sa vie. Le connétable déclara que cette requête n'étoit pas de lui, et qu'apparemment son secrétaire gagné la lui avoit fait approuver, en lui présentant un papier pour un autre; « ce qui étoit d'autant plus aisé, disoit-il, que je ne sais ni lire ni écrire. » Le président Jeannin vint à l'ap-

pui de cette réparation, en disant que c'étoit lui-même qui avoit composé cette requête par l'ordre exprès du roi, et il en demanda pardon au prince, qui se montra satisfait. Tout fut oublié; les deux époux se réunirent. La princesse s'attacha sincèrement à son mari, et devint même par la suite la compagne volontaire de ses infortunes. Pendant que ce raccommodement se traitoit, Condé faisoit aussi négocier son rappel en France. Il auroit voulu mettre son retour à prix, et plusieurs personnes du conseil appuyoient ses prétentions : mais la reine ne voulut entendre à aucune condition, rétractation ni excuse de ce qui s'étoit passé; elle se contenta de lui ouvrir les portes du royaume et de le recevoir, malgré les craintes qu'on lui inspiroit sur les projets du prince contre la tranquillité de sa régence.

Il y avoit déjà beaucoup de mécontens. Dans la circonstance où se trouvoit Marie de Médicis à la mort de Henri IV, elle fit des promesses à tout le monde : au comte de Soissons, promesse de la lieutenance du royaume; au duc de Bouillon, du commandement de l'armée d'Allemagne ; au duc d'Épernon, d'être nommé aux places du duc de Sulli; et au duc de Sulli, d'être maintenu dans ces mêmes places qu'il possédoit. Il y eut aussi beaucoup d'engagemens contradictoires

et dès plaintes quand on se vit trompé. Peut-être néanmoins s'en seroit-on tenu aux murmures, si la reine n'eût soulevé tous les esprits par sa prédilection pour Concini et sa femme.

Il semble à bien des gens que les grands ne doivent pas être assujettis aux mêmes foiblesses que le reste des hommes. « Comment, demandoit-on un jour à Léonora, avez-vous acquis tant d'empire sur votre maîtresse ? N'avez-vous pas employé des filtres, de la magie, des moyens surnaturels ? — Point d'autres, répondit-elle, que l'ascendant qu'ont les âmes fortes sur les âmes foibles. » L'opiniâtreté qui étoit naturelle à Marie peut aussi avoir eu beaucoup de part à un attachement si obstiné. On a remarqué que les conseils qu'on lui donnoit à ce sujet ne faisoient que l'entêter et l'aigrir. « Je sais bien, dit-elle un jour publiquement, que toute la cour est contre Concini ; mais l'ayant soutenu contre le roi mon mari, je le soutiendrai bien contre les autres. » Malheureusement l'excès de sa faveur tomba sur des personnes très-portées à en abuser : elles ne surent point modérer les bontés de la reine, les cacher, partager ses grâces avec des familles capables de les protéger, écarter la haine en obligeant gratuitement, diminuer l'envie que les préférences occasionnent toujours ; enfin, pour vou-

loir trop s'élever, ces enfans de la fortune se perdirent, et entraînèrent avec eux leur maîtresse dans le précipice.

Concini avoit du mérite, mais plus encore de vanité et de suffisance que de capacité. Sitôt qu'il se vit le maître de gouverner, il crut en avoir le talent; il se jeta tête baissée dans les affaires, et, quoique sans caractère public, il prétendit tout voir et tout régler. Les ministres eurent la complaisance de lui donner connoissance de ce qui regardoit chacun leur département. Il n'y eut que Sulli qui refusa de lui laisser prendre aucune autorité dans les finances, et qui voulut exiger, non-seulement que le favori ne s'en mêlât pas, mais encore qu'il ne sollicitât jamais, sans le prévenir, des gratifications ni pour lui ni pour d'autres. A cette proposition, Concini répondit : « M. de Sulli prétend-il encore gouverner? C'est la reine qui est la maîtresse: j'accepterai les dons qu'elle nous fera pour les services que nous lui avons rendus. M. de Sulli ne doit pas compter nous faire la loi; il a plus besoin de notre assistance que nous de la sienne; il en conviendroit, s'il savoit ce qu'on nous propose contre lui, et il nous rechercheroit en voyant qu'il n'y a ni seigneur ni prince qui ne le fasse. » Nous rapportons cette réponse dans les termes propres des mémoires de Sulli, afin qu'on en voie mieux

quelles étoit la suffisance du favori, ses vues intéressées, la persuasion de son crédit, son adresse à semer des soupçons, et la flexibilité rampante des courtisans.

Pendant que le mari disposoit de l'état, la femme se mêloit de toutes les entreprises lucratives : elle appuyoit les sollicitations justes ou injustes, pourvu qu'elles fussent payées ; elle obtenoit des assignations sur le trésor royal, et remplissoit sa maison de richesses. Pour un homme qui jouoit un si grand rôle, le nom de Concini étoit trop simple à porter : il acheta le marquisat d'Ancre, et la reine permit qu'il en prît le titre. Elle trouva bon aussi, afin de lui donner un rang à la cour, qu'il traitât avec le duc de Bouillon de la charge de premier gentilhomme ; enfin, cet étranger, qui n'avoit jamais porté les armes, obtint, au grand étonnement de tout le monde, le bâton de maréchal de France, les gouvernemens d'Amiens, de Péronne, de Bourg en Bresse, de Dieppe et du Pont-de-l'Arche ; et son beau-frère, Etienne Galigaye, qui n'avoit pas rendu plus de services à l'église que Concini à l'état, homme d'ailleurs ignorant, de mauvaises mœurs, le jouet de la cour, fut nommé archevêque de Tours et abbé de Marmoutiers.

A chaque grâce qui tomboit sur cette famille, il s'élevoit un cri d'indignation à la

cour. Le marquis d'Ancre ne trouva pas d'autre moyen d'apaiser les mécontens que de les combler eux-mêmes des dons arrachés au trésor public. Mais quand on vit que, pour obtenir, il ne falloit que murmurer et se plaindre ; quand l'exemple de quelque favorisés eut éveillé la cupidité des autres, il n'y eut plus de bornes aux demandes et aux prétentions.

C'est à ce temps qu'on peut fixer l'époque à laquelle les grands commencèrent à ne plus rougir de provoquer des impositions, et de s'y intéresser. Des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des seigneurs de la plus haute qualité s'unissoient à des partisans, à de simples commis, calculoient avec eux le produit d'un péage à mettre sur un passage libre, d'un octroi sur une ville franche ; ce qu'on pourroit tirer d'un droit périmé qu'on feroit revivre, d'une fourniture, d'un privilége exclusif, d'une création d'offices, ou de lettres de noblesse, de la composition qu'on accorderoit pour de vieux arrérages, ou de vieilles dettes prétendues. Ils examinoient comment il seroit possible d'augmenter sourdement les aides, les gabelles et autres impôts. Quand tout étoit arrangé dans le secret avec les sangsues publiques, les intéressés appuyoient les projets au conseil, et les faisoient passer. Toutes

fraudes paroissoient permises quand elles étoient lucratives. Les gouverneurs demandoient des gardes qu'ils ne complétoient pas, des augmentations de garnisons, afin de gagner sur la solde ; des sommes pour des fortifications, souvent inutiles. Ils en faisoient eux-mêmes les marchés, et s'arrangeoient avec les entrepreneurs aux dépens du roi. Les survivances étoient données jusqu'à la troisième génération. Ceux qui par là se trouvoient exclus, exigeoient des assignations sur le trésor royal. Rien n'étoit plus commun que le doublement et le tiercement d'appointemens, depuis le plus grand office jusqu'au plus petit. Les uns obtenoient des dots pour leurs filles, d'autres le paiement de leurs dettes ; de sorte que c'étoit un pillage général : et, en peu de temps, presque tout l'argent amassé par Henri IV, et mis en dépôt à la Bastille, s'écoula comme l'eau qui trouve une ouverture. Sulli raconte toutes ces manœuvres comme nouvelles étonnantes, et indignes de la noblesse françoise, que l'avidité du gain dégradoit et avilissoit. Encore si ces profusions avoient procuré à la reine la tranquillité qu'elle désiroit ! Mais la jalousie se mettoit entre les grands sur le plus ou le moins qu'ils avoient reçu ; et, pour empêcher la discorde particulière, qui des familles auroit pu passer dans l'état, la régente étoit

obligée de redonner encore, sans en être plus sûre de gagner les cœurs.

Tel est le tableau de la cour pendant les premières années de la regence de Marie de Médicis. Il seroit inutile et il deviendroit ennuyeux de raconter les petites intrigues qui causoient journellement une multitude de brouilleries et de raccommodemens, et de détailler les prétextes minutieux qui les occasionnoient : c'étoit une préséance, un droit d'appartement au Louvre, la prétention d'y entrer en carrosse, d'être reçu ou annoncé, de priver de quelque honneur son compétiteur, ou de le garder concurremment avec lui. Il arrivoit de là que les familles se brouilloient, se raccommodoient, se rebrouilloient encore. Il se formoit aussi des ligues d'autant plus dangereuses que dans ces sortes de querelles les amis d'une grande maison se croyoient obligés de défendre ses prétentions à la pointe de l'épée, et venoient en foule lui offrir leurs services. Peut-être ces bagatelles de cour auroient-elles causé moins d'événemens, si la reine eût été plus ferme à contenir chacun dans sa place, et à ne pas accorder aux nouveaux protégés des distinctions choquantes pour ceux qui étoient anciennément en possession. Il arriva de là que plusieurs grands seigneurs, des officiers même de la couronne, craignant d'être confondus avec

ces hommes nouveaux, ne se trouvèrent pas au sacre de Louis XIII, qui se fit à Reims le 14 d'octobre.

[1611] Après cette cérémonie, les disputes de préséance continuèrent et augmentèrent encore. Il y avoit à la cour plusieurs princes, jeunes, parens assez proches, et amis comme on l'est entre personnes de ce rang. Tantôt le goût des mêmes plaisirs les réunissoit, tantôt les intérêts de leurs serviteurs les divisoient, et pour lors ils devenoient rivaux, ennemis et querelleurs. Vivant dans la capitale, ils se faisoient un point d'honneur de n'y paroître que superbement équipés, et ils n'alloient pas d'un lieu à un autre sans un cortége de gentilshommes montés sur des chevaux richement caparaçonnés, dont le bruit et l'éclat attiroit le peuple. Comme les rues furent long-temps mal pavées, c'étoit une déférence de céder le côté des maisons qu'on appeloit *le haut du pavé ;* et l'exiger, c'étoit affecter une prééminence sujette à contestations, pour peu que les personnes eussent entre elles d'égalité. Dans les querelles qui survenoient fréquemment entre des braves pointilleux, et souvent aigris par d'autres motifs, la populace prenoit parti, et il en arrivoit des émeutes qui faisoient craindre pour la ville. On tendoit alors les chaînes; on battoit le tambour; les principaux bourgeois se met-

toient sous les armes à la tête de leurs quartiers, pour contenir les ouvriers et les artisans que la curiosité arrachoit à leurs travaux. Dans cette disposition des esprits, les occasions de concours étoient des circonstances dangereuses; et la reine fut obligée, cette année, d'empècher d'ouvrir la foire Saint-Germain, « parce qu'il vaut mieux, disoit-elle, que cinq cents marchands soient ruinés, que si l'état étoit troublé: » réflexion juste, mais qui doit apprendre aux petits ce qu'ils gagnent à se mêler des disputes des grands.

Les calvinistes, que le nom seul de Henri IV contenoit, que sa réputation méritée de justice et de bonne foi tranquillisoit, recommencèrent aussi à donner des marques d'inquiétude. Ils surent que le système du conseil de France changeoit; que l'Espagne et Rome commençoient à y avoir la plus grande influence: ils crurent devoir se précautionner contre les suites. Les députés des églises s'assemblèrent à Saumur, du consentement de la régente, qui n'osa le refuser. Les ducs de Sulli et de Bouillon s'y rendirent avec des vues opposées. Le premier vouloit s'y faire un parti puissant, afin que la crainte qu'il inspiroit forçât ses ennemis de le ménager. Le second, toujours piqué de ce que Sulli avoit pensé lui faire perdre Sedan, travailloit à le priver de l'intervention des calvinistes.

Les intérêts de ces deux rivaux occupèrent l'assemblée bien plus que ceux du parti. On vint à bout de les accorder sur quelques points, et ensuite la cour força les députés de se contenter de promesses et de se séparer sans résultat satisfaisant. Sulli remit l'administration des finances et le gouvernement de la Bastille ; mais il garda ceux du haut et bas-Poitou, de la Rochelle, et les charges de grand-maître de l'artillerie et de grand voyer de France. Il se retira tranquillement dans ses terres, où il vécut jusqu'à un âge fort avancé, ne venant que très-rarement à la cour *. Il s'occupoit à régler ses affaires domestiques, qu'il entretint toujours dans un état florissant, à décider sans retard tout ce qui regardoit ses charges et ses gouvernemens, à revoir avec

* « Nous nous ennuierions les uns les autres », disoit-il en parlant de la jeune cour de Louis XIII. Ayant un jour été appelé pour quelques affaires, il s'aperçut que les courtisans rioient de sa gravité et de ses habillemens peu conformes à la mode. « Sire, dit-il fermement au roi, je suis trop vieux pour changer d'habitudes sur rien. Quand le feu roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisoit l'honneur de m'appeler auprès de sa personne, pour s'entretenir avec moi sur les grandes et importantes affaires, au préalable il faisoit sortir les bouffons. » Louis ne désapprouva pas cette liberté, et il fit retirer les jeunes gens. Sulli mourut à Villebon, le 22 décembre 1641, âgé de quatre-vingt-deux ans.

ses secrétaires les papiers de son ministère, qui lui rappeloient du moins les temps heureux de la France. Ses mémoires mal digérés, mais pleins de vues excellentes, d'anecdotes intéressantes, de projets formés pour la gloire du royaume et le bonheur des peuples, font honneur à son esprit; et un trait qui part du cœur met le comble à son éloge. Il portoit toujours suspendu à son cou une large médaille, sur laquelle étoit empreinte la figure de Henri IV, qu'il n'appeloit jamais que son bon maître: plusieurs fois par jour il la prenoit entre ses mains, la contemploit tendrement, la baisoit en soupirant, et levoit vers le ciel ses yeux chargés de larmes.

Il semble que la cour, débarrassée des regards sévères de Sulli, se livra plus librement au favori. Les ministres n'hésitèrent plus à aller travailler chez lui. Les princes se rendirent avec gaieté aux fêtes somptueuses qu'il ordonnoit. Le comte de Soissons, jusqu'alors si fier, donna le premier l'exemple de la complaisance; aussi le reste des trésors de la Bastille coula chez les Bourbons, chez les Guises, chez les Bouillons, les La Valette, les Villeroi, les Silleri; et l'on présume bien que Concini et sa femme ne s'oublièrent pas eux-mêmes.

[1612] La bonne intelligence qu'occasionnoit cette société de pillage ne dura pas. Les

grands, qui profitèrent des dons immenses que la prodigalité de la régente leur faisoit par les mains du marquis, n'étoient pas encore contens d'être enrichis : ils auroient voulu de plus être les seuls puissans, et gouverner l'état à l'exclusion des ministres. La confiance que la reine marquoit à ces derniers leur déplaisoit, et, comme ils supposoient que Concini avoit tout pouvoir sur l'esprit de Marie, c'étoit à lui qu'ils s'en prenoient de leur peu de crédit. Cette disposition à l'égard du favori et de sa maîtresse les portoit à blâmer et à contredire le ministère, soit ouvertement, soit en secret, toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occasion. Il s'en présenta une qu'ils ne manquèrent pas de saisir. Il s'agissoit du mariage du jeune roi avec l'infante d'Espagne, et de celui de la fille aînée de France avec l'infant.

La reine désiroit ardemment cette double alliance, et elle l'avoit décidée dans son particulier; mais, voulant la faire approuver par le conseil, elle l'assembla le 25 avril. Le prince de Condé, chargé de porter la parole pour le comte de Soissons, le connétable et ceux de leur parti, s'éleva fortement contre la proposition. Il dit que Henri IV avoit promis sa fille en mariage au prince de Piémont, et qu'il se reprocheroit de manquer à la mémoire de ce grand roi, en consentant à une

alliance contre laquelle il s'étoit ouvertement déclaré. Ceux qui savoient que les personnes qui parloient ainsi étoient brouillées avec Henri quand ce prince mourut, ne furent pas dupes de cette prétendue délicatesse; ils crurent plus vraisemblablement que cette cabale cherchoit, par son opposition, à s'attacher les calvinistes, auxquels cette double alliance faisoit le plus grand ombrage. Condé finit par demander qu'on allât aux voix. Il avoit eu soin de se ménager des suffrages; mais Guise, héritier de l'audace de sa famille, se lève, et regardant fièrement le prince: « Qu'est-il besoin, dit-il, de délibérer? la chose est si avantageuse qu'il ne faut plus que remercier Dieu de l'avoir permise, et la reine de l'avoir procurée. » Les ministres applaudirent confusément à l'opinion de Guise. Les opposans restèrent muets; l'alliance fut conclue à la pluralité des suffrages, et Condé et les siens sortirent du conseil très-mécontens, « n'ayant su, disoit le connétable son beau-père, ni fuir ni combattre. »

Ils s'en prirent de leur mauvais succès au chancelier de Silleri et au marquis d'Ancre. Les princes demandèrent l'éloignement du premier, et crurent forcer le second à se retirer de lui-même en lui faisant dire secrètement qu'on pourroit bien le faire assassiner: mais ni les menaces ni les ruses des mécontens

ne réussirent. La reine soutint le chancelier, et Concini, au lieu d'abandonner la partie, se mit en posture de résister si on l'attaquoit. Il se fit alors de part et d'autre des entreprises que la régente auroit dû réprimer sévèrement. Le marquis s'empara par surprise de la citadelle d'Amiens, ville voisine d'Ancre ; il mit une forte garnison dans cette place, dont il comptoit se faire un asile en cas de besoin. Condé partit pour son gouvernement de Guienne, et se déclara ouvertement protecteur des calvinistes, avec lesquels il affectoit des liaisons publiques. Soissons, de son côté, non content d'entretenir des correspondances suspectes, tant avec des seigneurs françois qu'avec la Hollande, l'Angleterre et les protestans d'Allemagne, arrondissoit son gouvernement de Normandie en s'emparant par violence et par surprise de quelques places importantes que la reine s'y étoit réservées.

Lorsqu'ils surent que le duc de Pastrané, ministre d'Espagne, se préparoit à faire la demande de la princesse Élisabeth, sœur du roi, ils crurent intimider la régente en accourant à la cour à la tête de cinq cents gentilshommes. Elle leur en opposa deux mille, et leur dépit s'exhala en marques de mécontentement impuissantes et puériles.

D'ailleurs, la principale raison qu'ils avoient alléguée contre ce mariage leur manquoit.

Le duc de Savoie venoit de consentir à recevoir Christine, la cadette des filles de France, au lieu d'Élisabeth, l'aînée : encore heureux de se tirer d'embarras par ce moyen, car ses liaisons avec les princes, pour obtenir l'aînée des princesses, ayant déplu à la régente, elle fut sur le point de conclure avec l'Espagne un traité par lequel ces deux puissances se seroient partagé les états de ce prince. L'Espagne auroit eu ceux d'Italie, et la France les autres. Emmanuel para ce malheur en acceptant pour son fils la femme qu'on voulut bien lui donner. Il y eut ainsi à la cour de France un moment de calme, et les intérêts y changèrent, parce que les princes eurent besoin du marquis d'Ancre, contre lequel ils s'étoient hautement déclarés.

Marie de Médicis n'étoit pas encore d'un âge à dédaigner les plaisirs ; mais comme son veuvage ne lui permettoit pas un certain éclat, elle s'étoit composé une compagnie des plus aimables personnes, avec lesquelles elle faisoit des soupers libres, suivis d'un bal, d'un jeu ou d'autres amusemens. La duchesse de Guise, Catherine de Clèves, successivement veuve du prince de Portien et du célèbre Balafré, et la princesse de Conti sa fille, avoient la direction de ces divertissemens ; elles y introduisirent le chevalier de Guise, le plus jeune des fils de la duchesse, cavalier

accompli, auquel la reine donna des marques d'attention. Sitôt que les princes s'en aperçurent, ils appréhendèrent que la régente ne prît pour ce jeune cavalier un goût vif, qui pourroit conduire la maison de Lorraine à devenir maîtresse des affaires. Ils trouvèrent donc à propos non-seulement de laisser subsister le marquis d'Ancre pour l'opposer au chevalier de Guise, mais encore de l'établir plus solidement, s'il étoit possible, dans la faveur de sa maîtresse.

[1613] Il se trouva ainsi deux factions bien formées à la cour : celle des princes, qui étoit soutenue des ducs de Nevers, de Bouillon et du marquis d'Ancre; celle de la maison de Lorraine, à laquelle se joignirent les ducs de Bellegarde et d'Épernon. Elles travaillèrent fortement toutes deux à se supplanter dans l'esprit de la reiner. La première, outre l'avantage d'avoir le marquis d'Ancre, se renforça d'un transfuge qui lui révéla un secret important et lui procura la supériorité.

C'étoit le baron de Luz, que nous avons vu jouer un rôle dans l'affaire de Biron. Sa conduite lui avoit donné la réputation d'un homme de tête. A ce titre la maison de Lorraine se l'attacha; et il en fut quelque temps comme le conseil; mais, à l'occasion d'une discussion d'intérêt qu'il eut avec le duc de Bellegarde, discussion dans laquelle il crut que le

duc de Guise ne l'avoit pas servi comme il auroit dû, il rompit avec lui, et se jeta du côté des princes. Soit pour se venger de ses anciens amis, soit pour se faire valoir auprès des nouveaux, il découvrit à ceux-ci que le chevalier de Guise avoit eu dessein de tuer le marquis d'Ancre afin de n'avoir plus de rival. On ne manqua pas de faire valoir cette audace à la reine, qui en fut outrée. Elle laissa apercevoir son ressentiment. Le chevalier, ou en soupçonna la cause, ou la sut positivement, et la veille des Rois il surprit le baron de Luz dans la rue Saint-Honoré, le fit descendre de carrosse, et le tua du second coup d'épée qu'il lui porta. La régente fut très-offensée, elle ordonna d'informer, et menaça de faire punir sévèrement le coupable. Le 31 janvier, le fils du baron de Luz, encore adolescent, eut l'imprudence d'appeler le chevalier de Guise en duel pour venger la mort de son père : il fut tué sur la place. La reine alors changea de ton; elle dit que Guise, ayant été forcé de se défendre, n'étoit pas répréhensible, et on assoupit les deux affaires : c'est qu'en vingt-quatre jours les intérêts étoient totalement changés.

Le sort du baron de Luz avoit jeté une frayeur mortelle dans l'âme du marquis d'Ancre. Exposé aux fureurs jalouses d'un rival si dangereux, il trembloit pour lui-même; et

c'est à ce temps qu'on rapporte les premières idées qu'il eut de quitter la France, et d'aller jouir tranquillement dans sa patrie des richesses qu'il avoit acquises. Cependant, avant que d'abandonner la partie, il voulut voir s'il n'y auroit pas moyen de rapprocher les esprits et d'obtenir une paix durable. On savoit qu'il ne falloit pour cela que de l'argent et des grâces; et la régente, devenue plus complaisante que jamais pour son favori, en épuisa le réservoir. Craignant que les Guises ne fortifiassent le parti du prince de Condé, elle fit offrir par Bassompierre cent mille écus au duc de Guise, et la lieutenance-générale de la Provence au chevalier son frère. Elle s'acquit encore, par la même entremise, l'appui du duc d'Épernon, qui, flatté d'être recherché, refusa d'ailleurs les faveurs dont on avoit prétendu l'acheter.

Cependant le prince de Condé, mécontent qu'on lui eût refusé le château Trompette, qui l'auroit rendu tout puissant en Guienne; le duc de Longueville, qu'on ne voulût pas lui abandonner la citadelle d'Amiens, que le marquis d'Ancre retenoit comme une place nécessaire à sa sûreté; les ducs de Vendôme, de Nevers, de Bellegarde et autres, aliénés par d'autres causes, se répandoient alors en plaintes et en murmures. Il en résultoit une fermentation secrète, dont les passions par-

ticulières de quelques femmes accélérèrent les effets.

« Rien de modéré dans une femme, dit Gramond. Si elle aime, elle brûle ; si elle hait, elle déteste ; si elle se croit méprisée, elle devient furieuse *. » Des préférences de la régente à l'occasion des divertissemens qu'elle prenoit dans son appartement, avoient enflammé la colère de plusieurs femmes de la cour. Celles qui n'y étoient pas admises, ou qui n'y étoient que comme souffertes, en conçurent une violente jalousie : elles jurèrent de troubler ces plaisirs, et appelèrent à la vengeance, pères, frères, maris, parens, « et tous ceux, dit le même auteur, à qui l'amour faisoit bouillir le sang dans les veines **. » Le nombre n'en étoit pas petit dans une cour qui, s'étant renouvelée depuis peu d'années, se trouvoit presque toute composée d'une jeunesse vive et bouillante. Ce n'étoit plus, par exemple, le Mayenne du temps de la ligue ; il avoit payé le tribut à la nature, laissant un fils qui ne dégénéra pas des vertus que son père montra dans les dernières années. Le comte de Soissons venoit d'être aussi rem-

* *Nihil in feminâ modicum ; si amat, uritur ; odio implacabilis est ; contempta, amens fit.*

** *Si cui calebat ab amore sanguis, in ultionem provocant. Voyez* Gramond, histoire de Louis XIII, page 56.

placé par son fils, qui prit le même nom: beaucoup d'autres chefs de maisons illustres, ou n'étoient plus, ou avoient des enfans que leur âge rendoit déjà propres à éprouver des passions, et à épouser celles des autres. L'ambition n'étoit donc pas toujours le principe des cabales; mais l'amour en fut quelquefois l'instrument.

Les plus considérables de ces femmes piquées étoient la comtesse douairière de Soissons et la duchesse de Nevers, fille du fameux Mayenne. Comme les liens du sang ne sont pas toujours une raison de s'aimer, il y avoit entre Marie de Médicis et elles un froid qui les disposoit à ne pas se vouloir du bien. La duchesse de Nevers donna des preuves de cette disposition, en détachant de la reine Charles de Gonzague son mari, quoiqu'il fût proche parent de la régente, et qu'il lui eût été jusqu'alors tout dévoué. La comtesse de Soissons fit à la reine plus de mal encore; mais aussi, outre les préférences accordées à d'autres dont elle se plaignoit, elle vouloit se venger du marquis d'Ancre et de sa femme, qu'elle prétendoit lui avoir manqué, et elle fit rejaillir sa haine sur leur protectrice.

Après la mort du comte de Soissons, la marquise d'Ancre marqua à la douairière un attachement, un respect dont toute la cour fut étonnée de la part d'une personne qui ne

prodiguoit pas les égards. Le motif des attentions de Léonore étoit le désir de marier sa fille au jeune comte de Soissons, pour s'en faire un appui dans un revers de fortune. Cette alliance avoit été proposée dès le vivant du père, et ce prince y trouvoit tant d'avantages, que, malgré sa fierté, il ne s'en éloignoit pas absolument. La veuve se prêta aux mêmes vues ; mais, quand il fut question des articles, elle porta ses prétentions si haut, que le marquis et sa femme se refroidirent. Fâchée de s'être abaissée inutilement, la comtesse résolut de se rendre assez considérable pour se faire regretter et désirer de nouveau. Quoique mère d'un fils prêt à marier, la comtesse n'étoit pas encore dépourvue d'attraits ; elle en essaya le pouvoir sur le duc de Mayenne, dans l'intention de l'enlever à la reine. Comme il étoit un des chefs de la maison de Lorraine, qui mettoit un poids dans les affaires, elle ne pouvoit douter que sa désertion ne fût très-désagréable à la reine, et utile aux princes qui commençoient à chercher des partisans. Elle reçut donc le duc chez elle avec un air de préférence, et souffrit qu'il lui parlât de mariage ; s'il la pressoit, elle se disoit retenue, mais avec quelque regret, par la dignité de ses premiers liens. S'il se relâchoit, elle le rappeloit par des espérances : ce manége de coquetterie dura jusqu'à ce que

Mayenne fût assez engagé par les mécontens pour ne pouvoir plus se dédire.

Mais une cabale de femmes et de jeunes gens sans expérience n'auroit pas causé grand embarras à la régente, si le duc de Bouillon ne s'y étoit joint, et n'en avoit, pour ainsi dire, pris la direction. Il s'étoit aperçu que la reine ne le considéroit que pour le besoin qu'elle avoit de lui. Quand on tint l'assemblée de Saumur, cette princesse l'employa à traverser les mauvais desseins des calvinistes et des mécontens réunis, et elle se trouva bien de ses services. Il lui en rendit aussi d'importans en Angleterre, où le gouvernement de France étoit fort décrédité, à cause des liaison ons avec l'Espagne. Enfin, outre sa complaisance à céder au marquis d'Ancre sa charge de premier gentilhomme de la chambre, Bouillon se vantoit d'avoir soutenu les ministres lorsque Condé vouloit les éloigner: mais, répondoient ceux-ci, si le duc de Bouillon ne nous a pas précipités, il nous a laissés tomber, et nous ne lui avons aucune obligation de notre rétablissement. En conséquence, ni eux, ni le marquis d'Ancre, ni la reine, ne le distinguoient, dans la distribution des grâces, de ceux qui étoient ouvertement ennemis du gouvernement.

[1614] Le duc de Bouillon, qu'on n'offensoit pas impunément, profite des dispositions

à la révolte qu'il connoissoit dans les esprits, et concerte un soulèvement général qui puisse faire repentir les ministres de l'avoir trop négligé, et forcer la régente de le rechercher. Il s'abouche avec le prince de Condé, lui représente qu'il est honteux à lui et aux autres princes et seigneurs de se laisser conduire par un étranger, par quelques gens de robe et une femme aveuglée. Il l'exhorte à secouer le joug, lui fait voir la principale noblesse, qu'il avoit eu soin de prévenir, prête à le seconder, et lui trace un plan d'opérations éblouissant, qui devoit en peu de temps le rendre maître absolu du gouvernement. Le prince, sûr d'avoir pour compagnons de ses hasards les seigneurs les plus accrédités auprès de la milice et du peuple, consent à tenter l'aventure. Les mesures se prennent dans le plus grand secret; et, après un hiver passé dans les plaisirs, sans plaintes qui annonçassent de nouveaux mécontentemens, à jour nommé, presque tous les grands, le prince de Condé à leur tête, quittent la cour, et se retirent chacun dans les provinces où ils avoient de l'autorité. Le duc de Bouillon garda pour lui le rôle le plus difficile, celui de rester auprès de la régente, sous prétexte d'attachement pour elle, mais en effet pour veiller aux intérêts des révoltés.

La surprise des ministres fut extrême, et

la monarchie courut alors le plus grand risque. Par la qualité des partisans de la rébellion, et par la quantité des lieux où ils se firent des complices, on peut juger combien étoient fortes et étendues les préventions contre le gouvernement *. L'ambassadeur d'Espagne, voyant ce déchaînement presque général, écrivoit à son roi de profiter de cette circonstance pour démembrer la France, au lieu de lui procurer, par le mariage de sa fille, une tranquillité dont la monarchie espagnole pourroit souffrir.

Les hostilités se réduisirent à une guerre de plume. Les confédérés publièrent un manifeste, dont tous les griefs tomboient direc-

* Outre les princes, les ducs de Longueville et de Fronsac, les comtes de Saint-Paul, le duc de Vendôme et le grand-prieur son frère, les ducs de Luxembourg, de Nevers, de Retz, les comtes de Choisi et de Suze, le vidame de Chartres, le marquis de Bonivet, le baron de La Loupe, tous ceux-là et beaucoup d'autres se déclarèrent ouvertement. Outre Bouillon, le duc de Sulli, le marquis de Rosni son fils, et le duc de Rohan son gendre, étoient secrètement de la confédération.

Ils avoient pour eux la Guienne entière, la Picardie, la Normandie, le Poitou, et beaucoup de places et de partisans dans la Champagne, la Bretagne, le Berri, la Sologne, la Beauce, la Touraine, l'Anjou, le Maine, et les calvinistes répandus et encore forts dans tout le reste du royaume. *Voyez* Le Grain, page 70.

tement ou indirectement sur la régente : « Elle se laisse, disoient-ils, conduire par un petit nombre de ministres qui la trompent; ce n'est qu'avec eux qu'elle décide tout, sans appeler à son conseil les princes ni les grands officiers de la couronne ; elle prodigue les finances du royaume pour enrichir un étranger. Les charges, les dignités, les ambassades sont données sans discernement. Le gouvernement n'a point de consistance : on publie aujourd'hui un édit ; il est rétracté le lendemain et rétabli deux jours après. Les peuples sont écrasés d'impôts ; clergé, noblesse, parlement, tout le monde se plaint. On ne connoît plus rien au système politique de la France : les Espagnols dominent dans le conseil. La reine leur laisse usurper la Navarre, et elle sacrifie tout au désir d'accomplir un mariage qui est généralement désapprouvé. » Enfin les mécontens accusoient Marie de ne donner à son fils aucune connoissance des affaires, de le faire mal élever dans l'intention de prolonger sa régence ; et ils finissoient par demander l'assemblée des états-généraux.

Ce manifeste ne resta pas sans réplique : on y fit une réponse intitulée : « Défense de la faveur contre l'envie ; » titre qui caractérisoit assez bien le motif de tous ces mouvemens. On y faisoit voir que si, depuis quelque temps,

il y avoit eu des profusions ruineuses pour l'état, ceux qui déclamoient contre étoient précisément ceux qui les avoient arrachés par force ou par importunité, et qui en profitoient encore actuellement. Quant aux plaintes de tous les ordres, on disoit qu'elles étoient suggérées, fausses ou mal fondées; que les impôts étoient aussi modérés que les circonstances le pouvoient permettre; que jamais la paix n'avoit été mieux établie dans l'intérieur de la France, ni son honneur mieux soutenu au dehors; et que le mariage avec l'infante, s'il se faisoit, étoit le plus grand avantage qui pût arriver au royaume.

La régente fortifia ces raisons de troupes qu'elle leva facilement dans le royaume et chez les Suisses, parce que l'argent ne lui manquoit pas. Les princes, qui n'en avoient point, ne furent pas si bien servis. Villeroi, homme expérimenté, blanchi sous quatre rois dans le ministère, et témoin des fautes de Henri III, qui s'étoit perdu pour n'avoir pas attaqué la ligue avant qu'elle fût devenue puissante, Villeroi conseilloit à Marie de tomber brusquement sur les confédérés pendant que leurs troupes n'étoient pas encore réunies, ni leurs mesures bien concertées: mais la reine craignoit une défection et hésitoit; d'un autre côté le marquis d'Ancre, qui, bien qu'il vînt d'être créé maréchal de France, se sentoit plus

propre à négocier qu'à combattre, détermina la reine à tenter ce moyen.

En femme extrême, elle vouloit d'abord tout accorder aux révoltés. « Je sais bien, disoit-elle, que leur intention est de m'arracher toutes les grâces qu'ils pourront, et de se rendre maîtres du gouvernement. Je leur abandonnerai ce que je ne pourrai défendre, et j'assemblerai les états-généraux, non parce qu'ils le demandent, mais afin de réduire leurs pensions et de réformer quantité d'abus auxquels je ne puis m'opposer. » Marie auroit suivi ce plan, et se seroit peut-être mise hors d'état de reprendre jamais les avantages qu'elle auroit cédés, si le conseil ne s'y fût opposé. Les ministres firent aussi intervenir l'ambassadeur d'Espagne, qui déclara que, si la régente affoiblissoit ainsi le trône, et accordoit tout à la faction de Condé, son maître ne seroit pas disposé à livrer sa fille entre les mains de ses ennemis. Ce fut donc une nécessité à la reine de se montrer dans la négociation plus ferme qu'elle n'auroit voulu. Le duc de Bouillon joua pour lors son rôle. La reine eut recours à lui. Il devint l'homme nécessaire comme il le désiroit, et tira parti de la circonstance pour se donner de l'importance et faire connoître à la reine et à ses ministres qu'il étoit dangereux de le négliger. Les pourparlers enfantèrent le traité de Sainte-Menchould, ainsi

nommé d'une petite ville sur la frontière de Champagne : il fut signé le 15 mai ; traité mal digéré, qui laissa subsister toutes les prétentions des mécontens, et ajouta même à leur état des dignités et des gratifications, sans qu'il fût question du soulagement des peuples, que leurs manifestes avoient si solennellement promis de procurer : on donna seulement des espérances que les états-généraux y pourvoiroient, et la reine s'engagea de les convoquer. Cette paix fut aussi appelée *malautrue ;* nom dont il seroit difficile de donner la vraie signification, mais qui fait voir qu'on l'estimoit peu. Entre les confédérés, le duc de Vendôme, se flattant de l'appui des protestans, ne voulut point entendre à un accommodement, et continua de remuer dans son gouvernement de Bretagne ; mais Duplessis-Mornai, dont l'influence étoit toute puissante parmi les calvinistes, les ayant retenus dans le devoir, et Marie s'étant présentée avec son fils à la tête d'une armée sur les frontières de la province, Vendôme se soumit. La reine fit ensuite reconnoître Louis majeur au parlement de Paris, le 2 octobre, et les états s'assemblèrent dans la capitale le 26.

Ces états tinrent le public en suspens pendant cinq mois. Les trois ordres s'assemblèrent aux Augustins, mais séparément. On y comptoit cent quarante ecclésiastiques, cent

trente-deux gentilshommes, et cent quatre-vingt-deux députés du tiers-état. Ces derniers, pour la plupart officiers de justice ou de finances, étoient présidés par le prévôt des marchands Miron. Dans l'assemblée générale d'ouverture, les orateurs des deux premiers ordres haranguèrent le roi debout et découverts, et il ne fut permis à Miron de parler qu'à genoux. Tels étoient alors les préjugés sur l'inégalité des ordres. Ils étoient au point que la noblesse se formalisa de ce que Miron avoit assimilé son ordre aux cadets d'une grande famille, dont le clergé et la noblesse étoient les aînés. Ces fâcheuses préventions ajoutèrent aux causes de mésintelligence que, pour opérer plus promptement la dissolution des états, semèrent habilement les ministres entre les ordres, en les excitant séparément à des demandes auxquelles on se doutoit bien que les autres se refuseroient d'accéder. Ce fut ainsi que le clergé demanda que l'on reçût en France les décrets de discipline du concile de Trente; la noblesse, qu'on abolît le droit de paulette, qui rendoit héréditaires les offices de finances et de judicature; le tiers-état, que l'on supprimât cette multitude de pensions non méritées, dont les grands étoient pourvus.

Il y avoit encore une indignation assez générale répandue contre la reine, à cause

des faveurs dont elle continuoit de combler le maréchal d'Ancre et sa femme par qui elle se laissoit gouverner. Dès le temps de la mort de Henri IV, on trouva mauvais que sa veuve ne parût pas assez touchée d'un si funeste accident, et qu'elle retînt auprès d'elle des gens qui avoient affecté à l'égard du feu roi une arrogance dont il marquoit lui-même son mécontentement. Toutes les fois que la haine contre les favoris se ranimoit, on ne manquoit pas de répandre des libelles pleins de soupçons qui rejaillissoient sur la maîtresse. Enfin on éclata dans les états, au point que la reine se plaignit qu'on lui manquoit de respect, et que, sous prétexte d'attaquer ses protégés, c'étoit à elle-même qu'on en vouloit. En effet, plusieurs députés du tiers-état, qui étoient, sans le savoir, l'organe de l'animosité des princes, disoient et répétoient sans cesse que le procès de Ravaillac avoit été mal fait, et qu'on auroit trouvé des complices, si on avoit voulu.

Ces suppositions causèrent de vives contestations, dans lesquelles on fit entrer les grands principes de l'indépendance de la couronne et de la sûreté des rois. Ce fut le tiers-état qui mit ces questions sur le tapis, en réclamant une loi formelle sur l'indépendance du prince de toute autorité spirituelle ou temporelle. Mais il y joignit maladroitement la de-

mande d'un serment qui obligeât tous les ecclésiastiques à regarder cette loi comme évidemment divine et conforme à la parole de Dieu. Cet acte de religion imposé au clergé inquiéta sa conscience. Il prétendit qu'il n'appartenoit point à des laïques de décider ce qui pouvoit être de foi indubitable et conforme à la parole de Dieu, et déclara que, tout en disant anathême avec eux à ceux qui attentent à la vie des rois, il croyoit qu'il étoit telles conséquences délicates dépendantes de la proposition du tiers-état, sur lesquelles on pouvoit concevoir des doutes, en sorte que le serment qui suppose une certitude au-dessus de tous les doutes ne pouvoit y être appliqué. Le cardinal du Perron fut en cette occasion l'organe du clergé. Il a été accusé d'avoir établi dans son discours des maximes propres à fomenter la révolte : on lui reproche entre autres cette phrase singulière : « Si un roi qui a juré à son sacre d'être catholique se faisoit musulman, ne faudroit-il pas le déposer ? » Mais toujours fidèle à Henri IV dans les temps les plus difficiles, sa doctrine n'alarma point l'autorité, et il faut attribuer ces réserves aux préjugés du temps, préjugés d'autant plus excusables alors, qu'au bout de deux siècles, ils vivent encore dans le nôtre, où il est probable que si tel prince s'avisoit de vouloir être musulman, les peuples, sourds à la voix de

la philosophie, se rangeroient à l'avis du cardinal du Perron. Quoi qu'il en soit, dès que les états se furent une fois enfoncés dans ces questions épineuses, on ne s'occupa que foiblement du reste. Le temps se passa ainsi en altercations, en cérémonies, et en actions d'apparat.

[1615] Les mécontens désiroient que les états s'opposassent au mariage du roi avec une Espagnole, et qu'ils demandassent le changement du ministère; et ils ne furent satisfaits ni sur l'un ni sur l'autre article. Le 23 février, jour de la présentation des cahiers de chaque ordre et de la clôture des états, l'orateur du clergé, Armand-Jean Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, en remettant au roi celui de son ordre, exhorta le jeune prince à continuer de se conduire par les avis de sa mère, et insista sur la nécessité de conclure au plus tôt le double mariage; il représenta aussi qu'il convenoit que le conseil fût composé des princes, prélats et principaux seigneurs du royaume, mais il ne parla pas de renvoyer les ministres qui déplaisoient aux princes. Le roi reçut les cahiers, et promit de les faire examiner. Il permit même de laisser quelques députés de chaque ordre, avec lesquels on délibéreroit sur texécution des demandes. Le 24 mars, Louis l' appeler ces députés. Le chancelier leur di

qu'on avoit lu leurs cahiers; qu'il étoit impossible dans le moment de satisfaire à tout, mais qu'en attendant, sa majesté alloit établir une chambre de justice pour la recherche des financiers, et qu'elle s'occuperoit ensuite du retranchement des pensions. Après avoir accordé aux députés ces deux articles, qu'on fit bien valoir, on les congédia.

La reine se crut alors pleinement débarrassée; mais il s'éleva des obstacles à ses volontés, qu'elle dut encore, en grande partie, au duc de Bouillon. A peine avoit-il ménagé le traité de Sainte-Menehould, qu'il s'aperçut que la reine lui étoit moins obligée de l'accommodement, qu'elle n'étoit fâchée de ce qu'il l'avoit mise dans la nécessité d'en avoir besoin. Il comptoit, par le moyen des états, forcer Marie à éloigner le maréchal d'Ancre et ses ministres, auxquels il se seroit substitué : mais les états n'ayant pas répondu à son attente, il eut recours au parlement. S'il n'est pas le premier qui ait eu l'art de remuer ce corps, et de lui tracer une marcher propre à seconder les desseins des autres, on peut du moins le citer comme un modèle, parce que ces manœuvres, consignées dans les mémoires du temps, sont parvenues jusqu'à nous.

Ceux qui connoissent les compagnies savent qu'elles se laissent conduire, comme les particuliers, par la vanité, l'ambition et la

vengeance : souvent aussi, comme les hommes vertueux, elles se laissent diriger par l'honneur et l'enthousiasme du bien public. L'adresse d'un intrigant consiste à gagner dans ces grands corps quelques personnes qui, ou par leur poids, ou par la rapidité de leurs mouvemens, puissent entraîner la multitude pour faire prendre un parti. Quelquefois l'opinion bien motivée d'une personne grave et estimée suffit. A ce défaut, on emploie utilement la vivacité de la jeunesse, qui, une fois prévenue, force la circonspection de la vieillesse ; il est seulement important que les motifs suggérés par les chefs secrets de l'intrigue paroissent purgés de tout intérêt particulier, et que les résolutions semblent tendre uniquement à l'avantage général. Si alors la cour ne sait pas mesurer ses prétentions et ses démarches, si elle use de hauteur ou manque d'égards, ces compagnies, faites pour établir la paix, finissent, contre le gré des plus sages, par concourir à fomenter les troubles.

Les députés du tiers-état, dans la dernière assemblée, étoient presque tous gens de robe. Comme la nature de leurs occupations les met dans l'habitude d'approfondir les questions, ils en agitèrent souvent qui déplurent à la cour : celle-ci, en revanche, ne leur épargna pas les mortifications, dont une des plus sensi-

bles fut une différence marquée entre la manière de traiter les deux premiers ordres et ce dernier : pleine d'égards et d'attentions flatteuses pour le clergé et la noblesse, elle affectoit au contraire, dans ses communications avec le tiers-état, une indifférence, un oubli des convenances qui tenoient du mépris. Ces députés, retournés dans les provinces, y portèrent leur mécontentement; ceux qui restèrent à Paris aigrirent le parlement, où ils avoient presque tous des parens ou des amis. Comme les états, pendant qu'ils se tenoient, étoient le sujet des conversations, après leur dissolution, arrivée sans que le royaume en eût tiré aucune utilité, ils devinrent l'occasion des plaintes et des murmures. On disoit que la reine avoit joué la nation, et on n'auroit pas été fâché qu'elle eût été punie de cette espèce d'insulte publique.

Les esprits étant ainsi disposés, il ne fut pas difficile au duc de Bouillon d'obtenir du parlement qu'il se prêtât à quelque démarche peu agréable à la reine : elle en fournit elle-même le prétexte, parce qu'en congédiant les députés des états, ne sachant comment se débarrasser des instances qu'ils employoient pour la déterminer à répondre aux cahiers, elle dit qu'elle le feroit quand le parlement auroit adressé au roi des remontrances à ce sujet. Elle donna cette défaite

maladroite le 25 mars, et, trois jours après, les enquêtes députèrent deux conseillers de chacune de leurs chambres à la grande, pour demander l'assemblée des chambres. Elle est accordée sans difficulté. On délibère d'abord sur la manière de procéder à la confection des remontrances. Quelques-uns font observer qu'il est à propos d'appeler à ce travail les princes et les pairs du royaume, et qu'il faut prier le roi de leur ordonner de se rendre à l'assemblée. D'autres disent que cette prière au roi est inutile; que les pairs de France ont droit, par leur seule qualité, de venir prendre séance au parlement quand ils le veulent, et quand ils croient que les besoins de l'état l'exigent; qu'ainsi il suffit de leur faire connoître ces besoins. Cette opinion l'emporta, et il y eut, en conséquence, arrêt qui portoit que les princes, ducs et pairs, grands officiers de la couronne, ayant séance et voix délibérative au parlement, qui se trouvoient alors à Paris, seroient invités à venir délibérer avec M. le chancelier, et avec toutes les chambres assemblées, sur les propositions qui seroient faites pour le service du roi, le soulagement de ses sujets et le bien de l'état.

Cet arrêt fut un vrai triomphe pour le malin duc de Bouillon. Il avoit appréhendé que le parlement se contentât de travailler sans éclat à des remontrances que la cour auroit

négligées sans risque ; au lieu que la convocation des pairs donnoit à cette affaire une importance qui ne permettoit pas de ces arrangemens ambigus, après lesquels les deux partis s'attribuent la victoire : il devenoit nécessaire, ou que la reine empêchât l'assemblée des pairs, et elle ne le pouvoit sans choquer le parlement, ou qu'elle la permît, et pour lors elle avoit à craindre de voir porter des coups violens à son autorité, dont elle étoit idolâtre : alternative également agréable au duc de Bouillon.

Marie se détermina à empêcher l'assemblée des pairs, comme étant le mal le plus pressant. Elle envoya défendre au prince de Condé et aux autres de se rendre au parlement, s'ils y étoient invités ; et en même temps, de peur que le parlement ne continuât sans eux ses opérations, elle manda les gens du roi, et leur dit qu'elle trouvoit fort étrange qu'une compagnie établie uniquement pour rendre la justice aux particuliers, s'ingérât d'assembler ainsi, de son autorité privée, les premières personnes du royaume, pour raisonner sur le gouvernement. Sans entrer dans cette question délicate du droit ou de l'incompétence du parlement dans les affaires d'état, l'avocat-général Servin marqua de l'étonnement de ce qu'on reprochoit au parlement « d'affecter la puissance souveraine,

en invitant les princes, les grands officiers de la couronne, et le chancelier lui-même, à se rendre à ses assemblées. La compagnie, dit-il, n'a d'autre dessein que de rendre les premiers de l'état témoins de sa fidélité. » Nonobstant ces protestations, dont la reine sentoit l'artifice, elle fit assembler le conseil, et força les gens du roi d'en porter au parlement le résultat. Il enjoignoit au parlement d'envoyer au roi l'arrêt de convocation des princes et des pairs, et le registre dans lequel il étoit inscrit, et lui défendoit, sous peine de désobéissance, de passer outre à l'exécution de cet arrêt. Les ordres étoient si précis que le parlement n'osa désobéir. Le registre fut envoyé, même avec des excuses. Le roi les reçut assez froidement, et dit qu'il s'en feroit rendre compte. « Ainsi, dit le duc de Rohan, le parlement fut rabroué, et cela l'attacha d'autant plus au parti de M. le prince. »

C'est ce que désiroit le duc de Bouillon; il auroit été beaucoup plus fâché que le parlement réussît dans cette première entreprise, qu'il ne le fut de le voir échouer avec des circonstances mortifiantes. Il compta sur la fermeté que le dépit inspire quelquefois aux personnes maltraitées, et il ne se trompa pas dans ses espérances. Ses émissaires, entre lesquels se trouvoient des présidens au parle-

ment, insinuèrent à la compagnie qu'il ne falloit pas se laisser vaincre par les difficultés, et que ce seroit un acte méritoire de mettre sous les yeux d'un jeune roi des vérités importantes au bien de son royaume, vérités qu'on lui cachoit, et qu'il étoit à craindre qu'il ignorât toujours; que mal à propos le parlement s'étoit laissé abattre du premier coup; que, s'il avoit seulement fait mine de résister, le prince de Condé et tous ses partisans seroient venus à son secours; que ce prince et les autres seigneurs françois bien intentionnés ne refuseroient pas encore de se joindre au parlement, s'ils pouvoient s'en promettre plus de constance dans ses résolutions; que c'étoit une nouvelle tentative à faire, et qu'il étoit impossible qu'à la longue les efforts du premier corps de la nation ne triomphassent de la résistance de quelques ministres et de quelques courtisans, seuls auteurs de l'affront qu'il venoit d'essuyer.

Ces motifs et ces espérances s'accréditèrent dans les chambres au point qu'on résolut unanimement de renouer l'affaire des remontrances. Le roi en avoit fourni les moyens, en disant qu'il examineroit l'arrêt du parlement, et qu'il feroit connoître à cet égard sa volonté. Le parlement arrêta que le monarque seroit supplié de donner cette réponse; et Verdun, premier président, alla la demander

à la tête de quarante députés, tirés de toutes les chambres. Silleri, chancelier, fit, en présence du jeune roi, une longue harangue qui se réduisit à deux objets : 1° que le parlement n'a aucun droit de se mêler des affaires d'état ; 2° qu'il n'a pas même celui de faire des remontrances, à moins que le roi ne le lui ordonne. « Votre arrêt, ajouta-t-il, est l'ouvrage des jeunes conseillers, dont le nombre l'a emporté sur la prudence des anciens ; le roi se souviendra de la fidélité de ces derniers, et les exhorte à continuer : mais, en même temps, il vous défend de mettre à exécution l'arrêt rendu pour la convocation des pairs, et de délibérer désormais sur cette affaire. » La reine parla aussi dans les mêmes principes, et insista pareillement sur la prépondérance de la jeunesse, qu'elle regardoit comme la cause du désordre.

En répondant à l'un et à l'autre, le premier président, à l'imitation de Servin, ne chercha pas à prouver les droits que la cour refusoit au parlement; mais, comme dans l'affectation qu'on marquoit d'attribuer l'arrêt aux jeunes conseillers, il crut voir le dessein de jeter un ridicule sur les opérations du corps entier, il releva vivement cette imputation, et supplia le roi de croire que toute la compagnie avoit concouru à former l'arrêt; que ceux qui lui avoient dit le contraire ne

lui avoient pas fait un rapport fidèle, et qu'il le supplioit de les honorer tous également de sa bienveillance. Il se retira ensuite, et les ministres crurent l'affaire finie.

Mais il s'étoit répandu un bruit que le roi se lassoit d'être en tutelle, et qu'il ne seroit pas fâché qu'on l'éclairât sur les défauts du gouvernement. C'en fut assez pour faire prendre au parlement le parti de ne point cesser le travail des remontrances. En vain la reine irritée vouloit l'interrompre par de nouvelles défenses; les commissaires nommés à cet effet les continuèrent avec ardeur. Elles furent examinées dans les chambres assemblées, et présentées au roi par la grande députation le 22 mai. Les rues par lesquelles elle passa, les cours du Louvre, les escaliers, les fenêtres étoient remplis d'une foule innombrable; preuve certaine de la haine générale contre les ministres, toujours en butte à l'envie publique, et surtout contre le maréchal d'Ancre, qu'on savoit être particulièrement noté dans les remontrances.

Le roi et la reine attendoient la députation dans la chambre du conseil, accompagnés des ducs de Guise, de Montmorency, de Nevers, d'Épernon, de Vendôme, du maréchal d'Ancre, du chancelier, de Souvré, des secrétaires et principaux conseillers d'état. Elle fut introduite par un capitaine des gardes.

Le premier président prononça une harangue très-respectueuse, et présenta le cahier au roi, qui le prit de ses mains, promit de l'examiner, et leur dit de se retirer. Les ministres s'applaudissoient déjà d'avoir réduit une démarche si solennelle à une simple cérémonie, lorsque le premier président reprit la parole, et supplia le roi de faire lire les remontrances en présence des députés, afin que, si quelque article se trouvoit avoir besoin d'explication, ils la donnassent sur-le-champ. Plus promptement que la reine ne put parer ce coup, le jeune prince ordonna la lecture, et elles furent écoutées avec le plus profond silence et la plus grande attention.

Ces remontrances, les premières qu'on ait rendues publiques, sont remarquables par leur force et la liberté qui y règne. Le parlement déclare dans le préambule, « qu'il s'est toujours entremis utilement des affaires publiques, et que les rois l'y ont appelé. C'est, dit-il, un mauvais conseil qu'on donne à votre majesté, de commencer l'année de sa majorité par tant de commandemens de puissance absolue, et l'accoutumer à des actions dont les bons rois, comme vous, sire, n'usent jamais que fort rarement. » Il ajoute que plusieurs rois ont eu regret d'avoir *violenté* et non écouté le parlement; que des princes étrangers, des rois, des empereurs, des pa-

pes, se sont soumis à son arbitrage ; que témoin de beaucoup de désordres dans l'état, il s'est assemblé, et a désiré le concours des princes et des pairs, « non pour ordonner et résoudre des moyens d'y remédier, mais pour les proposer à votre majesté avec plus de poids et d'autorité, lorsqu'elle verra que les choses ont été considérées dans une telle et si célèbre compagnie. »

Suivent les griefs en vingt-neuf articles. Toutes les parties de l'administration y sont parcourues. On s'y plaint de ce que l'autorité du roi et sa sûreté ont été mises en problème dans les derniers états par les partisans des opinions ultramontaines ; de ce que les anciennes alliances ne sont pas entretenues; de ce que le conseil est composé, « non des princes, des grands du royaume et anciens ministres, mais de personnes introduites depuis peu d'années, non pour leurs mérites et services rendus, mais par la faveur de ceux qui veulent avoir des créatures ; » de ce qu'enfin ces ministres, conseillers du roi et autres sont pensionnés par les cours étrangères.

Le parlement demande que les officiers de la couronne ne soient pas troublés dans leurs fonctions ; qu'on ne donne plus de survivance; que les charges cessent d'être vénales ; qu'il ne soit plus permis aux sujets du roi, ecclésiastiques et autres, d'avoir communication

fréquente et secrètes intelligences avec les ambassadeurs et ministres étrangers ; que les libertés de l'église gallicane soient soutenues ; que les confidences qui transmettent fictivement les bénéfices soient punies, et les coadjutoreries supprimées ; qu'on mette des bornes à la multiplication des ordres religieux ; qu'on ne nomme aux archevêchés, évêchés, abbayes, que des régnicoles savans et de bonnes mœurs ; que le roi fasse fleurir l'université de Paris, et poursuivre par les juges ordinaires les anabaptistes, juifs, empoisonneurs et magiciens, trop communs chez les grands qui les protégent. Le roi est supplié aussi de punir les violences faites aux juges pour arrêter le cours de la justice, de régler la qualité des affaires qu'on pourra porter au conseil, et la forme qui y sera observée ; de n'y point casser ou faire surseoir, sur de simples requêtes, l'exécution des arrêts du parlement ; de faire faire justice des grands crimes sans grâce ni délai, quels que soient les coupables ; de ne point souffrir qu'on altère ou change hors du conseil les arrêts qui y ont été prononcés ; et d'ôter les nouveaux droits de chancellerie.

Quant aux finances, le parlement désire qu'elles soient mieux administrées, qu'on diminue le nombre de ceux qui les manient, ainsi que les pensions ; qu'il soit fait défenses aux conseillers du conseil de recevoir aucuns

dons, présens ou pensions des adjudicataires des fermes; qu'il soit fait une recherche sévère des maltôtiers, « dont les restitutions seront appliquées à la décharge des peuples. » Enfin, après quelques observations sur le commerce, les jeux de hasard, les manufactures, les arsenaux, les fortifications, la paye des troupes, les remontrances finissent par deux articles remarquables, suivis d'une conclusion qui ne l'est pas moins : 1° qu'on n'exécute aucun édit ni commission, sans vérification des cours souveraines, et enregistrement préalable; 2° qu'il soit permis, conformément à l'arrêt du 28 mars, de convoquer les princes et les pairs toutes les fois que le parlement le jugera convenable; « et en cas que ces présentes remontrances, par les mauvais conseils et artifices de ceux qui y sont intéressés, ne puissent avoir lieu, votre majesté trouvera bon, s'il lui plaît, que les officiers de votre parlement fassent cette protestation solennelle sous votre autorité; que, pour la décharge de leur conscience envers Dieu et les hommes, et pour le bien de votre service et conservation de votre état, ils seront obligés de nommer ci-après, en toute liberté, les auteurs de ces désordres, et faire voir au public leurs mauvais déportemens, afin d'y être pourvu par votre majesté en temps plus opportun. »

On conçoit l'effet que fit une pareille lecture. Il y eut un moment d'un profond silence : chacun se regardoit. Enfin la reine prit la parole, et dit que cela n'étoit fait que pour blâmer son gouvernement ; que c'étoit lui manquer de respect, et que les remontrances mettoient le comble aux injures contenues dans les libelles qu'on répandoit contre elle. Le chancelier se contenta de faire observer au roi que les remontrances n'auroient dû être faites qu'après que sa majesté auroit envoyé l'ordonnance qu'il avoit promise sur les cahiers des états. Le président Jeannin, qui gouvernoit les finances, justifia sa gestion avec chaleur, et fit voir que, si les millions épargnés par Henri avoient été dissipés, si on n'avoit pu en mettre d'autres en réserve, c'étoit la faute des princes auxquels on avoit été forcé de prodiguer des gratifications et des pensions, pour empêcher une guerre ruineuse. Chacun parla ensuite sans rang et sans ordre. On interrogeoit, on répondoit, on s'apostrophoit. Les seigneurs notés dans les remontrances, surtout le maréchal d'Ancre, lançoient sur le parlement des regards foudroyans. Les esprits s'echauffoient, et il étoit à craindre qu'une assemblée si auguste ne finît pas sans violence. Le roi prit le parti de la congédier, et promit de faire savoir incessamment sa volonté.

La réponse ne se fit pas attendre ; dès le lendemain 23 mai il parut un arrêt du conseil qui supprimoit les remontrances comme prématurées, et composées sans permision du roi. Sa majesté promettoit un édit sur les cahiers des états, et s'engageoit à écouter pour lors les remontrances qui pourroient être faites sur cet édit. Le lundi premier juin, l'arrêt du conseil fut porté au parlement pour être enregistré. Le parlement ordonna des remontrances ; le roi donna des lettres de jussion : ainsi le combat s'engageoit, et la rupture paroissoit inévitable, lorsque la certitude où étoit le parlement de faire plier la cour, s'il s'opiniâtroit, l'engagea, de peur de plus grands maux, à plier lui-même.

Le duc de Bouillon intriguoit toujours dans la compagnie ; il passoit si bien pour être l'auteur de tous ces mouvemens, que la reine disoit naïvement de lui : « Vous verrez que nous serons contraints de recourir à cet homme-là pour nous tirer d'embarras. » Quand il vit que les lettres de jussion ébranloient quelques membres, il fit savoir au parlement, par des émissaires, qu'il n'avoit qu'à tenir ferme, que le prince de Condé se déclareroit pour lui, et que toute la nation, mécontente comme elle l'étoit, ne manqueroit pas de s'attacher au prince. Il n'osa pas trop faire valoir dans ce moment les liaisons

qu'il avoit avec les calvinistes qui s'assembloient à Grenoble, et qui promettoient une puissante diversion; mais il en dit assez pour faire connoître que, si le parlement persistoit dans sa résistance, les ministres seroient forcés ou de céder, ou d'essuyer une guerre que l'intervention du parlement leur rendroit certainement désavantageuse.

Ainsi le parlement se vit avec étonnement amené à lever l'étendard contre son souverain, ou du moins à servir, contre son intention, de sauvegarde et de prétexte aux révoltés. Alors les membres les plus modérés de ce corps ouvrirent les yeux aux autres sur le danger de leur position : ils leur firent entendre que ce seroit une honte éternelle pour eux d'être les boute-feux de la guerre; que, malgré leur bonne intention, ils passeroient dans la nation et chez l'étranger pour avoir aidé à ébranler le trône, autrefois affermi par leurs mains. « D'ailleurs, ajoutoient-ils, quelle imprudence de nous livrer au prince, qui n'a peut-être d'autre dessein que d'épouvanter par nous le ministère, et qui, pour obtenir une paix avantageuse, nous sacrifiera ensuite à la colère du roi. »

Si le parlement balançoit, la reine et les ministres n'étoient pas plus fermes : ils craignoient que cette compagnie, poussée à bout, ne se joignît publiquement aux mécontens,

et ne les appuyât de quelque déclaration éclatante, qui auroit donné auprès du peuple une grande faveur au parti. Ces différentes considérations calmèrent la première fougue : les esprits se rapprochèrent ; et des conférences qui s'établirent, sortit un accommodement par lequel chacun se relâcha de ses prétentions. Le 23 juin, le parlement donna un arrêt concerté ; il y faisoit des excuses à la reine, et disoit que, dans ses remontrances, il n'avoit prétendu blâmer ni elle ni son gouvernement. Il représentoit modestement que le dernier arrêt du conseil, si le roi en exigeoit l'entière exécution, seroit infiniment dommageable à l'honneur de la compagnie ; et il supplioit sa majesté de ne point exiger que l'arrêt de son parlement fût cassé. Le ministère se contenta de cette réparation. L'assemblée des pairs n'eut pas lieu ; mais aussi l'arrêt du parlement ne fut ni biffé ni annulé. En cela, celui du conseil n'eut point d'exécution ; et au contraire, celui du parlement conserva toute sa force, et servit de pierre d'attente pour les occasions futures.

Ce fut une grande prudence au parlement de s'être arrêté, malgré toutes les personnes qui s'efforçoient de le faire avancer : quelques pas de plus, il lui auroit peut-être été impossible de retourner en arrière. Le prince de Condé étudioit ses démarches. Il étoit déter-

miné à faire la guerre, et il attendoit que le parlement frappât le premier coup : mais, trop persuadé que cette compagnie ne pourroit jamais se réconcilier avec la cour, il laissa ralentir le chaleur des esprits, et l'accommodement étoit fait quand il en vint à une rupture ouverte.

La vraie raison de la rupture, qui étoit le désir de gouverner, fut cachée sous un prétexte que Condé s'étoit toujours ménagé. Il revint à ses anciennes objections contre le mariage de Louis avec l'infante, et il s'opposa, en plein conseil, au voyage que le roi devoit faire vers la frontière pour y aller recevoir son épouse. La reine n'eut aucun égard à cette opposition, et fit au contraire hâter les préparatifs du voyage. Sur cette conduite, à laquelle il s'attendoit, Condé quitte la cour avec ses adhérens ; il se retire à Clermont en Beauvoisis ; Bouillon se rend à Sedan, Mayenne à Soissons, Longueville en Picardie, et les autres chacun dans les endroits où ils croyoient avoir le plus de crédit.

Aussitôt les écrits volent à Paris et par tout le royaume. On emploie d'une part les reproches contre les ministres, les satires contre le maréchal d'Ancre, les observations malignes sur les impôts, et tout ce qui sert à soulever les peuples ; de l'autre on récrimine par des plaintes sur l'ingratitude des princes : on pro-

met aux peuples, on fait des offres aux chefs; et ce qui est plus efficace que les paroles, des deux côtés on lève des soldats. La reine entama une négociation avec les mécontens, qui pour cela s'étoient réunis à Coinci. Villeroi et Jeannin, députés de la cour, mirent plusieurs fois les choses au point de conclure un accommodement; mais, ou ils avoient le secret de Marie, ou ils entrèrent adroitement dans ses vues, qui étoient de gagner seulement du temps.

Marie avoit le cœur profondément ulcéré de deux choses : 1° de ce que les confédérés, dans leur manifeste, dénonçoient pour ainsi dire à la nation ses ministres favoris, le maréchal d'Ancre, le chancelier de Silleri et le chevalier son frère, Dolé et Bullion, créatures du maréchal, sur lesquels ces manifestes rejetoient tous les troubles de l'état, et par contre-coup sur elle-même; 2° de ce qu'ils affectoient de dire, d'écrire et de répéter qu'on n'avoit pas recherché les complices de la mort du feu roi; reproche outrageant pour une épouse, et qui l'exposoit aux plus odieux soupçons : aussi la reine ne put-elle se résoudre à leur pardonner cette injure, et elle aima mieux les avoir pour ennemis déclarés, et les pousser à bout, que d'agréer des ménagemens qui auroient pu faire dire qu'elle achetoit leur silence. Elle laissa donc traîner

les négociations tout le temps qui lui étoit nécessaire pour prendre ses mesures ; et, quand les troupes furent en état, elle envoya aux mécontens ordre de se préparer à suivre le roi dans son voyage de Guienne.

Ce commandement fut pris pour une déclaration de guerre. Les princes appelèrent auprès d'eux tous leurs partisans, qui formèrent une armée, mais bien inférieure, par le nombre et la discipline, à celle du roi. Ils envoyèrent en même temps une justification de leur conduite aux cours souveraines, à l'assemblée des calvinistes, qui, avec l'autorisation du roi, se tenoit à Grenoble, et à tous les corps, excepté l'assemblée du clergé, sachant, dit *le Mercure*, « qu'ils étoient résolus à une entière soumission envers sa majesté. » S'ils présumèrent plus d'aide du côté des parlemens, ils se trompèrent : ces compagnies renvoyoient leurs paquets cachetés au roi. Ce concert unanime d'obéissance tranquillisa la reine. Cependant, comme il y avoit dans le parlement de Paris beaucoup de membres attachés aux princes, on jugea à propos de les priver des conseils de leur chef, qui étoit le président Le Jay, principal auteur des remontrances. Le roi le fit enlever le jour même qu'il sortit de Paris. Le parlement envoya le redemander : le roi répondit qu'il l'emmenoit pour se servir de lui pendant son

voyage ; mais celui du président ne fut pas long, car on le laissa prisonnier dans le château d'Amboise.

Louis XIII partit le 17 août. La marche du jeune roi à travers son royaume, pour aller recevoir son épouse, n'auroit dû être accompagnée que de plaisirs ; mais la bizarrerie des circonstances força de joindre aux divertissemens l'appareil de la guerre, et la pompe des fêtes en tiroit quelquefois un nouvel éclat. Le monarque avançoit au milieu d'une cour leste et brillante. Derrière lui marchoit presque pas à pas son armée, commandée par le maréchal de Laval Bois-Dauphin, qui avoit ordre d'éviter une action. Après venoit l'armée des mécontens, sous les ordres du prince de Condé, dirigée par le duc de Bouillon. Quand celui-ci approchoit, Bois-Dauphin présentoit le front, et Bouillon, moins fort, s'arrêtoit ou cherchoit des détours. On a blâmé les deux généraux d'avoir laissé échapper l'occasion de battre chacun son adversaire ; mais leur but n'étoit pas de se mesurer ni de hasarder en une fois les ressources de leur parti. Bois-Dauphin ne vouloit qu'assurer la marche du roi ; Bouillon ne vouloit que l'inquiéter, et pénétrer dans les parties du royaume où il comptoit se recruter avantageusement. Ils réussirent l'un et l'autre. Bois-Dauphin conduisit tranquillement la cour à Bordeaux,

où elle arriva le 7 octobre, et Condé s'établit dans le Poitou, où plusieurs gentilshommes vinrent grossir le nombre de ses volontaires.

Excepté les désordres inséparables de la marche des armées, on ne vit dans ces troubles ni l'animosité ni les horreurs qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Les peuples y prirent un intérêt fort léger. Ce n'étoit qu'un penchant sans passion, qui les déterminoit ou pour la cour ou pour le prince. Dans les endroits où la prévention en faveur des confédérés prévaloit, le roi étoit néanmoins obéi; et où les royalistes l'emportoient en nombre, les partisans des princes n'étoient pas maltraités. On ne peut douter que tout Paris et le parlement n'inclinassent pour les mécontens : cependant cette compagnie enregistra un édit qui déclaroit le prince de Condé et ses adhérens criminels de lèse-majesté. Ils opposèrent à cet édit des écrits aigres et mordans, dans lesquels ils avoient soin de répéter que le but de leur confédération étoit d'obtenir la recherche et la punition de tous ceux qui avoient participé à la mort du roi. Excités par le duc de Rohan, les calvinistes, en corps d'assemblée, se joignirent au prince, malgré les instances de Duplessis-Mornai, de Lesdiguières et de Châtillon; et, s'appuyant sur les mêmes motifs, ils levèrent des troupes pour lui. Le duc de Vendôme, gouverneur

de Bretagne, fils naturel de Henri IV, et à qui ce prétexte de l'assassinat convenoit mieux qu'à tout autre, n'eut garde de le négliger; mais comme il leur coûtoit à tous d'avouer qu'ils prenoient les armes directement contre le roi, ils publièrent que ce prince étoit prisonnier entre les mains des ministres : subterfuge usé qui ne trompoit personne. Cependant, comme on pouvoit appréhender que les mécontens n'eussent dans les provinces des partisans qui se déclareroient quand la cour seroit éloignée, la reine envoya dans les places suspectes des commandans affidés, avec des troupes, qui réprimèrent soigneusement les moindres mouvemens; de sorte que la joie des noces ne fut troublée par aucune nouvelle de soulèvement. Le duc de Guise, à la tête d'un détachement de la grande armée, alla conduire jusqu'à la frontière la princesse Élisabeth, destinée à l'infant d'Espagne, et en ramena la jeune reine à Bordeaux, où le mariage fut ratifié le 22 novembre.

Anne d'Autriche avoit quinze ans quand elle épousa Louis XIII, qui étoit du même âge, à cinq jours près. Malgré cette convenance, leur mariage ne fut pas heureux. Les deux époux se plurent au premier coup d'œil; mais leur union fut traversée par les personnes qui aspiroient à la confiance exclusive du roi, et qui appréhendoient que son amour pour

la jeune reine ne diminuât leur crédit. On inspira à Louis des ombrages sur l'attachement qu'Anne d'Autriche conservoit pour sa famille ; on insinua à la reine que son époux ne l'aimoit pas. Ainsi ils vécurent comme dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par quelques réunions passagères, dues plutôt aux circonstances qu'à la tendresse.

Le premier interprète de leurs sentimens fut Albert de Luynes, gentilhomme provençal, qui sut plaire au roi par le talent de la vénerie, et par son adresse à inventer des amusemens proportionnés à l'âge de ce prince. Il l'envoya porter à son épouse la première lettre de compliment, dans laquelle il lui mandoit que Luynes étoit son ami, et qu'elle eût à croire ce qu'il lui diroit de sa part. » Cette commission flatteuse marquoit la faveur dont ce courtisan jouissoit ; faveur qui n'alarmoit pas la reine mère, persuadée qu'elle se renfermoit dans la sphère des divertissemens, et que son fils réservoit pour elle seule la connoissance des affaires, dont Marie étoit uniquement avide. Le favori l'entretint habilement dans cette idée ; mais il se servit de la liberté des plaisirs, pour faire apercevoir à Louis le foible du gouvernement de sa mère, et surtout sa prévention aveugle pour le maréchal d'Ancre et sa femme. On

entendit quelquefois ce jeune prince, fidèle à la discrétion qu'exigea sans doute son favori, dire à ses autres confidens : « Ce maréchal sera la ruine de mon royaume, mais on ne peut pas dire cela à ma mère, parce qu'elle se mettroit en colère. »

En effet, personne n'a jamais porté plus loin que Marie l'emportement et l'esprit de vengeance. Elle ne pouvoit souffrir ni remontrances ni obstacles : le dépit la rendoit capable de tout ; et quand quelque intérêt secret la forçoit à se contraindre, la nature violentée s'expliquoit par l'altération de son visage et de sa santé. Ses passions étoient extrêmes : l'amitié chez elle étoit aveugle dévouement, et la haine exécration. Quiconque l'avoit choquée une fois ne pouvoit se flatter de regagner ses bonnes grâces, ni même d'être toléré : aussi aimoit-on mieux travailler à la détruire, que dépendre de son indulgence. Elle éprouva, en conséquence, le contraire de ce qui arrive aux caractères doux et modérés. Ils ne sont pas plus exempts que d'autres des traverses et des contradictions ; mais du moins leur patience ramène les esprits, et tout finit ordinairement à leur avantage : au lieu que Marie de Médicis, après quelques succès arrachés plutôt qu'obtenus, essuya des revers humilians, qui la punirent sans la corriger.

[1616] Après avoir marié son fils selon ses désirs, malgré les obstacles puissans qui s'y opposoient, Marie se voyoit deux moyens également faciles d'écraser ou de dissoudre la cabale qui lui étoit opposée. Pour l'écraser, elle n'avoit qu'à lâcher la bride au duc de Guise, qu'elle venoit de mettre à la tête de son armée, bien supérieure à celle des confédérés. Pour la dissoudre, il suffisoit de présenter l'appât des grâces à la plupart des mécontens. Le premier parti étoit plus conforme au goût de Marie ; et si elle ne le prit pas, c'est qu'elle fut obligée de sacrifier son désir à des considérations très-puissantes.

Le roi ne goûtoit pas cette guerre : ceux qui l'environnoient lui disoient en secret que son mariage n'en avoit été que le prétexte, et que la véritable raison étoit le soulèvement des grands contre un insolent favori, dont la reine étoit follement infatuée ; qu'elle pourroit d'un mot finir tous ces troubles, et que si elle ne le faisoit pas, ce seroit signe qu'elle préféroit le maréchal d'Ancre à la tranquillité du royaume et à la satisfaction de son fils. La jeune reine désiroit aussi avec ardeur la fin des troubles, pour se rendre à Paris, où elle étoit attendue par des fêtes dont l'idée enlaidissoit encore la guerre à ses yeux. Toute jeunesse de la cour pensoit comme elle. Les gens les plus mûrs souhaitoient la cessation des

hostilités, sinon pour profiter des plaisirs, du moins pour n'être pas exposés aux incommodités des campemens et des voyages dans une saison rude et fâcheuse. Enfin, comme, malgré l'état de guerre dans lequel on vivoit, il y avoit toujours des relations de parenté et d'intérêt, on s'écrivoit, quoique dans des partis opposés; on se communiquoit ses idées, et on s'accordoit communément à conclure qu'il falloit faire la paix. Ce vœu étoit si général, que la reine craignoit de voir tomber sur elle tout l'odieux de la guerre, si elle ne se prêtoit pas à une négociation. Elle y donna donc les mains, mais si maladroitement, qu'elle en eut tout le désavantage pour la forme et pour le fond.

Pour la forme, en ce qu'elle souffrit que la paix fût traitée dans une espèce de congrès qui se tint d'abord à Fontenai-le-Comte en Poitou, ensuite à Loudun; deux endroits choisis pour la commodité des mécontens; en ce qu'elle permit qu'outre les personnes nécessaires, tels que les ministres du roi et les chefs des confédérés, il y eût à la conférence des députés des calvinistes, des représentans des principales maisons du royaume, et même que l'ambassadeur d'Angleterre y assistât, non à la vérité en qualité d'arbitre, comme les princes le désiroient, mais en qualité de garant, sous le titre de témoin.

Pour le fond, la reine ne pouvoit guère être réduite à accepter des conditions plus mortifiantes que celles de ce traité, signé à Loudun le 6 mai. Les deux premiers articles sont conçus en ces termes : « On fera une recherche bien exacte de tous ceux qui ont participé au détestable parricide commis en la personne du feu roi ; et, attendu qu'au préjudice des volontés et commandemens exprès du roi et de la reine sa mère, quelques officiers sont réputés avoir mis de la nonchalance à la recherche des auteurs dudit parricide, il plaise à sa majesté de faire expédier à cet effet une commission adressante au parlement de Paris. » Ensuite viennent la plupart des demandes faites par les états, qui sont accordées. On demande aussi avec affectation, art. 13, que les charges et dignités, tant laïques qu'ecclésiastiques, ne puissent jamais être données aux étrangers, et le roi le promet : « réservant cependant sa majesté de donner ce qu'il conviendra au mérite, services et qualités des personnes. » Du reste, il n'y a que des stipulations générales pour l'intérêt des peuples, leur soulagement et la diminution des impôts.

Quant au prince et ses adhérens, non-seulement on les réhabilita, on les déclara innocens et bons serviteurs du roi, mais il leur fut alloué des sommes considérables pour

payer leurs dettes et les dédommager. Les réformés obtinrent seulement ce qu'il falloit pour leur faire croire qu'ils n'avoient pas été entièrement oubliés, savoir, le rétablissement de l'exercice de leur religion en quelques lieux. Le parlement de Paris eut aussi des marques de souvenir de la part des confédérés, qui avoient intérêt à le ménager. On essaya de lui faire obtenir quelque satisfaction sur le droit de convoquer les pairs, qui avoit été un des objets et la cause des fameuses remontrances : mais cet article fut couché en termes si ambigus, qu'en enregistrant, le 13 juin, l'édit du roi, confirmatif du traité de Loudun, la compagnie arrêta de nouvelles remontrances à ce sujet.

Pendant que ce traité se négocioit, le roi revint à Paris, où il fit son entrée avec la reine son épouse, le 18 mai. Peu de temps après, on vit des événemens qui avoient été promis dans des articles secrets joints au traité, au nombre de quinze. Le ministère fut totalement changé. On retira les sceaux au chancelier Brulard de Silleri, et on les donna au président du Vair. Le premier voulut les reporter au roi lui-même, et il eut une audience particulière, dont ce jeune prince sortit les yeux gros et humides. Les finances, qu'avoit le président Jeannin, furent confiées à Barbin, homme nouveau. Richelieu, créa-

ture du maréchal d'Ancre, qui lui avoit déjà fait obtenir l'évêché de Luçon et la grande aumônerie de la reine, fut appelé au conseil, et ce fut la première fois qu'il parut avec éclat sur la scène politique. Presque toutes les personnes attachées aux anciens ministres eurent des marques de disgrâce. Le duc d'Épernon et plusieurs autres seigneurs qui s'étoient montrés partisans zélés de la reine furent abandonnés au ressentiment des mécontens, qui répandirent avec affectation des écrits dans lesquels ils étoient décriés. Le maréchal d'Ancre lui-même parut perdre de son crédit, puisqu'il céda à ses compétiteurs des charges et des établissemens qu'ils lui envioient, entre autres sa forteresse d'Amiens, que convoitoit depuis long-temps le duc de Longueville, gouverneur de Picardie.

Tant d'événemens singuliers donnent lieu de soupçonner qu'il y eut dans cette paix un secret arrangement, sur lequel on ne peut avoir que des conjectures. Le duc de Bouillon et le maréchal d'Ancre, qui avoient été antagonistes si acharnés, parurent aussitôt après la conclusion du traité, extrêmement amis. Le prince de Condé changea aussi, pour ainsi dire, du jour au lendemain; il prit hautement la protection du maréchal contre l'étourderie des jeunes seigneurs et la mauvaise volonté des vieux. Il n'y eut que ces

deux chefs des confédérés qui parurent contens. Les autres, calvinistes et parlementaires, se plaignirent également qu'on ne leur avoit pas ménagé des conditions assez avantageuses; preuve certaine que leur consentement à la paix fut tiré par adresse, et qu'il y eut quelque connivence clandestine, dont le plus grand nombre fut la dupe. A juger par ce qui arriva ensuite, le prince de Condé et le duc de Bouillon, sur la promesse qu'on leur aura faite de les associer au gouvernement, se seront contentés d'obtenir pour leurs adhérens quelques avantages plus apparens que réels; et la reine mère n'aura pas hésité de sacrifier des ministres auxquels elle n'étoit pas fort attachée, dans l'espérance de faire ce qu'elle voudroit sous le nom du prince, ou de le réduire lui-même à l'impuissance de nuire, en le privant des secours de ses partisans. C'est sans doute à ce plan de politique qu'on doit rapporter le mot de Villeroi, conservé par Siri. En délibérant dans le conseil sur la demande que faisoit le prince de signer les ordonnances : « On peut, dit Villeroi, mettre la plume à la main de celui dont on tient le bras. » Le dessein de Marie est encore mieux développé dans une conversation que Barbin eut avec le marquis de Cœuvres, à l'occasion des prétentions de Condé. « Il faut, lui dit-il, que le prince se

détermine à être bon serviteur du roi ; autrement qu'il sache qu'il n'y a ni qualité, ni condition, ni crédit capables d'assurer quelqu'un quand il est dans le Louvre, le centre de la justice et de la force du roi. »

Mais ce succès éblouit Condé et le perdit ; son retour à Paris, après la paix, fut une espèce de triomphe. Tout le monde le regarda comme devant être désormais le maître des grâces, et il se le persuada lui-même ; les courtisans s'empressèrent autour de lui ; il se vit plus recherché que le roi. Dans l'ivresse de cette prospérité, le prince ne ménagea ni ses actions ni ses discours ; il décidoit souverainement au conseil, tranchoit dans les affaires, et distribuoit les emplois et les charges. S'il obligea quelques-uns, il fit aussi beaucoup de mécontens. Outre cela, il ulcéra de nouveau la reine contre lui, par la conduite qu'il tint avec le maréchal d'Ancre, qu'il n'avoit caressé que pour aider plus sûrement à sa perte.

Ce colosse de faveur étoit toujours en butte à la haine des grands et des petits, et il menaçoit ruine ; « par la raison, dit Siri, qu'il faut qu'à la fin tout bois soit rongé par les vers, et tout drap dévoré par les teignes. » Il essuya cette année deux revers accablans, dont le second étoit un avertissement assez clair d'un malheur prochain. Le premier fut la perte de

sa fille; elle mourut au moment qu'il alloit la marier, et se procurer, dans un gendre d'une famille distinguée, un appui contre les secousses que lui préparoient ses ennemis. Il ne lui resta qu'un fils, destiné à porter l'opprobre de la mémoire de son père, sans avoir participé à sa fortune, dont sa grande jeunesse l'empêchoit de jouir. Le second revers fut le supplice de deux de ses laquais, qui furent pendus devant son hôtel, revêtus de sa livrée, pour avoir frappé violemment un artisan. Il y eut, dans cette punition, des circonstances qui firent connoître que les valets étoient victimes de la haine qu'on portoit au maître. Concini le sentit : il aperçut aisément qu'on animoit contre lui la populace de la capitale, où il ne se croyoit plus en sûreté. Sa situation à la cour n'étoit pas moins alarmante : un esprit encore plus ferme que le sien en auroit été troublé. De tous côtés il ne voyoit qu'embûches, trahisons : ses paroles, ses actions étoient également mal interprétées. Se présentoit-il aux fêtes que les grands se donnoient, on taxoit sa démarche d'insolence; se retiroit-il parce qu'il s'apercevoit qu'il n'étoit pas vu de bon œil, on attribuoit son absence à dédain et à mépris. Arrivant un jour chez le prince de Condé, à la fin d'un repas, le maréchal se trouva investi par les convives, la plupart jeunes gens, qui le ser-

roient, l'insultoient, et sembloient ne demander ou n'attendre qu'un coup d'œil du prince pour se jeter sur lui et l'assassiner. Condé eut peine à arrêter la fougue de cette jeunesse ; il la contint néanmoins, et débarrassa Concini. Il courut encore une autre fois le même danger de la part de toute la cabale, qui demandoit à Condé de la laisser agir et lui permettre de le défaire de son ennemi. Le prince s'opposa à l'exécution de ce complot, et en donna avis au maréchal, lui conseillant de quitter la cour pour quelque temps, afin de laisser refroidir cette animosité. Le maréchal suivit ce conseil et se retira en Normandie.

Mais ces apparences de bonne volonté de la part du prince ne servoient pas beaucoup à Concini, parce qu'elles étoient accompagnées de hauteur, de tons et d'airs de mépris public qui enhardissoient les courtisans à braver le maréchal. Quiconque vouloit entreprendre sur ses gouvernemens ou ses dignités trouvoit un appui sûr dans le prince de Condé. Ce fut dans cette confiance que le duc de Longueville osa s'emparer à main armée de Péronne, dont Concini étoit gouverneur. Longueville soutint même son usurpation contre les troupes que la reine lui opposa. Marie fléchit en cette occasion décisive, et elle laissa ainsi accréditer la persuasion que Condé étoit le maître, et qu'elle étoit absolument sans puissance.

Sulli l'avertit du mauvais effet de sa foiblesse, et lui fit voir des conséquences qui contribuèrent sans doute au malheur du prince. « Dans l'état où sont les choses, lui dit-il, sous huit jours, il faut que toute l'autorité passe au prince de Condé ou vous revienne, si vous savez la retenir. Deux si grandes puissances sont incompatibles. Les grands et le peuple sont pour le prince. Après l'entreprise de Longueville et l'éloignement du maréchal, votre autorité n'est plus rien et pour les affaires et pour le conseil; elle est toute entre les mains du prince : si bien que je ne vous crois pas en sûreté à Paris, où on peut vous investir dans le Louvre; et j'aimerois mieux vous voir, vous et votre fils, en rase campagne, avec mille chevaux. — Je trouve, répondit la reine, assez de gens qui me montrent le mal, mais aucun le remède : j'ai fait humainement tout ce qui est possible pour le bien de l'état; mais Dieu n'a pas voulu bénir mes efforts. J'ai donné la plume au prince, j'ai désarmé le roi; j'ai ôté au maréchal d'Ancre le gouvernement qu'il avoit en Picardie; j'ai souffert qu'on le chassât de la cour; j'ai fait du bien à tout le monde; je n'ai fait de mal à personne : je ne sais donc quel parti prendre. » Mais son irrésolution ne dura pas long-temps. Elle fit voir, comme elle l'avoit promis à Bassompierre, qui lui reprochoit le sommeil lé-

thargique dans lequel elle paroissoit plongée, « elle fit voir qu'elle ne dormoit pas toujours. »

D'abord elle tira de la Bastille le comte d'Auvergne, qui y étoit depuis douze ans. Cette première démarche auroit dû inspirer de la défiance aux *Condéistes* (ainsi les nommoit Bassompierre), parce que, si on tiroit de prison, dans un moment si critique, un prince ennemi né de la branche régnante, ils devoient penser qu'on avoit apparemment quelque dessein dont l'exécution demandoit un homme ferme et entreprenant. Les politiques, même du peuple, le comprirent, puisqu'ils débitèrent dans leurs assemblées de nouvellistes que, sur la porte de la chambre qu'occupoit à la Bastille le comte d'Auvergne, on avoit mis : « chambre à louer. » Il ne faut souvent qu'un mot pour faire avorter le projet le mieux concerté. Mais la faction étoit si persuadée de sa force, qu'elle ne fit aucune attention à cette plaisanterie populaire : elle se croyoit maîtresse des événemens. Cependant, comme on répandoit des menaces qui pouvoient être fondées, à tout hasard, les chefs, savoir, Condé, Vendôme, Mayenne et Bouillon, qui, dans une occasion récente, avoient failli être saisis tous les quatre chez la reine, convinrent de ne se jamais trouver au Louvre ensemble. Cette précaution en sauva trois, et le prince de Condé, qui ne pouvoit se persuader d'ail-

leurs qu'il y eût à craindre pour lui, paya pour tous.

S'étant rendu chez la reine mère le premier septembre, pour le conseil, il y trouva le roi qui le reçut bien. Sous prétexte de quelques affaires, la reine fit appeler son fils dans son cabinet, et aussitôt Thémines, abordant le prince, qui étoit serré par ses deux fils, lui demande son épée de la part du roi, et le fait prisonnier. Les ordres étoient donnés pour arrêter en même temps Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guise et Bouillon; mais aucun d'eux n'en attendit l'effet. Ils furent avertis presque au moment de la catastrophe arrivée au Louvre, et ils quittèrent Paris. Quelques-uns tâchèrent en partant de soulever le peuple. La douairière de Condé parcourut les rues, tout en larmes, criant qu'en assassinoit son fils, et exhortant les Parisiens à prendre les armes : mais ses tentatives n'aboutirent qu'à émouvoir la plus vile populace, qui se présenta en grand nombre devant le magnifique hôtel du maréchal d'Ancre, enfonça les portes, brisa les fenêtres, pilla ses meubles somptueux, et ceux de Corbinelli son secrétaire, sans la moindre effusion de sang. La cour fut charmée que la fureur du peuple s'épuisât sur des meubles et des bijoux : elle en avoit appréhendé des effets plus redoutables ; et pendant

qu'on arrêtoit le prince, la reine faisoit tenir dans la basse-cour du Louvre ses équipages chargés de ballots qui contenoient l'argent et les pierreries de la couronne, tout prêts à emmener le roi, si le coup eût manqué, ou s'il eût eu des suites dangereuses: il n'y en eut point d'autres que beaucoup de mouvemens entre les courtisans, dont les uns triomphoient, et les autres tâchoient de faire oublier par leurs souplesses qu'ils avoient suivi un parti disgracié.

Le 6 du même mois, Louis XIII alla au parlement tenir son lit de justice. Il y déclara qu'il avoit un extrême chagrin de s'être vu contraint à user de son autorité contre son cousin; mais la cabale formée sous le nom du prince s'étoit portée à des excès qu'une plus longue tolérance auroit rendus irrémédiables. « Ces excès sont, dit le chancelier, des assemblées nocturnes à l'hôtel de Condé et ailleurs; des démarches pour exciter la noblesse à prendre les armes dans les provinces, pour engager les capitaines de la bourgeoisie de Paris à se déclarer, et les prédicateurs à tonner en chaire contre les prétendus désordres du gouvernement. Ils ont enfreint, ajoutoit-il, le traité de Loudun par la prise de Péronne et d'autres places. Le roi a des avis certains qu'ils vouloient se saisir de sa personne et de la reine sa mère, et se cantonner dans les pro-

vinces. Pour cela ils ont fait des provisions d'armes considérables, même dans Paris, et des levées dans les provinces, sans commission du roi. Enfin, on sait à n'en point douter que quelques partisans du prince ont été assez hardis pour lui suggérer des prétentions au trône, et qu'ils avoient entre eux un mot de ralliement qui exprimoit ce dessein*. » Le chancelier termina cette exposition, au nom du roi, par la confirmation du traité de Loudun, et la promesse d'accorder pardon et absolution à tous ceux qui, sous quinzaine, rentreroient dans le devoir. Cette déclaration fut enregistrée au parlement sans réclamation, quoiqu'on y eût glissé entre les griefs que le prince avoit voulu renouveler l'affaire de l'assemblée des pairs, et les faire convoquer malgré le roi.

Les fugitifs s'étoient retirés à Soissons, où ils faisoient bonne contenance, quoiqu'ils n'eussent ni troupes ni argent. Au lieu de les poursuivre, la reine envoya Boissise et Chanvalon négocier avec eux; et, pendant ce temps, la nuit du 24 au 25 septembre, on transféra

* Ce mot de ralliement étoit *barre à bas*. Dans les armes de Condé il se trouve une barre qui les empêche de ressembler parfaitement à celles du roi. Ce cri de ralliement indiquoit le désir qu'on avoit que cette barre fût ôtée, et que le prince devînt ce que ses armes auroient indiqué.

à la Bastille le prince, qui jusqu'alors avoit été gardé au Louvre. Les mécontens eurent l'air de se prêter à un accord ; mais ce n'étoit que pour gagner du temps, et ils tardèrent peu à se prononcer plus ostensiblement et à faire des levées dans les provinces dont ils disposoient. La cour leur opposa trois armées, commandées par le comte d'Auvergne et les maréchaux de Montigni et de Souvré, et qui, au défaut des épargnes épuisées de la Bastille, furent soudoyées à l'aide de quelques édits bursaux.

Le maréchal d'Ancre n'étoit pas auprès de la reine quand le prince de Condé fut arrêté; il s'occupoit en Normandie à fortifier Quillebœuf, dont on prétendoit qu'il vouloit se servir pour tenir en bride Rouen et toute la province, et Paris par contre-coup : mais il paroît qu'il n'avoit dessein que de faire comme les autres seigneurs, qui, sous un gouvernement orageux, cherchoient à s'assurer un asile contre les premières secousses d'une bourrasque. Le temps qu'il choisit pour surveiller ses travaux fit penser qu'en s'éloignant il vouloit persuader le public qu'il n'avoit aucune part à l'emprisonnement du prince : mais si quelques-uns le crurent, la manière dont il se comporta ensuite les détrompa.

Concini, dont jusqu'alors les hauteurs avoient été tempérées par des retours de po-

litesse et de complaisance, surtout à l'égard des grands, revint comme un despote qui rentre dans son empire. Il fit ôter les sceaux à du Vair, « dont la vie austère et stoïque, dit Brienne, ne pouvoit compatir à ceux qui ne vouloient pas que la volonté des souverains eût des bornes » : on les donna à Mangot. L'évêque de Luçon prit un grand ascendant dans le conseil. Les anciens ministres, tels que Villeroi, qui s'étoient encore maintenus à la cour dans les dernières révolutions, se retirèrent. Les nouveaux eurent ordre de travailler sous le maréchal ; dès lors sa puissance n'eut plus de bornes. La reine mère se reposa sur lui du soin de tout le royaume, et trouva bon qu'il se mêlât de la conduite du roi, dont il eut la maladresse de contrarier les goûts et de vouloir borner les plaisirs.

Cependant sa fortune ne l'aveugloit pas : on en a la preuve dans une conversation qu'il eut vers ce temps avec Bassompierre. « Je regrette véritablement ma fille, lui dit-il, et je la regretterai tant que je vivrai ; cependant je supporterois cette affliction, si elle ne m'annonçoit pas, en quelque façon, la ruine de moi, de ma femme, de mon fils et de toute ma maison, que l'opiniâtreté de ma femme rend inévitable. Je connois le monde, la fortune, ses élévations et ses décadences, et que l'homme, arrivé à un certain point,

se précipite, à proportion que la montée qu'il a faite a été haute et roide. Comme vous m'avez connu d'enfance, je n'ai rien de caché pour vous. Vous m'avez vu à Florence, débauché, quelquefois en prison, banni, sans argent, et incessamment dans le désordre et la mauvaise vie. Je suis né gentilhomme. Je n'avois pas un sou quand je suis venu en France. Je me suis avancé et enrichi à l'aide de mon mariage; j'ai enfin poussé ma fortune jusqu'où elle a pu aller, tant qu'elle m'a été favorable : mais, reconnoissant qu'elle se lassoit, et qu'elle me donnoit des avertissemens, j'ai voulu plusieurs fois faire retraite, et aller jouir dans ma patrie des grands biens que la reine nous a donnés. Chaque coup de fouet que la mauvaise fortune nous donne, je presse, je conjure ma femme, mais inutilement. Je perds mes amis, qui meurent. On me chasse de mon gouvernement. La populace me déteste et m'insulte. Mes gens sont pendus. Je suis obligé de fuir et de m'exiler en Normandie. On a saccagé et pillé ma maison. Ma fille, qui pouvoit me fournir un soutien en se mariant, meurt, et ma femme résiste toujours. J'ai de quoi faire le souverain. J'ai offert au pape six cent mille écus pour l'usufruit du duché de Ferrare. Je laisserai encore plus de deux millions à mon fils; enfin, j'ai conjuré ma femme, je me suis jeté

à ses genoux ; mais elle me reproche ma lâcheté et mon ingratitude de vouloir quitter la reine : jugez de mon embarras. »

Concini éprouva en cette occasion qu'un ami trop zélé est souvent plus à craindre qu'un ennemi. La reine mère voyoit toute la nation révoltée des préférences qu'elle accordoit au maréchal d'Ancre et à sa femme ; et, plus elle savoit l'aversion générale déclarée contre son choix, plus elle s'obstinoit à montrer un attachement exclusif. Les mécontens, qui auroient volontiers souffert son autorité, s'ils l'avoient partagée, la voyant tout entière entre les mains d'un étranger, crioient à l'abus, et s'appliquoient à rendre publiques les marques de son entêtement, pour lui attirer des ridicules ou du mépris ; mais ils nuisirent moins à Marie qu'un courtisan, qui, sous ses yeux, s'emparoit adroitement du roi, et enlevoit à la mère la confiance de son fils, qu'elle ne recouvra jamais.

Ce courtisan, orné de toutes les qualités avantageuses et aimables que suppose ce nom pris dans le meilleur sens, est Albert de Luynes, dont nous avons déjà rapporté l'entrée et les progrès à la cour. Il ne s'y sentit pas plutôt affermi, qu'il appela auprès de lui Brantes et Cadenet ses deux frères, très-capables de seconder leur aîné. Ils se firent un cortége de la jeunesse, qui, malgré le sérieux

du roi, rendoit sa cour vive et gaie. Devant la reine mère, on ne parloit jamais que de plaisirs, de sorte qu'elle ne soupçonnoit pas que cette troupe folâtre pût s'occuper d'autre chose. Mais, dans le particulier, on apprenoit au roi les affaires de son royaume, dont Marie ne l'entretenoit jamais que brièvement, et comme malgré elle. D'après cette manière d'agir, il étoit aisé de persuader au jeune prince que sa mère vouloit le tenir dans l'ignorance, afin de gouverner seule. Il paroît qu'à ces insinuations on en joignit d'autres aussi fâcheuses pour la reine. Bassompierre raconte qu'il entendit un jour dire à Louis, parlant de Charles IX : « Le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais c'est qu'il se mit mal avec la reine Catherine sa mère, à Monceaux, et qu'il la quitta, et s'en vint à Meaux ; mais si, par la persuasion du maréchal de Retz, il ne fût pas revenu à Monceaux, il ne seroit pas mort. » Soit suggestion, soit qu'il eût pris ses préventions dans son caractère ombrageux, Louis XIII croyoit que sa mère aimoit mieux Gaston son frère, et qu'elle auroit voulu le voir monter sur le trône, afin de régner plus long-temps elle-même sous son nom. Ces soupçons donnoient aux mécontens beaucoup d'avantage auprès du jeune monarque : il leur étoit aisé de lui faire croire qu'en attaquant l'autorité de sa mère ils

travailloient réellement à lui faire rendre la sienne. Les émissaires qu'ils avoient à la cour contribuoient à inspirer ces idées au roi, et il s'y conforma lui-même quand il vit que le maréchal d'Ancre, après avoir éloigné ceux qui pouvoient le contredire, disposoit de tout arbitrairement, le traitoit en enfant, et ne lui disoit des affaires que ce qu'il ne pouvoit absolument lui cacher.

Pendant que la conduite de la reine mère étoit si impérieuse, celle de ses ennemis étoit souple et pleine d'égards pour son fils. De Soissons où ils s'étoient fortifiés, ils firent témoigner au roi la part qu'ils prenoient à une maladie qu'il eut alors. Ils lui faisoient dire en même temps qu'ils étoient disposés à se soumettre à toutes ses volontés, et qu'il ne falloit qu'un mot de sa bouche pour les amener à ses pieds. Ainsi il s'établissoit une correspondance secrète entre le roi et ceux qu'on appeloit des révoltés. Du côté de la reine, au contraire, tout annonçoit la haine contre eux, et le dessein de les soumettre entièrement : elle les fit sommer de revenir à la cour, ou du moins de se séparer, et elle leva des troupes pour les y contraindre. Il parut des manifestes sanglans. Comme c'étoit, pour ainsi dire, une querelle de famille à famille, comme les femmes y prenoient autant d'intérêt que les hommes, il n'y avoit point d'anecdotes qu'on

ne rendît publiques, point de reproches qu'on ne se fît avec d'autant plus d'aigreur qu'on s'étoit plus connu et plus aimé. On jugeoit non-seulement les actions, mais les intentions; et les mêmes paroles qui étoient applaudies d'un côté, comme dignes des plus grands éloges, étoient blâmées de l'autre, comme les expressions d'une insolence punissable. Lesdiguières, sollicité par la reine d'envoyer à son secours les troupes qu'il ramenoit victorieuses du Piémont, répondit : « J'ai été faire la paix en Italie, et je viendrai la faire en France; » et cette réponse, plus hautaine qu'héroïque, d'un sujet á son maître, fut exaltée avec l'enthousiasme de l'admiration par les mécontens que Lesdiguières favorisoit. D'Ancre, au contraire, écrivit à la reine : « J'ai levé en Allemagne, pour votre majesté, six mille hommes de pied et huit cents chevaux, qui sont sur la frontière; et je les amènerai à son service, sans que je prétende récompense de la dépense que j'y fais. » Il envoya sa lettre, et il s'éleva contre lui un cri d'indignation : on le traita de sangsue publique, de voleur, de tyran, sans lui faire la moindre grâce en faveur du motif qui le portoit à sacrifier ses trésors à la défense de sa bienfaitrice.

Il paroît qu'après la conversation avec Bassompierre, que nous avons rapportée, Con-

cini, déterminé à tous les événemens, prit le parti de ne plus ménager personne, ni grands, ni petits, ni ministres, ni peuple; d'établir, en un mot, sa puissance sur des fondemens inébranlables, ou de périr à la peine. Outre Quillebœuf, il fortifia le Pont-de-l'Arche et plusieurs autres villes en Picardie et en Normandie, par le moyen desquelles il espéroit tenir Paris en bride. Il mit des chefs à sa disposition dans les places les plus importantes du royaume. Les garnisons qu'il ne put pas gagner entièrement, il y fit glisser des gens à lui. Il supprima des pensions, en créa de nouvelles, rendit toutes les charges, tous les emplois dépendans de lui, pendant que sa femme recevoit publiquement le prix des monopoles et des concussions. Il se composa une garde de quarante gentilshommes, dont le plus grand nombre l'accompagnoit partout, même chez le roi. Les conseils ne se tenoient plus que pour la forme; encore n'y laissoit-on proposer que des affaires peu importantes; et, sitôt que le jeune monarque montroit envie d'en prendre connoissance, sous prétexte de lui épargner de la peine, le maréchal se chargeoit de la décision et de l'exécution.

Ces procédés déplaisoient souverainement à Louis, qui commençoit à se montrer jaloux, non-seulement d'être le maître, mais encore de le paroître. Plusieurs fois il avoit insinué

à sa mère que toutes ces brouilleries duroient trop ; qu'il y avoit un moyen de les finir, en retranchant les préférences, et en employant les grands au gouvernement, chacun selon sa naissance, sa dignité et ses talens. Comme l'établissement de cette nouvelle forme auroit porté un coup mortel à l'autorité exclusive dont Marie de Médicis jouissoit sous le nom de ses ministres, elle faisoit la sourde oreille. Cependant elle crut devoir entretenir une négociation ouverte avec les mécontens, afin de ne point attirer sur elle l'odieux de la guerre. Les pourparlers étoient entremêlés d'actes de sévérité et de clémence. La reine n'étoit-elle pas contente de la docilité des confédérés, elle les faisoit déclarer criminels de lèse-majesté. Prêtoient-ils l'oreille aux offres de la cour, on les reconnoissoit innocens, pour faciliter un accord qui ne se fit pas, quoique les évêques, les confesseurs, les cardinaux et les nonces s'en mêlassent.

[1617] Enfin la reine donna ordre au comte d'Auvergne de prendre toutes les petites places que les mécontens occupoient autour de Soissons, et de les resserrer dans cette ville, dont le siége fut résolu le 22 mars, dans un conseil secret, composé de la reine, du maréchal d'Ancre, du garde des sceaux, de l'évêque de Luçon et de Barbin. Le duc de Mayenne s'y étoit enfermé ; il la défendit avec courage : mais,

malgré sa résistance vigoureuse, il n'avoit plus de ressource que dans les secours étrangers levés par le duc de Bouillon, secours auxquels on opposa le duc de Guise, récemment détaché de la ligue, lorsqu'un événement préparé de longue main à la cour amena la paix en un instant.

Sous un roi qui auroit connu ses forces, la révolution du gouvernement pouvoit n'être que l'ouvrage d'une disgrâce : le maréchal d'Ancre auroit été exilé ou emprisonné, et la reine mère se seroit trouvée privée, sans éclat, de la connoissance des affaires ; mais Louis et ses confidens étoient timides, et la crainte d'inconvéniens qui ne seroient peut-être pas arrivés leur fit prendre un parti violent. Concini revenoit de Normandie, où il faisoit de temps en temps des voyages, « et revenoit, dit le roi dans la déclaration qu'il donna contre sa mémoire, pour éloigner de sa personne ce qui lui restoit de fidèles serviteurs, et le réduire sous une dure tutelle. » Il avoit été facile de persuader ces desseins outrés à un jeune prince qu'on épouvantoit, en faisant trouver sous sa main, en différens endroits de son palais, des poignards, des poisons et des billets qui l'avertissoient de se tenir sur ses gardes. Les inquiétudes qu'ils lui causèrent dérangèrent sa santé. Il se trouvoit fort embarrassé entre une mère dont il

croyoit n'être pas aimé, et des mécontens que cette mère lui représentoit comme des révoltés, mais qui lui faisoient parvenir secrètement les protestations d'une soumission entière ; enfin, soit lassitude du joug maternel, soit espérance de pacifier son royaume en un instant, il se laissa arracher l'ordre fatal.

Le lundi 24 avril, le maréchal d'Ancre entrant au Louvre pour le conseil, Vitri, capitaine des gardes, l'aborde et lui demande son épée. Concini fait un mouvement; on ne sait si ce fut pour la rendre ou pour se défendre : mais, dans l'instant, il reçoit trois coups de pistolet, tombe, et expire. La foule des cliens qui l'environnoient se dissipe : le roi paroît sur son balcon pour autoriser cette action par sa présence. Chacun s'empresse autour de lui, comme dans une réjouissance publique : il reçoit les félicitations de tout le monde; et, pendant cette espèce de triomphe, on désarme les gardes de sa mère, et on lui donne ceux de son fils : on mure les portes qui communiquoient avec l'appartement du roi, et Éléonore Galigaye, femme du maréchal, est arrêtée presque sous les yeux de sa maîtresse.

Le reste de ce jour, les courtisans l'employèrent à trouver des ridicules, des vices, des crimes à celui qu'ils adoroient la veille. Le lendemain, la populace donna un spectacle analogue à son caractère turbulent et féroce.

Le corps du maréchal avoit été jeté dans les latrines de la porte; il fut enterré le soir secrètement dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Quelques personnes que la curiosité conduisoit découvrent le lieu de la sépulture; le peuple s'y attroupe, exhume le cadavre, le traîne dans les rues et dans les places publiques, le pend dans l'une, le démembre dans l'autre. Quelques-uns poussent la barbarie jusqu'à le déchirer avec leurs dents, et mettre à l'enchère des morceaux sanglans, qui trouvèrent des acheteurs. On laissa la multitude contenter une rage aveugle, qui ne déplaisoit pas aux auteurs de la catastrophe, parce que ces excès persuadèrent au roi qu'on avoit eu raison de l'engager à sacrifier un homme si détesté.

Il en fut encore plus convaincu quand il sut ce qui arriva à Soissons, à la nouvelle de cette mort. Les confédérés étoient avertis qu'il se passoit quelque chose à la cour : on prétend même que Louis leur avoit fait dire que, si ce qu'il méditoit n'arrivoit pas, il se retireroit à Compiègne, où il les appelleroit auprès de lui. En effet, tous les équipages du roi furent toute une matinée prêts à partir, et ceux qui étoient enfermés dans Soissons eurent, avant les assiégeans, nouvelle de ce qui se passoit au Louvre. Le soir du 24 ils en firent part à l'armée du comte d'Auvergne. Aussitôt, sans

pourparlers et sans conditions, toute apparence d'hostilités cessa. Les chefs se virent et se traitèrent. Les mécontens se rendirent auprès du roi, et sans demander pardon ni sûreté. Les anciens ministres, Silleri, Villeroi, Jeannin, du Vair, revinrent aussi. Des nouveaux qui avoient été mis par le maréchal d'Ancre, Barbin seul fut arrêté : les autres se retirèrent d'eux-mêmes, excepté Richelieu, qui parut déterminé à partager l'infortune de la reine mère. On le soupçonna dans la suite d'avoir cherché, dans cette apparence de fidélité, plutôt ses avantages que ceux de sa protectrice, dont il devoit être l'espion.

Rien ne put égaler l'étonnement de cette princesse, que sa douleur. Il étoit en effet mortifiant, pour une femme qui se piquoit de politique, d'avoir été si habilement trompée par un roi enfant, conseillé lui-même par de jeunes favoris sans expérience. Cependant elle ne se laissa point abattre ; et, se flattant de reprendre aisément l'ascendant qu'elle avoit eu sur son fils, et de tout réparer si elle pouvoit seulement lui parler, Marie sollicita cette faveur avec empressement ; mais elle lui fut toujours refusée. On lui déclara qu'elle ne recouvreroit les bonnes grâces du roi qu'en consentant à s'éloigner quelque temps de la cour. La dureté de cette proposition fut adoucie par tout ce qui pouvoit la rendre supportable. On

laissa à la reine mère le choix du lieu où elle voudroit se retirer, des personnes qui l'accompagneroient, des revenus, de la puissance, des honneurs dont elle jouiroit. A ces conditions il lui fut promis qu'elle parleroit à son fils, et qu'elle ne partiroit pas en personne disgraciée. Après avoir long-temps combattu, Marie se résigna à son sort : elle choisit pour sa retraite le château de Blois, et partit le 4 mai.

Peu de personnes eurent permission de la saluer. Au moment du départ le roi se rendit dans son appartement. Tout ce qu'ils devoient se dire étoit réglé, jusqu'aux termes et aux gestes. Après avoir balbutié en sanglotant quelques regrets à son fils, et l'avoir embrassé, elle voulut ajouter des prières en faveur de Bardin et d'Éléonore, détenus prisonniers. Louis la regarda en homme embarrassé, et se retira sans rien dire : elle avança pour retenir Luynes, qui sortoit avec le roi; mais ce prince appela plusieurs fois son favori d'un ton absolu. La reine rentra dans son appartement, fondant en larmes, se jeta la tête enveloppée dans le fond de son carrosse, et partit. Le roi la suivit des yeux, avec l'air satisfait d'un enfant délivré de la férule d'un pédagogue importun, et donna le reste de la journée au plaisir.

Ce ne fut pas là le dernier acte de la tra-

gédie. Éléonore Galigaye devoit à l'univers l'exemple d'une favorite punie pour s'être laissé entraîner au torrent de la fortune. Ni elle ni son mari ne furent coupables de ces grands crimes dont les ambitieux se servent quelquefois pour forcer les événemens. Ils se trouvèrent sur la voie des richesses et des grandeurs, voie que leur ouvroit l'amitié d'une reine puissante; ils y entrèrent avec intrépidité, y marchèrent avec confiance, et rencontrèrent au bout la mort et l'ignominie.

Il seroit injuste de croire le maréchal d'Ancre tel que l'ont dépeint les historiens du temps. La plupart, vendus au nouveau gouvernement, ou emportés par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le peignent comme un caractère noir, capable des plus grandes scélératesses; mais des hommes qui avoient vécu avec lui, le jugeant long-temps après sa mort, nous en donnent une idée tout autre, idée qu'aucun fait notoire ne dément. Bassompierre et le maréchal d'Estrées disent que Concini étoit un galant homme, d'un bon jugement, un cœur généreux, libéral jusqu'à la profusion, de bonne compagnie et d'un accès facile. Avant les troubles il étoit aimé du peuple, auquel il donnoit des spectacles, des fêtes, des tournois, des carrousels, des courses de bague, dans lesquelles il brilloit, parce qu'il

étoit beau cavalier et adroit à tous les exercices. Il jouoit beaucoup, mais noblement et sans passion. Il avoit l'esprit solide et enjoué, et d'une tournure agréable. Sa conversation étoit pleine de saillies. Naturellement bienfaisant, jamais il ne désobligea personne; « De sorte, dit Bassompierre, qu'en examinant les circonstances de sa mort, on ne peut l'attribuer qu'à un mauvais destin. »

On ne fait pas le même éloge de sa femme : au contraire, amis et ennemis s'accordent à dire qu'elle étoit hautaine, insolente dans la prospérité, et surtout d'une avidité insatiable. Excepté cette soif de l'or, plus brûlante dans la maréchale que dans son mari, et dont les effets ne sont à la cour un crime que pour les malheureux, on ne voit pas que ce couple infortuné ait commis aucun forfait qui méritât une punition capitale, si ce n'est le meurtre du sieur de Prouville, sergent-major de la citadelle d'Amiens, dans lequel même on remarque quelques circonstances qui diminuent l'atrocité du fait.

Pour les griefs accumulés contre Éléonore, ils sont de nature à montrer plutôt la passion de ses ennemis, qu'à prouver qu'elle fut digne de mort. Son procès commença au parlement le 3 mai. On est surpris quand on voit sur quoi roule l'interrogatoire d'une femme qui avoit, pour ainsi dire, tenu le timon de l'état.

On passa très-légèrement, sans doute faute d'indices et de preuves, sur ce qui auroit dû faire l'objet principal du procès, savoir, les concussions et les correspondances avec les étrangers. Elle répondit fermement que jamais elle n'étoit entrée dans aucune affaire de finance; que jamais elle n'avoit eu de liaisons avec les ministres étrangers, sinon par permission et par ordre de la reine. Les juges la questionnèrent sur la mort de Henri IV, en lui demandant d'où elle avoit reçu avis de conseiller au roi de se garder de péril : pourquoi elle avoit dit auparavant qu'il arriveroit incessamment de grands changemens dans le royaume, et pourquoi elle avoit empêché de rechercher les auteurs de l'assassinat.

Elle satisfit à toutes ces questions, en niant certains faits, en expliquant les autres de manière qu'il ne pût rester aucun soupçon à cet égard, ni contre elle, ni contre la reine, qu'on vouloit y impliquer. Enfin, le grand crime qu'on lui objecta, le crime de ceux qui n'en ont point, fut la sorcellerie. On écouta des gens qui l'accusèrent d'avoir entretenu un commerce étroit avec un médecin juif, qui étoit magicien ; de ne point manger de chair de porc; de ne point entendre la messe les samedis ; d'avoir fait venir des religieux lorrains et milanois, avec lesquels elle s'étoit enfermée dans des églises pour se livrer à des pratiques

superstitieuses. Ces imputations parurent si puériles à la maréchale, qu'elle ne put s'empêcher d'en rire. Cependant, quand elle s'aperçut que les juges insistoient, qu'ils demandoient sérieusement si elle n'avoit pas été ensorcelée, si elle n'avoit jamais entretenu de commerce avec les démons, elle pleura amèrement, et fit entendre qu'elle sentoit bien qu'on vouloit la perdre, puisqu'on admettoit contre elle de pareilles charges, sur le rapport de quelques délateurs obscurs, malintentionnés ou d'une crédulité récusable. Cependant elle se flatta de n'être condamnée qu'au bannissement; mais elle fut cruellement détrompée le 8 juillet, jour de son jugement.

Il paroît qu'on eut dessein de ne lui épargner aucune affliction, mais au contraire de lui faire boire jusqu'à la lie le calice de la douleur. D'abord on laissa emplir la chapelle où on devoit lui lire sa sentence, par des gens de tout état, qui vinrent pour examiner sa contenance. En entrant, elle s'écria: « Oimè, que de monde! » Elle voulut s'envelopper de ses coiffes; mais on la contraignit d'écouter à visage découvert la lecture de sa condamnation. L'arrêt déclaroit Eléonore Caligaye coupable de lèse-majesté divine et humaine: il étoit porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête seroit séparée de son corps, sur un échafaud dressé en place de Grève;

que l'un et l'autre seroient brûlés, et les cendres jetées au vent. Le même arrêt proscrit à perpétuité la mémoire du maréchal d'Ancre; confisque et réunit tous ses biens au domaine, ceux même qu'il a dans les banques étrangères; déclare son fils ignoble et incapable de posséder charges ni dignités dans le royaume; ordonne que sa maison près du Louvre sera démolie et rasée; fait défenses à qui que ce soit d'entretenir commerce avec les puissances étrangères, de faire sortir du royaume ni or ni argent sans la permission du roi; et déclare tous étrangers incapables d'avoir désormais offices, bénéfices, capitaineries, gouvernemens, charges ou dignités d'aucune espèce. Cinq conseillers refusèrent de prendre part à ce jugement inique, et l'avocat-général Servin ne conclut, dit-on, à la mort, que sur l'assurance qui lui fut donnée que le roi feroit grâce à l'accusée.

Frappée dans son honneur, dans ses biens, dans sa personne, dans celle de son fils et de son mari, Éléonore succomba pour un instant à sa douleur : elle éclata en sanglots, elle s'attendrit sur le sort de son fils, se plaignit de l'abandon général; mais, après ce tribut payé à la nature, la maréchale sécha ses larmes, et s'arma d'une fermeté qui ne se démentit plus; il ne lui échappa ni murmures ni regrets; elle se résigna chrétiennement à son

malheureux sort, et écouta avec sensibilité les consolations que la religion lui présentoit. On la traîna au supplice comme la plus vile criminelle, à travers un peuple nombreux qui gardoit le silence et sembloit avoir oublié sa haine. Peu occupée de cette foule, Éléonore ne parut pas déconcertée de ses regards, ni de la vue des flammes qui embrasoient le bûcher où son corps alloit être consumé : intrépide, mais modeste, elle mourut sans bravades et sans frayeur.

Son frère, archevêque de Tours, se confina dans un petit bénéfice, où il vécut peu. Son fils, jeune homme de quinze ans, doué de qualités aimables, qui promettoit beaucoup au moment de la mort de son père, fut inhumainement donné en spectacle, et servit de jouet aux bas-officiers de la cour. A cette humiliation succéda une captivité de quelques mois dans le château de Nantes, d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna, avec une fortune médiocre, une vie languissante, que le chagrin abrégea.

Siri remarque que les gens sensés trouvèrent cet arrêt contre la maréchale fort étrange. Les juges dirent qu'il y avoit au procès une lettre par laquelle elle excitoit son mari à se souvenir des affronts que lui faisoit Prouville, et que, l'homicide ayant suivi, ils ne s'étoient pas fait un scrupule de la condamner

comme cause et participante du crime. Le public éclairé pensa qu'elle avoit été sacrifiée aux vives sollicitations de ceux qui espéroient obtenir la confiscation de ses biens. Quoi qu'il en soit du motif, le maréchal et la maréchale d'Ancre, en disparoissant de dessus la scène du monde, furent un terrible exemple de l'instabilité des choses humaines. Ils laissèrent le trône des grandeurs et l'échafaud prêts pour ceux qui voudroient marcher sur leurs traces ; et nous verrons que, malgré cette leçon, ils eurent, sous ce règne, plus d'un imitateur.

Le meurtre du maréchal d'Ancre, le supplice de sa femme, l'exil de la reine mère, furent accompagnés et suivis de la disgrâce de presque toutes leurs créatures. Barbin étoit déjà prisonnier. Mangot, parvenu de l'antichambre du maréchal à la place de garde des sceaux, homme à talens, mais dur et opiniâtre, fut aussi arrêté. Richelieu, ménagé d'abord jusqu'à être admis au conseil, eut ordre, bientôt après, de quitter la reine mère qu'il avoit suivie à Blois. Il se retira dans un petit bénéfice qu'il possédoit en Anjou, nommé Coursai, ensuite dans son évêché de Luçon, et il fut enfin relégué à Avignon. Les anciens ministres, savoir, le chancelier de Silleri, Du Vair, Villeroi, Jeannin, que les flatteurs de Concini appe-

loient les *barbons*, revinrent et reprirent les rênes du gouvernement.

Villeroi ne survécut pas long-temps à ce retour de fortune. Après cinquante ans de ministère, sous quatre rois, dans les temps peut-être les plus orageux de la monarchie, il mourut au moment que la France avoit le plus grand besoin de son zèle et de son expérience ; « et malheureusement, disoit un courtisan, on ne trouvera écrit dans aucun livre ce qu'il savoit. » Henri IV faisoit de lui un éloge encore plus honorable, quand il disoit : « Il travaille toujours, et ne se lasse jamais de bien faire. » Mais le vif intérêt qu'il prenoit aux affaires publiques dégénéroit souvent chez lui en obstination. Persuadé de la bonté de son opinion, il vouloit toujours qu'elle dominât dans le conseil. Quand il n'avoit pu réussir à rapprocher la délibération de son sentiment, par lenteur ou par d'autres biais, il mettoit tant d'obstacles à l'exécution, qu'elle échouoit totalement ou en partie ; manœuvre quelquefois aussi dangereuse que la trahison, et dont les Espagnols, qui avoient séduit Villeroi par une ostentation de religion, surent bien profiter. Ils perdirent en lui un bon appui ; et on peut fixer à l'époque de sa mort la chute entière de leur crédit à la cour de France. Luynes vécut avec ces anciens ennemis du royaume, comme on doit vivre

avec des ennemis réconciliés. Sans leur laisser aucune puissance dans le conseil, il leur inspira de la confiance; de sorte qu'ils ne se mêlèrent point des cabales qui commencèrent à exercer la patience du favori.

La jalousie fut la première passion qui éclata contre lui. Selon quelques-uns, elle l'empêcha d'obtenir en mariage mademoiselle de Vendôme, fille naturelle de Henri-le-Grand. Selon d'autres, il se refusa de lui-même à ce mariage, que Louis XIII désiroit; et, prenant conseil de son propre cœur, il préféra Marie de Rohan, fille d'Hercule, duc de Montbazon, célèbre depuis sous le nom de la duchesse de Chevreuse. Il trouva de grands avantages dans cette alliance, l'appui d'une famille nombreuse, puissante et intéressée à le soutenir; la ressource d'un beau-père politique et guerrier, aussi propre au conseil qu'à l'exécution; enfin le concours d'une épouse adroite, quoique jeune, et qui, décorée du titre de surintendante de la maison de la reine, prit autant d'ascendant sur le mari que sur la femme. Pour Luynes, on ne peut avoir plus d'empire qu'il n'en acquit sur le foible Louis XIII, destiné, dès ce moment, à être plutôt asservi que gouverné par ses ministres. Cet asservissement étoit si visible, qu'on en fit des railleries publiques. Aux railleries succédèrent les murmures. La na-

tion parut inquiète de se voir sous la domination d'un jeune homme qui commençoit à concentrer en lui toute l'autorité ; et ce fut autant pour calmer ces inquiétudes que pour décrier le gouvernement de la reine mère, que l'on convoqua avec grand appareil une assemblée des notables à Rouen pour la fin de l'année.

Elle fut composée de tous les ordres de l'état, princes, évêques, cardinaux, maréchaux de France, gentilshommes, conseillers et secrétaires d'état, présidens, procureurs-généraux et conseillers des parlemens, des cours des aides et des chambres des comptes, chanoines et docteurs de Sorbonne, présidés par Monsieur, frère du roi, âgé de neuf ans, et par quatre sous-présidens, les cardinaux du Perronet de La Rochefoucauld, le duc de Montbazon et le maréchal de Brissac. Tous ces députés étoient choisis par la cour, qui traça aussi à l'assemblée l'ordre des délibérations, et qui fixa pareillement les décisions.

On présenta un cahier de questions, sur lesquelles, disoit-on, le roi demandoit l'avis des notables. La première étoit : Comment le roi doit-il composer son conseil ? On répondit unanimement : « L'assemblée croit ne pouvoir donner au roi un meilleur avis que de continuer l'ordre du maniement de ses

affaires secrètes en la forme qu'il fait à présent, et par l'avis et conseil des mêmes personnes qui y sont employées. » Ce point réglé, il semble qu'il étoit inutile d'en proposer d'autres, parce que le conseil du roi étant reconnu capable et suffisant, il convenoit de s'en rapporter en tout à sa prudence. Cependant, soit pour la forme, soit pour autoriser le ministère, on fit encore d'autres questions : Quelles affaires doit-on attribuer au conseil du roi, et quelle forme doit-on suivre en les traitant ? Faut-il diminuer les dépenses de la maison du roi, réduire les pensions, rendre plus rares les gratifications, les exemptions de taille, les anoblissemens ? Sur toutes ces questions on décida pour l'affirmative. Le roi fut ensuite prié de ne plus vendre les charges de sa maison ni les gouvernemens ; de n'accorder sur ces objets ni réserves ni survivances ; de ne nommer aux abbayes et prieurés que des réguliers ; de fournir les arsenaux, entretenir les fortifications, payer exactement les troupes, protéger le commerce ; ne point souffrir que ses sujets eussent des correspondances chez l'étranger, et en tirassent des pensions ; restreindre le droit de *committimus*, révoquer la paulette, et ôter la vénalité des charges de la magistrature. Tout cela fut proposé, discuté et conclu en vingt-deux jours. L'assemblée se sépara aussitôt ; et tout

ce qui en résulta fut la liberté au conseil du roi de gouverner souverainement sous l'autorisation de quelques règlemens équivoques, qu'il lui fut désormais permis d'interpréter selon ses besoins. Il faut néanmoins avouer, à l'honneur du duc de Luynes, qu'il n'étoit pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple auroit été tranquille et heureux sous son ministère, si on avoit pu le sauver du contre-coup des cabales qui s'entrechoquoient à la cour.

[1618] Un prisonnier et une exilée donnèrent lieu aux premières divisions qui éclatèrent. La reine mère n'avoit pas plus tôt été disgraciée, que les partisans de Condé s'imaginèrent qu'il alloit sortir de la Bastille plus puissant que jamais, et il s'en flatta lui-même. C'étoit aussi tout ce qu'appréhendoit Marie de Médicis. Elle fit entendre au conseil que, si on relâchoit Condé, elle regarderoit cette indulgence précipitée comme une improbation publique de son ministère, et par conséquent comme le plus grand affront qu'on pût lui faire. Mais elle avoit encore un motif, peut-être plus puissant, de redouter la liberté du prince : c'est qu'elle trembloit qu'en le tirant de prison, on eût dessein de lui opposer un ennemi intéressé, par vengeance ou par crainte, à la tenir toujours éloignée. Le duc de Luynes se servit quelque temps

des espérances et des craintes réciproques de Marie et de Condé, pour contenir l'un par l'autre. La reine mère témoignoit-elle s'ennuyer de son exil, montroit-elle un trop grand désir de revenir à la cour, et menaçoit-elle de contraindre le favori à la rappeler; aussitôt le roi envoyoit visiter le prince de Condé, lui accordoit des adoucissemens, et lui marquoit des égards qui faisoient croire qu'il alloit rentrer en grâce. Si les partisans de celui-ci, à leur tour, exprimoient trop librement l'impatience et le dépit qu'ils avoient de voir leurs espérances frustrées, on leur montroit Marie prête à reparoître à la cour; et c'étoit annoncer au prince une captivité dont on ne pouvoit prévoir la fin. Mais ce manége ne put pas tromper long-temps des courtisans exercés à démêler les ruses de la politique. Il fut même proposé par quelques-uns d'entre eux, indignés de voir la reine et le prince ainsi joués, de réconcilier Marie avec Condé, et de les faire agir de concert, pour forcer Louis XIII à éloigner son favori.

Luynes, qui savoit ce qu'il avoit à craindre de la reine, tenoit les yeux ouverts sur sa conduite, et prenoit toutes les précautions possibles, afin qu'elle ne lui échappât point, ou qu'elle ne pût méditer une entreprise sans qu'il en fût averti. Pour cela, il ne souffroit auprès d'elle que des personnes gagnées, ou

susceptibles de l'être. Marie s'en apercevoit, et les chassoit honteusement. On en substituoit d'autres également corrompues ou corruptibles que la reine congédioit encore; mais il y avoit toujours quelqu'un de ces espions qui se déroboit à sa vigilance: de sorte que la cour étoit informée du détail le plus minutieux de sa vie, de ses projets, et des moyens qu'elle se proposoit d'employer pour recouvrer sa liberté. En conséquence, plaintes de la part du roi, de ce que sa mère, qui pouvoit vivre tranquille avec des revenus, des honneurs et une puissance convenable à sa dignité, entretenoit des liaisons suspectes, et s'occupoit de desseins capables de troubler la tranquillité du royaume; réponses de la mère, qui dénonçoit à toute la France la dure captivité dans laquelle elle étoit retenue, investie de troupes, entourée de domestiques qu'on rendoit infidèles, sans aucun pouvoir dans la province qu'elle habitoit, et privée de la consolation de voir, du moins une seule fois, son fils, à qui cependant elle vouloit communiquer des secrets importans, qu'elle ne pouvoit faire passer par le canal du favori. Cette dernière considération d'une mère qu'on tenoit captive, qu'on écartoit de son fils, auquel elle avoit peut-être des avis à donner, fit impression à la cour et à la ville. On disoit assez publiquement qu'en effet le roi étoit véritable-

ment prisonnier, puisque le duc de Luynes et ses frères l'assiégeoient perpétuellement, et ne souffroient pas que personne l'approchât, qu'eux ou leurs amis.

Pour arrêter ce mécontentement dans son principe, et prévenir en même temps un retour qui l'alarmoit, le duc de Luynes tâcha d'apaiser la reine, ou du moins de suspendre ses plaintes. Si elle eût voulu consentir à se retirer à Florence; si elle eût été femme à se contenter de vivre dans quelque endroit du royaume à son choix, sans prétention au gouvernement, les richesses, la puissance, les honneurs, les égards de toute espèce lui auroient été prodigués; mais elle vouloit voir son fils; elle vouloit le voir au plus tôt, sans borner le temps du séjour qu'elle comptoit faire auprès de lui. On sentoit bien que cet empressement n'étoit inspiré que par l'espérance de reprendre, dans une entrevue, l'empire qu'elle avoit eu sur le jeune monarque, de chasser d'auprès de lui les personnes qui pouvoient balancer son crédit, et de gouverner plus souverainement que jamais. Il falloit que l'on connût à Marie un caractère bien opiniâtre et bien vindicatif, pour que le duc de Luynes, qui étoit doux et accommodant, n'ait osé la mettre à portée d'abuser contre lui de la faveur qu'il lui auroit procurée. Deageant, confident du favori, lui conseilloit de ne la

pas ménager ; et, puisqu'on ne pouvoit sévir contre elle-même, de punir exemplairement ceux de ses domestiques et de ses partisans qui lui inspiroient des projets, et qui s'engageoient à l'aider. Il disoit que ce seroit le moyen de la subjuguer elle-même par la crainte, et de lui ôter, sinon le désir, du moins le pouvoir de mal faire, faute de personnes qui la secondassent *. Mais Luynes préféra les voies de conciliation, et il en chargea le duc de Montbazon son beau-père, négociateur habile, qui échoua. Cadenet son frère, esprit souple et insinuant, n'eut pas un meilleur succès : c'est qu'ils ne pouvoient employer auprès d'elle que des raisons politiques, contre lesquelles elle s'armoit de raisons pareilles ; et son opiniâtreté la rendoit victorieuse.

Il ne restoit qu'un moyen, celui d'intéresser sa conscience à satisfaire aux désirs de la cour. Il fut employé : les oratoriens et les jésuites furent mis en mouvement, et l'on tâcha, mais en vain, de gagner son confes-

* On voit ici le germe de la conduite de Richelieu à l'égard de la reine-mère. Il en avoit peut-être puisé les principes dans les mémoires de Deageant : celui-ci les composa à la Bastille par ordre de Richelieu, qui lui avoit fait demander pour son instruction l'histoire des choses dont il avoit eu connoissance pendant qu'il étoit attaché au duc de Luynes. *Voyez* Préface et Mémoires de Deageant.

seur. Enfin on lui adressa celui du roi. Il étoit porteur d'une lettre fort tendre de ce prince, par laquelle il lui promettoit d'aller la voir sitôt que ses affaires le lui permettroient, ce qui ne tarderoit pas; et, comme elle avoit témoigné quelque désir d'aller en pélerinage à Notre-Dame des Ardiliers près de Saumur, il l'exhortoit à faire tel voyage que sa santé ou sa dévotion exigeroient, lui déclarant qu'elle étoit libre d'aller dans tous les endroits de son royaume. Le porteur, chargé du commentaire de la lettre représenta pathétiquement à la reine les malheurs que trop d'attachement à ses desseins pourroit causer à la France, malheur dont elle seroit responsable devant Dieu; et il ajouta que le meilleur moyen de mettre fin à la mésintelligence qui existoit entre elle et son fils, et de faire tomber tous les prétextes qui s'en éloignoient, étoit de renoncer aux pratiques qui fatiguoient la cour, en la tenant dans l'inquiétude, et notamment à s'éloigner de Blois sans la permission expresse du monarque. Séduite par l'espérance que conçut alors Marie, de voir arriver enfin le terme de son exil, elle promit, jura et signa même tout ce que l'envoyé exigea d'elle à cet égard. Elle répondit à son fils, et lui dit qu'elle attendoit avec patience les effets de sa bonne volonté. Elle fit aussi assurer de son amitié le duc de Luynes, qui, triomphant

d'avoir pu la lier par la religion du serment, s'endormit avec sécurité sur cette assurance. On régla dès lors plusieurs articles concernant la maison de la reine, ses revenus et son autorité, tous à sa satisfaction. Plusieurs seigneurs eurent permission d'aller la saluer, et il s'établit entre les deux cours une correspondance qui avoit toutes les apparences de la liberté.

Le concert des oratoriens et des jésuites dans cette affaire montra qu'il n'y avoit pas encore entre ces deux sociétés la division qui éclata depuis. Les derniers étoient alors engagés dans un combat contre l'université de Paris, qui s'opposoit à l'ouverture de leurs colléges. Le parlement favorisoit l'université; mais la cour entière étoit pour les jésuites; et, malgré le nombre et le crédit de leurs adversaires, ils recommencèrent cette année à enseigner publiquement. Leurs succès, qui firent alors et qui ont fait depuis tant de jaloux, ont peut-être contribué plus qu'on ne pense à entretenir dans l'université l'émulation qui tourne toujours au profit des sciences quand elle ne dégénère pas en cabales. Le duc de Luynes les servit puissamment en cette occasion.

Il appuya aussi le clergé pour la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn. Quand la religion catholique fut détruite dans cette

province, on mit en séquestre les biens que l'église y possédoit; ils étoient restés; et les états, le parlement, les communautés des villes disposoient des revenus, tant pour le paiement des ministres et des professeurs, que pour des réparations ou des embellissemens publics. Le clergé demanda à rentrer dans les fonds dont il n'avoit jamais perdu la propriété. Louis XIII l'accorda : il y eut dans la province une réclamation presque générale, rendue dangereuse par la résistance des états et du parlement de Pau. Les commissaires que le roi envoya furent insultés, et ces mouvemens eurent des suites funestes à la tranquillité du royaume.

Mais ces bruits trop éloignés ne retentissoient que foiblement à la cour : on s'y occupoit moins de craintes que de plaisirs. La jeune reine dansoit; le roi, ardent pour la chasse, y donnoit tout le temps qu'il pouvoit dérober à la représentation ou au peu d'affaires dont il prenoit connoissance. Tout rouloit sur le duc de Luynes, qui s'appliquoit avec assiduité au gouvernement. Le roi le payoit de ses travaux par des dignités aussi honorables que lucratives. Déjà le favori avoit été gratifié de la confiscation des biens du maréchal et de la maréchale d'Ancre. Cette libéralité n'éprouva pas de contradiction en France; mais les banques et les monts-de-piété de

Gênes, de Venise, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Florence et de Rome, sur lesquels les proscrits avoient placé plus de neuf cent mille écus, refusèrent de se dessaisir de leurs fonds. Les souverains de ces banques prirent leur défense, et soutinrent que la confiscation prononcée en France ne pouvoit donner aucun droit sur les biens situés hors de ce royaume; et que, puisqu'il ne se présentoit pas d'héritiers, ces biens appartenoient aux pauvres, au profit desquels ces banques et ces monts-de-piété avoient été établis. Les prétentions furent soutenues de part et d'autre avec toutes les raisons, les subterfuges et les détours de chicane qu'un si grand intérêt pouvoit fournir. Plusieurs fois on mit l'affaire en arbitrage, on parla d'établir un tribunal qui prononceroit définitivement. Enfin les parties s'accommodèrent, comme il arrive ordinairement quand on dispute sur le bien d'autrui avec envie et pouvoir de se l'approprier, c'est-à-dire qu'elles le partagèrent. Les différentes banques rendirent plus ou moins, selon le plus ou moins d'égards qu'eurent leurs souverains pour les sollicitations et les menaces que le duc de Luynes employoit au nom de la France. Pour lui, tirant de chaque côté, il eut la forte part, qui lui servit à acheter des terres, et à former pour sa famille de grands établissemens dans le royaume.

Cette affaire dura plusieurs années ; et, comme elle intéressoit des souverains, elle fit dans tout le monde un éclat qui ne fut pas avantageux au duc de Luynes. On dit et on écrivit que la condamnation du maréchal d'Ancre n'avoit été poursuivie avec tant de chaleur que pour autoriser la confiscation de ses biens, dont le favori vouloit s'emparer. Quelques faiseurs de libelles furent punis très-sévèrement ; mais leurs malignes insinuations ne furent pas détruites par les supplices. On s'obstina à écrire que les poursuites contre le maréchal d'Ancre n'avoient pas été, de la part du duc de Luynes, exemptes d'un sordide intérêt ; et cette imputation produisit plusieurs maux : elle suspendit long-temps la remise des fonds étrangers, par l'espérance qu'elle donna aux puissances que le donataire de la confiscation se désisteroit pour ne pas continuer à se rendre odieux. Elle nourrit entre les partisans de l'ancien gouvernement une haine violente contre le favori, et elle entretint dans le cœur de la reine mère un dépit mortel de ne pouvoir se venger, et le désir de rompre des fers qui lui pesoient tous les jours davantage.

Elle s'étoit flattée que la promesse faite par son fils de venir la voir, ou de l'appeler auprès de lui, auroit son effet : mais l'été se passa, l'automne s'écoula aussi, et l'hiver s'a-

vançoit sans nouvelles satisfaisantes. La reine recommençoit ses plaintes; et la crainte qu'elle ne cherchât à s'affranchir de la contrainte où elle étoit retenue faisoit prendre au ministère des mesures qui augmentoient la gêne et le mécontentement de la princesse. Plusieurs seigneurs commencèrent à entrer dans ses peines, et lui firent parvenir secrètement des témoignages de la part qu'ils prenoient à sa situation; mais tous s'en tenoient à des vœux stériles, et aucun de ceux qu'elle avoit obligés pendant sa prospérité ne parloit de risquer pour elle quelque entreprise hasardeuse.

L'honneur de délivrer une reine de France de l'espèce de prison où elle languissoit, étoit réservé à un étranger : il se nommoit Ruccelaï, et étoit natif de Florence. Il n'étoit pas venu en France, comme Concini, pour faire fortune; ses parens lui avoient laissé des biens considérables; mais il vint pour en jouir dans une cour où il trouvoit des usages et des plaisirs analogues à son caractère et à ses goûts. Il est vrai qu'il s'attacha au maréchal d'Ancre, et dut à son crédit l'abbaye de Signi dans le Rhételois. Les revenus de ce riche bénéfice contribuèrent à augmenter sa dépense, et à la soutenir d'une manière qu'il rendoit très-agréable aux courtisans. Ruccelaï tenoit une table splendide, fournie des

meilleurs vins et des mets les plus exquis, relevés pas l'assaisonnement italien, qui l'emportoit alors de beaucoup sur le françois. On jouoit chez lui très-gros jeu, et, outre les repas ordinaires, il donnoit souvent des fêtes égayées par la musique et la danse, et embellies par les ornemens qu'un luxe délicat y prodiguoit. « Sa maison, dit Siri, étoit comme un magasin de gants, d'éventails, de fleurs, de parfums, et des galanteries les plus agréables que produisoient l'Espagne et l'Italie. Ruccelaï, dans ses fêtes, faisoit des présens aux dames, qui s'empressèrent à leur tour de lui marquer leur reconnoissance en le protégeant. Il étoit prêt à acheter une charge considérable à la cour, où il comptoit se fixer, quand la catastrophe du maréchal d'Ancre renversa ses projets. Il suivit d'abord la reine dans son exil, et obtint depuis, sous la caution de Bassompierre, de revenir à Paris. On ne crut point à l'homme le plus voluptueux de France d'autres motifs pour quitter Blois, que l'ennui d'une pareille solitude et le désir de jouir des plaisirs de la capitale. Cependant il lui fut fait défense de revoir la reine mère, ni d'entretenir commerce avec elle.

Mais que peut l'autorité contre la fermeté dans les desseins, l'intrépidité dans le danger, la constance qui fait braver les travaux et les

fatigues ? Ruccelaï avoit éminemment ces qualités. Cet homme, d'une complexion délicate, accoutumé à la mollesse, avec tant de raisons d'aimer la vie, dont il savouroit les délices, conçoit sans s'effrayer, et suit sans se rebuter un projet qui exigeoit des travestissemens gênans, des voyages pénibles pendant la saison la plus rigoureuse, et qui enfin l'exposoit, s'il étoit découvert, à porter sa tête sur un échafaud. Il commence par quitter secrètement son abbaye, où il avoit pu se rendre sans exciter de défiance, et se rend auprès de Blois. Il étudie si bien les lieux et les momens, qu'il se fait remarquer par la reine, et vient à bout d'établir une correspondance connue d'elle seule. Alors il lui fait parvenir un plan d'opérations qu'elle approuve. Sitôt qu'il a le consentement de la reine, le négociateur affronte les neiges et les frimas de décembre ; et, à travers les espions semés sur la route, tantôt à pied, tantôt à cheval, souvent seul, presque toujours de nuit, il se rend de Blois à son abbaye, prend à peine le temps de s'y reposer, et repart pour Sedan.

Le duc de Bouillon y vivoit dans une tranquillité apparente, éloigné de la cour, qu'il sembloit dédaigner, sans liaisons avec la reine mère, dont il n'avoit pas été content pendant qu'elle gouvernoit : c'est pourquoi il marqua de l'étonnement quand Ruccelaï lui proposa de

se mettre à la tête du parti qu'il formoit pour Marie. Au fond cependant Bouillon n'étoit pas fâché qu'on lui fournît l'occasion de sortir d'un repos qui lui pesoit, et qu'on le mît aux prises avec la cour, dont il n'affectoit de mépriser les faveurs que parce qu'il désespéroit de les obtenir. Il reçut donc les ouvertures de l'agent de la reine avec un malin plaisir; et la preuve qu'il fut flatté de cette confiance, c'est que, hors d'état par ses propres forces d'opérer un plein succès, il indiqua à Ruccelaï celui qui pouvoit le procurer.

Il faut l'entendre lui-même, pour savoir ce qu'étoient alors les grands seigneurs. « Le seul, dit-il, capable d'entreprendre ce que vous désirez, est le duc d'Épernon. Il a cinq grands gouvernemens, trois dans l'intérieur du royaume, la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin, province où il se trouve une multitude de gentilshommes aguerris, dévoués à leur gouverneur. Les deux autres grands gouvernemens sont les Trois-Évêchés et le Boulonnois, situés sur la frontière. Le premier le met à portée de tirer des secours d'Allemagne, et le second d'entretenir des liaisons avec l'Angleterre. Il est aussi commandant ou gouverneur de plusieurs villes particulières; mais, entre les autres, celle qui peut être considérée comme la plus utile à votre projet, est la ville de Loches: elle tient à la Touraine, est peu

éloignée du Blésois, voisinage qui seroit très-commode pour faciliter l'évasion de la reine. Le duc d'Épernon à cette grande puissance joint des revenus considérables, des richesses acquises, qui forment un gros trésor, et la charge de colonel-général de l'infanterie françoise, qui met habituellement sous ses ordres sept à huit mille hommes les mieux disciplinés du royaume; enfin il a plusieurs enfans jeunes et vigoureux, très-capables de le seconder, et il jouit d'une réputation de prudence, de fermeté et de prévoyance si bien établie, qu'aussitôt qu'il aura levé l'étendard, une foule de mécontens de tous états viendront grossir son parti. Sous Henri-le-Grand, il avoit trouvé son maître, et un maître qu'il estimoit; de sorte qu'après quelques tentatives inutiles pour se donner de l'autorité dans le royaume, il s'est contenté de vivre avec le seul crédit attaché à ses charges. Maintenant les choses ont changé de face : il méprise le favori et toute cette jeunesse de la cour dont il n'a point été caressé. Il hait le ministre qui diminue ses appointemens, retarde le paiement de ses pensions, et accorde à d'autres des honneurs et des préférences dont il regarde la privation comme des passe-droits et des affronts. Il n'aime pas non plus le roi; il a osé braver le favori, en restant à la cour malgré lui, et en se retirant, quand les or-

dres lui en ont été donnés, avec un appareil qui tenoit de l'insulte. Peu s'en est fallu que le jeune monarque piqué ne l'ait fait arrêter ; et l'orgueilleux vieillard en conserve un ressentiment qui le rend capable de tout. Partez donc pour Metz, où il a fixé sa résidence. Si vous savez flatter son amour propre, entrer dans ses idées, ne point contrarier son caractère opiniâtre, et surtout si vous lui plaisez, il n'y a rien que vous ne puissiez vous en promettre. »

Lui plaire, c'étoit précisément ce dont Ruccelaï ne pouvoit pas se flatter. Il avoit eu lui-même un différend très-vif avec d'Épernon ; et, quoiqu'il fût le maltraité, il appréhendoit que ce seigneur n'en eût conservé un ressentiment qui rendroit peut-être ses avances inutiles. Cependant il se détermina à tenter l'aventure, seulement avec la précaution de se faire précéder par un nommé Vincent Louis, autrefois secrétaire du maréchal d'Ancre, qu'il avoit reçu dans son abbaye de Signi, en sortant de prison. Arrivé à Metz, Vincent, sans se montrer, fait appeler à son auberge Plessis, qu'il connoissoit pour un des principaux confidens du gouverneur. Celui-ci, crainte de surprise, mène avec lui Cadillac, autre confident : ils écoutent attentement l'émissaire de Ruccelaï, et rapportent au duc le sujet de la conversation. Ce-

lui-ci en confère avec les deux fils qu'il avoit auprès de lui, le marquis de La Valette et l'archevêque de Toulouse. Ils concluent, dans leur conseil, d'examiner plus mûrement les propositions de Vincent. Le duc d'Épernon l'entend lui-même dans l'abbaye de Saint-Vincent de Metz, où il lui avoit donné rendez-vous. Le plan n'étoit pas bien digéré; mais on entrevoyoit dans ce chaos assez de moyens pour rendre l'entreprise susceptible d'exécution. D'Épernon chargea Vincent de lui rapporter des éclaircissemens sur le nombre et la qualité des partisans que la reine se promettoit, sur les sommes qu'elle tenoit prêtes, et sur les autres expédiens qu'elle comptoit employer.

[1619] Ruccelaï, voyant l'affaire à ce point, soit qu'il ne voulût pas laisser l'honneur de la conclusion à un négociateur subalterne, soit qu'il y eût des difficultés qui ne pouvoient être aplanies que par lui-même, se détermine à affronter la haine d'Épernon, et à traiter directement avec lui. Il part pour Metz, s'arrête à Pont-à-Mousson, village près de la ville, et se fait annoncer. L'emportement du gouverneur fut extrême quand il apprit que son secret étoit entre les mains d'un Italien offensé. Il voulut, dans le premier moment, l'envoyer arrêter, s'en défaire, ou du moins le retenir en prison, jusqu'à ce qu'il

n'eût plus rien à craindre de son indiscrétion ou de sa vengeance. Ruccelaï, sans se déconcerter, représente que ce seroit à lui, qui avoit été insulté, à avoir du ressentiment; que cependant il se sacrifie au succès d'un projet utile pour la France, et honorable pour d'Epernon; et que, plein de confiance en sa générosité, il n'a pas hésité à venir se livrer à lui sans conditions ni sûretés. Cette dernière raison fait impression sur le duc, dont elle flattoit la vanité. Il reçoit Ruccelaï avec douceur, et le fait cacher dans un appartement écarté, où le gouverneur et ses enfans alloient plusieurs heures par jour conférer avec lui.

On ignore ce qui se passa dans ce comité secret. Sans doute Ruccelaï suivit à la lettre les conseils de Bouillon; il fascina, par ses flatteries, les yeux du fier d'Epernon, et l'étourdit sur le danger, ou lui fit envisager comme ressources des conjectures fort hasardées. La reine promettoit l'intervention des Montmorencys, de la maison de Lorraine, du grand écuyer, du duc de Bouillon et de plusieurs autres mécontens. Mais cette promesse n'étoit appuyée que sur des démonstrations d'attachement bien vagues et bien incertaines. Cependant le duc s'en contenta; et, comme s'il eût été assuré de leur résolution à partager le péril, il leur marqua la diversion qu'ils devoient faire pour embar-

rasser la cour, quand il auroit joint la reine. Puis, sans autres précautions, il se prépara à soulever la France, au hasard d'attirer sur lui tout le poids de la puissance royale, et d'en être écrasé.

Pendant quinze jours, il sortit tous les matins de Metz, tantôt par une porte, tantôt par une autre, quelquefois avec une partie de sa garnison, plus souvent avec sa maison et des bagages. Il accoutuma ainsi les habitans à voir des choses extraordinaires, sans s'en émouvoir. S'il y avoit dans la ville des espions de la cour, il leur donnoit le change par ses allées et venues; et, toujours en suspens, ils n'osoient envoyer des nouvelles alarmantes. D'Épernon mettoit aussi par là ses gens et ses chevaux en haleine. Pendant ce temps on visitoit les chemins, on sondoit les gués, et on distribuoit des relais sur la route. Le 17 janvier, il écrivit au roi pour lui demander permission d'aller dans ses gouvernemens de Saintonge et d'Angoulême, où il disoit sa présence nécessaire. Il supposoit qu'on croiroit à la cour qu'il ne quitteroit pas Metz sans attendre la réponse, et que cette persuasion retarderoit les mesures qu'on pourroit prendre pour l'arrêter. Le 18, l'archevêque de Toulouse dit publiquement que, les pensions de son père étant diminuées, il avoit besoin de vivre avec économie, qu'il alloit la prati-

quer dans les terres de sa famille; et il partit le 21 au soir. Les portes de la ville étant fermées, le gouverneur assemble son monde, et donne l'ordre pour son départ, le lendemain de très-grand matin. Il distribue à quinze gentilshommes de ses plus affidés une grosse somme en or, avec ordre de ne le jamais quitter. On plaça sur la croupe d'un cheval vigoureux monté par un valet la cassette des bijoux; quinze mulets portoient le bagage; et la troupe, composée en tout de cent cavaliers, armés de pistolets et de carabines, tous bien montés et bien résolus, se mit en marche.

Le marquis de La Valette fut laissé à Metz, dont le gouvernement demandoit un homme actif et vigilant. Il ferma les portes derrière son père, et les tint closes pendant trois jours. Il redoubla les gardes sur les remparts, et fit des rondes fréquentes, pour empêcher qui que ce fût de s'échapper et de donner des nouvelles au dehors, et envoya sur le chemin de Paris des patrouilles, avec ordre d'arrêter tous les voyageurs qui alloient de ce côté. A l'aide de ces précautions, le duc d'Épernon prit hardiment son chemin par les routes les plus ordinaires de la Champagne, de la Bourgogne, du Nivernois, du Berri, qu'il traversa sans obstacles. Il faisoit par jour dix lieues d'une traite, quoique ce fût la saison la plus

rigoureuse de l'année : le temps se trouva très-beau; et, comme l'automne avoit été sec, les rivières étoient basses et les gués faciles. On n'eut que quelques légères alarmes, occasionnées par des rencontres fortuites de commerçans ou d'autres personnes qui voyageoient en troupe pour leurs propres affaires. Cependant d'Épernon ne cessa de craindre que quand il se vit à Confolens, ville limitrophe du Poitou, où son fils l'archevêque de Toulouse vint le recevoir à la tête de trois cents gentilshommes.

Il comptoit trouver des nouvelles de la reine; et il en auroit reçu en effet, sans un accident qui auroit dû le perdre, mais qui, par le plus heureux hasard, n'eut aucune suite. Ruccelaï ne fut pas plutôt sûr des arrangemens, qu'il les écrivit à la reine, et chargea de ses lettres un nommé de Lorme, dont il s'étoit servi dans d'autres affaires. De Lorme étoit jeune, et vouloit faire fortune. Aux promesses que lui fit Ruccelaï d'une bonne récompense, il jugea que les paquets qu'on lui confioit étoient importans, et il se flatta de tirer meilleur parti de la cour. Dans cette espérance, il gagne Paris, et demande à être présenté au duc de Luynes; mais on le prend pour un intrigant qui vient escroquer quelque argent, et on le laisse trois jours se morfondre dans les antichambres. Un conseiller au par-

lement, nommé du Buisson, très-attaché à la reine mère et au duc d'Épernon, est averti par un laquais que de Lorme est à Paris. Surpris qu'il ne soit pas venu le voir, selon sa coutume, il le fait chercher, et découvre qu'il fréquente l'hôtel de Luynes. Du Buisson se doute alors de quelque trahison; il aposte une personne qui se dit envoyée par le duc de Luynes pour l'entendre, lui compte cinq cents écus, et s'empare des dépêches, dont Luynes, mieux servi, auroit pu tirer des lumières pour diriger sa conduite dans cette affaire, et peut-être des moyens pour l'arrêter dans son principe.

Il n'est donc pas étonnant que la reine ne donnât aucun signe de consentement. D'Épernon, qui ignoroit la raison de son silence, se crut trahi. Il auroit bien voulu pouvoir retourner sur ses pas; mais il s'étoit fermé le chemin, par une lettre qu'il avoit écrite au roi le 7 février, du Pont-de-Vichi, après avoir passé la Loire. Elle servoit de réponse à plusieurs autres que le ministre lui avoit écrites, dans lesquelles il recommandoit au duc de ne point quitter Metz, où il étoit nécessaire pour la correspondance d'Allemagne. D'Épernon mandoit au jeune monarque qu'il ne pouvoit croire que sa majesté ne voulût employer un vieux serviteur comme lui qu'à recevoir ou à lui faire passer des dépêches;

qu'il pouvoit lui être beaucoup plus utile dans ses gouvernemens de l'intérieur du royaume, où il savoit qu'il y avoit beaucoup de mécontens prêts à éclater contre la mauvaise administration, et qu'il alloit les contenir, s'il pouvoit. Il finissoit par la formule ordinaire de protestation de fidélité.

Cette lettre fut une des premières nouvelles qu'eut la cour de l'entreprise du duc d'Épernon. On auroit encore pu la faire échouer, si on se fût conduit d'après ce principe, qu'il vaut mieux prendre des mesures tardives, que de n'en pas prendre du tout : mais on supposa qu'il seroit inutile de donner des ordres, parce que sans doute la reine étoit déjà échappée. A Angoulême, au contraire, où d'Épernon s'étoit retiré, on présumoit que la cour n'avoit eu garde de rester dans l'inaction, et que certainement elle avoit renforcé la garde de la reine; de sorte qu'il paroissoit aussi difficile que périlleux de chercher à savoir ce qui se passoit à Blois. Cependant Cadillac, confident du duc, se chargea de la commission. Comme la reine n'étoit pas prévenue, il eut de la peine à lui faire savoir son arrivée : mais, sitôt qu'elle en fut informée, elle l'admit à son audience, et prit sur-le-champ la résolution d'aller joindre ceux qui s'exposoient pour elle.

Le comte de Bresne, son premier écuyer,

mis auprès d'elle de la part de la cour, n'avoit pas sa confiance. Cependant il falloit se découvrir à lui. Heureusement Marie le trouva disposé à suivre ses volontés. On renvoya Cadillac au duc d'Épernon; Bresne se concerta auparavant avec lui, donna des ordres, et fit les préparatifs nécessaires. La nuit du 21 au 22 février, la reine descendit par une échelle appliquée à la fenêtre de son cabinet, traversa à pied les jardins, accompagnée de Catherine, sa femme de chambre de confiance, qui portoit la cassette des bijoux. Il n'y avoit d'homme avec de Bresne que du Plessis, frère de Richelieu, évêque de Luçon. Ils la firent monter dans un carrosse qui l'attendoit au bout des ponts, et prirent à la lueur des flambeaux le chemin de Montrichard. Ils n'avoient que quelques cavaliers d'escorte, qui furent renforcés en chemin par quinze gentilshommes, auxquels Ruccelaï servit de guide. On trouva à Montrichard l'archevêque de Toulouse, dont le cortége grossit celui de la reine; et enfin, à une lieue de Loches, d'Épernon lui-même, qui reçut Marie à la tête de ses gardes et de cent cinquante gentilshommes. Il entra dans le carrosse de cette princesse, qui manqua d'abord de termes pour marquer sa reconnoissance. On parla ensuite des périls passés, et des moyens de prévenir les périls futurs.

La délibération auroit été inutile, si, dans le conseil du roi, on eût voulu suivre l'avis du duc de Luynes : c'étoit d'envoyer des troupes en force vers Angoulême, où la reine s'étoit retirée, de l'investir elle et ses défenseurs, et de faire ensuite grâce ou justice à qui on auroit voulu. Ce conseil, à ce qui parut, étoit le meilleur : car, malgré ce qu'on publioit de la puissance des amis de la reine, de leur nombre, de leur résolution, personne ne remua, ni à la cour, ni dans les provinces. Il sembloit qu'on attendît le parti que prendroit le ministère, et qu'on se seroit soumis s'il avoit été vigoureux : mais quand on vit qu'il fléchissoit, et qu'il n'étoit question que d'accommodement, chacun se rassura, et les plus timides ne désespérèrent pas de tirer avantage de l'événement.

Forcé par l'inclination du roi de se réduire à un traité, le duc de Luynes établit pour base de la négociation que Marie abandonneroit le duc d'Épernon, afin qu'on pût en faire un exemple. La reine répondit que jamais elle n'abandonneroit un homme qui avoit tout risqué pour la tirer de captivité, et que, loin de le laisser exposé au ressentiment de ses ennemis, elle se jetteroit au-devant des coups qu'on voudroit lui porter. D'Epernon alléguoit des raisons : il présentoit, pour sa défense, la lettre par laquelle

le roi avoit permis à sa mère d'aller dans tel endroit du royaume qu'elle jugeroit à propos, et une autre écrite après coup, mais dont la date paroissoit antérieure à l'évasion, et par laquelle la reine le prioit de favoriser sa sortie et de la recevoir dans son gouvernement. « Je n'ai pas cru, disoit-il, devoir me refuser au désir de la mère de mon roi, munie d'une permission si authentique. »

Luynes ne fut pas arrêté par cette défaite : il persista dans la résolution de pousser à bout le duc d'Epernon, et il fit avancer des troupes. Elles commirent des hostilités, entre autres contre Uzerche, petite ville du Limousin, qui fit résistance et fut pillée. Aussitôt, à la cour, à la ville, dans les provinces, il s'éleva un cri contre cette guerre, qu'on regardoit comme odieuse dans son principe, et déshonorante pour le roi. « Une reine, disoit-on, est-elle blâmable d'avoir fait tous ses efforts pour sortir de captivité? Elle ne demande qu'à voir son fils : peut-on, sans injustice, lui refuser cette grâce? Au fond, on ne lui a pas tenu les paroles qu'on lui avoit données; et, quand on les auroit tenues, quand elle auroit tort, il est plus qu'indécent à un fils de poursuivre sa mère à main armée. Une pareille guerre ne peut être que malheureuse; elle révolte la nature, la religion la réprouve, et les soldats ne s'y prête-

ront qu'avec la plus grande répugnance. »

Ces propos se tenoient publiquement à la ville et à la cour. Les prédicateurs, dans les chaires, s'étendoient avec complaisance sur les charmes de la paix dans les familles, et sur les avantages de l'union dans la maison royale. Quelque entouré que fût le jeune monarque, et, pour ainsi dire, gardé à vue par les Luynes, on trouvoit moyen de lui faire parvenir ces discours, et il montroit un grand désir que cette brouillerie se terminât sans violence. Le favori trouvoit aussi des obstacles à ses projets de vengeance dans les intérêts des courtisans. Ceux mêmes qui n'aimoient pas d'Epernon ne vouloient pas sa ruine, qui auroit augmenté la puissance de Luynes. Les uns ne faisoient que lentement les levées dont ils étoient chargés ; les autres s'y opposoient sourdement. Il arriva même que le roi étant près de s'emparer de Metz par une secrète intelligence, La Valette, qui commandoit pour son père, en fut averti par quelqu'un du conseil même, et l'entreprise échoua. On fit aussi remuer la faction de Condé, qui, alternativement, pria et menaça ; enfin toute la cour se remplit de cabales.

Instruit, par son expérience, de l'embarras que la diversité d'intérêts mettoit dans les affaires, Luynes employa ce même moyen

contre ses adversaires. Il sema ou fomenta des divisions dans la cour de la reine. Avec de l'argent, des promesses, des marques flatteuses de confiance, il fut aisé de gagner les principaux domestiques de cette princesse qui l'avoient suivie. Par leur canal, on fit passer jusqu'à elle les sentimens qu'on vouloit lui inspirer. Le ministre fut un moment à se flatter de lui faire abandonner d'Epernon : elle en étoit vivement pressée par Rucelaï, qui, soit déférence aux insinuations de la cour, soit retour de l'ancienne antipathie, s'étoit de nouveau brouillé avec le duc. Il conseilla nettement à la reine de le sacrifier, et lui fit voir les plus grands avantages, si elle avoit cette complaisance. Si au contraire elle se montroit trop opiniâtre, « les mesures, lui dit-il, étoient prises pour la reléguer à Florence le reste de ses jours : on tireroit Condé de prison, et ce seroit lui qui deviendroit l'exécuteur des ordres rigoureux qui seroient donnés contre elle. » Ces menaces n'ébranlèrent pas Marie : elle répondit constamment qu'elle attendroit les dernières extrémités ; mais, au moment que tout paroissoit désespéré, la présence d'un seul homme ramena la paix qu'on croyoit si éloignée.

Richelieu languissoit à Avignon, où le pape Paul V ne le souffroit qu'à regret. Ce pontife l'avoit vu à Rome : on dit qu'il en

avoit été trompé, et qu'il le regardoit comme un intrigant dangereux. L'embarras où l'évêque de Luçon savoit qu'étoit la cour lui donna lieu de conjecturer que ses services pourroient n'être pas rejetés. Il les fit offrir par René de Vignerot, seigneur de Pont-Courlai, son beau-frère : on les accepta, et il reçut permission de se rendre auprès de la reine. Avant que le prélat arrivât à Angoulême, ce mystère de cour fut ébruité par l'indiscrétion du roi. Il demanda publiquement au marquis de Villeroi si le seigneur d'Alincour son père, gouverneur du Lyonnois, étoit assez bien servi dans son gouvernement pour être sûr d'y découvrir et arrêter l'évêque de Luçon qui devoit y passer incognito. Villeroi écrivit sur-le-champ à son père : celui-ci mit tant d'espions en campagne qu'il surprit Richelieu; et quoique le prélat eût un passe-port en bonne forme, il le retint à Lyon, mais avec toute sorte d'égards. Le roi, qui n'avoit voulu que plaisanter, et qui avoit cru que l'évêque seroit passé quand d'Alincour en auroit la nouvelle, ne sut pas plutôt sa détention, qu'il envoya ordre de lui laisser continuer sa route. Cette aventure dévoila la collusion de Richelieu avec la cour, mais la reine l'ignoroit.

Son début auprès d'elle fut très-prudent. Il ne se présenta pas en important, qui, fier

de la confiance des deux partis, prétend se rendre le centre des affaires, le conciliateur exclusif. Il écouta tout le monde, ne parut désirer aucun avantage, aucune prééminence sur les habitans de cette cour, tant anciens que nouveaux. Il se fit introduire auprès de la reine par le duc d'Épernon lui-même, affecta de rechercher son estime et son amitié, et dit qu'il ne vouloit devoir qu'à lui la bienveillance de la princesse. Cette déférence gagna tous les cœurs à Richelieu, et disposa les esprits à la persuasion.

Il avoit été précédé, dans ce ministère de paix, par le comte de Béthune, frère du duc de Sulli, dont la négociation, telle qu'on la voit dans Siri, est un chef-d'œuvre de circonspection, de respect, de prudence, réunis à la plus grande probité. En arrivant auprès de Marie, il la trouva aigrie contre son fils, déchaînée contre le favori, outrée contre les ministres, menaçant de faire publier des manifestes et de faire retentir ses plaintes par toute la France. Béthune calma ces premiers transports, en remontrant à la reine que, dans les circonstances de son évasion de Blois, le roi n'avoit pas pu agir avec plus d'égards et plus de ménagemens pour elle, puisqu'à une lettre dure et menaçante de sa mère, il s'étoit contenté de répondre qu'apparemment elle avoit été enlevée malgré elle; que sans

doute elle n'étoit pas libre, et qu'il puniroit les auteurs de cette violence; que, si on avoit autorisé les troupes à user des droits de la guerre contre la ville d'Uzerche, c'étoit moins pour la chagriner que pour contenir par la crainte ceux qui voudroient remuer. « Peut-être, lui disoit-il, avez-vous de justes sujets de mécontentement; mais, en bonne politique, vous devez oublier le passé, ou ne rappeller les torts qu'on a pu avoir avec vous que pour vous procurer un traitement conforme à vos désirs. » Pendant que d'un côté Béthune adoucissoit ainsi les esprits, de l'autre il modéroit les résolutions de la cour, où il savoit que le dépit suggéreroit des projets violens. S'il ne fut pas écouté en tout, du moins peut-on présumer que ses exhortations pacifiques arrêtèrent de plus grands excès. Siri lui suppose encore le mérite, rare dans un négociateur, de n'avoir pas répugné de partager avec un autre l'honneur de la réussite, et d'avoir lui-même demandé un second; ce qui détermina la cour à accepter les offres de Richelieu.

Ces deux hommes réunis abattirent le duc d'Épernon, que son intrépidité soutenoit contre le danger de sa position, quoiqu'il en connût tout le risque. Afin de l'attirer dans cette entreprise, on lui avoit promis que les peuples mécontens éclateroient; que les parlemens interviendroient par des remon-

trances; que les huguenots prendroient les armes; que les factions de la cour, les partisans de Condé, ceux de la reine, se réuniroient pour détruire le favori dans l'esprit du roi, et embarrasser le ministère. On lui avoit fait toutes ces promesses, et aucune ne se réalisoit. Personne ne remuoit : il trouvoit assez de conseillers, d'entremetteurs, d'espions même qui lui donnoient avis des desseins de la cour, mais aucun aide, aucun secours, aucun allié assez fidèle, assez généreux pour diminuer son péril en le partageant. Il luttoit donc contre toutes les forces du royaume, avec le seul appui de la reine, appui qui pouvoit d'un moment à l'autre lui manquer, soit par défaut de fermeté dans la princesse, soit par son impuissance. Dans cet état, il n'étoit pas question de prétendre imposer la loi, il devoit s'estimer heureux de subir la moins dure qu'il seroit possible. C'est ce que lui firent entendre les deux conciliateurs : ils lui conseillèrent de ne pas suivre les avis imprudens ou perfides de ceux qui lui disoient qu'il falloit brusquer la cour, et instruire tout le royaume de ses griefs ; qu'il devoit, au contraire, mettre la plus grande modération dans ses discours, surtout ne point paroître adopter les idées de la reine mère contre le gouvernement ; enfin dire seulement qu'il n'avoit eu d'autres intentions que

de mettre la reine mère en liberté de s'expliquer avec son fils, et qu'il seroit satisfait sitôt qu'elle seroit contente. Ces préliminaires établis, les négociateurs s'occupèrent des prétentions de Marie, qu'ils tâchèrent de faire cadrer avec celles de la cour; puis ils revinrent au duc d'Épernon, dont l'accommodement faisoit une partie essentielle de celui de la reine.

Le ministère auroit bien voulu en faire un exemple. On ne parloit pas moins que de le livrer à la justice, et de le faire punir comme criminel de lèse-majesté; ce qui auroit entraîné, sinon la perte de la vie, du moins celle des charges et la confiscation des biens. Les négociateurs remontrèrent que, puisque l'on faisoit tant que de donner les mains à un traité, il ne devoit plus être question de punitions ruineuses ou flétrissantes. Ils proposèrent à l'égard du duc un oubli éternel de ce qui s'étoit passé, sous la réserve que de quelque temps il ne paroîtroit pas devant le roi qu'il avoit bravé. Mais d'Epernon ne s'accommoda pas d'un silence qui l'auroit perpétuellement laissé sous la main de la loi. Comme il y avoit eu des déclarations, des lettres et autres actes publics émanés du trône, dans lesquels il étoit noté, il en vouloit un, dérivé de la même puissance et aussi authentique, qui le déchargeât de toute accusation, et le mît en sûreté pour toujours. Le roi offrit des lettres

d'abolition : le mot seul révolta le duc ; mais le monarque le familiarisa avec la chose même, en venant jusqu'à Orléans avec un fort détachement, qu'il faisoit suivre de près par d'autres troupes.

D'Epernon comprit alors qu'il n'étoit pas de la dignité d'un roi de France de louer, à la face du royaume, une action qu'on savoit lui avoir déplu, et de préconiser comme son plus fidèle sujet celui qui s'étoit porté à cet excès de témérité : c'étoit assez qu'on ménageât si bien les termes, que la faute du duc parût diminuée par l'intention. Cela s'exécuta dans des lettres-patentes portant abolition, qui furent données en juin, et ensuite enregistrées au parlement. Ainsi d'Epernon eut le chagrin de se voir taché d'un pardon qui supposoit une faute. Cette entreprise le fit beaucoup décheoir dans l'opinion du public de son ancienne réputation de sagacité et de prudence. Il y perdit plus de deux cent mille écus, et reçut pour dédommagement des remerciemens de la reine, et le don d'un diamant.

Quant à elle, on lui accorda, non ce que l'enivrement des succès lui faisoit demander au premier moment de son évasion, mais ce qu'elle se seroit trouvée heureuse d'obtenir à Blois. Le roi lui donna le gouvernement d'Anjou, avec les droits régaliens, et les villes d'Angers, de Chinon, et le Pont-de-Cé,

comme places de sûreté ; et quatre cents hommes de pied, avec deux compagnies de cavalerie, payés par l'état pour les garder. On augmenta de beaucoup les appointemens de sa maison ; et enfin elle eut permission de venir trouver le roi, mais avec cette condition que, les circonstances ne permettant pas de la rappeler à demeure pour ce moment, ce ne seroit qu'une entrevue.

Elle se fit le 5 septembre, au château de Courcières, près de Tours. Le duc de Luynes alla au-devant d'elle la veille, et en fut gracieusement accueilli. Richelieu précéda aussi la reine auprès du roi, et reçut des remerciemens proportionnés au service qu'il venoit de rendre. En s'abordant, la mère et le fils montrèrent plus de surprise que de tendresse. « Monsieur mon fils, lui dit-elle, que vous vous êtes fait grand depuis que je ne vous ai vu ! — Je suis crû, madame, répondit-il, pour votre service. » Ils passèrent trois jours ensemble, ou, pour mieux dire, dans le même lieu : car Louis ne vit presque pas sa mère en particulier. Il chassa beaucoup, et sembla s'être déchargé sur sa cour des soins de la fêter. Elle eut lieu, en effet, de se louer des attentions et des caresses de sa belle-fille et de ses autres enfans, et de la joie respectueuse de tous les seigneurs. Mais si Marie avoit eu le choix, elle auroit préféré les

bonnes grâces de son fils. « Comment, demanda-t-elle un jour au prince de Piémont son gendre, comment dois-je m'y prendre pour les obtenir? » Il lui répondit: « Aimez véritablement et sincèrement tout ce qu'il aime : ces deux mots contiennent la loi et les prophètes. » La leçon étoit bonne, et Marie de Médicis ne fut malheureuse toute sa vie que pour avoir négligé de s'y conformer. Après cette courte entrevue, elle partit pour Angers, avec la ferme espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils, qui regagna Paris avec toute sa cour.

Lorsqu'il y fut arrivé, on s'occupa du soin de terminer l'affaire de Condé. Depuis trois ans ce prince, dont les fautes n'étoient pas claires pour tout le monde, languissoit en prison. Les grands commençoient à murmurer de cette longue captivité : le ministère savoit aussi qu'il y avoit eu récemment des intrigues pour lier le prisonnier avec la reine mère, et obtenir par elle son élargissement. Enfin, on lui avoit promis de songer à lui, quand les embarras suscités par cette princesse seroient finis. On se détermina donc à le relâcher, et la cour ne crut pas devoir faire la grâce à demi. Outre les bonnes manières qui précédèrent son élargissement, comme la permission de voir ses amis, et des visites de la part du roi, Luynes alla lui-même le tirer de Vincennes, le 20 novembre ; et le 26, il

parut une déclaration du roi, la plus avantageuse que ce prince pût désirer.

Après un préambule dans lequel on remuoit encore les cendres du maréchal d'Ancre et de sa femme, sous le nom de mauvais ministres qui vouloient tout perdre; « Outre les maux qu'ils ont faits à la France, un des plus grands, dit le monarque, a été l'arrêt et la détention de notre très-cher amé cousin le prince de Condé. » Il ajoutoit que la chose lui ayant paru assez importante pour l'examiner par lui-même, il n'avoit rien trouvé dans les accusations formées contre lui, « sinon les artifices et mauvais desseins de ceux qui vouloient joindre à la ruine de son état celle de sondit cousin. » Cette déclaration, si honorable au prince, fut un sujet de mécontentement pour la reine mère, qui crut y voir une improbation marquée de son gouvernement. Elle s'en plaignit hautement, ainsi que des manques d'égards, des grâces refusées à ceux qu'elle aimoit, ou accordées à ceux qui ne l'aimoient pas, exprès, disoit-elle, pour la mortifier.

Le chagrin le plus sensible qu'elle eut en ce genre, fut l'accueil favorable que trouvèrent à la cour de son fils plusieurs de ses anciens partisans, dont elle croyoit avoir sujet de se plaindre. On sait les services que lui avoit rendus l'abbé Ruccelaï, services essen-

tiels, par lesquels il avoit hasardé sa fortune et sa vie. Peut-être en prétendit-il une récompense trop considérable ; peut-être aussi que, fier d'avoir été nécessaire, il voulut continuer de l'être, et entrer dans le secret des affaires : enfin, que ce fût sa faute ou celle de la reine à qui la reconnoissance pouvoit peser, chose qui n'est pas extraordinaire chez les grands, il commença à déplaire, et s'en aperçut. Ce revers arriva dans le temps qu'il avoit le plus grand besoin de protection. La cour, ayant été forcée de sacrifier au bien de la paix son ressentiment contre les grands, méditoit de l'appesantir sur les petits qui s'étoient mêlés de l'intrigue. Ruccelaï parut propre à servir d'exemple. On porta plainte à Rome de ses liaisons avec le duc de Bouillon et d'autres huguenots. Le dessein étoit de lui faire son procès, et de parvenir du moins à le priver de son abbaye de Signi, et des prieurés qu'il possédoit. Le nonce du pape en France appuyoit l'accusation, flatté de l'espérance d'obtenir quelque dépouille. Ruccelaï sentit que, s'il laissoit commencer les procédures, le moins qui pût lui arriver seroit d'avoir beaucoup de peines et de chagrins, et peut-être de laisser quelques-uns de ses bénéfices dans un accommodement forcé. Il prit la résolution la plus sage, celle de s'accommoder avec le plus fort. Le marquis de Morri,

écuyer de la reine mère, parti mécontent d'auprès d'elle, et bien reçu à la cour, y ménagea le retour de Ruccelaï, qui fut bien reçu aussi, au grand étonnement de Marie, qui croyoit que jamais on ne lui pardonneroit ce qu'il avoit fait pour elle. Mais elle ignoroit que le conseil de son fils avoit plus de part qu'elle-même à tout ce qui se passoit dans sa cour.

On a vu que Richelieu n'étoit retourné auprès d'elle que de l'agrément du roi, et sans doute sous la condition de faire entrer la mère dans les vues du fils. Il représenta qu'il ne pouvoit remplir ses engagemens qu'autant qu'il ne resteroit personne auprès d'elle capable de contredire ses avis. C'est pour cela qu'on eut soin de faire passer toutes les propositions agréables par le canal de l'évêque. On fit naître à Marie des soupçons contre ceux de ses serviteurs qui auroient pu partager sa confiance avec le prélat. On leur suscita des dégoûts de la part de la reine, et quand ils vouloient se retirer d'auprès d'elle, on leur faisoit un pont d'or à la cour.

Le père Joseph du Tremblai, capucin, devenu depuis si fameux, commença à paroître dans cette occasion. Sous prétexte de missions, de réformes, d'affaires de son ordre, où il étoit déjà supérieur, quoique jeune, il fit plusieurs voyages à Angers. Il étoit l'agent

du commerce secret que l'évêque de Luçon entretenoit avec le duc de Luynes, le chancelier, le nonce du pape, le père Bérulle, général des oratoriens, le père Arnoulx, jésuite, confesseur du roi, le cadinal de Gondi, et d'autres personnes, ecclésiastiques et laïques, puissantes à la cour de Louis XIII. Si Richelieu étoit bien aise d'avoir des liaisons déjà utiles, et qui pouvoient le devenir davantage avec les ministres et les courtisans du roi, ceux-ci n'étoient pas fâchés d'être en relation avec le chancelier de Marie, son seul conseil, le surintendant de sa maison, et le chef de toutes ses affaires. Ils prévoyoient que tôt ou tard le fils et la mère se réuniroient : or, comme on ne savoit pas si, dans cette réunion, la reine ne prendroit pas une autorité égale à celle qu'elle avoit eue, il étoit prudent de se ménager un accès auprès d'elle, par celui qui avoit le plus grand empire sur son esprit.

L'état de la cour autorisoit une pareille prévoyance. Le duc de Luynes accumuloit sur lui, ses frères et ses alliés, les biens, les honneurs, les dignités. Il jouissoit de l'autorité la plus étendue; par conséquent il étoit en butte à la jalousie la plus générale et la plus envenimée. Pendant quelque temps, à force de grâces habilement ménagées, il put bien suspendre la mauvaise volonté des en-

vieux de sa fortune les plus puissans : mais trop de gens prêts à ramuer s'étoient trouvés forcés au repos par l'accommodement d'Angoulême ; il leur tardoit de donner de nouveaux embarras au favori, et ils ne croyoient pas pouvoir choisir un meilleur moment. Quand les derniers mouvemens commencèrent, Marie de Médicis étoit prisonnière, et il falloit employer les premiers efforts à la délivrer : au lieu qu'actuellement elle étoit libre, elle avoit même des places de sûreté et des troupes : on pouvoit donc se promettre plus de succès d'entreprises formées dans des circonstances si favorables.

[1620] Quand on connoît l'ascendant de Richelieu sur cette princesse, il est permis de croire, comme les écrivains les plus modérés le disent, que s'il ne l'exhorta pas à appeler les mécontens, du moins il ne fut pas fâché de les voir accourir auprès d'elle, dans l'espérance que la fin de ces troubles seroit la réunion volontaire ou forcée de la mère et du fils, et seroit aussi, par une conséquence nécessaire, un moyen pour lui de rentrer dans le ministère. Soit inspiré par le prélat, soit forcé par les circonstances, le duc de Luynes proposa alors à la reine de revenir à la cour, et lui insinua qu'elle occuperoit auprès de son fils la place qu'elle y tenoit autrefois. Il se persuada que, les mécontens n'ayant

plus de point d'appui, la cabale se dissiperoit d'elle-même : mais les offres les plus avantageuses, les sollicitations les plus pressantes, ne purent obtenir de la reine ce qu'elle auroit accepté comme une grâce quelques mois auparavant. Les mécontens, qui ne pouvoient rien sans elle, lui inspirèrent une crainte insurmontable du crédit que le prince de Condé avoit dans le conseil du roi. Ils lui persuadèrent que les instances qu'on employoit pour le faire revenir à la cour étoient des piéges qui cachoient le parti pris de la resserrer dans la même prison d'où le prince avoit été tiré.

Un apologiste de la reine mère donne une raison singuliere de son empressement à réunir auprès d'elle tous les ennemis du gouvernement. « Elle appréhendoit, dit-il, qu'en se répandant dans les provinces, et n'ayant pas de centre commun, ils ne travaillassent chacun pour eux-mêmes, et n'ébranlassent le trône ; au lieu que les tenant autour d'elle, et se rendant ainsi maîtresse de leurs opérations, elle étoit sûre de conserver la couronne à son fils. » Luynes n'étoit pas bien persuadé de l'obligation que le roi avoit à sa mère, et ne voyoit qu'avec un extrême regret sa cour grossir aux dépens de celle de son fils, mais il eut beau employer les prières et les menaces, sitôt que la défection fut commencée,

elle devint en peu de jours presque générale. Ce fut comme une épidémie qui se communiqua, une fureur de mode qui tournoit toutes les têtes. Ce n'étoit pas à la dérobée qu'on s'échappoit de la cour : on se communiquoit les projets de départ ; on en faisoit publiquement les préparatifs ; c'étoit la matière des conversations et de plaisanteries. Au milieu des tourbillons occasionnés par ce vertige, le ministère étoit fort embarrassé. Chaque jour voyoit éclore des nouvelles plus fâcheuses ; et quand tous les mécontens se furent rendus ou à la cour de la reine mère, ou dans leurs gouvernemens, il se trouva qu'ils occupoient toutes les côtes, depuis Dieppe jusqu'à Baïonne, beaucoup de places intérieures, les forts des huguenots, leurs partisans secrets ; ce qui faisoit près de la moitié du royaume*.

Le danger commençoit à devenir pressant : on l'avoit laissé augmenter, en temporisant, malgré les conseils vigoureux du prince de Condé. Il vouloit que, sans s'amuser à négo-

* Le duc de Longueville tenoit la Normandie ; les Vendômes, la Bretagne ; le comte de Soissons, le Perche et le Maine ; la reine mère, l'Anjou ; le maréchal de Bois-Dauphin, le Poitou ; les ducs d'Epernon, de Retz, de La Trémouille, Mayenne, Roannès, Rohan, La Valette et Nemours, la Guyenne, l'Angoumois, la Saintonge, le Béarn, la Rochelle, les Cévennes, la Bourgogne et les Trois-Evêchés. Les commandans que le roi envoya

cier, le roi, avec son armée, « dans laquelle, dit Gramond, on comptoit plus de capitaines que de soldats », allât droit à Angers; et mît sa mère hors d'état de lui nuire. Ce coup de main étoit facile, et les mécontens prévoyoient que le ministère pourroit bien s'y déterminer. C'est pourquoi les ducs d'Epernon et de Mayenne conseilloient à la reine de ne point rester à Angers, où elle seroit exposée à quelque brusque attaque, mais de se retirer avec eux dans la Guienne ou dans l'Angoumois, où ils pourroient opposer à l'armée royale quantité de petites places, qui l'empêcheroient de pénétrer promptement jusqu'à eux. A l'abri de ces remparts, ils se flattoient de pouvoir lever de l'argent, discipliner des troupes, et se rendre assez redoutables pour forcer le roi à éloigner son favori, et changer le gouvernement, dont ils deviendroient les maîtres.

Ce plan étoit bien conçu, mais l'intérêt de ceux qui vivoient ordinairement auprès

dans ces provinces pour tenir tête aux mécontens furent les ducs de Nevers et de Guise, les maréchaux de Vitri et de Thémines, Lesdiguières, Liancourt, Brissac, le duc de Chevreuse, Saint-Geran, Courtenvaux, Schomberg, Pompadour, Bourdeille, et le duc de Bellegarde. Le duc de Montmorency resta neutre en Languedoc. *Voyez* Mercure de France, tomes 5 et 6.

de la reine mère à Angers en empêcha l'exécution. C'étoit une troupe de courtisans ou de commensaux qui tiroient d'elle une partie de leur grandeur ; les uns étoient gouverneurs de ses places, d'autres dépositaires de ses finances et distributeurs de ses grâces. Ménagés par le conseil du roi, dont ils éprouvoient souvent la faveur pour eux et pour leurs amis, ils appréhendèrent de perdre ces avantages, et craignirent que Marie, échappée de leurs mains, ne devînt pour d'autres la source de la fortune et de l'autorité. Ils travaillèrent donc à la retenir. Pour cela, ils lui remontrèrent que les confédérés ne cherchoient à l'attirer vers le centre de leurs forces qu'afin d'être maîtres de sa personne, et qu'alors elle devoit s'attendre qu'ils se serviroient de son nom pour faire la guerre ou la paix, selon qu'il leur conviendroit, et sans qu'elle pût s'y opposer. Richelieu, dès long-temps d'accord avec le favori, de la recommandation duquel il attendoit la pourpre romaine, fut celui qui fit le plus habilement valoir ces argumens, dont le résultat devoit être de livrer la reine entre les mains de son fils.

Pendant que ce conflit d'intérêts retardoit à Angers les résolutions, le roi s'ébranle à la fin, quitte Paris le 7 juillet, et prend le chemin de la Normandie. Rouen ouvre ses portes sans être sommée. Caen se rend après une

foible résistance. Le duc de Longueville écrit une lettre soumise, et se retire dans un coin de son gouvernement, où on le laisse sans paroître s'en inquiéter. Quelques commandans de petites places paient de leur tête la simple démonstration de désobéissance. Partout sur son passage Louis déploie l'appareil imposant de la majesté. La reine lui écrit; il refuse de recevoir sa lettre et toute autre marque de soumission, jusqu'à ce qu'il soit auprès d'elle : cependant il ne la traite ni en innocente ni en coupable; s'il donne une déclaration contre les rebelles, ce n'est point elle qui est notée ou menacée d'être poursuivie comme criminelle de lèse-majesté, mais seulement « ceux qui ont armé sous le nom de sadite mère. » Enfin, il parcourt en vainqueur le Maine et le Perche, et arrive le 30 juillet à six lieues d'Angers.

Cette prompte marche déconcerte les révoltés. Ils s'étoient occupés de tant de projets, qu'ils n'avoient pu se fixer à aucun; de sorte qu'il ne leur restoit d'autre parti à prendre que de tâcher d'obtenir la paix, et au plus tôt. La reine députa à son fils l'archevêque de Sens et le père de Bérulle pour la demander. Il répondit à ces ambassadeurs : « Faites-lui mes recommandations, assurez-la que j'aurai toujours le cœur et les bras ouverts pour la recevoir, et que je ne me lasserai

point de la prier de venir auprès de moi. Quant aux brouillons qui oppriment mes sujets et qui veulent partager mon autorité, il n'y a péril où je n'entre pour les sortir de France ou les réduire. »

Mais, malgré ces protestations solennelles d'inflexibilité, le ministère n'étoit point disposé à pousser les choses aux dernières extrémités. Le duc de Luynes tâchoit d'adoucir les esprits et de terminer à l'amiable. « Il appréhendoit, dit Siri, qu'il n'arrivât, pendant le siége d'Angers, ce qui étoit arrivé pendant celui de Soissons, » c'est-à-dire qu'on ne persuadât au roi que, pour avoir la paix, il ne falloit qu'abandonner son favori; et que ce prince, jaloux et peu fidèle à ses attachemens, ne le sacrifiât à sa tranquillité, comme il avoit sacrifié le maréchal d'Ancre: du sombre Louis tout étoit à craindre. C'est pour cela que Luynes aimoit mieux aplanir les difficultés que tenter de les vaincre: en Normandie, il avoit acheté la soumission de Matignon par un brevet de maréchal de France; il paya par des présens et des pensions celle de Beauvau, de Montgommeri, et de beaucoup d'autres qu'il n'avoit pu réduire à force ouverte; enfin, il prévint d'offres et de promesses les principaux mécontens, afin de les désunir. Ceux-ci, de leur côté, n'osèrent se mettre à trop haut prix, de peur

d'être prévenus les uns par les autres. Ainsi, depuis l'entrée du roi dans l'Anjou, il s'entama une infinité de petits traités particuliers; mais Condé ne donna pas le temps de les finir.

Ce prince qui, en soutenant le fils, vouloit peut-être se venger de la mère, avança le camp du roi, le 6 d'août, à deux lieues d'Angers : on conjecture aisément le trouble et la frayeur de cette cour, presque toute composée de femmes et d'ecclésiastiques, de jeunes officiers peu expérimentés, de quelques chefs plus aguerris, mais qui n'avoient à commander que de nouvelles levées sans discipline et sans munitions. Le chemin de la ville au camp fut bientôt couvert de négociateurs qui alloient et revenoient sans cesse. Le traité ne tenoit qu'à un point; mais ce point étoit essentiel : on convenoit d'accorder à la reine, pour sa personne, tout ce qu'elle vouloit : retour à la cour, séance dans les conseils, augmentation de revenus, d'honneurs et de prérogatives. A l'égard de ses partisans, le roi déclara qu'il ne vouloit pas qu'ils fissent des conditions avec lui; il permettoit seulement que la reine les recommandât à son indulgence, et il promettoit de les traiter avec bonté.

L'affaire étoit dans cette crise, lorsque le prince de Condé, soit pour hâter la conclu-

sion, soit pour empêcher tout accord, fit attaquer le Pont-de-Cé, place de la reine à demi-lieue d'Angers. A l'approche des troupes du roi, celles de Marie sortirent de leurs tours, et se répandirent dans la prairie, ayant à leur tête une multitude d'officiers chargés de plumes et de rubans, tous montés sur de beaux chevaux, qui faisoient des évolutions brillantes. Mais, au premier coup de fusil, les soldats se mirent en désordre : en vain les officiers voulurent les retenir ; ils furent entraînés eux-mêmes par les fuyards. Il y en eut peu de tués, mais beaucoup de prisonniers, et ceux qui échappèrent allèrent augmenter la terreur dont la cour de la reine étoit déjà saisie.

Cette brusque expédition ne fut pas approuvée de tout le monde : des ministres même du roi la blâmèrent, et remontrèrent au duc de Luynes qu'on auroit bien pu se dispenser de répandre du sang, pendant qu'il n'y avoit peut-être qu'une heure à attendre pour conclure la paix. Sans laisser le temps au favori de prendre la parole, Condé répondit brusquement : « Ce n'est pas au roi à attendre. » Si on l'en eût cru aussi, les conditions du traité auroient été plus dures pour la reine même, comme pour les autres ; et sans doute elle auroit été obligée de les subir : mais le duc de Luynes, toujours par la raison de finir

promptement, ne voulut pas user rigoureusement du droit du plus fort. On convint, le 9 août, qu'en faveur de la reine, les prisonniers auroient leur grâce, ainsi que tous ceux qui rentreroient dans leur devoir sous huitaine; mais que les charges des rebelles, dont le roi avoit disposé, ne leur seroient pas rendues. Pour tout le reste, on se référa au traité d'Angoulême, qui fut confirmé de nouveau avec quelques articles secrets, dont un des principaux étoit un chapeau de cardinal pour Richelieu.

Les agens de cette paix furent les ministres du roi d'un côté, l'évêque de Luçon de l'autre; et les entremetteurs, le père de Berulle, l'archevêque de Sens, le cardinal de Retz, le cardinal de Sourdis, et le nonce du pape. Les ecclésiastiques, se trouvant en force dans le conseil, firent résoudre que le roi profiteroit des troupes qu'il avoit sur pied pour soumettre les calvinistes du Béarn, qui refusoient toujours de rendre au clergé ses biens. Le prince de Condé appuya fortement ce projét de guerre, parce qu'il espéroit s'y rendre utile et gagner la confiance du roi. Le duc de Luynes, au contraire, ne s'y prêta qu'à regrêt, dans la crainte que le jeune Louis, prenant plâisir aux expéditions militaires, ne s'attachât au prince qui lui en auroit inspiré le goût.

L'entrevue de la mère et du fils se fit le 13 août au château de Brissac ; elle fut plus cordiale que celle de Tours. Le roi, en l'embrassant, lui dit : « Je vous tiens, et vous en m'échapperez plus. » Elle répondit : « Vous n'aurez pas de peine à me retenir, parce que je suis persuadée que je serai toujours traitée en mère par un fils tel que vous. » Ils s'arrangèrent ensuite pour faire ensemble le voyage de Poitou et de Guienne, et pacifier ces provinces de concert. Dans la crainte que la présence de la reine n'autorisât les grands à demander plus qu'on n'auroit voulu leur accorder, on se hâta de les contenter de loin et d'avance. Quant aux petits, abandonnés par les seigneurs pour lesquels ils s'étoient sacrifiés, ils furent contraints de plier ; et, quand ils se montrèrent au roi, ils essuyèrent des froideurs et des désagrémens qu'on n'osoit pas faire éprouver aux chefs.

La reine mère revint au commencement de l'automne à Paris, où elle réunit sa cour à celle de sa belle-fille. Le roi passa dans le Béarn, qu'il subjugua en six semaines. Il le réunit légalement à la couronne, et établit à Pau un parlement à l'instar des autres. Il fit rendre au clergé les biens dont les calvinistes s'étoient emparés, rétablit dans toutes les villes l'exercice de la religion catholique, qui cinquante ans auparavant y avoit été aboli par Jeanne

d'Albret, et mit de fortes garnisons dans toutes les places de défense. Le prince de Condé n'accompagna pas le jeune monarque dans cette expédition, parce que le favori lui fit agréer, sous un motif de confiance, d'aller plutôt à Paris, où il disoit avoir besoin de lui, pour l'opposer à Marie de Médicis, si elle faisoit quelque entreprise pendant l'éloignement du roi; et le plaisir de contrarier la mère fit sacrifier à Condé l'avantage de gagner le cœur du fils.

Le retour de Louis XIII à Paris mérite d'être remarqué, parce que ce fut peut-être la seule fois que ce prince montra un peu de galanterie. Il arriva le 7 novembre, de grand matin, accompagné de cinquante-quatre jeunes seigneurs, courant à bride abattue, précédés de quatre maîtres de poste qui donnoient du cor; il traversa ainsi la ville, où il n'avoit pas été annoncé. Le bruit que faisoit cette troupe leste et gaillarde tira les bourgeois de leurs lits; les fenêtres se remplirent de curieux: sitôt qu'ils reconnurent Louis, ce jeune guerrier qui revenoit vainqueur de la rébellion, ils firent retentir l'air des cris de *vive le roi!* Le peuple l'accompagna en foule jusqu'au Louvre. La garde, voyant venir cette troupe mêlée de cavaliers et de fantassins, qui poussoient des cris confus, s'étoit mise en défense. A la vue

du roi, les barrières s'ouvrent, les gardes joignent leurs acclamations à celles du peuple. Il traverse rapidement les appartemens, va embrasser sa mère, il passe de là chez la jeune reine, à laquelle il cause la même surprise et le même plaisir. La ville partagea les transports de la cour. Le peu de boutiques qui étoient ouvertes furent fermées, les travaux cessèrent; il y eut des danses, des repas, des feux de joie, et ce jour fut peut-être, pour Louis XIII, le plus agréable de son règne.

Les plaisirs réunirent pendant l'automne et l'hiver ceux que la discorde avoit séparés, ou plutôt la discorde particulière régna toujours sous l'extérieur des plaisirs publics, et au milieu même des festins, des spectacles et des fêtes de toute espèce. La jeune reine dansa des ballets, et le roi, tout grave qu'il étoit, eut la complaisance de se rendre acteur dans ces divertissemens. Les seigneurs de la cour, tant ceux qui avoient été du même parti que ceux du parti contraire, se traitèrent réciproquement. Ils se virent, se fréquentèrent avec toutes les apparences de cordialité, et n'en furent pas amis plus sincères.

Entre les traits des courtisans, c'est-à-dire, les mauvais offices cachés sous des dehors obligeans, il faut mettre ce qui arriva à l'évêque de Luçon, à l'occasion du chapeau de

cardinal qu'on lui avoit promis. Il est certain que, dans l'affaire d'Angers, il rendit des services essentiels au duc de Luynes et au roi. Au lieu de reconnoître cette vérité, des ennemis et des envieux l'accusèrent d'avoir bien plutôt songé à ses intérêts qu'à ceux du royaume, et de n'avoir pas même hésité à sacrifier sa maîtresse pour obtenir le chapeau; mais, quel qu'ait été le motif secret de sa conduite, motif sur lequel on ne pourra jamais prononcer sûrement, on peut assurer que sa conduite elle-même fut sage, conforme aux principes d'une saine politique, et avantageuse en même temps à la France, qu'elle tranquillisa, et à Marie de Médicis, qu'elle satisfit. Tout ce que cette princesse pouvoit désirer, c'étoit de revenir auprès de son fils avec les mêmes honneurs et la même autorité dont elle avoit joui autrefois; d'y revenir, non comme forcée et suppliante, mais triomphante et priée. Les mécontens tâchoient de lui persuader que, pour parvenir à ce but, il falloit se faire craindre; ils lui offrirent leurs forces, et tâchèrent de l'attacher si étroitement à eux par des traités ou des démarches extrêmes, qu'elle ne pût plus s'en dégager quand elle le voudroit. Richelieu, au contraire, vouloit que Marie se servît de l'appui de ces seigneurs, et de l'ostentation de leur puissance, non pour lutter

contre son fils, mais pour s'en faire rechercher. Il y réussit, peut-être contre le goût de la reine, qui, étant fière et vindicative, auroit mieux aimé l'emporter de force. Si donc il ôta à cette princesse les moyens de se rendre redoutable, en l'engageant à rester à Angers; si même il la mit hors d'état de se défendre dans cette ville, où il n'avoit, dit-on, fait aucune provision, quoiqu'il en fût expressément chargé, du moins il lui procura les avantages qu'elle souhaitoit, et termina en un instant une guerre civile qui pouvoit devenir dangereuse; service essentiel rendu à la mère, au fils, au favori et à toute la France.

Aussi en parut-on fort reconnoissant; le duc de Luynes rechercha l'alliance du futur cardinal, et le mariage d'un de ses parens avec la nièce de Richelieu en fut le sceau. On prit aussi à tâche de persuader que le roi avoit extrêmement à cœur la promotion du prélat au cardinalat. Le ministère dépêcha courrier sur courrier, et écrivit les lettres les plus pressantes, dont on donnoit à l'évêque communication. Le marquis de Cœuvres, ambassadeur de France à Rome, eut ordre de faire de vives instances auprès du pape, et il s'y porta avec zèle. Le souverain pontife dissimula quelque temps; mais à la fin, fatigué des importunités de l'ambassadeur, il lui déclara qu'on le jouoit, et lui montra des let-

tres du roi lui-même, qui lui marquoit de n'avoir aucun égard aux démarches publiques qu'on feroit en faveur de l'évêque de Luçon ; de sorte que cette promotion passa sans que Richelieu y eût part. Il sut ceux qui l'avoient desservi ; ce n'étoient pas moins que tous les ministres, qui craignoient le crédit que lui donneroit sa nouvelle dignité, surtout Puisieux, le père Arnoulx, confesseur du roi, et le duc de Luynes lui-même. Tout autre que l'évêque de Luçon, assuré comme il l'étoit de la protection de la reine, auroit pris les choses avec hauteur, et auroit forcé ces faux amis de lever les obstacles que leur jalousie mettoit à son avancement ; mais instruit du manége de la cour, il tint une conduite plus politique. Il ne murmura ni ne se plaignit. Il affecta de dire que son malheur étoit une suite de la mauvaise volonté du pape et des envieux qu'il avoit à Rome, dont la malice avoit prévalu sur les bons offices de ses amis de France. Il en remercia ceux-ci affectueusement, et continua de vivre avec eux comme s'il avoit à s'en louer. Par là il leur ôta la pensée de lui nuire, pratique ordinaire dans les cours, où il est rare qu'on haïsse à demi, et qu'on ne s'efforce pas de perdre entièrement ceux qu'on a une fois offensés.

[1621] Il paroît que le caractère du duc de

Luynes n'étoit pas de maltraiter ceux qui étoient dans le cas de lui nuire, mais plutôt de prévenir les torts qu'ils pourroient avoir à son égard. Bassompierre en eut un, involontaire à la vérité, mais qui pouvoit porter un coup dangereux à la puissance du favori : c'étoit de plaire au roi. Luynes, qui jusqu'alors avoit regardé ce jeune courtisan de bon œil, se met tout à coup à le traiter froidement. Bassompierre s'en aperçoit; mais sa conscience ne lui reprochant rien à l'égard du favori, il prend ce changement pour un trait d'humeur, et continue à amuser et à plaire. Comme on vit que cet avertissement indirect ne faisoit pas sur le jeune homme l'impression qu'on désiroit, l'abbé Ruccelaï, le comte de Schomberg et le cardinal de Retz, confidens de Luynes, parlèrent ouvertement à Bassompierre. Ils lui dirent que le favori trouvoit mauvais que quelqu'un méprisât son amitié, et parût prétendre se soutenir par soi-même auprès du roi. « La faveur du prince, lui dirent-ils, ne souffre pas de partage : dès que vous avez donné de l'ombrage au favori, vous ne pouvez plus rester à la cour. Ainsi choisissez, pourvu que vous soyez éloigné, ambassade, commandement, gouvernement, il n'y a rien à quoi vous ne puissiez élever vos vœux. Cette proposition étonna Bassompierre, et il la traita d'abord de ridi-

cule : mais, s'étant consulté avec quelques personnes au fait du manége de la cour, après quelques jours de délibération, il se détermina pour l'ambassade. Luynes alors le prévint de politesse, le remercia de sa complaisance, lui avoua son foible en des termes qui durent plaire à Bassompierre, et lui inspirer pour le favori plus de compassion que de haine : on le fit nommer ambassadeur en Espagne, où il y avoit un traité entamé pour les affaires de la Valteline, vallée située au pied des Alpes, dont le défilé ouvroit un passage d'Allemagne en Italie, passage dont les François et les Espagnols vouloient également s'assurer.

Les affaires d'Allemagne en étoient le motif. L'ambitieux Mathias, qui, dépouillant successivement l'indolent Rodolphe son frère de tous ses états, avoit succédé encore, à sa mort, au titre d'empereur qu'il n'avoit pu lui enlever, venoit de mourir lui-même en 1619, sans laisser d'enfans. D'accord avec la cour d'Espagne, il avoit préparé les voies à son riche héritage à l'archiduc Ferdinand de Styrie son cousin germain, petit-fils comme lui de Ferdinand I, frère de Charles-Quint ; et, dès l'an 1617, il l'avoit fait élire roi de Bohème, sous la clause de conserver le libre exercice de la religion protestante à ceux de ses sujets qui en faisoient profession. Depuis,

et sur un territoire dépendant de l'archevêque de Prague, un temple que l'on commençoit à y élever excita le zèle du prélat. Il s'opposa à la continuation du travail, comme à une interprétation forcée de la tolérance accordée aux protestans sur leurs propres possessions, et ceux-ci s'en plaignirent comme d'une infraction au serment du prince. Excités par le comte de la Tour, ils portent leurs griefs au conseil du roi à Prague. La discussion s'y échauffe à tel point que l'on passe aux voies de fait, et que trois conseillers du prince sont jetés par les fenêtres. Après un coup si hardi, les protestans se persuadent qu'ils n'ont de salut que dans le sort des armes. Ils nomment trente d'entre eux pour administrer provisoirement l'état, et peu après ils offrent leur couronne à l'électeur palatin Frédéric V, gendre du roi d'Angleterre: il l'accepta en 1619, dans le temps même que Ferdinand II montoit sur le trône impérial. Telle fut l'étincelle qui alluma en Allemagne une guerre de trente ans entre les catholiques et les protestans, et la raison qui faisoit désirer à l'empereur et au roi d'Espagne la facilité des communications entre leurs états.

La France, qui avoit un vieux ressentiment contre l'électeur palatin, dont les fréquens secours avoient si souvent relevé les affaires des huguenots, abandonna le fils à son mal-

heureux sort. Par une ambassade célèbre, à la tête de laquelle étoit le comte d'Auvergne, elle engagea même les princes de l'union protestante de Hall, et la ligue opposée des princes catholiques, à laisser le nouvel empereur et l'électeur palatin vider eux-mêmes leur différend. Mais, si elle dévia en ce point de la politique qu'elle s'étoit faite de soutenir en Allemagne le parti protestant contre la maison d'Autriche, elle ne crut pas devoir porter la complaisance jusqu'à se prêter aux vues ambitieuses des deux cours à l'égard de la Valteline. Cependant la négociation sur cet objet, quoique importante, n'étoit pas alors fort échauffée. Comme le ministère de France, après la paix du Pont-de-Cé, s'étoit déterminé à faire la guerre aux huguenots, il appréhenda de s'attirer une diversion embarrassante, s'il se brouilloit avec les Espagnols : d'un autre côté aussi, on ne vouloit pas les autoriser, par des refus, à se fortifier dans ces vallées ; c'est pourquoi on désiroit de les tenir dans l'espérance d'une conclusion, mais sans conclure. La difficulté consistoit à donner aux délais un air naturel : or personne n'y étoit plus propre qu'un ambassadeur jeune et galant, en apparence beaucoup moins occupé d'affaires que de plaisirs. Ainsi le duc de Luynes trouva moyen de rendre son rival utile à l'état, sans inquiétude pour lui-même.

Dès lors, débarrassé de compétiteurs, il accumula sur sa personne les grands emplois et les charges de la couronne, avec une assurance qui fit croire qu'apparemment, en étudiant le caractère de Louis XIII, il avoit découvert qu'il falloit être tout auprès du monarque, si on ne vouloit courir le risque de n'être bientôt plus rien.

Bassompierre étoit à peine arrivé à Madrid, que Philippe III mourut. Il recommença avec les ministres de Philippe IV, frère de la reine de France, les négociations qu'il avoit entamées avec ceux de son père. Le ministère espagnol se hâta de satisfaire Louis XIII, et se prêta sans difficulté à un accord pour l'évacuation de la vallée. Bassompierre se défia de cette espèce d'empressement. Il crut y voir le projet de faciliter au roi les moyens d'armer contre les réformés de France, ce qui le mettroit dans l'impossibilité d'assister ceux d'Allemagne. Il en avertit le monarque, et lui témoigna quelque appréhension que les Espagnols ne trouvassent ensuite des prétextes pour éluder leurs promesses. « Au reste, ajouta-t-il à sa dépêche, je ferai mon devoir d'ambassadeur en vous apportant des paroles; c'est votre affaire de les faire observer. »

Malgré l'avis de Bassompierre, et selon la résolution prise après la paix d'Angers, le roi, dès le printemps, tourna ses forces con-

tre les huguenots. Ils se plaignoient, depuis la mort de Henri IV, qu'on travailloit perpétuellement à détruire leurs priviléges, et ils se prétendoient en droit de prendre toutes sortes de mesures pour les défendre. Quoiqu'en pleine paix, la France entière étoit dans un véritable état de guerre : les partisans des deux religions, souvent mêlés dans la même ville, s'observoient en ennemis ; tantôt à force ouverte, tantôt par ruse et par adresse, ils travailloient à se supplanter; l'usurpation d'un temple ou d'une église, la victoire ou la défaite de quelques villageois ameutés, la surprise ou la défense d'une petite forteresse*, étoient célébrées avec l'éclat; et les relations, toujours chargées

* « Les habitans de Château-Renard, ville petite en sa circonférence et pourpris, mais grande en sa générosité, zèle et fidélité au service de Dieu et du roi; ces habitans furent les *premiers* qui, depuis ces derniers plus qu'incivils mouvemens, ont rendu de certaines preuves de leur fidélité martiale et héroïque vertu. » Ils s'emparèrent à main armée, le 27 mai 1621, à quatre heures après midi, de la forteresse nommée le Castellet, qui dominoit leur ville, et où les seigneurs de Châtillon entretenoient, depuis vingt-cinq ans, une garnison calviniste. « Les murs en étoient de quatre toises et demie d'épaisseur, y ayant au dedans forces chambres, casemates, prisons, cachots, magasins, caves, un puits, fours, moulins à bras, pièces de batterie, fauconneaux, poudres, munitions de toute espèce, et une sortie particulière par-dessous terre, pour aller

d'épithètes piquantes, envenimoient la haine que se portoient toujours les deux partis.

Afin de veiller à leurs intérêts les calvinistes étoient autorisés à avoir à la cour des agens, dont le choix étoit fait dans des assemblées générales convoquées par le gouvernement. En 1619, il en avoit été indiqué une à Loudun. Celle-ci rédigea des remontrances sur la dépossession projetée des protestans en Bearn, et sur diverses infractions faites à l'édit de Nantes; elle demanda outre l'admission de nouveaux magistrats dans les tribunaux mi-partis qui en avoient déjà reçu, et la prorogation de la jouissance des places de sûreté pour quatre ans : enfin, sous prétexte des dénis ordinaires de justice qu'é-

et venir à couvert par toute ladite forteresse, toute terrassée par le dedans. »

Ceci est extrait d'une relation imprimée en 1621, chez Nicolas Alexandre, rue Boute-Brie, qui m'a été communiquée par M. de Fougeret, seigneur de Château-Renard, aussi ami des lettres que bienfaisant. On me pardonnera d'avoir consigné dans les fastes de l'histoire l'exploit de mes paroissiens contre la garnison qui les gênoit. Ce fait d'ailleurs n'est pas étranger à mon sujet, puisqu'il sert à faire connoître la structure de ces petites forteresses dont toute la France étoit hérissée; on sait qu'elles contribuoient beaucoup plus à entretenir la tyrannie des seigneurs, qu'à rendre le royaume puissant. C'est pourquoi le cardinal de Richelieu les fit presque toutes démanteler ou démolir, dans les années qui suivirent la prise de la Rochelle.

prouvoient les réformés, elle arrêta de ne se point dissoudre que l'on n'eût fait droit à sa requête. Blessé de cette affectation injurieuse de défiance et d'indépendance, le roi ordonna la séparation de l'assemblée. Ses membres refusèrent d'obéir. Mornai, tout en les blâmant, essaya de les justifier, et exhorta le roi à les satisfaire. Mais la cour inflexible intima de nouveaux ordres de dissolution au commencement de 1620, refusa d'écouter les députés qui lui furent adressés, et fit déclarer par le parlement criminels lèse-majesté ceux qui persistoient dans la désobéissance. Luynes, cependant, appréhendoit que la reine ne fortifiât son parti de l'aide des protestans, se radoucit envers eux, et en obtint qu'ils céderoient, moyennant l'assurance qu'il leur fit donner de la part du roi qu'on auroit certainement égard à leurs désirs, et qu'à défaut de les satisfaire sous sept mois, ils auroient de plein droit la faculté de se rassembler de nouveau.

Ce fut sur ces entrefaites que le roi, débarrassé de l'expédition d'Angers, tourna vers le Béarn, et mit à exécution son édit sur les biens ecclésiastiques de cette province. A cette nouvelle les calvinistes se récrient, et se plaignent de cette mesure comme d'une contravention aux promesses qui venoient de leur être faites. Des meneurs indiscrets, entre lesquels étoit Favas, un de leurs agens géné-

raux, les confirment dans ce sentiment, s'efforcent de leur persuader que c'est un parti pris de ne tenir aucune des paroles qui leur ont été données, et à leur instigation ils se croient autorisés à convoquer, pour la fin de l'année, une assemblée générale à la Rochelle. La défense qui intervient de passer outre ne fait que les aigrir davantage. En vain la cour leur accorde-t-elle provisoirement quelques légères satisfactions; en vain Mornai, Rohan, Châtillon, Lesdiguières, La Trémouille et autres seigneurs du parti, s'entremettent pour ramener l'assemblée à la modération, un esprit de vertige l'avoit saisie, et, le 10 mai on vit paroître une déclaration de cette espèce de consistoire, qui partageoit les sept cents églises que possédoit la réforme en France, en huit cercles; et qui régloit, en quarante-sept articles, la levée des deniers, la discipline des troupes, les recrues, le commandement, la subordination, et en général ce qui concernoit la paix et la guerre; « le tout, disoient-ils, sous l'autorité du roi. » Ce mot excepté, tout dans le règlement, quant au pouvoir des chefs, à leur rang, et au temps des assemblées, ressembloit au gouvernement de la république des Provinces-Unies.

Contre une pareille audace, des déclarations, des menaces, des intrigues auroient peu servi, si elles n'avoient été appuyées par

les armes. Louis marcha vers la Saintonge et le Bas-Poitou, d'où il devoit rabattre sur la Rochelle. Rohan, tout en désapprouvant son parti, en avoit embrassé la défense par zèle de religion, et Lesdiguières, quoiqu'il suivît la même croyance, fut destiné à diriger les forces qui tendoient à la détruire. Le roi soumit ces provinces en les parcourant. Il y eut cependant quelques siéges meurtriers, tels que celui de Saint-Jean-d'Angely, où fut forcé Soubise, frère du duc de Rohan ; mais la plupart des villes ouvrirent leurs portes à la première sommation, et la Rochelle ne tarda pas à être investie par le duc d'Epernon. Ces succès étoient un triomphe bien flatteur pour le duc de Luynes, dont la puissance monta à son comble pendant ce voyage, qui fut aussi le terme de sa fortune et de sa vie.

Depuis sept ans la France étoit sans connétable : il n'y avoit eu que des guerres passagères, qui sembloient ne pas exiger qu'on donnât un pouvoir si étendu aux généraux qu'on employoit. Pour celle-ci, le ministère crut devoir concentrer toute l'autorité dans un seul chef, afin d'être plus sûr de la subordination et du secret. Quand on pensa à chercher un connétable, les suffrages se réunirent d'eux-mêmes sur le duc de Lesdiguières, qui avoit fait la guerre toute sa vie avec le plus grand succès ; mais il étoit calvi-

niste. Louis lui fit parler de conversion : il résista, moins, dit-on alors, par attachement à sa religion, que pour ne pas désobliger le favori, dont il connoissoit les vues secrètes. Il poussa même la complaisance jusqu'à dire au roi qu'il ne pouvoit choisir personne qui convînt mieux à la place que le duc de Luynes. Sur ce témoignage, le monarque donna l'épée de connétable à son favori, qui fit sur-le-champ nommer Lesdiguières maréchal-général des camps et armées du roi ; conduite qui peut faire conjecturer que Luynes désira cette première charge de la couronne, moins pour en avoir l'autorité, qu'afin qu'un autre n'en eût pas le titre.

Même désir d'une puissance exclusive le détermina sans doute, lorsque du Vair, garde des sceaux, mourut, à ne pas souffrir qu'ils passassent en d'autres mains que les siennes. Enfin, pour mettre dans le même cadre tout ce qui peut montrer la facilité du prince et l'empire du favori, Luynes chassa de la cour le père Arnoulx, confesseur du roi, que ce prince aimoit et estimoit : il le chassa, parce qu'il s'aperçut qu'il donnoit à son pénitent des conseils qui n'étoient pas concertés avec lui, et il en substitua un autre de son choix, sans que le monarque, qui avoit à peine été prévenu, marquât ni regret de son confesseur, ni dépit de se voir ainsi maîtrisé.

Avec une pareille influence dans toutes les parties de l'administration, dans l'épée, dans la robe, dans l'intérieur de la cour, il falloit ou réussir toujours, ou s'attendre à voir tomber sur soi tous les traits de la malice et de l'envie, tous les reproches et le blâme des mauvais succès : c'est ce qui arriva au duc de Luynes. Après une suite de victoires, l'armée du roi vint échouer devant Montauban, défendu par le marquis de La Force, échappé au massacre de la Saint-Barthélemi. Huit mille hommes y périrent, et parmi eux le duc de Mayenne, héritier de l'attachement que les catholiques avoient porté à son père, et le dernier rejeton de sa branche. Aussitôt ce ne fut qu'un cri contre le connétable : on le taxoit d'incapacité dans la guerre ; on l'accusoit d'être cause des mauvaises résolutions qu'on prenoit dans le conseil, de l'indiscipline des troupes, de la déprédation des finances, de la création des nouveaux impôts, du renouvellement des anciens, de tous les accidens, en un mot de tous les malheurs, fussent-ils une suite nécessaire du cours ordinaire des choses, tels que les inondations, les frimas et les neiges, qui empêchèrent la prise de Montauban. Pendant ce déchaînement presque général, le duc de Luynes, cet homme chargé de biens et de dignités, qu'on admiroit et qu'on envioit, luttoit contre une fièvre,

dont le chagrin augmenta la malignité, et qui le surprit dans un village du Querci, nommé Lonquetil : il n'y résista que quatre jours, et mourut le 15 décembre, âgé à peu près de trente-deux ans. On débita pour lors que Louis XIII commençoit à s'en dégoûter, et qu'il n'auroit pas tardé à le disgracier. Il est vrai qu'il étoit au faîte de la roue de fortune, et dans ce degré d'élévation, on est ordinairement assez près de tomber. Cependant, malgré quelques traits d'humeur qu'on dit être échappés à ce prince contre son favori, on ne peut pas prononcer qu'il se fût tout à coup privé de ses services. Il est certain qu'il en rendit un essentiel au roi, en abrégeant le gouvernement de Marie de Médicis, qui auroit pu devenir fatal au royaume. S'il est vrai qu'il eut quelque part aux cruautés commises contre le maréchal d'Ancre et sa femme, il effaça cette tache par la douceur de son ministère. Il étoit affable et conciliant, porté à la paix et à la négociation, qu'il traitoit habilement. A sa mort il eut le sort des personnes enviées, dont on ne dit pas de bien, lorsqu'on n'en peut pas dire du mal. Ses frères n'essuyèrent aucun revers, et restèrent à la cour dans une situation brillante.

[1622] Lesdiguières hérita du duc de Luynes l'épée de connétable; elle fut la récompense de sa conversion, et le prix de son change-

ment en rendit la sincérité suspecte. Ce fut la reine mère qui pressa le roi de remplir cette dignité, dans la crainte que, se voyant sans général, il ne se crût obligé de commander lui-même, et qu'il n'abandonnât les délices de la cour pour les travaux de la guerre. Il en aimoit les détails, et n'en craignoit pas les dangers. Louis, dans les camps, n'étoit plus cet homme ombrageux et timide qui avoit besoin d'un ministre pour fixer ses résolutions, d'un favori pour épancher son cœur; il se montroit capitaine et soldat. De son cabinet, où il venoit de pourvoir aux vivres et aux munitions, de régler les marches et le plan des attaques, il passoit à la tête de ses troupes, qu'il rendoit, par sa contenance assurée, capables d'affronter les plus grands périls. Il développa ses talens avec éclat dans la continuation de la guerre qu'il fit aux calvinistes dans le Poitou, pays coupé et marécageux, où, malgré la foiblesse de sa santé, l'opposition de ses courtisans et la rigueur d'un printemps froid et pluvieux, le jeune monarque, presque toujours à pied, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture, attaqua Soubise, le battit, le poursuivit et le poussa jusqu'à la mer. Il se croyoit en sûreté derrière plusieurs petits bras dont il avoit embarrassé les gués; mais, dans la même nuit, le roi en passa trois sous le feu des ennemis, les força

à se jeter dans des barques qu'ils avoient préparées à tout hasard, et d'abandonner cette province, leur principale ressource.

Laissant le comte de Soissons devant la Rochelle, et le duc de Guise bloquant le port de cette ville, le roi passa en Languedoc, où il n'éprouva pas plus de résistance qu'en Poitou. C'en étoit fait des calvinistes en France, si on eût souffert que partout où ils étoient en force le roi portât sa bravoure et son autorité. Les plus grands seigneurs calvinistes s'empressoient de s'accommoder avec la cour. Le marquis de La Force, qui, l'année précédente, avoit si vaillamment défendu Montauban, le livra cette année moyennant une gratification considérable et le bâton de marechal de France, et le comte de Châtillon, petit-fils de Coligni, rendit Aigues-Mortes aux mêmes conditions. Le seul duc de Rohan étoit inaccessible à la séduction, mais il n'en désiroit pas moins la paix. Mieux qu'un autre il étoit à portée de juger des foibles ressources de son parti, où il n'y avoit nul concert, et où les secours promis en hommes et en vivres manquoient tous les jours. Aussi se prêtoit-il à toutes les ouvertures qui pouvoient amener la cessation des hostilités. A cet effet il avoit eu des conférences avec le duc de Luynes, et depuis sa mort avec le duc de Lesdiguières.

De part et d'autre on étoit dans les mêmes dispositions. On a déjà observé que la guerre ne s'accommodoit pas avec les vues secrètes de la reine mère; elle n'étoit pas plus du goût des ministres : ceux-ci, la plupart ecclésiastiques ou gens de robe, tels que les cardinaux de Retz et de La Rochefoucauld, le chancelier de Silleri et Puisieux son fils, auxquels l'âge et l'état ne permettoient pas de suivre le roi à l'armée, craignirent qu'étant éloigné d'eux quelqu'un ne s'emparât de sa confiance et ne les supplantât. Ils redoutoient surtout le prince de Condé, que Marie de Médicis regardoit toujours comme son ennemi; c'étoit lui qui excitoit le roi à continuer la guerre. On fit entendre à Louis, très-crédule pour les prédictions, et très-susceptible de jalousie, que le prince n'agissoit que par intérêt; qu'il s'étoit infatué de certaine prophétie qui annonçoit la mort du roi et de son frère comme prochaine, et que c'étoit pour se trouver armé au moment de l'événement qu'il désiroit de continuer les hostilités. Cet avis fit tant d'impression sur l'esprit du roi, qu'il conclut la paix à Montpellier sans en parler au prince. Celui-ci ne l'apprit, pour ainsi dire, qu'avec le public. Il fut très-piqué de ce défaut de confiance, et le regarda comme un affront qu'il rejeta plus sur la reine mère que sur le roi. Pour ne pas se trouver avec

elle à la cour, il demanda permission de voyager quelque temps, et il alla promener ses chagrins en Italie. Cet accommodement vint bien à propos pour les habitans de la Rochelle, dont la flotte venoit d'être battue par le duc de Guise, et qui, resserrés chaque jour de plus près du côté de la terre, étoient menacés de voir leur canal fermé par une estacade. Il n'apporta d'ailleurs aucun changement à la condition des protestans, et ne fit que confirmer les droits qui leur avoient été acquis par l'édit de Nantes. Seulement il fut stipulé que, libres de tenir des assemblées pour les affaires ecclésiastiques, ils ne pourroient se permettre des réunions ayant un objet politique, sans la permission expresse du monarque.

Les deux reines vinrent au-devant du roi jusqu'à Lyon, où ses victoires le conduisirent. Il y eut des fêtes brillantes à l'occasion du mariage de Gabrielle, fille naturelle de Henri IV et de la marquise de Verneuil, avec le marquis de La Valette, second fils du duc d'Épernon. Cette grâce du roi en faveur du fils avoit été précédée d'une autre en faveur du père, qu'il gratifia du gouvernement de Guienne, que la mort de Mayenne avoit laissé vacant. Le monarque couronna ses libéralités par un dernier don qu'il fit de mauvaise grâce, celui de la barrette, à l'évêque

de Luçon, lequel, par les importunités de la reine mère, avoit enfin obtenu, malgré les envieux, d'être promu au cardinalat.

[1624] Cette dignité ne lui valut d'abord que de la distinction, sans augmentation de crédit. Les instances de la reine pour le faire entrer au conseil durèrent plus d'un an, mais enfin elle l'emporta sur les ministres qui s'y opposoient tous. Ils étoient égaux; cependant Charles, marquis de La Vieuville, sans avoir le titre de premier ministre, en prenoit l'autorité. C'étoit un homme d'esprit, très-versé dans les affaires, grand travailleur, mais dur et moquer, deux défauts les plus propres à attirer la haine publique sur un homme en place. Comme il étoit expéditif, tranchant et complaisant pour le maître auquel il montroit un dévouement exclusif, il captiva aisément, après la mort de Luynes, la confiance d'un jeune prince qui s'effrayoit des moindres difficultés dans les affaires, et qui étoit jaloux qu'on eût pour sa personne un attachement de préférence. Louis fut quelque temps comme une place forte exposée à l'examen, aux tentatives de plusieurs généraux qui méditent sa conquête : les courtisans épioient ses foibles pour s'introduire dans sa faveur; les femmes cherchoient à surprendre son cœur; les deux reines ordonnoient des fêtes, et prétendoient l'enchaîner auprès

d'elles par le jeu, la danse et les plaisirs sédentaires ; les ministres croyoient le fixer et lui inspirer l'amour du travail, en mettant sous ses yeux le détail des affaires. La Vieuville lui conseilla de suivre son goût pour les exercices violens, de monter à cheval, d'aller à la chasse, de tirer les armes, et de former des bureaux dans lesquels on éplucheroit les épines de la discussion. On portoit ensuite le résultat au conseil, dont La Vieuville se rendit bientôt le maître par son ton décisif, sa hardiesse à brusquer les opinions des autres ministres, et son opiniâtreté à soutenir les siennes. Il réussit aussi à se faire regarder par le roi comme un homme tout à lui, en approuvant ses préventions contre sa mère, et en flattant sa jalousie contre Gaston son frère, duc d'Orléans.

Ce prince fut confié, dès sa tendre enfance, au sieur de Brèves, qui joignit à la connoissance des hommes beaucoup de lumières politiques puisées dans ses ambassades, et une probité rare. Nommé gouverneur de Gaston, il s'appliqua à faire germer dans le cœur de son élève les vertus qu'il pratiquoit, et à lui inspirer le goût des arts et des sciences qu'il cultivoit. Il réussit au point que ses succès causèrent de l'ombrage au roi ; au lieu de lui faire honte d'une pareille foiblesse, il se trouva des gens qui applaudirent et conseil-

lèrent à Louis de congédier de Brèves, et de donner à son frère un gouverneur dont les leçons fussent moins propres à lui attirer l'estime et la tendresse de la nation. Conseil infâme! mais bien digne des lâches adulateurs qui ne sont pas toujours les derniers en rang et en dignité dans les cours. De Brèves se retira comblé de louanges et de présens. On lui substitua le comte de Ludes. Celui-ci étoit vieux, et aimoit encore les plaisirs. L'assiduité inséparable d'une pareille place étoit une trop grande gêne pour lui. Il s'en déchargea sur des subalternes, dont les mauvais exemples et les complaisances criminelles changèrent bientôt les mœurs de Gaston. Ils en firent, non pas un méchant prince, ni un libertin déterminé, son âge et son caractère s'opposoient à ces excès; mais ils corrompirent ses principes, et lui ôtèrent le frein de la honte.

Le comte de Ludes mourut assez à propos pour que ses leçons perverses n'empoisonnassent pas son élève sans ressource. Avec lui disparurent les mauvais instituteurs. Le colonel d'Ornano, qui le remplaça, eut plus de peine à réformer les habitudes contractées à une pareille école, qu'il n'en auroit eu à en inspirer d'abord de bonnes : il y réussit cependant, mais par un moyen assez dangereux: ce fut d'exciter l'émulation du prince en lui

faisant entrevoir la succession au trône comme un événement peut-être prochain, puisque le roi étoit d'une santé foible et n'avoit pas d'enfans. A force d'inspirer à Gaston des idées supérieures à son état actuel, Ornano s'en pénétra lui-même. Il se persuada qu'on ne pouvoit refuser à l'héritier présomptif de la couronne la connoissance des affaires d'une monarchie qu'il gouverneroit sans doute un jour. Sur ce fondement, il engagea le prince à demander l'entrée au conseil. On soupçonna dans cette démarche moins d'ambition de la part de Gaston que de celle de son gouverneur, qui vouloit apparemment se rendre important par son élève. Le conseil décida de faire tomber sur lui la punition de la demande inconsidérée du prince : en conséquence, Ornano fut arrêté et renfermé dans le château de Caen.

La Vieuville affecta dans cette affaire beaucoup de complaisance pour le foible roi, et par conséquent il eut auprès de Monsieur et dans le public tout l'odieux de l'emprisonnement du colonel. Il fut aussi taxé d'avoir causé, par de faux rapports et des imputations malignes, la disgrace du chancelier de Silleri, et des Puisieux ses enfans, qui venoient d'être relégués dans leurs terres. Comme il étoit fier et avantageux, il ne se cacha pas de la supériorité qu'il s'attribuoit sur les

autres ministres, savoir, le cardinal de La Rochefaucauld, le connétable, d'Aligre, garde des sceaux, et Buillon : mais on remarquoit qu'il gardoit une conduite plus mesurée à l'égard du cardinal de Richelieu.

Il ne l'avoit pas vu sans peine entrer au conseil, quoiqu'il fût lié de longue main avec lui, et qu'il se dît son ami. A la vérité, il sauva les apparences, et même assez bien pour qu'on répandît alors qu'il avoit lui-même engagé le roi à admettre Richelieu, pour lequel ce prince marquoit de l'éloignement; mais si La Vieuville contribua à ouvrir la porte du conseil à Richelieu, il est certain qu'il se repentit bientôt de s'être donné un pareil collègue, et qu'il montra par la suite qu'il le craignoit plus qu'il ne l'aimoit. Non-seulement il lui cachoit les affaires, et ne lui montroit qu'une demi-confiance, mais encore il s'efforçoit de prévenir le crédit que le prélat pouvoit obtenir auprès de Louis XIII. « Le cardinal, lui disoit-il, étant créature de votre mère, doit lui être entièrement dévoué; et si vous l'écoutez, attendez-vous à rentrer sous la tutelle dont vous vous flattez d'être délivré. »

Mais, en insinuant ces soupçons, La Vieuville eut la maladresse de laisser à Richelieu l'occasion de développer, sous les yeux du monarque, les grands talens qui lui méri-

tèrent pour toujours l'estime de son prince; estime qui fut son plus sûr rempart contre les entreprises de ses envieux, et contre les ombrages du roi lui-même.

Elle naquit et s'accrut tout à coup dans les entretiens que Richelieu eut avec Louis, au sujet de deux affaires importantes dont La Vieuville lui avoit laissé la direction; savoir, la conduite à tenir avec les Espagnols pour la Valteline, et avec les Anglois pour le mariage entre madame Henriette de France et l'héritier de la couronne d'Angleterre, qui fut depuis Charles I. A l'occasion de quelque cession que ces deux nations exigeoient, le cardinal fit voir au roi que son conseil étoit trop mou, trop craintif, ce qui donnoit une supériorité singulière aux étrangers. Louis, pour excuser la timidité de son conseil, ne manqua pas de répéter les discours qu'on lui tenoit tous les jours sur la foiblesse de son royaume, et qu'avec des procédés trop fermes, il courroit risque de s'attirer des guerres qu'il ne pourroit soutenir. Le prélat détruisit ces objections, en faisant connoître au jeune monarque les ressources de la France; son immense population, la bravoure de ses habitans, la fertilité du sol, l'abondance et la variété de ses productions, ses belles forêts, ses carrières, la richesse de ses mines, surtout son vin et son sel, présens de la nature;

que les autres nations sont obligées de venir lui demander, ses rivières presque toutes navigables, si commodes pour le commerce intérieur; son heureuse position entre les deux mers, favorable au commerce extérieur; la force de ses frontières défendues par des rivières et des montagnes, remparts naturels, ou par des villes qu'un peu d'art pouvoit rendre inexpugnables; enfin, la constitution même de son gouvernement, qui donne à un seul homme le pouvoir de faire mouvoir d'un seul mot et en un instant tous ces ressorts.

Louis ne put s'empêcher de marquer sa surprise de ce que son royaume, fait pour donner la loi, la recevoit lâchement. Le cardinal lui expliqua les raisons de l'état de décadence où la France se trouvoit, et les moyens qu'on pouvoit prendre pour la relever. Dès ce moment, il s'établit entre le monarque et le ministre une correspondance d'idées et d'actions qui soutint celui-ci dans la suite contre tous les efforts domestiques et étrangers, contre la lassitude même de Louis et de Richelieu, qui, dégoûtés souvent par le contraste de leurs caractères, et prêts à se quitter, furent toujours ramenés l'un à l'autre par la nécessité de s'aider dans l'exécution des plans qu'ils avoient formés.

Si la France ne s'élevoit pas au rang supérieur qu'elle auroit dû tenir parmi les autres

nations, c'étoit, selon Richelieu, parce qu'elle souffroit plusieurs religions dans son sein, parce qu'elle laissoit prendre trop d'ascendant aux Espagnols dans son conseil; qu'elle n'avoit pas soin d'entretenir un corps de troupes nationales, toujours prêt à marcher, ni de garder en réserve un fonds pour les occasions pressées. Le cardinal fait entendre, dans son testament politique, que ce fut le roi qui reconnut de lui-même qu'il seroit impossible de remédier à ces maux, tant que La Vieuville resteroit à la tête des affaires, qu'il traitoit trop brusquement, par routine et sans système; outre qu'il étoit extrêmement haï, et qu'il faisoit une grande dissipation des finances, dont il avoit procuré l'administration à son beau-père; ces motifs réunis déterminèrent le roi à lui faire dire de se retirer. Frappé comme d'un coup de foudre, La Vieuville, au lieu d'obéir, veut parler à Louis pour se justifier; il va le trouver à Saint-Germain-en-Laye, en est écouté favorablement, et, au moment qu'il se croit réintégré dans la faveur, et vainqueur de ses ennemis, il est arrêté et conduit au château d'Amboise. Le changement qu'il avoit fait dans le conseil, en éloignant le chancelier et Puisieux, établit tout d'un coup les choses comme le cardinal pouvoit le désirer: il se trouva le seul en état de prendre le gouvernail; il le saisit, et le tint

d'une main ferme jusqu'à la fin de sa vie.

Le secret commença alors à se garder dans le conseil, dont les Espagnols avoient auparavant toutes les résolutions, tant par les ministres qui leur étoient attachés, que par les émissaires qu'ils entretenoient auprès des autres. Le système politique changea entièrement. Au lieu des ruses, des finesses, des délais affectés, que les ambassadeurs de France, dans les autres cours, avoient coutume d'employer, ils eurent ordre de parler et d'agir avec fermeté. Celui de Rome, voyant un ministre nouveau lorsque le cardinal se rendit maître du conseil, s'imagina lui rendre service en lui écrivant une longue lettre, par laquelle il indiquoit le circuit des détours qu'il falloit prendre dans les négociations de cette cour. A ces documens, Richelieu répondit en deux mots: « Le roi ne veut plus être amusé; vous direz au pape qu'on enverra une armée dans la Valteline. » La menace fut suivie de l'effet; et de crainte que l'ambassadeur, homme qui pouvoit avoir des prétentions au cardinalat, ne fût exposé à la séduction, Richelieu mit à sa place le comte de Béthune, qui étoit calviniste. En même temps, il envoya chez les Grisons, souverains de la Valteline, le marquis de Cœuvres, avec la qualité de ministre plénipotentiaire, et permission de quitter ce caractère, et de prendre celui de général,

sitôt qu'il auroit déterminé les Grisons à réduire les Valtelins leurs sujets, qui vouloient se soustraire à leur obéissance et se soumettre au pape.

La politique des Espagnols avoit jeté la discorde entre ces peuples, auparavant les plus heureux des hommes. Quand les nouvelles religions s'introduisirent chez les Suisses, les Grisons leurs voisins quittèrent la romaine, et les Valtelins, vassaux des Grisons, la conservèrent. La diversité de foi et de culte ne causa aucun différend entre les seigneurs et leurs vassaux. Pour lors, les Valtelins laissoient passer indifféremment par leur pays tous ceux qui le demandoient. Mais le comte de Fuentes, ce fameux gouverneur de Milan, dont on a tant parlé, comptant pour rien la liberté du passage, s'il n'en devenoit le maître, excita entre les Valtelins quelques disputes de religion, dont il les engagea à ne point déférer la connoissance aux tribunaux des Grisons, par la raison qu'ils n'en pouvoient juger, étant hérétiques. Ceux-ci, ne voulant pas laisser perdre leur droit de juridiction, armèrent pour le soutenir. Fuentes, sous prétexte de secourir les catholiques, jeta des troupes dans la vallée, et bâtit à l'entrée, et sur le territoire espagnol, une place forte, qu'il appela, de son nom, le fort de Fuentes. Il se borna là du vivant de Henri IV : mais

après sa mort, il entretint, à l'aide de cette forteresse, une division perpétuelle entre les Valtelins et les Grisons; et quand ceux-ci, après quelque accord, se retiroient, Fuentes les suivoit, et bâtissoit de nouveaux forts sur la cîme des montagnes, pour éloigner, disoit-il, de la vallée les ennemis des catholiques. Par cette conduite adroite de Fuentes et de ses successeurs s'étoit accomplie la prédiction de Henri IV, qui disoit, voyant les premières entreprises du gouverneur de Milan: « Il veut du même nœud serrer la gorge à l'Italie, et les pieds aux Grisons. » Quand ce prince mourut, il étoit prêt de réprimer ces invasions. La langueur du gouvernement pendant la régence de sa veuve ne permit pas de suivre ce projet. Cependant la cour de France ne négligea pas absolument les intérêts, tant des Grisons, dont la souveraineté étoit attaquée, que des Valtelins, qui ne s'apercevoient pas que, sous prétexte de les protéger, on vouloit les asservir. On obtint la destruction, tantôt d'un fort, tantôt d'un autre; mais ce n'étoit rien faire, tant qu'il en resteroit un seul entre les mains des Espagnols. La France le sentit, et menaça. Alors, suivant les pressentimens de Bassompierre, les Espagnols imaginèrent un biais qui paroissoit suggéré par l'amour de la paix et de la religion: ce fut de remettre les forts

en dépôt entre les mains du pape ; mais ce n'étoit que ce qu'on appelle vulgairement une *échappatoire*. Il étoit aisé de prévoir qu'au premier moment commode les Espagnols, ou rentreroient de gré à gré dans leurs forts, ou en chasseroient aisément des troupes mercenaires et peu belliqueuses. Richelieu, devenu maître du conseil, demanda donc, non un simple dépôt, mais un dessaisissement absolu des forts ; et il accompagna sa demande d'une armée, qui, sous les ordres du marquis de Cœuvres, entra brusquemment dans la Valteline, poussa un corps de troupes que le pape y avoit sous le commandement du marquis de Bagni, et s'empara de presque toutes les places, avec tant de rapidité, qu'on se persuada assez généralement qu'il y avoit collusion entre le souverain pontife et les François.

Mais ce qui se passa à la cour de France dut détromper les spectateurs. Le nonce du pape s'y plaignoit amèrement de cette brusque expédition d'un prince catholique, conseillée par un cardinal contre le pape lui-même, en faveur des Grisons, peuple hérétique. « Vous devez, disoit-il à Richelieu, être bien embarrassé dans le conseil quand il s'agit de délibérer sur la guerre ?— Point du tout, répondit le cardinal ; quand j'ai été fait secrétaire d'état, le pape m'a donné un bref qui me permet de dire et de faire en sû-

reté de conscience tout ce qui est utile à l'état. — Mais s'il s'agissoit d'aider les hérétiques, disoit le nonce ? — Je pense, répartit tranquillement Richelieu, que le bref s'étend jusque là. »

[1625] Les Espagnols tâchèrent alors d'embarrasser le cardinal, et de l'obliger à faire une diversion en rallumant la guerre civile en France. Eux qui crioient si haut contre le secours qu'elle donnoit aux Grisons, ne faisoient pas difficulté d'en promettre aux protestans de France, qui se montroient disposés à prévenir les coups dont le ministère les menaçoit. Ils se plaignoient qu'on n'avoit tenu aucune des conditions de la paix de Montpellier; qu'on avoit mis garnison royale dans cette ville, contre la teneur expresse du traité; que, loin d'abattre le fort Louis, qui gênoit le port de la Rochelle, on élevoit de nouveaux forts autour de cette ville pour la tenir en bride; qu'on inquiétoit leur commerce; qu'on mettoit des entraves à leur navigation pour affoiblir leur marine, et qu'on affectoit enfin de ne respecter aucun de leurs priviléges. Mais, quelque légitimes que pussent être leurs griefs, excités par l'Espagne, ils se donnèrent le tort de l'agression. Soubise, soupçonnant qu'une flotte qu'on armoit dans le port de Blavet, et que l'on disoit destinée contre les Turcs, n'avoit

d'autre objet que de bloquer le port de la Rochelle, sort de ce port à la tête d'une escadre, entre à l'improviste dans celui de Blavet, surprend les vaisseaux qu'y commandoit le duc de Nevers, les enlève, et va s'emparer encore de l'île de Rhé. Au même temps le duc de Rohan faisoit soulever le Languedoc. D'Épernon fut envoyé contre Mautauban; Thémines, contre la Rochelle, et le commandement des flottes combinées de France, de Hollande et d'Angleterre fut confié au duc de Montmorency. Les scrupules religieux de ses alliés pensèrent le livrer d'abord à la discrétion des Rochellois. Mieux secondé depuis il prît sa revanche, s'empara de neuf de leurs vaisseaux, et dispersa le reste de leur flotte, pendant que Toiras emportoit l'île de Rhé qui faisoit la sûreté de leur port. Les revers accrurent la désunion qui régnoit déjà parmi les protestans. Plusieurs parloient de faire des accommodemens particuliers. D'une autre part, Richelieu, que menaçoit une puissante cabale, n'étoit pas fâché de se procurer un calme intérieur qui pût lui permettre de consolider son pouvoir. Avec ces dispositions mutuelles, la paix ne fut pas difficile à faire.

Elle fut conclue, malgré les instances du nonce du pape, sous la condition que le roi conserveroit ses forts autour de la Rochelle, mais que les habitans ne seroient inquiétés

ni dans leurs biens ni dans leurs commerce. La ruine des protestans sembloit alors si facile à achever, que la clameur publique ne désignoit plus Richelieu que sous le nom du *cardinal de la Rochelle et de pontife des protestans;* « mais, disoit-il à cette occasion, il faut que je scandalise encore une fois le monde auparavant. » Par ces paroles il entendoit la guerre qu'il continua à faire en faveur des Grisons, contre les troupes du souverain pontife unies aux Espagnols, qui fut terminée l'année suivante par le traité de Monçon en Aragon; traité conclu avec hâte et secret, suffisamment avantageux à la France, en ce qu'il mit fin, tant bien que mal, et aux difficultés élevées au sujet de la Valteline, et à celles qui avoient produit entre Gênes et le duc de Savoie une guerre à laquelle Louis avoit pris part, mais qui mécontenta tous ceux qui se promettoient des avantages, soit de l'alliance du roi, soit des embarras que la guerre suscitoit à l'Espagne. Enfin, Richelieu pouvoit aussi appeler scandale le traité de ligue offensive et défensive qu'il ménageoit alors avec les Anglois, à l'occasion du mariage de la sœur du roi.

On déroba, pour ainsi dire, celui-ci à la maison d'Autriche, ordinairement si heureuse en alliances. La considération dont elle jouissoit dans l'Europe étoit si grande, que Jac-

ques I envoya le duc d'Yorck son fils, l'infortuné Charles, rechercher lui-même l'infante, et soumit dans Madrid l'orgueil anglois à la morgue espagnole.

La religion différente des deux royaumes fut un obstacle que les négociateurs ne purent surmonter. On fut plus accommodant en France : le mariage se conclut, non sans une multitude d'incidens peu importans en eux-mêmes, mais qui furent cependant le germe des brouilleries de la cour de France pendant tout le règne de Louis XIII.

Pour saisir la cause de ces brouilleries, dont la fin fut presque toujours tragique, il faut se figurer une cour où chacun étoit dans l'usage, ou se prétendoit en droit, de se mêler des affaires d'état, de savoir ce qui se passoit au conseil, d'interroger les ministres, de raisonner sur leurs démarches, de les blâmer, d'opposer à leurs résolutions des obstacles tantôt cachés, tantôt découverts, d'entretenir commerce avec les étrangers, et, sous prétexte de la liberté françoise, de faire du gouvernement la matière des conversations et l'amusement des cercles. Qu'on se représente ensuite un ministre grave, qui connoît la nécessité du secret et le besoin de conserver dans la discussion des intérêts des princes un sérieux qui leur donne un air auguste; un ministre qui a

éprouvé le danger des liaisons trop étroites entre les courtisans, et des relations avec l'étranger. Si on le voit disposé à rompre ces anciens usages, d'où naissent l'insubordination et le désordre, il est certain qu'étonné de ces innovations, les vieux murmureront, les jeunes plaisanteront, les femmes, se voyant privées des confidences qui les rendoient importantes, se fâcheront; et, si on peut se douter que le monarque n'a pas assez de fermeté pour résister à l'importunité, on le fatiguera de sollicitations, de plaintes, de rapports; on se communiquera ses chagrins, on formera des cabales qui forceront l'autorité de s'armer et de punir: triste nécessité, qui, sous ce règne, fit plus d'une fois dégénérer la justice en cruauté.

Le mariage de Madame fut non-seulement une affaire d'état, mais une nouvelle de cour: chaque incident qui s'y présentoit remuoit une infinité de personnes. Les femmes vouloient donner leur avis, et montroient une curiosité que le ministre ne jugeoit pas à propos de satisfaire. Elles n'étoient pas accoutumées à cette réserve, et la trouvoient fort étrange, ce qui leur donna du dépit contre le cardinal. Ce dépit redoubla quand le duc de Buckingham, favori du jeune prince anglois, qui succédoit en ce moment à son père, vint en France épouser la princesse au nom de son maître. « Il

étoit, dit madame de Motteville, bien fait et beau de visage; il avoit l'âme grande, étoit magnifique et libéral. Favori d'un grand roi, il avoit à sa disposition tous les trésors à dépenser, et toutes les pierreries de la couronne d'Angleterre pour se parer. » Buckingham amena avec lui la plus belle jeunesse des trois royaumes. Les François peu jaloux, les Françoises nées galantes, virent avec un égal transport arriver cet essaim folâtre et brillant. Bientôt tous ces cœurs furent d'intelligence : les plaisirs formèrent des liaisons que Ricuelieu ne vit pas sans ombrage. L'air suffisant de Buckingham l'avoit déjà choqué. L'amour qu'il affecta ensuite pour Anne d'Autriche, et qu'il fit éclater follement, acheva d'indisposer contre lui le ministre et les gens les plus sensés de la cour. En effet, non-seulement Buckingham se présenta en homme qui veut plaire, mais il parla et accompagna sa déclaration des imprudences ordinaires à la passion. Tout le monde, le roi lui-même, s'en aperçut, et il en conçut des soupçons contre sa jeune épouse. Richelieu, pour complaire à son maître, et aussi pour satisfaire à son aversion personnelle, donna des mortifications à l'ambassadeur. Celui-ci, par ses plaintes, souleva contre le cardinal toute cette jeunesse, fâchée d'être traversée dans ses amusemens : on oublia

que le prélat n'étoit si délicat sur l'honneur des dames que parce qu'il étoit lui-même amoureux de la reine ou de la veuve du connétable de Luynes, devenue duchesse de Chevreuse. On le regarda comme le tyran des sociétés, le perturbateur des plaisirs; deux travers peut-être les plus odieux qu'on puisse donner entre jeunes courtisans. La haine qui en résulta ne s'exhala pas en vains discours : elle resta dans les cœurs, et donna plus d'activité à l'exécution des projets que l'ambition forma contre la fortune du cardinal.

[1626] La première occasion dans laquelle éclatèrent ces passions de haine et d'ambition réunies fut encore un mariage. On doit se rappeler la jalousie du roi contre son frère. Ornano, comme on l'a vu, l'augmenta encore en excitant Monsieur à demander l'entrée au conseil, dans l'espérance d'y avoir place lui-même. L'ambition du colonel fut suspendue par la prison, mais non pas réprimée. Le cardinal n'eut pas plutôt en main l'autorité, que, pour plaire à Gaston, il lui fit rendre Ornano, non en qualité de gouverneur, l'âge du prince n'admettoit plus ce titre, mais en qualité de chef de sa maison. A peine le colonel fut-il revenu auprès de Gaston, que les sollicitations du prince, pour être admis à la connoissance de l'administration, recommencèrent. On sentit d'où partoient ces instances;

et le cardinal opina dans le conseil à donner au colonel le bâton de maréchal de France, comme une dernière grâce qui devoit pour toujours mettre un frein à ses prétentions. A cette occasion, Vialart, évêque d'Avranches, historien du cardinal et son contemporain, remarque une chose qui peut servir à expliquer la conduite de Richelieu en d'autres circonstances : « C'est qu'à l'égard des seigneurs à qui leur naissance ou leur mérite pouvoit permettre des prétentions, il avoit pour système de leur accorder au-delà même de leurs droits et de leurs espérances ; mais aussi, une fois comblés, s'ils ne se contentoient pas, si, au lieu de reconnoître ses services, ils s'élevoient contre lui, il les traitoit sans miséricorde. »

L'infortuné comte de Chalais, maître de la garde-robe, éprouva le premier cette rigueur inexorable. Petit-fils du maréchal de Montluc, issu de l'illustre et ancienne maison de Talleyrand-Périgord, à la fleur de son âge, jouissant de la faveur du roi et d'une belle charge à la cour, il auroit pu se faire un sort digne d'envie, si, ami trop ardent, et amant trop tendre, il ne se fût passionné pour des projets bizarres, dont la réussite ne pouvoit lui procurer aucun avantage personnel. L'intrigue qui conduisit Chalais sur l'échafaud ressemble à ces événemens de famille dans

lesquels se mêlent les voisins, les étrangers, et jusqu'aux valets. Par malice, par curiosité ou par un zèle inconsidéré, ils examinent les démarches et les jugent mal, recueillent les propos et les rapportent altérés ou chargés; ils font par là, d'une bagatelle, une affaire importante qui expose la fortune, l'honneur, et quelquefois la vie des personnes compromises. Ainsi dans cette malheureuse aventure, à côté des premiers de l'état, on vit figurer des gens obscurs, de condition servile, des duellistes, des femmes affichées, et une multitude d'intrigans, qui furent éloignés avec mépris, pendant qu'une tête illustre payoit pour tous les autres.

La reine mère vouloit marier Gaston son fils à mademoiselle de Montpensier, la plus belle et la plus riche personne de la cour. Le prince, trop jeune pour sentir l'utilité d'un établissement, en étoit même détourné par la plupart de ses courtisans, qui se flattoient de le conduire plus à leur gré dans la dissipation d'une vie libre, que quand il seroit dans les chaînes d'une femme aimable. Louis XIII auroit aussi voulu pouvoir éloigner cet hymen : l'idée de voir une postérité à son frère, pendant qu'il n'en avoit pas, le faisoit sécher de jalousie, et on lui en vit quelquefois verser des larmes. Par la crainte d'être moins considérée lorsque son beau-frère auroit des en-

fans, la jeune reine tâchoit d'empêcher ce mariage. Elle avoit pour surintendante de sa maison Marie de Rohan-Montbazon, veuve du connétable de Luynes, remariée au duc de Chevreuse, frère du duc de Guise, et qui, presque aussi jeune qu'Anne d'Autriche, vive, passionnée pour les plaisirs, passionnée pour la domination, étoit plus capable de conseiller selon son goût et ses intérêts que selon la raison. La reine mère lui faisoit quelquefois sur ces objets des reproches qu'elle souffroit impatiemment; et ne fût-ce que pour mortifier cette princesse, et avec elle toutes les femmes de la vieille cour qui critiquoient la jeune, elle confirma sa maîtresse dans l'intention de faire manquer ce mariage. Elle eut soin de faire à cet égard la leçon à toutes les subalternes de sa dépendance, qui ne parloient d'autre chose à la reine jour et nuit: il y en eut même qui eurent la hardiesse de lui dire qu'elle avoit intérêt à faire rester Monsieur libre, parce que, si le roi, dont la santé étoit très-foible, venoit à mourir sans enfans, elle pourroit épouser son beau-frère. Enfin, Ornano et quelques personnes honnêtes de la cour de Gaston, désiroient que ses mœurs fussent garanties par le mariage; mais le maréchal souhaitoit que ce fût avec une princesse étrangère, dont l'alliance eût pu faire espérer des secours de troupes et d'ar-

gent, en cas de besoin. A ces obstacles se joignoient la prétention de la comtesse de Soissons, qui vouloit mademoiselle de Montpensier pour son fils, et bien des dépits secrets, des jalousies de famille qui rendoient les plus indifférens attentifs à l'issue de cette affaire.

Tel étoit l'état de la cour, lorsque le maréchal d'Ornano fut arrêté une seconde fois à Fontainebleau, le 4 mai. Son crime, comme la première, étoit de suggérer toujours à Monsieur de nouvelles demandes, pour qu'à la fin on lui accordât l'entrée au conseil : on l'accusa aussi d'inspirer au prince de l'éloignement pour son mariage avec mademoiselle de Montpensier. Ce coup d'autorité excita une prodigieuse fermentation dans les esprits déjà échauffés. Gaston pleura, fit de grandes menaces, alla porter ses plaintes à son frère, qui l'écouta tranquillement, le caressa, et calma, par des promesses, son premier emportement : mais les courtisans parurent prendre beaucoup plus à cœur que lui l'affront fait à l'héritier de la couronne ; et la première résolution que prirent les amis du maréchal, fut de travailler à perdre Richelieu, comme l'auteur du malheur d'Ornano, et le seul intéressé à le perpétuer.

Quant au cardinal, pendant que sa fortune et son crédit excitoient tant d'envie, il n'étoit point sans alarmes pour l'une et pour l'autre.

et même pour sa vie. A l'égard de sa fortune, il se plaignoit au nonce Spada, qui paroît être entré bien avant dans sa confiance, que la récompense de ses travaux n'avoit été jusqu'alors qu'une petite abbaye ; et, qu'accablé de dettes, s'il venoit à quitter le ministère en cet état, il seroit obligé de se cacher pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers ; « Mon crédit, disoit-il, n'est pas mieux établi : placé entre la reine mère et son fils, tous deux diamétralement opposés sur l'article du mariage de Monsieur, j'ai toutes les peines imaginables à diminuer la répugnance de l'un, et à modérer l'empressement de l'autre. Il s'en est peu fallu que, dans cet embarras, je n'aie perdu les bonnes grâces de tous les deux. » Le roi surtout, au moindre penchant qu'il apercevoit dans le prélat pour les sentimens de sa mère, s'imaginoit qu'elle avoit la préférence dans son esprit. Il en concevoit de l'ombrage ; et, dans un de ses momens de soupçons, conseillé par quelques jeunes favoris, il fut prêt à reléguer le cardinal à Rome.

A l'égard du danger de la vie, il est certain qu'il en courut alors un très-pressant. On avoit persuadé à Monsieur que c'étoit Richelieu qui l'empêchoit d'avoir un libre accès auprès de son frère, et d'en obtenir les grâces qu'il désiroit ; que, si le cardinal n'y étoit plus, Gaston deviendroit tout puissant par

l'ascendant qu'il prendroit sur le roi ; qu'il falloit donc s'en défaire, et que Louis, fatigué de la tyrannie du prélat, ne seroit pas fâché qu'on l'en eût débarrassé, et s'apaiseroit aisément. Dans cette supposition, une troupe de jeunes gens forme le complot d'aller assassiner le cardinal à Limours, maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau, où il se retiroit quelquefois. Chalais devoit porter le premier coup et fuir en Hollande, jusqu'à ce qu'on eût obtenu du roi son pardon. Pressé peut-être de quelques remords, il dit son secret au commandeur de Valencé. Celui-ci lui en fit honte, et lui rendit le service d'en avertir le cardinal, comme de la part de Chalais. Sous prétexte de vouloir dîner à Limours, dit-il au prélat, Monsieur enverra ses officiers, qui s'empareront de la maison ; quand il sera arrivé lui-même, on élevera une querelle, dont on profitera pour consommer l'entreprise. Richelieu eut peine à croire ce projet ; mais il n'en douta plus, quant il vit arriver dès le matin l'espèce de garnison annoncée. Aussitôt le cardinal monte en carrosse, court à Fontainebleau où étoit Gaston, pénètre jusqu'à lui, se présente hardiment, et lui dit que, dans le dessein où étoit son altesse royale de prendre un divertissement dans sa maison, il auroit été flatté qu'elle lui eût accordé la satisfaction d'en

faire les honneurs ; mais que, puisqu'elle veut y être libre, il la lui cède. Ce peu de paroles prononcées, le cardinal n'attend pas la réponse, salue, se retire, et laisse Monsieur et ses complices bien confus.

Effrayé d'une si noire entreprise, Richelieu tâcha d'en approfondir les motifs. Il interrogea plusieurs personnes, chercha des indices dans la famille de Chalais, avec laquelle il entretenoit des liaisons d'amitié, et le questionna lui-même. Il obtint plus d'excuses que d'aveux, assez cependant de ceux-ci, pour arracher du coupable des paroles de repentir, et être en droit de lui prédire un sort funeste, s'il se mêloit davantage d'intrigues : vaines menaces pour un jeune homme également enthousiaste d'amour et d'amitié. Il aimoit madame de Chevreuse ; celle-ci détestoit le cardinal, qui, par jalousie, dit-on, avoit traversé ses liaisons avec le duc de Buckingham ; elle témoigna à ce jeune homme assez de complaisance pour lui inspirer sa haine, et l'engager dans sa vengeance contre son tyran. Chalais se portoit aussi pour ami sans réserve du chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, qui l'avoit gagné, en s'offrant à lui pour second dans une querelle. Or, le grand-prieur professoit une inimitié publique contre Richelieu, qu'il accusoit de détourner les grâces que le roi vouloit verser sur sa mai-

son. Il avoit engagé dans son mécontentement le duc de Vendôme son frère, gouverneur de Bretagne, fils naturel, comme lui, de Henri IV, et il souffloit sa haine à tout ce qui l'approchoit. Ce fut, en effet, la passion seule qui enfanta la conspiration dont il s'agit. On y voit, à la vérité, paroître un agent d'Angleterre et un abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie; mais il faut les regarder moins comme des représentans politiques, que comme des ministres de haine : le premier, instrument de l'animosité de Buckingham; le second, caractère altier, ennemi personnel de Richelieu, et qui se vantoit « d'être le seul Mardochée qui ne fléchissoit par le genou devant ce superbe Aman. »

Voyant une ligue si formidable, à la tête de laquelle étoient le frère du roi et une partie de la famille royale, le cardinal prit ou fit semblant de prendre le dégoût des affaires : il se retira à Limours, et de là il envoya supplier le roi de le décharger du ministère. Richelieu avoit eu soin auparavant d'apprendre à la mère et au fils ce qu'il savoit de cette affaire, et il se doutoit qu'ils se trouveroient bien embarrassés à débrouiller seuls ce chaos : aussi lui ordonnèrent-ils de revenir; et sans doute il profita du besoin qu'on avoit de son secours pour faire ses conditions, et régler la conduite à tenir dans la suite.

En conséquence, le roi annonce le dessein d'aller passer l'été à Blois. Sous ombre de confiance, mais en effet pour éloigner le comte de Soissons de ses complices, il le crée chef du conseil qui devoit rester à Paris. Le grand-prieur suit la cour, flatté de l'espérance qu'on lui donne qu'après quelques arrangemens il aura l'amirauté qu'il désiroit. Tout habile qu'il étoit, il se laisse si bien persuader, qu'il conseille au duc son frère de quitter la Bretagne, et de venir à Blois où le roi désiroit le voir. Comme le duc montroit quelque défiance, Louis répondit au grand-prieur, qui lui faisoit part des craintes de son frère : « Je vous donne ma parole qu'il peut me venir trouver, et qu'il n'aura non plus de mal que vous. » Sur cette parole le duc arrive, et, en effet, le sort des deux frères devint égal, car ils furent arrêtés tous deux le premier juin, et conduits au château d'Amboise.

Après quelques jours employés à chercher auprès des prisonniers des lumières qu'ils ne donnèrent pas, le roi partit pour la Bretagne, sous prétexte que la captivité du gouverneur pouvoit y causer des mouvemens; mais c'étoit plutôt dans le dessein d'éloigner de la capitale Monsieur et ses adhérens, afin qu'étant à l'extrémité du royaume, investi de troupes, sans facilité pour ses relations, il

fût contraint de se plier à ce qu'on exigeroit de lui : mais, sans violence, Richelieu en vint à bout par la persuasion.

Au commencement de la prison d'Ornano, Gaston montra beaucoup d'ardeur pour sa liberté. Il se chargea lui-même des démarches et des instances. Ce zèle se ralentit insensiblement; et, quand le cardinal s'aperçut que le prince commençoit à prendre cette affaire moins à cœur, il lui fit insinuer qu'il devoit s'en décharger sur quelque personne de confiance avec qui on traiteroit. Cet expédient plut au parti, et on indiqua le président Le Coigneux, à qui Gaston remit la conduite de cette négociation. A peine est-il choisi, que des gens, dans la confidence du cardinal, font entendre au président qu'il peut rendre un grand service à l'état, en inspirant à Monsieur plus de soumission aux volontés de son frère. Par ce moyen, d'un homme établi pour soutenir les intérêts d'Ornano, que Monsieur lui remettoit en main, le cardinal en fit un instigateur de ses propres résolutions; et cette espèce de trahison, que Gaston découvrit et dont il se plaignit toujours, fut cependant toujours, dans la suite, employée contre lui avec succès. Dans les conférences que le ministre eut avec le président, il insista principalement sur la docilité de Monsieur, et lui laissa entrevoir qu'elle

disposeroit le roi en faveur du prisonnier. Le Coigneux fit passer à Gaston ces promesses, avec les insinuations capables de leur donner du poids; de sorte que Richelieu étoit à peu près sûr de ses opérations, quand la cour arriva à Nantes les premiers jours de juillet.

On y vit avec étonnement joindre les fêtes de l'hymen au lugubre appareil d'un jugement criminel. Roger de Gramont*, comte de Louvigni, confident jusqu'alors de Chalais, brouillé en ce moment avec lui par suite d'intrigues amoureuses, et menacé de mauvais traitemens par quelques personnages influens de la cabale, s'imagine n'avoir d'autres moyens pour s'y soustraire, que de se mettre sous la protection du cardinal, et lui raconte tout ce qu'il savoit des projets vrais ou faux du maître de la garde-robe. Il avoit impliqué dans sa déposition beaucoup de personnes des premières de la cour; mais le seul Chalais fut arrêté. Louis XIII, de la plus grande amitié pour ce favori, étoit passé,

*Il étoit frère cadet d'Antoine III, duc de Gramont, devenu maréchal de France, l'un des plus aimables seigneurs de la cour galante de Louis XIV, et frère consanguin du comte de Gramont, Philibert, également célèbre pour son esprit, et le héros scandaleux des Mémoires du comte d'Hamilton, dont il avoit épousé la sœur.

comme il lui arriva plusieurs fois dans sa vie, à la plus forte haine. On lui avoit persuadé que Chalais le détestoit; que, dans l'exercice de sa charge, il ne pouvoit s'empêcher de laisser échapper des gestes méprisans, et que, dans le plan de la conjuration qui devoit le faire déclarer inhabile au mariage et faire passer son trône et sa femme à Monsieur, Chalais s'étoit réservé le soin de s'assurer de sa personne. La légèreté de ses propos, la témérité de ses desseins, et des railleries indécentes sur le roi, trouvées dans des lettres qu'il écrivoit à la duchesse de Chevreuse, et qui furent saisies, donnèrent du poids à ces imputations. On l'accusoit encore d'avoir engagé Gaston à des éclats qui auroient pu devenir très-préjudiciables à la paix du royaume, comme de quitter la cour, de se retirer à la Rochelle, et de soulever les huguenots; d'avoir tramé une intrigue pour lui procurer une retraite à Metz, et une autre pour lui faire livrer la Bastille; d'avoir conseillé au duc de Montmorency de se laisser battre par les Rochellois; enfin de s'être appliqué sans relâche à nuire au cardinal, et d'avoir armé contre lui une cabale des personnes les plus distinguées de la cour. Le ministre employa dans cette affaire l'effrayant procédé dont il ne fut pas l'inventeur, mais dont il se servit plus qu'aucun autre, de faire

instruire le procès de Chalais par une commission. Elle fut composée de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, de conseillers au parlement de Bretagne, présidés par Michel de Marillac, garde des sceaux. Les amis du cardinal répondirent qu'il avoit pris ce biais pour ménager l'honneur des familles, et afin que les noms des accusés ne restassent pas notés dans les greffes d'un tribunal ordinaire; mais le public crut qu'il n'avoit pris cette voie que pour être vengé plus promptement et plus sûrement.

Les procédures furent précédées par une démarche bien singulière de la part du cardinal. Il alla dans la prison, et interrogea lui-même Chalais. On ne sait ce qui se passa dans cette entrevue. Les écrits publics en faveur du prisonnier portent que Richelieu lui promit sa grâce, s'il convenoit des griefs dont on l'accusoit, et que, dans cette espérance, il avoua des choses fausses, qu'il rétracta sur l'échafaud. Les partisans du cardinal disent, au contraire, que ce fut par pitié qu'il se chargea de tirer la vérité de ce jeune homme qu'il aimoit; qu'il auroit obtenu sa grâce, si ses aveux avoient été sans réserve, et qu'il ne fut puni que parce qu'il dissimula, dans cette espèce de confession, des faits dont on trouva des preuves.

A la première nouvelle de l'emprisonne-

ment de Chalais, Monsieur avoit voulu fuir. Le Coigneux, inspiré par le ministre, le retint. Le jeune prince alla solliciter la grâce du prisonnier avec toute l'ardeur de son âge : il pria, conjura, menaça. « Mais avec trois conserves, dit le ministre au nonce Spada, et deux prunes de Gênes, je chassai toute l'amertume de son cœur. » Au reste Richelieu étoit éloquent, et l'on conçoit quelle impression devoit faire sur un adolescent le discours d'un homme grave, qui, armé de l'autorité, lui représentoit ses devoirs les plus sacrés, et l'attachement qu'il devoit à sa mère, à son frère, à son roi ; qu'il lui remontroit ce qu'il avoit risqué en s'associant à des rebelles, en se rendant leur protecteur et leur chef, et ce que le roi étoit en droit et en pouvoir de faire, comme de le priver de ses bonnes grâces, lui retirer ses biens, le réduire à l'état de particulier, et le renfermer même, s'il ne consultoit pas plus son amitié que sa justice. Au lieu de ce traitement trop mérité, on lui offroit une épouse jeune et belle, avec trois cent mille écus de rente, un apanage de plus d'un million, et tous les honneurs dus à sa naissance. Il n'en falloit pas tant : après quelques combats, « dans lesquels, disoit Gaston, je me suis défendu comme un lion, » il succomba ; les protégés furent abandonnés, et

le 5 août il épousa mademoiselle de Montpensier.

Ornano à Vincennes, et Chalais à Nantes, apprirent ce mariage par le bruit du canon qui retentit sur leurs têtes. Le maréchal s'écria douloureusement : « O cardinal, que tu as de pouvoir ! » Chalais ne dit mot, et attendoit tristement le sort que cet événement lui annonçoit ; il y étoit déjà préparé par le traitement qu'il éprouvoit depuis le premier du mois : on l'avoit mis au cachot. C'est de là qu'il fut amené le 11 devant les commissaires. On ne sait ce qu'ils lui demandèrent, s'il y eut des témoins, et s'ils furent confrontés ; car il ne reste aucun détail de cet étrange procès, dont les pièces ont été enlevées et soustraites à la connoissance du public. Les uns disent qu'il prononça sur l'échafaud ces paroles : « Ce n'est pas là ce qu'on m'avoit promis ; maudit cardinal, tu m'as trompé ! » D'autres assurent qu'il dit expressément : « Ce n'est pas sur l'espérance qu'on m'a donnée de ma grâce que j'ai avoué, mais parce que la conviction étoit entière. » Dans ce chaos de contradictions, tout ce qu'on peut apercevoir de certain, c'est que, si Chalais fut condamné justement, il le fut très-illégalement. Sa sentence, rendue le 19, fut exécutée le même jour. Les efforts de ses amis pour différer sa mort, dans l'espérance d'ob-

tenir sa grâce, ne firent que prolonger son supplice : ils avoient fait cacher l'exécuteur; mais on prit un criminel inexpert dans ce métier, qui donna trente-cinq coups avant de pouvoir séparer la tête du corps.

Des complices, les uns quittèrent la cour, les autres furent exilés en différens endroits. Le comte de Soissons, qui s'étoit déjà sauvé sur la frontière, où il attendoit l'événement, obtint permission de voyager hors du royaume. Madame de Chevreuse eut ordre de se retirer dans sa maison de Dampierre en Lorraine; et on crut remarquer, dans la peine que le cardinal lui fit infliger, l'indulgence de quelqu'un qui punit ce qu'il aime. La jeune reine, pour avoir été seulement impliquée dans les délations, essuya une mortification sensible. Louis XIII la fit comparoître en plein conseil, et lui reprocha, avec un sourire amer, qu'elle avoit voulu avoir un autre mari. « Je n'aurois pas assez gagné au change, » répondit-elle dédaigneusement. Mais elle pleura abondamment, et conserva une violente rancune contre le cardinal, qu'elle supposa lui avoir attiré cette scène désagréable.

Quant aux prisonniers, Ornano mourut à Vincennes, en septembre, presque subitement. On soupçonna l'emploi du poison; mais le rapport des médecins constata le contraire. Le maréchal protesta, en recevant

les sacremens, que jamais il n'avoit rien tenté contre la personne du roi ni le bien de l'état; mais que, voyant le cardinal s'emparer de l'autorité, il avoit tâché d'en tirer une petite part pour Monsieur. Le duc de Vendôme fit tous les aveux qu'on lui prescrivit, et sortit de prison, mais dépouillé de ses gouvernemens, et avec une modique pension, qui ne lui laissoit que le moyen de voyager obscurément. Le grand-prieur son frère mourut dans les fers, n'ayant jamais voulu rien avouer de ce qu'on exigeoit, protestant, au contraire, devant le saint-sacrement, qu'il n'étoit aucunement coupable, à moins que ce ne fût un crime d'avoir travaillé à dissuader Monsieur d'épouser mademoiselle de Montpensier. On porta aux cours d'Angleterre et de Savoie des plaintes contre les ambassadeurs qui s'étoient mêlés de cette affaire; la première n'en fit pas grand cas; et peut-être cette négligence affectée attira-t-elle à ce royaume les troubles que Richelieu est soupçonné d'y avoir fomentés. La cour de Turin, après avoir inutilement tenté de défendre l'abbé de Scaglia, eut la complaisance de le rappeler. On compte entre les disgraciés le duc de La Valette, le prince de Marsillac, le commandeur de Jars, beaucoup de seineurs, jusqu'à Baradas, le favori du roi.

Il étoit né en Bourgogne, gentilhomme, et

fut d'abord page de la petite écurie. On ne sait comment Baradas vint à bout de plaire à Louis XIII ; mais il y réussit tellement, que ce prince ne pouvoit se passer de sa compagnie : il étoit même jaloux des politesses qu'on pouvoit faire à son favori, et vouloit qu'il n'acceptât rien d'autre personne que de lui. En six mois il le fit premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, capitaine de Saint-Germain, et lieutenant de roi en Champagne. En moins de temps encore on lui ôta tout ; et des débris de sa grandeur, à peine lui resta-t-il de quoi payer ses dettes : de sorte que, pour signifier une grande fortune dissipée aussi promptement qu'acquise, on disoit en proverbe : *fortune de Baradas*. Il étoit peu souple, peu complaisant, et montroit trop ouvertement son dégoût pour la vie molle de la cour, surtout pour les amusemens puérils de Louis XIII. On dit aussi qu'il étoit fier et peu endurant, et qu'il eut un jour la hardiesse de faire un appel au marquis de Souvré, en présence du roi, ce qui occasionna sa disgrace : mais la véritable cause, c'est que, voyant la répugnance du monarque à souffrir le mariage de son frère, en bon courtisan, il conseilla à son maître de ne le pas permettre : par là il se trouva lié avec la cabale contraire à Richelieu, quoiqu'il fût ennemi personnel de Chalais son

rival de faveur. Louis XIII fut quelque temps sans révéler au cardinal la conduite de son favori : mais enfin, dans un moment d'humeur, ce secret lui échappa ; et le ministre, qui n'avoit pas pu plier ce jeune homme à dépendre de lui, et qui voyoit dans son caractère altier un éloignement invincible pour la soumission, le fit congédier. Baradas s'étant, quelques années après, présenté à Louis XIII qui passoit par sa province, le monarque le reçut bien, et lui permit de le suivre : mais, sur quelques signes d'humeur du cardinal, il ne voulut pas courir les risques que cet avis indirect lui faisoit pressentir : il disparut de la cour et alla chercher du service chez l'étranger, où sa valeur seule, sans considération de ce qu'il avoit été, l'éleva aux grades militaires.

Pour une faute moins directe contre Richelieu que celle de Baradas, le chancelier d'Aligre perdit les sceaux. Au moment de l'emprisonnement d'Ornano, il fut rencontré par Gaston, qui lui demanda vivement pourquoi on arrêtoit le maréchal : il répondit avec timidité, en s'excusant, qu'il n'avoit pas participé à cette révolution. Richelieu, instruit de ce propos, dit : « Quand on a l'honneur d'être admis au conseil du roi, on doit en soutenir les décisions avec intrépidité, quand même on auroit une opinion diffé-

rente; » et il fit ôter les sceaux à d'Aligre. On fit au même temps une grande réforme dans la maison de la jeune reine; plusieurs de ses femmes furent congédiées; l'entrée de l'appartement, même aux heures du cercle, fut interdite aux hommes, quand le roi n'y étoit pas présent; on établit une étiquette sévère, très-gênante pour les plaisirs. Enfin le monarque, pour préserver à l'avenir son ministre du danger qu'il avoit couru à Limours, lui donna une garde de mousquetaires, et la ville de Brouage pour place de sûreté.

Siri, après nous avoir fourni cet assemblage de faits, qui laissent certainement entrevoir des fautes ou au moins de la maladresse de la part des personnes punies, essaie de les disculper, et prête au cardinal, sur de simples conjectures, comme il l'avoue lui-même, une méchanceté noire, et en fait naître la discorde de la maison royale et le malheur des familles. Selon lui, le prélat, par ses émissaires, encourageoit le maréchal d'Ornano à faire des instances pour ouvrir à son élève l'entrée du conseil, et en même temps il alarmoit le roi sur l'ambition de son frère, et l'excitoit à la réprimer. D'un côté, il faisoit entendre à la reine douairière qu'elle ne devoit pas trop se mêler du ministère, de peur de donner de l'ombrage à son fils; et de l'autre, il engageoit le roi à la consul-

ter, afin que, la trouvant circonspecte et froide à donner son avis, il se confirmât toujours de plus en plus dans l'idée où il étoit qu'elle ne s'embarrassoit pas de la prospérité de son royaume, et qu'elle aimoit Gaston plus que lui. Enfin, il restoit à Louis de l'estime pour le grand-prieur, de l'amitié pour le duc de Vendôme, de la tendresse pour sa jeune épouse, qui n'avoit jamais travaillé qu'à lui plaire, du goût enfin pour nombre d'officiers qui le servoient bien, pour des jeunes gens qui avoient été élevés avec lui, et pour des gens plus âgés, qu'on l'avoit accoutumé à considérer. Pour effacer dans le cœur du monarque tous ces sentimens à la fois, le cardinal, dit toujours Siri, suggère au grand-prieur de demander l'amirauté : de cette demande il prend occasion de représenter au roi que la famille des Vendômes a des desseins dangereux; que le duc de Mercœur s'étant attribué, pendant la ligue, des droits sur la souveraineté de la Bretagne, le duc de Vendôme, mari de l'unique héritière de Mercœur, travaille à les faire revivre, et que c'est pour les appuyer que le grand-prieur, brave guerrier et profond politique, demande l'amirauté ; que les Vendômes se sont déjà ménagé l'appui des huguenots, en souffrant que Soubise s'emparât du fort de Blavet, gage de leur union. Sur ces observa-

tions, Louis XIII trouve bon que l'on arrête ses frères. Richelieu se flattoit que, pour sortir de prison, ils diroient ce qu'on voudroit; mais, comme l'un nioit constamment les projets chimériques qu'on lui imputoit, que l'autre ne faisoit que des aveux forcés, d'où on ne pouvoit tirer des preuves convaincantes, le ministre se trouvoit fort embarrassé, lorsque l'imprudence du comte de Chalais lui fournit des armes sur lesquelles il ne comptoit pas.

Ce jeune homme, personnellement piqué contre Richelieu, qui le traversoit dans ses amours et dans la faveur du roi, voyant presque tous les courtisans entièrement révoltés contre lui, crut pouvoir allumer un grand incendie, en soufflant le feu que chacun tenoit caché. Il parla, agit, remua surtout les gens opposés au mariage de Monsieur; ses démarches, épiées et suivies, donnèrent lieu à des découvertes qu'un politique aussi rusé que le cardinal n'eut garde de négliger. Il mit à profit les conversations, les propos vagues, les plaisanteries de société, et jusqu'aux souhaits et aux désirs dont il fit des crimes. Ainsi, il inspira à Louis, qu'il rendit sombre et farouche, des soupçons contre tout ce qui l'environnoit, mère, frère, épouse, ministres, serviteurs, et il s'attira exclusivement la confiance du monarque, auquel il

persuada qu'il étoit le seul qui n'eût pas d'intérêts différens de ceux du roi et de l'état.

Plus ces imputations de noirceur sont graves, plus elles demanderoient de preuves pour être crues, et Siri n'en administre aucune. Il paroît qu'il a ramassé les bruits épars que la jalousie enfante souvent contre les personnes en place; qu'il leur a donné une liaison et en a formé un corps qu'on doit regarder comme un roman : car, parce que des événemens sont favorables à un ministre, il ne faut pas toujours croire qu'il les a provoqués. Sans charger Richelieu de ces horreurs, c'est bien assez contre sa gloire qu'on soit obligé d'avouer que sans doute il n'a pas assez travaillé à guérir Louis XIII de sa jalousie; que peut-être, y trouvant son avantage, il a laissé fortifier cette triste passion, en n'écartant pas les alimens dont elle se repaissoit : il n'en reste pas moins certain que Louis XIII et son ministre ont exposé leur réputation, en substituant des juges choisis arbitrairement et des procédures ténébreuses, aux tribunaux ordinaires et aux formes reçues, qu'un souverain sage ne changera jamais, à moins que ce ne soit pour faire grâce.

[1626 27] A cette scène tragique Richelieu fit succéder un grand spectacle; savoir, l'assemblée des notables, composée des dépu-

tés du clergé, de la noblesse et du parlement, présidés par Gaston : elle s'ouvrit au palais des Tuileries, le 2 décembre, et eut trente-cinq séances. Le cardinal y parut deux fois, et harangua avec une netteté et une force qui furent admirées. Pour l'exécution des grands projets qu'il méditoit, tant au dedans qu'au dehors, il falloit des ressources pécuniaires qui manquoient absolument, car, suivant le nouveau garde des sceaux Marillac, qui fit le discours d'ouverture, on s'étoit vu contraint les années précédentes, avec seize millions seulement de recette ordinaire, à en dépenser jusqu'à trente-six et quarante. Cependant la suppression des grandes charges dont les gages étoient excessifs, le rachat des domaines royaux aliénés à bas prix, la réduction des pensions, et la démolition des forteresses intérieures, épargnes politiques que l'on faisoit entrer dans les moyens d'économie qui pouvoient ramener l'équilibre entre la recette et la dépense, et qui tomboient directement sur les grands et sur les huguenots, avoient besoin d'être protégées par un assentiment qui eût l'air d'être national. Pour l'obtenir, on témoigna la plus entière confiance à l'assemblée. Il n'y eut aucune partie d'administration dont elle ne prît connoissance : protection des églises, maintien des

édits sur la religion, police des mœurs, récompenses pour la noblesse, état militaire, justice, commerce, finances : elle discuta tous ces objets selon le désir du cardinal. Cependant un article, sur lequel on jugea qu'il ne seroit pas fâché d'être contredit, fut seul excepté. Richelieu proposoit de modérer les peines établies contre les criminels d'état, et de les réduire à la seule privation de leurs charges, après la seconde désobéissance : l'assemblée, sans égard aux remontrances du ministre, pria le roi de tenir en rigueur les anciennes ordonnances. On pense que, dans cette ostentation d'indulgence, le prélat eut deux choses en vue : la première, de faire croire que c'étoit malgré lui qu'il avoit laissé périr Chalais, victime de la rigueur des lois; la seconde, d'épouvanter ceux qui voudroient courir les mêmes risques, en leur montrant le glaive de la justice toujours levé sur leurs têtes; mais cette dernière considération ne fut pas capable de détruire l'esprit d'intrigue qu'une vieille habitude et de nouvelles circonstances entretenoient à la cour.

[1627] Le mariage de Monsieur avoit donné naissance à une cabale; son veuvage en produisit une autre, et fut la première cause des malheurs de la reine mère. Au bout de neuf mois passés dans les douceurs d'un hymen tranquille, neuf mois qui furent les plus heu-

reux de sa vie, Gaston perdit sa femme : elle mourut en donnant le jour à une princesse, qui fut la fameuse mademoiselle de Montpensier. A peine eut-elle les yeux fermés, que Louis signifia à son ministre qu'il ne vouloit plus entendre parler de mariage pour son frère, et qu'il sauroit gré au cardinal des mesures qu'il prendroit pour en éloigner les propositions. La reine mère, au contraire, voyant le roi d'un tempérament foible et sans enfans, promène aussitôt ses regards sur les cours de l'Europe, y cherche une épouse capable de fixer la légèreté de son fils, et de donner des héritiers au trône, et s'arrête avec complaisance sur celle de Florence sa patrie, où se trouvoient deux princesses attachées à Marie par les liens du sang, et dont l'alliance lui faisoit espérer de retenir toujours son pouvoir sur l'esprit de Gaston.

Mais trop ardent pour se contenter d'objets éloignés, le duc d'Orléans prend du goût pour Marie-Louise de Gonzague, fille du duc de Nevers, à qui un héritage venoit de donner la souveraineté de Mantoue et du Montferrat. La jeune reine de son côté veut, ou que son beau-frère ne se marie pas, ou qu'il épouse une archiduchesse sa proche parente : on met sur les rangs une princesse de Bavière, une de Lorraine, une de Modène; et toutes ces personnes étoient proposées par les femmes

de la cour, qui, sans en être priées, se donnoient force mouvement, et tâchoient d'inspirer au prince du penchant pour leurs protégées. Elles remuoient ministres, courtisans, et ecclésiastiques, qu'elles entraînoient dans le tourbillon. « Je ne saurois mieux les comparer, disoit à cette occasion Vialart, qu'au soleil du printemps, capable d'attirer les vapeurs dans les airs, mais non de les résoudre. L'ardeur et le mouvement de leurs passions ressemble aux efforts d'un torrent impétueux qui déracine les arbres. Elles élevèrent en effet des tempêtes terribles contre Richelieu; mais il soutint leur choc avec fermeté; et les infortunés qui s'embarquèrent sur leur garantie vinrent se briser contre les écueils que sa prudence leur opposa.

L'amour ou la galanterie joua encore son rôle dans les projets belliqueux de l'évêque de Luçon. Après avoir scandalisé les catholiques, comme il le disoit lui-même, par la paix qu'il procura aux calvinistes, il étoit enfin prêt à porter le coup qu'il méditoit depuis long-temps, et à les chasser de la Rochelle, leur dernier boulevart. Malgré sa dissimulation, son dessein ne leur avoit pas tout-à-fait échappé. Une forteresse établie à leur porte, entretenue, augmentée, munie de troupes plus nombreuses, leur commerce gêné, contre l'assurance des traités, leur marine affoiblie par des vexations

sourdes et des dénis de justice plus que par des combats, les provinces voisines remplies de soldats, des négociations soutenues avec l'Espagne et l'Angleterre, beaucoup d'égards pour ces puissances, afin de leur ôter jusqu'au moindre prétexte de secourir les religionnaires, tout cela leur annonçoit une attaque réfléchie, à laquelle il leur seroit bien difficile de résister ; aussi n'omettoient-ils rien pour tâcher de détourner l'orage, ou de le rendre moins dangereux.

Outre une petite guerre qu'ils entretenoient toujours dans le Languedoc, la Guienne, le Poitou et les Cévennes, ils avoient des émissaires dans toutes les cours ; émissaires pleins d'ardeur, qui sollicitoient des secours avec le zèle qu'inspire une religion à sauver. Ils échouèrent en Espagne, où le cardinal sut persuader que, si Philippe IV se refusoit à leurs instances, la France le laisseroit jouir tranquilement des conditions d'un traité qui lui donnoit de grands avantages dans la Valteline. Richelieu fit même si bien valoir la cause du catholicisme, qu'il forma une ligue secrète avec l'Espagne pour se procurer des vaisseaux contre les Rochellois et contre l'Angleterre qui les protégeoit. Sous ce point de vue le traité fut de nul effet. L'Espagne crut utile à ses intérêts de manquer à ses engagemens et de perpétuer ainsi les embarras inté-

rieurs de la France, pour l'empêcher de prendre part aux affaires de l'Allemagne. Mais l'habile cardinal recueillit toujours le fruit principal de sa politique, qui avoit été de prévenir l'accord de cette puissance avec l'Angleterre. Les réformés ne réussirent pas mieux à obtenir une diversion de la part de l'Allemagne, qui étoit désolée par la guerre entre l'empereur et le roi de Danemarck; guerre qui le résultat d'une ligue conclue en 1624, entre la France, l'Angleterre, le Danemarck et les républiques de Venise et de Hollande, tant pour faire restituer la Valteline aux Grisons, que pour rétablir le malheureux Frédéric, dont Ferdinand avoit fait passer le titre électoral et la majeure partie des possessions à la maison de Bavière, cadette de la Palatine.

Soubise, le plus zélé négociateur des huguenots, trouva enfin plus de faveur en Angleterre. Le roi fut bien aise de faire parade de son zèle religieux auprès des puritains, les calvinistes de son pays, qui se plaignoient de ses entreprises, et le ministre de trouver l'occasion de satisfaire sa haine contre Richelieu. Buckingham, toujours ou réellement épris des charmes d'Anne d'Autriche, ou emporté par la vanité de faire croire qu'il plaisoit, n'omettoit rien pour se faire rappeler en France. Il offroit d'y venir, comme ami, négocier une

paix durable ; mais la jalousie de Louis XIII lui ferma toujours les portes de son royaume. Buckingham crut que le ministre avoit encore plus de part que l'époux à son exclusion : il jura de s'en venger, et de venir si bien accompagné qu'on ne pourroit lui refuser l'entrée de la France. La duchesse de Chevreuse, reléguée à Dampierre, demeure bien triste pour une intrigante, joignit son ressentiment à celui du favori anglois. Oubliant toute bienséance, pour nuire au cardinal, elle reçoit chez elle le lord Montaigu, confident de Buckingham, et affecte en public de le traiter en amant, afin de cacher les desseins politiques qui le retenoient auprès d'elle. Dans ses conversations, elle rappelle ce qu'elle a pu savoir pendant le ministère de Luynes, son premier mari, de l'état de la France, des intérêts des principaux seigneurs, de leurs amitiés, de leurs haines ; et après avoir bien instruit l'agent de l'Angleterre, elle le lance, pour ainsi dire, à travers les mécontens. Il parcourt la France, s'annonce chez les uns, surprend les autres, en réunit plusieurs, entame des traités, donne des espérances aux calvinistes, vole en Savoie, s'abouche avec l'abbé Scaglia, forme avec lui le projet d'une diversion, et, lorsqu'il revenoit en Lorraine, très-persuadé du succès de ses peines, il est arrêté sur la frontière. Le cardinal, qui le

faisoit suivre, lui avoit laissé tranquillement établir ses correspondances, afin de les découvrir toutes à la fois. On saisit ses papiers, qui étoient tout ce qu'on vouloit, et on le relâcha ; mais le marquis de Rouillac, le marquis d'O et plusieurs autres furent mis à la Bastille. Madame de Chevreuse se sauva en Angleterre.

Dans le même temps les grands, que la mort de Chalais n'avoit pas assez intimidés, apprirent à trembler en voyant conduire sur l'échafaud François de Montmorency, sieur de Bouteville, et François de Rosmadec, comte des Chapelles, son second, qui tous deux, bravant l'autorité des lois et ne tenant aucun compte du serment que le roi avoit fait à son sacre de ne point pardonner aux duellistes, étoient venus se battre, dans la place royale, contre le marquis de Beuvron et Henri d'Amboise, comte de Bussi, qui fut tué. En vain toute la cour sollicita pour eux ; ils furent condamnés, et eurent la tête tranchée. On donna à leur supplice le plus grand appareil : exemple presque unique en France, de grands seigneurs punis publiquement sans crime d'état, et pour avoir manqué, non au prince, mais aux lois. Il ne falloit pas moins qu'un tel exemple pour amortir un peu cette fureur des duels, qui enlevoit chaque année à la France une multitude de gentilshommes.

Boutevilles'étoitacquis en ce genre de prouesse une célébrité qui, après avoir été fatale à beaucoup d'autres, devoit enfin lui être funeste à lui-même. Il laissa un fils posthume qui a été le célèbre maréchal de Luxembourg.

Quoique la découverte des trames de Montaigu rendît Buckingham moins redoutable, il n'en suivit pas moins son premier projet d'armer l'Angleterre contre Louis XIII. La Rochelle n'étoit donc encore que menacée, lorsqu'on vit paroître un manifeste qui reprochoit à la France une multitude de torts à l'égard de la nation britannique. Il sortit en même temps de ses ports une flotte formidable qui se présenta devant la Rochelle. La ville, qui n'étoit point prévenue de cette brusque rupture, et où les esprits étoient divisés sur la guerre et sur la paix, refusa, malgré les instances de Soubise, l'entrée du port à l'escadre; celle-ci tourna dès lors ses vues sur l'île de Rhé, la bloqua, débarqua des troupes et assiégea les forts qui la défendoient. Moins d'habileté dans Toiras, commandant de l'île, moins d'intrépidité dans les soldats soumis à ses ordres, moins d'activité et de vigilance dans le ministre; l'île de Rhé, mal pourvue de vivres et de munitions, tomboit entre les mains des Anglois; et sa prise rendoit impossible celle de la Rochelle, parce qu'ils en auroient fait une place d'armes et

un dépôt, d'où il seroit parti des secours prompts, presque journaliers, pour la ville assiégée. Comme si la fortune eût voulu seconder les desseins de l'ennemi, le roi, venant animer par sa présence la valeur de ses troupes, tomba malade, et fut obligé de s'arrêter dans le château de Villeroi. Dès lors tout roula sur le cardinal, qui, à force de soins et de peines, avoit rassemblé les bateaux et les navires de tous les ports voisins. Ses efforts furent couronnés du succès. Malgré les escadres angloises, malgré leurs gros vaisseaux, qui, semblables à des bastions, investissoient l'île de toutes parts, Richelieu, sur de foibles pinasses qui échappèrent à la vigilance des Anglois, y fit passer une armée entière, laquelle, sous les ordres du maréchal de Schomberg et de Louis de Marillac, frère du garde des sceaux, les battit, les chassa, les força de se rembarquer et de cingler vers l'Angleterre. Le roi, guéri, arriva encore assez à temps pour jouir de cet agréable spectacle.

[1628] Louis, que sa santé toujours chancelante rappeloit à Paris, fut engagé, par de si beaux commencemens, à se reposer de la suite de l'exécution sur son ministre seul. Il lui donna le pouvoir le plus étendu, et les généraux de terre et de mer eurent ordre de lui obéir comme au roi même. Le blocus, formé par une circonvallation de trois lieues,

et commencé en automne, après la retraite des Anglois, se convertit au printemps en un siége régulier, dont on espéra moins cependant que des mesures prises pour empêcher l'entrée des secours. Les plus puissans devoient venir par mer. Richelieu leur opposa une digue qui ferma le port; digue fameuse, dont l'exécution, célébrée alors comme un prodige, fut exécutée en cinq mois sous la direction de l'ingénieur Mezeteau. Elle avoit sept cent quarante-sept toises de longueur, douze d'épaisseur à sa base, et quatre à sa partie supérieure, élevée au-dessus des plus hautes marées. Une ouverture de quelques toises avoit été laissée au milieu de la digue pour diminuer la violence des courans, et on l'avoit embarrassée par des vaisseaux qui y avoient été coulés bas. Les Rochellois, qui se reposoient sur les simples efforts des vents et de la mer pour renverser cet ouvrage, ne s'opposèrent point à sa construction. Mais les vents et la mer le respectèrent, et une nouvelle flotte angloise, commandée par Denbigh, beau-frère de Buckingham, inhabile à surmonter cet obstacle, se vit honteusement forcée de retourner en Angleterre. Ambitieux de venger cet affront et le sien propre à l'île de Rhé, Buckingham prépare un nouvel armement, et, à l'aide de navires maçonnés intérieurement et remplis de pier-

res et de poudre, qu'on devoit pousser contre la digue ou y attacher, il se flatte de la renverser. Mais au moment où il alloit monter le vaisseau amiral, il fut assassiné d'un coup de couteau par un homme qu'il avoit offensé. Comme tout étoit prêt, la flotte n'en partit pas moins. Louis, demandé par Richelieu, revint de nouveau animer ses troupes, et il eut encore le plaisir de voir les Anglois, après quelques efforts inutiles, regagner leurs ports. Les négociations qu'ils entamèrent avant leur retraite abattirent le courage des Rochellois. Ceux-ci, dès long-temps réduits par la famine aux dernières extrémités, et ayant en vain essayé de se débarrasser de leurs bouches inutiles, qui furent hostilement repoussées par les assiégeans, eurent enfin recours à la clémence du roi. Malgré son caractère sévère, il les traita assez favorablement pour l'état de détresse auquel ils étoient réduits : ils conservèrent la liberté de leur culte ; mais leurs fortifications furent démolies : le cardinal ne voulut pas que cette ville, *le repaire de l'hérésie*, comme on la nommoit, pût jamais servir de défense à la rébellion. Elle se rendit le 28 octobre, et le 7 novembre la mer emporta quarante toises de la digue. Le monarque retourna victorieux à Paris avec son ministre, qui partageoit justement l'honneur d'un triomphe arraché autant à la bra-

voure des ennemis qu'à l'envie des courtisans.

Les généraux eux-mêmes n'auroient pas été fâchés d'échouer, parce qu'ils sentoient l'empire que le succès alloit donner au cardinal. Bassompierre, l'un d'entre eux, disoit : « Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre la Rochelle. »

Mais pendant que Richelieu se couvroit de gloire, des soucis cuisans et des inquiétudes dévorantes fanoient les lauriers qui ombrageoient sa tête *. Le nuage s'épaississoit entre la reine mère et lui, et les noires vapeurs de la jalousie obscurcissoient la bonne intelligence qui avoit jusque là régné entre eux. La désunion commença par une manière différente de penser sur les affaires d'état. Elle trouvoit mauvais qu'il eût des sentimens autres que les siens, plus mauvais encore qu'il osât les soutenir. L'ancienne régente ne pardonnoit pas à son protégé une certaine froideur qu'elle croyoit apercevoir pour la conclusion du mariage de Gaston avec une Florentine. A la vérité, le ministre faisoit extérieurement tout ce qu'elle vouloit à cet égard ; mais, quand elle se croyoit près de réussir, des difficultés imprévues venoient traverser ses desseins. Marie, qui avoit gouverné, qui savoit par conséquent comment on repousse souvent d'une main ce

* Aubery, Hist. t. I, p. 137.

qu'on appelle de l'autre, étoit singulièrement piquée de ces obstacles. Son dépit augmenta à l'occasion d'une entreprise qu'elle regarda comme imaginée exprès pour faire triompher Marie de Gonzague des Médicis ses parentes.

[1629] * Excité par la France, et favorablement disposé par les négociations habiles de l'ambassadeur Saint-Chaumont, Vincent II de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, arrière-petit-fils de Frédéric, premier duc de Mantoue, avoit laissé en mourant ses états à son plus proche héritier mâle, Charles de Gonzague, duc de Nevers: et il avoit consolidé ses droits en mariant, la veille de sa mort, Marie de Gonzague, fille du duc François son frère aîné, et de Marguerite, fille du duc de Savoie, avec le prince Réthel, fils du duc de Nevers. L'empereur et le roi d'Espagne, qui vouloient conserver en Italie la supériorité dont ils jouissoient, appuyèrent d'abord les prétentions du duc de Guastalle, qui descendoit d'un frère cadet de Frédéric; puis ils se liguèrent pour partager l'héritage avec le duc de Savoie, qui prétendoit au Montferrat en vertu des droits surannés d'Aymon, l'un des ducs ses aïeux, lequel avoit épousé une princesse de cette maison; droits déjà *reconnus* invalides lorsque le premier

* Mém. d'Aubery, t. I, p. 317.

duc de Mantoue épousa l'héritière du Montferrat, et en dernier lieu à la mort du frère aîné de Vincent. Le duc de Nevers, pressé par des concurrens si redoutables, réclama le secours de la France. Pendant le siége de la Rochelle, on s'en tint à la négociation pour tâcher d'empêcher la maison d'Autriche de s'emparer des états contestés: mais, après cette conquête, le conseil de France agita sérieusement l'alternative de secourir efficacement le duc de Nevers ou de l'abandonner. Si la reine mère n'avoit pas nourri une animosité secrète contre ce duc, et surtout contre sa fille, à cause de l'attachement de Gaston, elle n'auroit pas hésité de conseiller sa défense dans un temps où son fils se voyoit une armée aguerrie, prête à se porter partout où on voudroit: mais le cardinal de Bérulle, confident de Marie, et qu'on savoit n'agir que par la volonté de la reine, parla fortement dans le conseil contre cet expédition. Il dit que l'armée du roi, qu'on vantoit tant, étoit affoiblie et harassée; qu'il faudroit commencer la guerre par emporter le passage des Alpes, pendant que les rigueurs d'un printemps froid et pluvieux ajouteroient encore aux difficultés naturelles; que cette seule entreprise pourroit détruire en une campagne les principales forces du royaume; qu'il étoit à craindre qu'alors la maison d'Autriche ne s'ébranlât

et ne vînt heurter de tout son poids la France, rendue incapable de soutenir le choc. Richelieu, qui faisoit profession de ne pas craindre ce colosse, réfuta hautement ces raisons, et conclut à la guerre. Il traça au roi un plan d'opérations aussi solide que brillant, et promit au monarque que, vainqueur de la Savoie, il le rameneroit la même année triompher des huguenots dans les Cévennes. Le roi goûta cet avis, et partit au mois de janvier pour l'Italie. Il avoit d'abord destiné le commandement de l'armée à son frère. Un accès de jalousie lui fit changer de résolution. Il arriva au pied des Alpes au commencement de février, à la tête de vingt-quatre mille hommes de pied et de deux mille cinq cents chevaux, ayant sous lui les maréchaux de Toiras, de Créqui, de Bassompierre et de Schomberg. Richelieu l'accompagnoit aussi, préparoit les voies à la victoire par les armes de la négociation. Mais, comblé des distinctions les plus flatteuses par le monarque, il étoit déjà intérieurement disgracié de la reine mère.

* Elle n'avoit pu s'empêcher de lui marquer par ses manières et des propos indirects qu'elle nourrissoit au fond de son cœur du

* Mém. rec., t. VI, p. 429 et 591; Testam. polit., t. I, p. 12; Mém. de Monsieur, p. 115; Aubery, Hist., t. I, p. 137.

ressentiment contre lui : de son côté, il faisoit sentir à la princesse qu'il s'apercevoit de son refroidissement ; mais respectueusement il en rejetoit la cause sur les insinuations de ses ennemis. On s'expliqua ; le roi intervint : on eut l'air d'accéder à une réconciliation : mais bientôt une brouillerie plus importante éclata : la reine voulut ôter au cardinal la surintendance de sa maison ; Louis s'en mêla encore. Ce fut dans les conversations qu'il eut à ce sujet avec sa mère, qu'elle lui avoua qu'elle avoit toujours reconnu dans le cardinal des talens propres à l'administration du royaume, mais qu'elle n'en vouloit pas pour le gouvernement de sa maison ; témoignage précieux de la part d'une femme mécontente.

* Il s'en falloit bien que Richelieu pût en rendre d'elle un pareil. Les démarches de la reine mère, loin d'être une suite de son affection pour l'état, n'étoient subordonnées qu'à sa passion. Quelques troupes de François, envoyées d'avance en Italie pour tenir les Espagnols en échec, ayant été battues, elle en triompha ouvertement, et dit avec complaisance que jamais le duc de Nevers ne réussiroit. Au lieu de la douceur qui gagne et persuade, elle employa le ton absolu et la violence pour rompre tout commerce avec Gaston son fils, et Marie de Gonzague,

* Bassompierre, t. III, p. 173.

fille du duc. Il arriva de là que les femmes et les jeunes gens s'empressèrent de fournir aux amans les occasions de se voir et de se parler : on les abouchoit dans des fêtes publiques, des parties de chasse, des rendez-vous auxquels on donnoit un air fortuit, des visites, et jusqu'à des rencontres dans les églises, sous prétexte de dévotion. La reine se crut jouée : son caractère emporté s'enflamma. Elle fit commander à son fils, de la part du roi, de cesser ses assiduités auprès de Marie; et, voyant que ce moyen ne suffisoit pas, elle donna brusquement l'ordre d'arrêter la princesse. Elle étoit redemandée alors par son père, et le jeune prince se proposoit de l'enlever dans la route, et de sortir avec elle du royaume, lorsque le premier jour de son voyage, au commencement d'une nuit noire, cette jeune personne se vit environnée par une escorte effrayante, séparée de ses femmes, et transportée avec une seule dans une chambre grillée du château de Vincennes, qu'on n'avoit pas eu le temps de meubler. Elle n'y trouva ni lit, ni feu, ni vivres; et le premier coup d'œil lui présenta toute l'horreur d'une affreuse prison.

* Pendant que cela se passoit, Louis forçoit les barricades qui fermoient le pas de Suze, et son ministre apportoit toute son at-

* M..rc.. t. XV.

tention à ne pas se laisser surprendre par les propositions insidieuses du duc de Savoie. Le roi et le cardinal vainquirent chacun dans leur genre. Le duc consentit à laisser passer les François par ses états : les Espagnols levèrent le siége de Cazal, capitale du Montferrat ; et, adhérant au traité signé à Suze avec le duc de Savoie, ils promirent de laisser en paix le duc de Mantoue. Après cette expédition, qui fut brusque et courte, et pendant laquelle la paix fut encore signée à Suze avec l'Angleterre, Louis, selon la prédiction de son ministre, revint dans les provinces où les huguenots conservoient des retraites. A l'aide des secours pécuniaires de l'Espagne, ils s'y soutenoient contre le prince de Condé et le duc de Montmorency son beau-frère, auquel Rohan avoit fait même éprouver un échec. Le roi tomba comme un foudre, saccagea, brûla et détruisit les places qui osèrent faire résistance. Les négociations du cardinal firent le reste. A l'exemple de Henri IV, il crut devoir acheter la soumission des grands par des faveurs. Le duc de Rohan reçut cent mille écus pour congédier ses troupes, mais il n'eut pas la liberté de voir le roi. Cette mortification lui fit demander la permission de se retirer à Venise. Elle lui fit accordée, mais avec des témoignages d'estime qui purent le consoler d'un exil d'où la cour le retira peu de temps

après en le chargeant de missions délicates et honorables auprès des Grisons et des Suisses. Ce fut le 27 juin que la paix fut conclue à Alais avec les protestans. De ce moment ils ne formèrent plus de corps dans l'état ; leurs chefs ne furent plus que des particuliers sans autorisation légale ; leurs ministres, des gens de lettres sans priviléges. Le gouvernement ne se lia point avec eux par des traités : il ne conserva à leur égard que des engagemens de bonté ; et les règlemens faits à leur sujet furent des ordres absolus, émanés de l'autorité souveraine, et non des conditions stipulées comme auparavant, pour ainsi dire d'égal à égal. Ce fut, remarquent les historiens, le plus beau moment du ministère de Richelieu, parce que la France triomphoit au dehors et au dedans ; que les ennemis extérieurs publioient eux-mêmes la supériorité des lumières du cardinal, et que les calvinistes, en soupirant sur les débris de leurs forteresses renversées par ses ordres et sous ses yeux, ne pouvoient s'empêcher d'ailleurs de reconnoître son affabilité, sa facilité à adopter tous les expédiens de douceur, et sa fidélité surtout à exécuter ses promesses.

En arrivant à Paris, Richelieu trouva que les premières froideurs de la reine mère étoient devenues de la haine. Elle avoit eu le chagrin de voir que sa dureté à l'égard de la

princesse Marie n'étoit pas approuvée du roi; elle auroit voulu que son fils applaudît publiquement à sa conduite ; et au contraire il lui envoya de l'armée des remontrances, à la vérité secrètes et respectueuses, mais très-sensibles, sur l'éclat imprudent qu'elle s'étoit permis. Tout ce qu'on crut pouvoir donner à sa dignité, ce fut de lui laisser, à l'extérieur, l'honneur de raccommoder ce qu'elle avoit gâté. Ainsi, on convint que Gaston iroit faire des excuses et des promesses à sa mère, et lui demander la liberté de la princesse : elle l'accorda, mais de mauvaise grâce; et elle demeura si courroucée contre le cardinal, qu'elle ne put s'en taire. Il auroit dû, disoit-elle, la soutenir dans cette affaire, et déterminer en sa faveur l'esprit du roi, qu'il tournoit à sa volonté. Sur ce principe, elle s'en prit à lui du chagrin que lui causoit la mortification qu'elle avoit essuyée; et quand il parut à la cour elle le reçut très-mal. Cette fois les négociations n'y firent rien; et l'aigreur en vint au point que le prélat commanda à la marquise de Combalet, depuis duchesse d'Aiguillon, sa nièce, et à tous les parens et amis qu'il avoit placés dans la maison de la reine, de se tenir prêts à en sortir, parce qu'il en alloit quitter la surintendance. Louis fut obligé de se mêler de cette brouillerie : partie par insinuation, partie par autorité, il modéra la

colère de sa mère, qui crut accorder beaucoup que de souffrir que Richelieu eût la liberté de se présenter devant elle. Le roi dédommagea le cardinal de ces tracasseries, en lui accordant un surcroît de confiance et le titre de principal ministre.

* Le duc de Savoie ne fut pas fidèle au traité de Suze : il ouvrit de nouveau ses états aux renforts espagnols. Le duc de Mantoue se trouva pressé dans sa capitale, et il fallut recommencer une guerre qu'on croyoit finie. Ce qui enhardissoit Charles-Emmanuel, c'est qu'il savoit la mésintelligence de la cour de France. Marie de Médicis ne cessoit de dire qu'il étoit honteux de risquer de mettre l'Europe en feu pour protéger un petit prince d'Italie, aux dépens du père de son gendre. D'ailleurs la conduite de Monsieur étoit très-propre à faire tirer des conjectures peu avantageuses aux intérêts des Gonzagues. En jeune homme trop maître de ses volontés, et qui ne connoît ni frein ni bienséance, il donna dans des parties de plaisir de toute espèce, et même de débauche crapuleuse ; et quand le roi revint, soit honte de sa vie licencieuse, soit crainte de reproches, Gaston évita la présence de son frère, et se mit à errer, sans trop savoir où il iroit. Son incertitude le mena

* Mém. d'Orléans, p. 101 ; Mém. rec., t. VII, p. 4.

sur la frontière de Lorraine. Le duc l'invita à sa cour : il s'y rendit; et dans une cour ornée de princesses belles et enjouées, ce fut une nouvelle occasion pour lui de déployer lès agrémens de la galanterie françoise. Marguerite, sœur du duc, fixa surtout son attention. Aussi ce ne fut qu'à regret qu'il céda aux ordres du roi, qui le rappeloit, et aux remontrances du duc de Lorraine, que le monarque menaçoit si son frère ne revenoit pas. Pour opérer ce retour, on envoya des négociateurs qui convinrent avec Monsieur d'une somme pour payer ses dettes et d'une augmentation d'apanage. Ils accordèrent à ses confidens des gratifications, des dignités, des pensions, mais sous la condition expresse qu'ils ne donneroient à leur maître que de bons conseils; et qu'ils répondroient de ses démarches. Il ne fut pas question, dans ce traité, de la princesse Marie de Gonzague; Marguerite l'avoit fait oublier. On dit que Gaston en avoit fait d'ailleurs sacrifice à sa mère, dont il regagna ainsi les bonnes grâces. Le duc de Nevers, dont les vœux secrets sans doute étoient pour une alliance qu'il devoit considérer comme le gage d'un secours assuré, trouva, à ce défaut, une ressource non moins certaine dans la politique de Richelieu.

* Ce ministre jugea qu'au moment où la

* Motteville, t. I.

France commençoit à se relever du discrédit dans lequel elle étoit tombée en Europe, il lui seroit très-préjudiciable de se laisser manquer par le duc de Savoie. Il détermina donc le roi à pousser cette guerre avec vigueur; et, afin que rien ne retardât les opérations, soit lenteur des recrues, ou défaut d'approvisionnemens ou de finances, il fut résolu que le monarque commanderoit en personne. On désiroit que la reine mère restât à Paris en qualité de régente, comme elle avoit fait pendant la première expédition; mais elle refusa, pour faire voir qu'elle n'approuvoit pas celle-ci. Elle voulut même suivre son fils, sous prétexte que sa santé pouvoit être considérablement altérée par les fatigues de la guerre et la chaleur du climat où elle se feroit. Mais son véritable motif étoit le dessein de contrarier le cardinal, « qui ne conseilloit au roi d'aller à la guerre, disoit la reine mère, que pour le posséder seul et tout entier. » La jeune reine voulut être aussi du voyage, pressée, dit-on, par un motif de jalousie que lui avoit fait naître l'attachement d'estime que le roi témoignoit à mademoiselle de Hautefort. Quant à Monsieur, comme on étoit sûr de lui par les engagemens pris avec ses confidens, payés pour lui donner des conseils concertés, on l'attacha à l'armée d'observation laissée sur les frontières de la Lorraine,

ayant sous lui le maréchal de Marillaç. Ces précautions prises, le cardinal, précédant le roi, partit le 29 décembre, revêtu du titre de lieutenant-général représentant la personne du roi, et accompagné du cardinal de La Valette, du duc de Montmorency et des maréchaux de Bassompierre et de Schomberg, qui devoient prendre ses ordres.

[1630] La campagne s'ouvrit par des négociations. Le duc de Savoie prétendit demeurer neutre, et, sous ce prétexte, se refuser à laisser les passages libres pour gagner Casal, assiégé de nouveau par les Espagnols, que commandoit le célèbre Ambroise Spinola. Avec le but que se proposoit la France de secourir le duc de Mantoue, il étoit impossible d'accéder à un pareil désir : les hostilités commencèrent donc, et Pignerol fut emporté par les François; mais l'approche des Impériaux et des Espagnols ne permit pas de pousser plus avant. Le roi, ayant laissé la cour à Lyon, arrivoit alors à Grenoble. Il y reçut un envoyé du pape qui se proposoit pour médiateur. C'étoit Jules Mazarin : mais comme il demandoit la restitution de Pignerol, on ne donna pas de suite à ces ouvertures, et le roi s'attacha à se procurer en Savoie et en Piémont des dédommagemens aux pertes de son allié dans le Mantouan, où sa capitale venoit d'être surprise,

et dans le Montferrat, où il ne lui restoit plus que Casal. Charles-Emmanuel mourut sur ces entrefaites; mais quoique Victor-Amédée son fils fût beau-frère du roi, l'objet de la guerre n'étant pas changé, elle n'en continua pas moins, et ce fut un grief de plus dans le cœur de la reine mère contre le cardinal. Le duc de Montmorency, qui, avec des troupes inférieures en nombre, venoit de battre les alliés à Veillane, s'empara encore du marquisat de Saluces; mais pour dégager Casal, où le brave Toiras se défendoit toujours, on attendoit de l'armée de Marillac un renfort qui n'arrivoit point, ce qu'on attribuoit aux conseillers de la reine mère. Toiras, réduit presque aux dernières extrémités, fut obligé de composer avec les Espagnols. Il leur abandonna la ville et promit de remettre la citadelle à la fin d'octobre, s'il n'étoit pas secouru avant ce terme.

Une puissante diversion dans le nord de l'Allemagne le sauva, et ramena même la paix en Italie. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, se chargeoit alors du rôle important que le roi de Danemarck, battu par Tilly et Walstein, généraux de l'empereur, avoit été obligé de déposer l'année précédente, par le traité de Lubeck, auquel Ferdinand avoit refusé de laisser concourir Gustave, qu'il traitoit d'usurpateur. C'est la troisième époque

de la guerre de trente ans. Petit-fils de Gustave Wasa, et fils de Charles IX, qui avoit été porté sur le trône par la soustraction d'obéissance des Suédois à l'égard de Sigismond, déjà roi de Pologne, et son neveu, dont les efforts pour rétablir la religion catholique en Suède avoient aliéné l'esprit des Suédois, Gustave, à son avénement, s'étoit trouvé engagé dans les guerres qui avoient été la suite de la déposition de Sigismond. Toujours vainqueur, il offroit en vain la paix au vaincu, que les secours de Ferdinand achevèrent de fixer dans son opiniâtreté. Accablé cependant près de Marienbourg en Prusse, Sigismond consentit à une trève de six ans, et Gustave, libre enfin de demander raison des mépris, des hauteurs et des secours de Ferdinand, se déclara hautement comme le protecteur de la liberté germanique, et surtout comme le défenseur du protestantisme opprimé, qu'un édit de restitution de l'année précédente dépouilloit de tous les biens ecclésiastiques usurpés depuis la résignation de Charles-Quint. L'entrée de Gustave en Allemagne, qui eut lieu à la fin de juin, fut le salut du duc de Mantoue. L'empereur, afin de pouvoir rappeler les troupes qu'il avoit en Italie, signa le 13 octobre, à Ratisbonne, un traité par lequel il promettoit d'investir le duc de Nevers des duchés de Mantoue et de Mont-

ferrat, sauf quelques districts qui étoient abandonnés aux ducs de Savoie et de Guastalle. La France s'obligeoit, de son côté, à restituer ses conquêtes sur Amédée, et à ne former aucune alliance avec les ennemis de la maison d'Autriche.

Ce traité, destiné à subir tant d'interprétations, y fut soumis dès sa naissance. Aussitôt qu'il fut connu aux armées, le maréchal de Schomberg refusa de s'y conformer, sur ce que les délais fixés à la retraite des ennemis obligeoient les François à prolonger d'autant leur séjour en Italie, et à s'y voir exposés aux incommodités de la faim, aux maladies et aux rigueurs de l'hiver. Il fit proposer aux Espagnols l'évacuation commune des pays contestés, et leur remise immédiate au duc de Mantoue. Le négociateur étoit Jules Mazarin, si fameux depuis, et qui alors, sans autre titre que d'être attaché à la légation du nonce Pancirole, qu'Urbain VIII avoit chargé de procurer la paix dans ces contrées, ne cessoit de se transporter d'une armée à l'autre pour concilier les chefs et prévenir l'inutile effusion du sang de tant de braves. Au refus du marquis de Sainte-Croix, qui remplaçoit Spinola, mort depuis la convention de Casal, Schomberg, que le maréchal de Marillac venoit enfin de rejoindre, donna ordre d'avancer sur les retranchemens espa-

gnols. Les François n'en étoient plus qu'à six cents pas, et déjà les enfans perdus étoient aux mains, lorsque l'infatigable Mazarin, après avoir enfin déterminé Sainte-Croix à céder, sortit tout à coup des retranchemens espagnols, et le chapeau à la main, bravant le péril et les balles qui siffloient autour de lui, s'écria de toute sa force : « La paix! la paix! — Point de paix! point de Mazarin! » répondoient les soldats françois, excités par leur ardeur martiale. Mais le général plus prudent, fit faire halte. Les chefs s'avancent des deux parts entre les deux armées, ils s'embrassent, et Mazarin leur fait signer l'accord désiré par Schomberg. Il s'exécuta dès le lendemain : la majeure partie des François rentra en France ; le reste demeura en Piémont sous Toiras, qui fut fait maréchal de France ainsi que le duc de Montmorency.

* Dès les premières opérations militaires de cette campagne, Emmanuel, également habile et aux travaux du camp et aux intrigues du cabinet, connoissant la tendresse de Marie de Médicis pour Christine sa fille, belle-fille du duc, avoit fait écrire par cette princesse à sa mère des lettres remplies de plaintes amères contre le ministre : elle disoit qu'il rejetoit les propositions les plus raisonnables,

* Journ. de Rich., t. I, p. 80; Lumières pour l'Histoire de France, p. 840.

et qu'on pouvoit juger que son intention étoit de réduire son beau-père au désespoir, afin de l'obliger de se commettre avec le roi, au hasard de perdre ses états. La répugnance que Marie avoit pour cette guerre, et ses autres préventions, lui rendirent ces imputations croyables. Elle jura la perte du cardinal, et associa à sa haine tous ceux que différens intérêts réunissoient contre le prélat.

* Les principaux furent les deux frères Marillac, l'un maréchal de France, l'autre garde des sceaux et surintendant des finances. Ils avoient tous deux été élevés aux emplois par le cardinal, à la recommandation de la reine mère. Malheureusement pour eux ils préférèrent la faveur de leur protectrice à celle du ministre, et se laissèrent aller à la tentation de le supplanter. Aidée de ces deux hommes, la reine entreprit une guerre ouverte contre le cardinal; et, non contente de faire souffler sans cesse aux oreilles du roi par tous ceux qui l'entouroient des plaintes contre son ministre, elle entreprit, à l'aide de ses auxiliaires, de lui enlever son plus ferme appui auprès de Louis, la réussite dans ses entreprises.

Richelieu fut presque toujours en état de prouver à son maître que, pendant qu'il ne travailloit que pour l'honneur de la France,

* Vialart, p. 238 et 437; Mém réc., t. VII, p. 7.

coup de la vengeance, et se retirer de là par mer à Rome, s'il ne voyoit point de possibilité de vivre sûrement dans son diocèse, ou même de rentrer dans les affaires dont il avoit seul la clef.

* La convalescence de Louis rendit ces précautions inutiles; mais elle exposa de nouveau ce prince aux persécutions de toute la cour, liguée contre le prélat. Qu'on se représente une mère, une épouse, joignant des plaintes accompagnées de larmes et de sollicitations pressantes, aux attentions tendres dont un malade sent si bien tout le prix, et on ne sera pas surpris que le roi ait promis de congédier le cardinal. Moins étonné sera-t-on encore que, réfléchissant sur la multitude et l'importance des affaires dans lesquelles il se trouvoit engagé, il ait résolu en lui-même de tout tenter pour conserver son ministre. Il espéra de trouver le moyen de concilier les égards qu'il devoit à sa mère avec ses besoins, et il se flatta qu'elle n'exigeroit pas rigoureusement l'éloignement d'un homme si nécessaire. Ce plan étoit bien conçu; mais il falloit beaucoup de prudence pour en ménager l'exécution, et malheureusement Louis en manqua dans un point essentiel : il eut la foiblesse d'avouer au cardinal, dans un moment de confiance, les tentatives faites contre lui, de circonstancier

* Dupleix, p. 591; Brienne, t. II, pag. 21.

les faits, et de nommer les personnes. Il arriva de là que Richelieu conçut et conserva une haine implacable contre ses détracteurs, et que ceux-ci, appréhendant la vengeance d'un homme si habile, crurent qu'il n'y avoit pour eux de salut que dans sa perte, et qu'ils y travaillèrent sans relâche.

Si la réconciliation avoit pu se faire, elle se seroit conclue pendant le retour de Lyon à Paris. Richelieu y épuisa toute l'adresse qui l'avoit autrefois fait estimer et aimer de Marie. Il se mit avec elle sur la Saône dans le même bateau : il fut enjoué, prévenant, attentif, complaisant, et n'oublia rien de ce qui pouvoit la guérir de ses préventions, et l'engager à lui rendre ses bonnes grâces. La reine dissimula et parut se rendre à ses désirs; les confidens de Marie, les personnes attachées au cardinal, se traitèrent en amis. Le voyage fut très-gai : mais à peine la reine fut-elle arrivée auprès de son fils, qu'elle le somma d'exécuter sa promesse et de renvoyer Richelieu, et avec lui la dame de Combalet, sa nièce bien aimée, et tous ses serviteurs, parens et protégés, qu'elle vouloit qu'on fît disparoître de sa présence. Le roi, embarrassé, essaie encore de fléchir sa mère, il la prie, la conjure de recevoir les excuses de la nièce, et d'agréer les prières et promesses de l'oncle, dont il sera lui-même garant. Il engage le prélat à accorder quelque

chose au ressentiment d'une femme, à prescrire des soumissions à sa nièce, et il obtient enfin qu'à ces conditions Marie les recevra tous les deux en grâce.

* Le 11 novembre, fête de Saint-Martin, jour fameux dans les fastes de l'histoire de ce temps, et qu'on a nommé *la journée des dupes*, est fixé pour cette explication, qui devoit tout raccommoder, et qui brouilla tout. Madame de Combalet est admise, en présence du roi, à l'audience de la reine, qui demeuroit au Luxembourg : elle se jette à ses pieds et lui demande pardon de lui avoir déplu. Marie la reçoit froidement, et bientôt, lasse de se retenir, elle se laisse aller à toute la fougue de son caractère, l'accable de reproches et d'injures, la traite d'ambitieuse, d'ingrate, de fourbe, de femme débordée, et avec tant de pétulance que le monarque ne peut la contenir, et est obligé de faire signe à cette dame de se retirer. Il tâche de calmer sa mère, la conjure de se modérer; et, croyant avoir trouvé un moment favorable, il appelle le cardinal. Celui-ci, qui avoit vu sortir sa nièce toute en larmes, entre lui-même en tremblant. Cette scène commence et finit comme l'autre. La reine,

* Mém. rec., t. VII, p. 285; Bassompierre, t. III, pag. 325; Lumières pour l'Hist. de France, p. 695; Brienne, t. II, pag. 30; Mém. d'Orléans, p. 107 : Journ. de Rich., 1re. part., pag. 13.

plus irritée qu'adoucie par les excuses de Richelieu, qu'elle traite de soumission hypocrite, pleure, sanglote, s'écrie que le cardinal est un perfide, un scélérat, l'homme le plus méchant et le plus détestable du royaume. « Vous ignorez ses projets, dit-elle à son fils ; il n'attend que le moment où le comte de Soissons aura épousé sa nièce, pour lui mettre votre couronne sur la tête. — Mais, madame, lui disoit le roi attendri et ému, madame, que dites-vous là ? A quel excès vous transporte votre colère ? C'est un homme de bien et d'honneur ; il m'a toujours servi fidèlement ; je suis très-satisfait de lui ; vous me désobligez, vous me mettez à la gêne ; j'aurai de la peine à revenir du chagrin que vous me faites. » Peu touchée de l'état violent où elle mettoit son fils, dont peu de chose altéroit la santé, elle persévère dans son emportement : il est obligé, pour mettre fin à une scène aussi désagréable, d'ordonner brusquement au cardinal de sortir. Celui-ci se croit perdu, il se retire consterné ; et peu après le roi sort lui-même, profondément blessé de la double offense de sa mère, qui lui manquoit si ouvertement de parole et d'égards.

Aussitôt que la reine se trouve seule, ses femmes entrent ; ses confidens, ses officiers, ses domestiques s'empressent ; tout le monde est bien venu. Elle leur raconte d'un air de

triomphe ce qu'elle a dit, ce qu'elle a fait, comme elle a humilié le cardinal, comme il étoit confus et désespéré; elle ajoute que, si son fils ne lui a pas donné gain de cause devant son ministre, c'est par une condescendance qui ne durera pas : tous ceux qui l'entendent applaudissent à sa fermeté. Les courtisans, voyant que le roi s'est retiré sans rien dire, que tout est en désordre et en confusion chez le cardinal; qu'il brûle ses papiers, qu'il fait emballer ses meubles, et se dispose à un prompt départ; les courtisans, cette nation mobile qui tourne sans cesse au vent de la faveur, courent en foule chez la reine, remplissent ses appartemens. Elle se montre, parle, écoute, caresse, remercie et respire avec volupté l'encens que ses flatteurs lui prodiguent.

Mais Richelieu, tout déconcerté qu'il paroissoit, n'étoit pas sans espérance. Saint-Simon, favori du roi, qui avoit tout vu, tout entendu, et qui étoit dévoué au cardinal, lui rendit en cette occasion le plus grand service, en lui faisant dire d'avoir bon courage. C'est à lui que nous devons la connoissance des perplexités de Louis XIII. « Eh bien! lui dit le roi en quittant sa mère, que dites-vous de cela? — J'avoue, répondit le favori, que je croyois être dans un autre monde; mais enfin, sire, vous êtes le maître. — Oui,

je le suis, répliqua le roi, et je le ferai sentir. » Mais il lui en coûtoit pour exécuter cette résolution. « L'obstination de ma mère me fera mourir, disoit-il à Saint-Simon. Son entêtement contre le cardinal est si grand, qu'il est impossible de lui faire entendre raison. Elle veut que je chasse un ministre qui me sert fidèlement, et que je confie l'administration de mes affaires à des ignorans, plus attachés à leurs préjugés qu'à la raison, et préférant leur intérêt particulier à celui du royaume. » Cependant il hésitoit à heurter de front l'obstination de la reine mère. L'incertitude dont son esprit étoit agité se peignoit dans ses mouvemens; il se promenoit à grands pas, se jetoit sur son lit, se relevoit précipitamment, demandoit à boire, cherchoit à la fenêtre la fraîcheur de l'air, et ouvroit ses habits comme un homme qu'un feu intérieur auroit dévoré. Dans cet état, un mot de Saint-Simon fut comme un trait de lumière qui le décida. « Je suis persuadé, dit-il au roi, que pour l'intérêt de son service, votre majesté protégera le cardinal contre une cabale de gens sans mérite, qui en veulent plus au ministère qu'au ministre. Sans attaquer directement la reine mère, votre majesté peut se contenter d'éloigner ceux qui lui inspirent des idées contraires à votre volonté; et tout ira bien ensuite. » Cet expé-

dient plût à Louis ; et afin d'être plus libre de le suivre, il résolut de quitter Paris, et de se rendre à Versailles.

Cependant le cardinal de La Valette, sur le bruit du départ de Richelieu, étoit allé le trouver, et lui représentant que le plus mauvais parti qu'il pût prendre étoit la retraite, il le détermine à se rendre au contraire à Versailles, et à y faire valoir ses services pendant que les courtisans lui laissoient encore la place libre. Il l'y accompagna ; et le ministre, n'osant paroître d'abord devant le roi, il se présente seul, à l'effet de s'assurer de ce qu'il y avoit à craindre ou à espérer pour son ami. Aussitôt que le roi l'aperçut : « Vous avez sans doute été bien surpris ? lui dit-il. — Plus qu'on ne peut imaginer, répond La Valette. — Monsieur le cardinal, reprend le monarque, a un bon maître : allez lui faire mes complimens ; et dites-lui que, sans délai, il se rende à Versailles. » Le cardinal averti paroît, il presse et embrasse les genoux du roi ; mais, après les premiers remerciemens, il le prie de lui permettre de quitter le ministère : le prince refuse, le prélat insiste. On prétend qu'il ne faisoit pas cette demande de bonne foi ; cependant il est possible qu'il eût peut-être mieux aimé faire sa retraite que de se trouver par la suite exposé à de pareils assauts. Mais le roi le tranquillisa à cet égard,

en lui promettant de le protéger contre tous.

Ce fut alors qu'ils prirent, dans le plus grand secret, des mesures dont l'exécution causa bien de la surprise. Marillac, garde des sceaux, fut mandé pour travailler avec le roi : il accourut, plein de l'idée qu'il alloit désormais tenir le timon des affaires ; son illusion ne dura qu'une nuit : au point du jour, il fut enlevé et enfermé dans une prison ; les sceaux lui furent ôtés, et donnés à l'Aubèspine, marquis de Châteauneuf. Son frère le maréchal, commandant en Italie, instruit de l'intrigue, attendoit à chaque instant un courrier qui devoit lui annoncer la disgrâce du cardinal, et la promotion de son frère au ministère. Le courrier arriva, mais adressé au maréchal de Schomberg, avec ordre de se saisir de son collègue, et de l'envoyer sous bonne garde, dans une citadelle de France, ce qui fut exécuté. En même temps que ces changemens se faisoient, Brienne, secrétaire d'état, partit de Versailles, et alla les annoncer à la reine mère de la part du roi. On ne toucha pas à sa maison ; mais on ne garda pas les mêmes ménagemens pour la jeune reine, qui s'étoit jointe à sa belle-mère contre le cardinal ; son époux lui ôta plusieurs femmes qu'elle aimoit, et qui s'étoient mêlées de l'union des deux reines *. L'ambassadeur d'Es-

* Ces deux reines, parlant un jour ensemble de

pagne, qui l'avoit conseillée, fut prié de ne point paroître si souvent à la cour, surtout auprès d'Anne d'Autriche. Enfin, il n'y eut d'épargné, au milieu de ce tourbillon général, que le duc d'Orléans et les personnes de sa cour. Loin de les changer, le cardinal les confirma dans leurs emplois. Il augmenta même leur état : au président Le Coigneux, il promit un chapeau de cardinal ; un duché-pairie à Puy-Laurens ; des gratifications et des dignités à ses autres confidens ; mais toujours à la condition qu'ils entretiendroient leur maître dans des dispositions favorables au ministre, et qu'ils répondroient de sa conduite. Ainsi, en tenant en main la crainte et l'espérance, comme deux rênes qu'il tiroit ou lâchoit à volonté, il se seroit procuré quelque tranquillité, si la fougue des intrigans pouvoit être domptée.

[1631] La reine mère, après un pareil éclat, auroit dû sentir que tout ascendant sur l'esprit de son fils étoit perdu, et qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre que de quitter

leur commune disgrâce, tiroient des motifs de consolation des psaumes, dont elles citoient des passages latins. « Nogent, oyant tant de versets, dit à la reine mère, en sa façon ordinaire de mauvais bouffon : » Madame, que vous êtes docte! Pour moi, je ne sais qu'un verset : *Nolite confidere in principibus*. *Voyez* Journal de Richelieu, première partie, pag. 41.

totalement les affaires. Plus prudente, ou mieux conseillée, elle seroit restée à la cour, jouissant tranquillement des prérogatives de mère du roi, ou se seroit retirée dans quelque province, où on ne lui auroit certainement refusé aucun des avantages qu'elle pouvoit désirer, pourvu qu'ils eussent été sans prétentions au gouvernement; mais Marie, quoique battue par une si furieuse tempête, dédaigna le port qui se présentoit; elle se rembarqua, au contraire, avec une nouvelle intrépidité sur la mer orageuse des intrigues, et se flatta que son habileté la préserveroit du naufrage. Il seroit inutile de raconter les moyens employés par la reine et le cardinal pour se supplanter, et l'on présume assez ce que peuvent essayer, et une femme opiniâtre, qui, malgré des déboires de toute espèce, ne perd jamais l'espérance de l'emporter, et un homme impérieux, qui ne veut pas même être soupçonné de souffrir des bornes à sa puissance.

Le duc d'Orléans fit alors une action qui n'auroit été que ridicule de la part d'un particulier, et qui étoit de conséquence de la part d'un prince. Le blâme en retomba sur la reine, et les préventions du roi contre elle en augmentèrent. On doit se rappeler qu'elle s'étoit brouillée avec Gaston, au sujet de la princesse de Gonzague. La mère et le fils se

raccommodèrent et se rebrouillèrent encore, parce que Marie trouva mauvais qu'après la scène du Luxembourg, son fils n'eût pas pris assez ouvertement son parti : elle fit ensuite des démarches pour regagner Gaston dont elle avoit besoin. Malheureusement il y eut alors quelques lenteurs dans l'exécution des promesses faites auparavant par le ministre à Puy-Laurens et à Le Coigneux ; et il devint par là plus aisé aux émissaires de la reine mère de persuader au prince un éclat contre Richelieu. En conséquence, le 30 janvier, escorté d'une foule de gentilshommes qui paroissoient disposés à tout pour servir sa vengeance, il va chez le cardinal, entre avec fracas, et le regardant d'un air fier et menaçant: « Je viens, dit-il, retirer la parole d'ami que je vous ai donnée, et vous déclarer, au contraire, que je saurai punir un fourbe qui fomente la désunion dans la famille royale. Ingrat et persécuteur envers ma mère, et insolent à mon égard, sans votre qualité de prêtre, j'aurois déjà puni votre audace ; mais sachez qu'il n'est pas de caractère qui puisse soustraire au juste châtiment qu'il mérite un sujet assez osé pour offenser des personnes du rang de ma mère et du mien. J'abandonne une cour où vous dominez, et je me retire dans mon apanage. Si l'on m'y attaque, je saurai m'y défendre. » Après ce peu de mots,

sans vouloir entendre ni excuses ni explications, il monte dans son carrosse, et part avec ses principaux officiers pour Orléans, laissant bien débarrassé le cardinal, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à se voir poignarder. Le roi n'étoit point en ce moment à Paris. Averti par Richelieu, il revient avec hâte, rassure son ministre, auquel il promet de servir de second envers et contre tous, sans en excepter son propre frère, et se rend chez sa mère, à laquelle il laisse entrevoir qu'il la soupçonne d'être complice de cette évasion. Marie semble étonnée, et nie d'y avoir aucune part; mais on découvrit que, quelques jours auparavant, elle avoit rendu au duc d'Orléans le dépôt des bijoux de sa première femme, et on ne douta plus de la connivence.

* Cette équipée, ainsi l'appeloit Louis XIII, ne s'étoit point faite sans motifs et sans mesures; car il ne faut pas croire que les confidens de Monsieur, d'après lesquels il pensoit et agissoit, n'eussent dessein que de venger sa mère. Comme la conscience leur reprochoit bien des atteintes portées à la promesse qu'ils avoient faite de ne plus cabaler, ils craignoient la prison, et la faisoient craindre à leur maître. Ils lui persuadèrent que le roi, étant d'une santé très-foible

* Mém. d'Orléans, pag. 120.

depuis sa maladie de Lyon, ne pouvoit vivre long-temps ; qu'il n'étoit question que de demeurer quelques mois à Orléans, et que ; si on étoit obligé d'en sortir, le pis aller seroit d'aller attendre hors du royaume. Pour être en sûreté à Orléans, Monsieur faisoit lever des troupes en Querci et en Limousin, où Puy-Laurens avoit des habitudes. Il rassembloit autour de lui les seigneurs curieux de nouveautés, dont les principaux étoient le comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, Charles, duc d'Elbeuf, et Louis de Gouffier, duc de Rouannes; enfin, il n'étoit parti de Paris que la main bien garnie, par les soins du président Le Coigneux, qui avoit fait des fonds considérables sous le nom de trois financiers très-accrédités.

Louis entama une négociation avec son frère : on lui fit les offres les plus flatteuses pour l'engager à revenir à la cour. Le roi alla jusqu'à vaincre sa répugnance pour le mariage de Gaston, et proposa de lui donner la princesse Marie; mais Monsieur répondit opiniâtrément qu'il vouloit rester à Orléans. Louis menaça d'aller l'en tirer. La chose n'étoit pas difficile, si le monarque n'eût cru devoir commencer par s'assurer de sa mère, dont la réconciliation avec le cardinal pouvoit terminer tous les différends pour le présent et l'avenir; mais il auroit fallu qu'elle

eût été sincère. Or, Richelieu ne comptoit pas beaucoup sur cette sincérité. Il voulut mettre pour base du traité, que la reine abandonneroit à la justice du roi ses mauvais conseillers. C'étoit une condition bien dure, si on prétendoit la forcer de leur laisser subir une peine afflictive; mais ce n'étoit pas trop exiger si on entendoit par là qu'elle les éloigneroit de sa personne. Le refus qu'elle en fit persuada à son fils qu'elle vouloit toujours se réserver des moyens pour troubler son royaume; et il songea sérieusement à prendre des mesures qui pussent enfin lui procurer de la tranquillité.

* Il fut tenu à ce sujet un grand conseil. Le cardinal, comme trop intéressé, ne vouloit pas y parler; mais, vaincu par le désir du roi et par les prières des autres conseillers d'état, il prend enfin la parole. Il peint d'abord l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Lorraine, la Savoie, humiliés des succès de Louis, jaloux de sa gloire, et cherchant dans les cabales de la cour les moyens d'interrompre ses prospérités. Il représente ensuite l'union des deux reines et du duc d'Orléans comme une conjuration toujours subsistante, que les parlemens, les calvinistes, les puissances étrangères trouvent, au moindre mécontentement, prête à les seconder. « Vous

* Mém. rec., t. VII, p. 302.

avez vu, sire, il y a quelques années, ajouta-t-il, une simple intrigue de femmes liées avec de jeunes Anglois, vous causer les plus vives alarmes, et vous forcer de faire couler du sang. A présent, que n'avez-vous pas à craindre d'une faction qui voit à sa tête les premières personnes de l'état, qui se vante que l'Espagne et l'Angleterre ne la laisseront pas manquer d'argent, ni l'Allemagne d'hommes; d'une faction qui a eu l'audace, lorsque vous avez fait arrêter le maréchal de Marillac, d'exciter le gouverneur de Verdun, placé par ce criminel, à défendre la place contre vos troupes; qui enfin a enhardi le président Le Coigneux, chancelier de Monsieur, à casser, par un arrêt de son conseil, un arrêt du vôtre? Si ces attentats restent impunis, c'en est fait de votre autorité. »

Le cardinal fait voir ensuite que ces désordres sont l'ouvrage de la passion de la reine mère; qu'elle a juré de le perdre; qu'elle l'a déclaré à Bullion et à mille autres, et qu'il ne faut pas compter qu'elle guérisse jamais de cette maladie. « Or, ajoute-t-il, tant que le duc d'Orléans pourra espérer de la voir réussir, il se tiendra joint à elle; et, pendant que votre majesté sera occupée de ces objets, comment pourra-t-elle pourvoir aux affaires du dehors et aux besoins de l'état? Chaque jour il paroîtra de nouveaux mécontens; ceux

qui vous resteront attachés deviendront importuns à force de prétentions et de demandes: il faudra les enchaîner par des bienfaits continuels; et il pourroit se rencontrer telle circonstance, dans laquelle il seroit impossible d'arrêter le mal qu'on auroit laissé croître. »

Après avoir ainsi alarmé le roi sur son autorité, Richelieu présente à ce caractère ombrageux d'autres craintes pour sa sûreté. « Dans une maladie, dit-il, ces ennemis couverts, que vous aurez tolérés, peuvent se rendre maîtres de votre personne, sans que vos plus fidèles serviteurs puissent vous secourir, sans qu'ils puissent eux-mêmes sauver leur vie ou leur liberté, parce qu'alors tout le monde tourne du côté du soleil levant. Même chose peut arriver à l'occasion d'une défaite, d'un mauvais succès que les malintentionnés auront eux-mêmes provoqué, afin d'en rejeter la faute sur vos fidèles ministres. Alors vos meilleurs serviteurs resteront à la discrétion de courtisans envieux, de femmes aigries, dont le penchant pour la vengeance est connu. » De cet exposé, le prélat conclut que ces maux menaçans ne peuvent être prévenus que par des remèdes extrêmes. « Car les remèdes foibles, appliqués aux grands maux, ne font que les augmenter. Les remèdes forts tuent ou guérissent; et, dans la circonstance où nous sommes, il faut ou ne

pas toucher la plaie, ou l'ouvrir entièrement. »

Le cardinal discute ensuite les moyens propres à éloigner les inconvéniens qu'il vient d'exposer. Il en trouve cinq : le premier, de faire une paix solide avec la maison d'Autriche, afin que, n'ayant plus de guerre sur les bras, le roi ait moins à redouter les cabales domestiques ; mais, en proposant ce moyen, Richelieu le détruit. « Tant que les étrangers, dit-il, croiront pouvoir tirer parti du mécontentement de la cour, ou ils ne souscriront point à la paix, ou ils ne l'accorderont qu'à des conditions honteuses ; conditions qui seront à jamais les semences de nouvelles guerres. Le second moyen, dit le cardinal, seroit de gagner les conseillers de Monsieur. Malheureusement, ajoute-t-il, une triste expérience doit nous convaincre que les plus grands bienfaits y seront inutilement employés ; ils portent si impatiemment le joug du roi, qu'ils ne seront jamais contens. » Le ministre cite à ce sujet plusieurs mauvais conseils donnés à Gaston, dont les suites avoient été préjudiciables à la tranquillité du roi, au succès de ses armes et au bien du royaume. « Nous avons, continue-t-il, un troisième moyen, ce seroit d'apaiser la reine mère ; moyen le plus désirable, à la vérité, mais aussi le plus difficile, parce que, outre que les femmes sont très-vindicatives

le leur nature, la reine est d'un pays et l'une maison où on ne pardonne jamais. Les ervices que j'ai eu le bonheur de lui rendre, ceux que j'ai rendus à votre royaume, l'ont-ls empêchée de se porter contre moi aux dernières extrémités? Qu'ont produit vos prières, sire, et vos supplications, dans un temps où la mauvaise santé de votre majesté demandoit les plus grands égards, et lorsque la reine devoit voir elle-même que ces contradictions ne pouvoient qu'augmenter vos douleurs et le danger? Après cette épreuve, après les paroles données devant son confesseur, devant le nonce du pape, paroles violées aussitôt, peut-on espérer de la faire revenir à des sentimens plus doux? Jamais elle ne sera contente qu'elle ne se voie maîtresse d'exterminer tout ce qu'elle hait; et n'est-il pas à craindre que la passion de la vengeance ne la porte à des actions dont elle gémiroit ensuite inutilement?

» Peut-être, ajoute le cardinal, le quatrième moyen, qui est de m'éloigner des affaires, seroit-il avantageux: en ce cas, il faut l'employer sans hésiter, et je le désire passionnément; peut-être aussi seroit-il inutile. » Ici Richelieu donne, contre cet expédient, des raisons plausibles: qu'il n'est pas sûr que son éloignement apaise les esprits; que d'ailleurs cette condescendance,

qui sera traitée de foiblesse par la cabale, pourra l'enhardir à tout tenter pour s'emparer du gouvernement. « Néanmoins, ajoute-il, si ce remède est bon, il faut l'employer sur-le-champ, et ne pas regarder à quelques inconvéniens. Si, au contraire, les dangers sont plus grands que les avantages, il faut en venir au cinquième moyen. »

Ce cinquième moyen étoit l'éloignement de la reine mère. L'adresse que Richelieu met dans cette partie de son discours, où il s'agit d'engager un fils à une rupture perpétuelle avec sa mère, est remarquable. Il répète ce qu'il avoit déjà affirmé, que la seule passion de Marie contre lui entretient la division à la cour; qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de la prier de s'en éloigner pour un temps, et de chasser d'auprès d'elle les factieux qui lui donnent de mauvais conseils; que, d'ailleurs, dans l'exécution de cette résolution, il faut apporter tous les égards imaginables; mais aussi que, comme on peut éprouver beaucoup de résistance de la part de tant de personnes intéressées à défendre la reine, il faut prendre si bien ses mesures, qu'on ne manque pas de réussir. « Car, commencer sans finir, ce seroit se perdre irrévocablement. » Le sens de cette phrase, sous une expression adoucie, étoit que, si la persuasion ne suffisoit pas, il faudroit employer la force : aussi le cardinal,

qui sentoit la dureté de ce conseil, emploie-t-il toute son éloquence à en justifier la nécessité.

« Je sais, dit-il, que je vais être diffamé par ce violent caustique; que tous les maux dont j'ai voulu par là garantir l'état vont retomber sur moi; mais c'est un malheur inévitable dont il ne faut pas plus s'embarrasser, qu'un chirurgien qui coupe un bras ne s'alarme du sang qu'il fait perdre. Si je ne considérois que moi, jamais je ne donnerois un pareil conseil, parce qu'on peut croire que je ne le donne que par vengeance. On va dire que c'est la créature qui attaque le créateur, et que je paie les bontés de la reine de la plus noire ingratitude! Les satires, les pasquinades vont voler de toutes parts; et, si je suivois mon inclination, j'aimerois mieux tomber sans reproche que de m'affermir par ce moyen: mais, comme je dois préférer la sûreté de votre personne, celle de votre couronne, à ma propre réputation, je ne crains pas de dire devant vous, sire, et devant votre conseil, que ce dernier avis est le mien. Mais, s'il vous plaît de le suivre, ajoute Richelieu en homme qui sait se sacrifier noblement, je supplie votre majesté de me permettre de quitter le ministère, où je ne serai plus nécessaire, parce que ce coup imprévu dissipera la cabale; et les ministres que vous garderez suffiront. L'esprit de la reine mère guérira

d'autant plus tôt qu'elle se trouvera dans l'impossibilité de mal faire, et qu'elle ne sera plus assiégée par ceux qui la portent à la vengeance. Eux-mêmes, privés de son appui, chercheront à s'accommoder. Nos ennemis, ne comptant plus sur nos divisions, se disposeront à la paix pour leur propre intérêt. En peu de temps vous verrez, sire, votre royaume florissant, vos sujets soumis, et vous acquerrez l'estime des peuples, qui est toujours mesurée sur des succès. »

Montrer au roi la possibilité de ces avantages, même sans le concours du ministre, c'étoit les montrer bien plus certains encore, si le même continuoit à tenir le timon du gouvernement : aussi Louis n'hésita-t-il pas sur le parti qu'il avoit à prendre. Les personnes appelées à ce conseil furent toutes de l'avis de Richelieu, avec cette restriction cependant, qu'il ne falloit pas lui laisser quitter le ministère ; et la disgrâce de la reine mère fut décidée.

* Elle étoit à Compiègne, où elle avoit voulu suivre le roi qui s'y étoit rendu avec intention, parce que, en cas de résolution vigoureuse, il étoit plus aisé de l'exécuter dans cette ville qu'à Paris. Le 23 février, au point

* Merc., t. XVII; Aubery, mém., t. I, p. 313; Vialart, p. 489; Brienne, t. II, pag. 50; Journal de Rich., prem. partie, p. 147; Bassomp., t. III, pag. 334.

du jour, Louis fait éveiller sa femme. Les ordres avoient été donnés la veille; et, en moins d'une heure, le roi, la reine, les seigneurs, les ministres, tout fut parti, à l'exception de huit compagnies des gardes, cinquante gendarmes, et cinquante chevau-légers, qui restèrent pour garder la reine mère, sous prétexte de lui faire honneur. Le maréchal d'Estrées les commandoit : il eut ordre de fair partir la princesse de Conti, sœur du duc de Guise, remariée secrètement à Bassompierre, pour son château d'Eu, sans lui permettre de parler à la reine; ce qui fut exécuté. A son réveil, Marie se trouva dans une solitude accablante. La plupart de ses femmes avoient été changées. Vautier, son médecin, étoit prisonnier; elle ignoroit le sort de ses autres confidens. Quand elle voulut s'en informer au maréchal, qu'elle fit appeler auprès de son lit, quand elle lui demanda ce qu'on exigeoit d'elle, il répondit très-respectueusement que le roi lui feroit savoir incessamment sa volonté.

La journée se passa dans cette perplexité. Le lendemain arriva le sieur Brienne de la Ville-aux-Clercs, conseiller d'état, chargé de proposer à Marie de se retirer à Moulins. Ce fut le commencement d'une négociation qui dura cinq mois. Chacun y employa les armes propres à son caractère; la reine, les plaintes,

les hauteurs, les prières, les menaces, les promesses, les subterfuges, les maladies feintes, quelquefois de véritables, occasionnées par le chagrin. Le ministre montra une fermeté toujours uniforme, n'écoutant aucun projet, que l'obéissance de la reine n'en fût la base, c'est-à-dire, qu'elle ne commençât par se confiner dans quelque endroit dont on conviendroit. Il est vrai qu'à la longue on modéra la dureté des premières propositions; on lui offrit des châteaux plus logeables, avec le gouvernement de la province où elle demeureroit, de l'argent, des pensions, enfin toute l'autorité qu'elle pouvoit désirer: mais c'étoit toujours quitter la cour et les affaires; sacrifice auquel elle ne pouvoit se résoudre.

Pendant les délais, la condition de ses partisans empiroit. Entre les seigneurs de marque, le seul Bassompierre fut arrêté; mais on ôta à la dame du Fargis et autres affidées de la reine mère les charges qu'elles avoient tant auprès d'elle qu'auprès de sa belle-fille. Plusieurs personnes distinguées perdirent leurs emplois, et furent arrêtées ou éloignées: trop heureuses celles qui purent se choisir un asile dans les pays étrangers. On commença à parler de faire le procès aux deux Marillac prisonniers. Le père Chanteloube, confident de la reine mère, fut exilé; et, à mesure qu'elle différoit d'obéir, on lui enlevoit, tan-

tôt un secrétaire, tantôt un officier de sa maison, tantôt une femme qui lui plaisoit, sous prétexte que ces personnes lui donnoient de mauvais conseils.

* Gaston étoit toujours à Orléans. Il avoit d'abord dit qu'il ne vouloit qu'y vivre tranquille, éloigné de la cour, où la puissance du ministre lui faisoit ombrage ; mais aux premiers cris de sa mère, qui, du fond de sa prison, disoit-il, réclamoit son secours, il semble se réveiller de son assoupissement. Il écrit des lettres suppliantes à son frère, et menaçantes au ministre. Il déclare vouloir venger l'insulte qu'on faisoit à sa mère. A ce signal, les mécontens éloignés lui écrivent ; ceux qui habitent les lieux voisins de sa résidence s'assemblent autour de lui. Il redouble d'activité à faire des provisions d'armes et d'argent, et à envoyer des commissions pour lever des troupes. Tout fut tenté de la part du roi pour l'apaiser. Aux offres déjà faites de lui procurer un mariage avantageux et à son goût, on joignit des promesses de pensions, d'argent comptant, d'augmentation d'apanage, de charges et de dignités pour ses favoris. Ces propositions tentèrent les courtisans de Gaston ; ils délibéroient, et pendant ce temps ils se ralentis-

* Mém. d'Orléans, pag. 143 ; Mém. rec., t. VII, p. 315.

soient sur les précautions. Louis, au contraire, à chaque offre, faisoit un nouveau pas vers Orléans, avec une escorte qui pouvoit passer pour une armée. Enfin les yeux s'ouvrirent : le duc d'Orléans s'aperçut qu'on alloit l'investir ; il fut effrayé, tout son monde prit l'épouvante, et il se sauva avec eux, le 13 mars, à travers la Bourgogne, jusqu'en Lorraine. Le roi le suivit pas à pas ; et, quand il l'eut poussé hors des frontières, il fit déclarer criminels de lèse-majesté tous ceux qui lui avoient donné aide ou secours.

* Après que le fils eut fait cette fausse démarche du côté de la Lorraine, la mère en fit du côté de la Flandre une aussi peu réfléchie. Comptant sur les intelligences de Monsieur, qu'elle croyoit capables, jointes aux siennes, de soulever le royaume, elle présentoit des requêtes au parlement, comme prisonnière, et sollicitoit les fidèles sujets de son fils à s'armer pour la mère, contre un ministre qui la tenoit en captivité ; on répondoit à ses écrits et à ses plaintes, qu'elle étoit libre de sortir de Compiègne, que c'étoit même ce que le roi désiroit, et qu'il ne lui demandoit que de se fixer dans quelque château dont on conviendroit. Elle répliquoit que cette offre d'un autre séjour n'étoit qu'un leurre pour la tirer de ce château, l'enlever

* Mém. rec., t. VII, pag. 332.

plus facilement dans les chemins, la transporter à Florence, et la séparer pour jamais de ses enfans. Comme elle faisoit retentir tout le royaume du bruit de sa captivité, on fit éloigner les gardes, et on lui laissa toute liberté. Quelques historiens disent que le ministre savoit qu'elle en abuseroit, qu'il étoit instruit de ses projets d'évasion, et qu'il les facilita, afin de lui faire commettre une faute irréparable. D'autres assurent qu'il ne la sut qu'au moment de l'exécution. Quoi qu'il en soit, il l'apprit assez à temps pour tourner toutes les mesures de la reine contre elle-même.

Elle comptoit se cantonner à la Capelle, petite ville de Picardie, frontière de Flandre, d'où elle espéroit tirer du secours en cas de besoin. Elle se promettoit aussi de recevoir dans cette place les mécontens de France qui s'y seroient fortifiés, aidés des Espagnols, pendant que Gaston auroit occupé le roi du côté de la Lorraine. Le marquis de Vardes étoit gouverneur de la Capelle, en survivance de son père, et y résidoit. Marie lia une intelligence avec lui, par le canal de la comtesse de Moret, ancienne maîtresse de Henri IV; qui avoit épousé ce jeune homme, et par l'entremise de plusieurs autres femmes qui s'étoient réfugiées auprès d'elle. On flatta le marquis d'une charge éminente à la cour quand la reine y seroit rentrée ; et, sur cette

frivole espérance, il convint de la recevoi dans la place.

Pleine de confiance dans la justesse de se mesures, Marie sort de Compiègne, le r juillet de grand matin, et se met en rout pour la Capelle. Elle ne trouva sur son chemin ni gardes ni obstacles : mais Richelieu avoit dépêché à la Capelle le vieux marquis de Vardes, qui s'y rendit, à point nommé, quelques heures avant la princesse. Il assembla la garnison, produisit ses ordres, s'empara des portes, arrêta son fils, et mit dehors toutes les femmes. Quand Marie arriva, elle les trouva dans le faubourg, très-embarrassées. On tint conseil. Retourner sur ses pas, c'étoit se forger de nouveaux fers : croire qu'à force de prières et de larmes on pourroit fléchir le vieux marquis, c'étoit une illusion : entrer malgré lui, c'étoit une chose impossible. On prit donc la seule résolution praticable ; savoir, de gagner la Flandre espagnole ; et le gouverneur, du haut de ses remparts, vit partir cette troupe qu'il auroit pu arrêter, s'il n'avoit pas été plus avantageux au cardinal de la laisser éloigner.

*. Le ministre, délivré de ses deux plus dangereux ennemis, travailla à purger la cour, non-seulement de ceux qui lui étoient contraires, mais de ceux mêmes qui ne lui

* Mém. rec., t. VI, pag. 500.

étoient pas favorables. Le duc de Guise n'ayant pas voulu céder de bonne grâce l'amirauté du Levant, fut mandé de son gouvernement de Provence, pour venir s'expliquer sur quelques soupçons d'intelligence avec les Espagnols. Il ne crut pas qu'il fût prudent d'entreprendre de se justifier en personne, et il aima mieux quitter le royaume, sous prétexte d'un pélerinage à Lorrette. D'Épernon, le fier d'Épernon, s'estima heureux d'acheter sa tranquillité par des soumissions. Les précautions de Richelieu ne se bornèrent pas à éloigner ses ennemis de France. Il obtint du duc de Savoie que l'abbé Scaglia seroit relégué à Rome; et les autres souverains, qui avoient besoin du ministre, tels que les ducs de Florence et de Mantoue, furent obligés de chasser de leurs cours tous ceux qui entretenoient des liaisons avec la reine mère et avec le duc d'Orléans.

* Il échappa à Le Coigneux une parole qui peut faire juger que ces précautions n'étoient peut-être pas sans nécessité. « Un fils de France est toujours assez fort, disoit-il à Gaston, quand il peut faire pitié. » En effet, si celui-ci avoit su inspirer de la confiance, il auroit pu armer en sa faveur l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie, le pape, une grande partie de l'Allemagne, contre

* Mémoires d'Orléans, pag. 159.

un ministre dont toutes ces cours étoient jalouses et mécontentes. Mais le duc d'Orléans et ses favoris n'étoient propres qu'à se jeter dans l'embarras, sans prévoir comment ils en sortiroient. Au lieu de l'activité et de l'application nécessaires à ceux qui forment des entreprises hasardeuses, ils ne portèrent en Lorraine que l'esprit de galanterie et le goût des amusemens. Les anciennes inclinations se réveillèrent, et il s'en forma de nouvelles dont on s'occupa beaucoup plus que des affaires. Monsieur n'avoit peut-être dessein que de s'amuser auprès de la princesse Marguerite, sœur du duc ; mais, soit estime, soit tendresse, soit engagement de politique, soit toutes ces raisons ensemble, il l'épousa secrètement. S'il crut se procurer par là un asile sûr contre la colère de son frère, et si le duc espéra tirer avantage de cette alliance, comme Gaston l'en avoit flatté, en exagérant les forces de son parti en France, ils se trompèrent tous deux. Louis vint, lorsqu'on s'y attendoit le moins, troubler la joie de ces noces clandestines. Il parut sur la frontière, au milieu de l'hiver, à la tête d'une forte armée. Charles, sans préparatifs et sans recrues, tenta de donner le change au roi en affectant la sécurité de l'innocence ; et, en se rendant au-devant de lui à Metz, il se constitua pour ainsi dire prisonnier

entre ses mains. Mais il se vit à la veille de perdre ses états, et fut obligé d'en sacrifier une partie pour sauver l'autre. Par un traité signé à Vic, le 31 décembre, il s'engagea à subordonner ses alliances aux intérêts de la France, et à recevoir garnison françoise dans ses meilleures forteresses, dont la possession mit le monarque en état d'entrer en Lorraine quand il voudroit, sans éprouver de résistance.

[1632] Par un article ajouté à ce traité le 6 janvier, il fut stipulé que Gaston sortiroit des états du duc. Cette injonction étoit une suite des soupçons qui parvinrent au roi sur le mariage de Monsieur. Louis et son ministre exigèrent son éloignement, sinon pour punition d'un mariage fait, du moins pour empêcher un mariage à faire. Le duc d'Orléans se prêta de bonne grâce au désir forcé de son allié : il laissa son épouse en Lorraine, et alla joindre sa mère à Bruxelles.

Presque tous les disgraciés de la cour de Louis XIII s'y réunirent, non-seulement outrés de dépit, mais possédés d'une espèce de rage contre le cardinal. Richelieu a prétendu qu'il s'y formoit des complots contre sa vie. Il y eut en France des gens punis du dernier supplice, comme convaincus du crime médité et même tenté d'assassinat et de poison, et d'autres furent flétris, renfermés, con-

damnés aux galères pour des libelles virulens contre le cardinal. On livra enfin aux arrêts des tribunaux plusieurs des réfugiés de Bruxelles, comme conseillers ou complices de leurs attentats, et ils furent soumis en effigie aux peines décernées contre eux. Si la reine mère ne fut pas notée dans ces jugemens, on n'épargna pas ses plus intimes confidens, dont la diffamation pouvoit rejaillir sur la princesse ; et elle-même ne fut pas ménagée dans les écrits clandestins dont le gouvernement autorisoit sourdement la distribution : vengeance qu'on prétendoit colorer par cette raison politique, qu'il étoit important de ne point laisser sans réponse des imputations capables de décréditer le ministère.

*Mais le cardinal ne s'en tint pas à des écrits ; il fit voir par ses actions que, si la reine se croyoit tout permis pour satisfaire son ressentiment, il ne craignoit pas, de son côté, de se la rendre irréconciliable à jamais. Tous ceux qui balancèrent entre elle et lui furent contraints de quitter la cour, d'abdiquer leurs charges et leurs emplois, et non-seulement eux, mais encore ceux de leurs parens et de leurs alliés qui passèrent pour leur

*Merc., t. XVIII ; Vialart, pag. 608 ; Journal de Richelieu, deuxième partie, pag. 1 jusqu'à 262 ; La Haie, pag. 783 ; Saint-Germain, pag. 476 ; Vérité défendue, pag. 561.

être les plus attachés. Enfin, on vit paroître sur la scène un maréchal de France, sacrifié peut-être au désir d'inspirer de l'épouvante, et à la vengeance plutôt qu'à la justice. En lisant son procès, en examinant les formes inusitées, et les circonstances mortifiantes qui y furent jointes, on ne peut s'empêcher de reconnoître que, si Richelieu ne mit pas de passion dans cette affaire, il ne s'embarrassa pas assez d'en sauver les apparences.

Louis de Marillac, arrêté après la journée des Dupes, au milieu de l'armée de Piémont qu'il commandoit, fut d'abord enfermé dans le château de Sainte-Menehould. On fut quelque temps à lui laisser ignorer le sujet de sa détention, et on le transféra ensuite dans la citadelle de Verdun. Alors le public put juger quels étoient les griefs qui seroient employés contre lui. Le maréchal, étant gouverneur de la frontière, avoit bâti cette forteresse. Plusieurs personnes, propriétaires de maisons, fournisseurs, entrepreneurs, ouvriers, s'étoient plaintes de quelques vexations dans le temps de sa faveur, et on n'en avoit tenu aucun compte; mais, les choses étant changées, on érigea, pour les entendre, un tribunal à Verdun, composé de deux présidens et de douze conseillers du parlement de Bourgogne; et on amena Marillac prisonnier dans cette ville, où il avoit dominé avec trop de

hauteur : humiliation qu'on auroit pu lui épargner. Les opérations de cette commission traînèrent en longueur; elle se rompit, pour ainsi dire, d'elle-même, et fut remplacée par une autre, composée de vingt-quatre juges, en partie les mêmes, en partie choisis entre les jurisconsultes : elle étoit présidée par le garde des sceaux Châteauneuf, ennemi naturel du maréchal, au frère duquel il avoit succédé dans le ministère, et qui, engagé dans les ordres, avoit obtenu une dispense pour siéger dans un tribunal criminel. La nouvelle commission tint ses séances à Ruel, village près de Paris, dans le maison même du cardinal, où le prisonnier fut amené ; espèce de prison qui parut très-étrange.

Le maréchal se défendit bien ; il commença par récuser tout le tribunal comme incompétent. Le parlement de Paris, réclamé par l'accusé, revendiqua l'affaire, et donna des arrêts qui furent cassés par des arrêts du conseil. L'autorité prévalut, et la commission fut maintenue. Marillac récusa ensuite plusieurs des membres de la commission ; les uns, comme ses ennemis personnels, ou ennemis de famille ; les autres, comme mal famés ; d'autres, comme s'étant trop ouvertement déclarés : mais le conseil ayant retenu le jugement de ces motifs de récusation, les déclara mal fondés. On procéda à l'instruction,

et on rangea les accusations sous sept titres : « Malversations en la fortification de la citadelle de Verdun, sur les deniers, sur la conduite, et sur les profits illicites ; mauvais gouvernement des armées, et malversations en l'emploi des deniers du roi ; abus et profits illicites sur le prix des munitions ; faussetés des quittances avec les comptables ; divertissement de quatre cent mille livres fournies par le roi, en paiement des maisons prises et démolies à Verdun pour la citadelle ; application à son profit des nouveaux offices, des fortifications aux Trois-Evêchés, et des deniers de l'enchère jetée sur l'élection de Bar-sur-Aube ; enfin, vexation du peuple verdunois et voisins. »

« Quel est l'homme, disoit le maréchal, qui, après une administration longue et compliquée, forcé, beaucoup de temps après les choses passées, de répondre à deux cent soixante points d'interrogation et à cent trente témoins, ne se trouveroit pas en défaut par quelque endroit ? » Pour ces oublis, ces négligences, et autres fautes que l'ivresse de l'autorité fait quelquefois commettre, il imploroit la miséricorde du roi, et encore affoiblissoit-il la preuve de ces délits en faisant des reproches graves aux témoins, reproches que quelques-uns méritoient. Il insinuoit dans ses défenses qu'il y avoit un autre crime,

le vrai crime dont on ne lui parloit seulement pas : c'étoit son attachement à la reine mère, dont sa femme avoit l'honneur d'être parente. Quelques historiens rapportent « que, dans un conseil tenu avant la journée des Dupes, Marillac avoit été d'avis de faire porter au cardinal sa tête sur un échafaud. Ils ajoutent que Richelieu se plut à faire subir à chacun de ses ennemis la même peine dont ils l'avoient menacé. » Ainsi la reine mère fut punie par l'exil, Bassompierre par la prison, et Marillac par la mort. La commission, par une extension forcée donnée à la définition du péculat, et une application pareille des peines stipulées contre ce crime dans les lois surannées, le condamna à avoir la tête tranchée en place de Grève, « atteint et convaincu des crimes de péculat, concussions, levées de deniers, exactions, faussetés et suppositions de quittances, foule et oppression faits sur les sujets du roi. »

La sentence fut exécutée le 9 mai. Marillac mourut en chrétien résigné; sans impatience, quoique dans l'exécution on n'omît rien de ce qui pouvoit la rendre dure et humiliante. On remarqua qu'en persévérant jusqu'à la fin à se dire innocent des crimes dont l'arrêt le chargeoit, il avoua que sa conscience lui en reprochoit d'autres qui méritoient que la justice divine s'appesantît sur

lui. Cet aveu, réitéré avec amertume, fit croire que les remords dont cet infortuné étoit déchiré venoient de la conduite qu'il tint lorsque, pour faire échouer le cardinal en Italie, il différa d'envoyer les secours que Richelieu demandoit, et de ce qu'il causa, par ces délais affectés, la mort de beaucoup de François. Les écrits publiés alors en faveur du ministère autorisèrent cette conjecture; ils insinuèrent que ce crime étoit le vrai motif de sa condamnation, et qu'on l'avoit tenu secret par respect pour la reine mère, qui se seroit trouvée impliquée dans le procès. Sa famille eut part à son malheur. Sa femme mourut dans un village où elle s'étoit retirée en attendant le sort de son mari; et Michel de Marillac son frère, garde des sceaux, traîna une vie languissante dans une prison où le chagrin abrégea ses jours. Leurs amis, mal accueillis à la cour, s'en éloignèrent; et le ministre se trouva tout puissant dans le royaume, où la crainte imposa silence à ses envieux.

Mais il se forma un orage au dehors : les cours de Bruxelles, c'est-à-dire celle de la reine mère et celle du duc d'Orléans, avoient fait les plus grands efforts pour sauver le maréchal de Marillac. Elles avoient employé les prières auprès des juges, les menaces de prise à partie, l'intervention du parlement de

Paris, les tentatives d'enlever des personnes chères au cardinal, telles que la duchesse d'Aiguillon sa nièce, pour les faire servir d'otages ou de représailles, et enfin, disoit le prélat, jusqu'à des complots contre sa vie. Elles se trouvoient désormais réduites à des plaintes et à des projets de vengeance; mais projets si mal concertés, qu'on auroit dit qu'elles ne travailloient qu'à rendre Richelieu plus absolu, et à lui fournir les occasions de se défaire du reste de ses ennemis. Car c'étoit pour une mère et pour un frère un mauvais moyen d'amener le roi à leur volonté, c'est-à-dire à sacrifier Richelieu, que de s'allier avec tous les ennemis naturels de son état, de faire soulever son royaume et d'y introduire des troupes étrangères. Il devoit, au contraire, arriver de là que ces entreprises, rendant le ministre plus nécessaire, le rendroient plus précieux; et, en effet, aux premières nouvelles de ce qui se tramoit à Bruxelles, on vit entre Louis et Richelieu un concert, une émulation d'activité, telle qu'on la remarque entre personnes qui ont le même intérêt à défendre.

* Outre l'erreur commune à tous les hommes, de croire que les autres doivent penser comme eux, le duc d'Orléans avoit le défaut

* Mercure, tome XVIII; Mémoires d'Orléans pag. 179.

particulier aux grands, de se persuader que le public ne peut manquer de prendre part à leurs querelles. Ainsi Gaston s'imaginoit que, sitôt qu'il paroîtroit en France avec quelque force, tout le royaume se révolteroit en sa faveur. Il ne pouvoit tirer de grands secours des Espagnols, qui n'osoient encore se déclarer ouvertement : mais, ne voulant pas perdre l'occasion d'exciter des troubles, ils licencièrent des troupes que Monsieur prit à sa solde. Pour les payer, il mit en vente ses diamans, ceux de sa mère et ceux de sa première femme ; mais personne ne se présenta pour les acheter, dans la crainte que le roi ne les revendiquât, comme pierreries de la couronne. Le prince écrivit aux gouverneurs des places et des provinces de France : quelques-uns lui firent des réponses polies, et il les regarda comme des engagemens à son parti. Avec ces espérances, avec une armée qui ne ressembloit qu'à une escorte, avec des voitures chargées de manifestes véhémens contre le cardinal, et des commissions pour lever des troupes, il entra en France dans le mois de juin; trop tard pour le duc de Lorraine, que le roi, prévoyant ses desseins, avoit, par une nouvelle attaque et par un nouveau traité signé à Liverdun, affoibli, désarmé et mis hors d'état de servir Monsieur ; trop tôt, au contraire, pour le duc de

Montmorency, qui n'avoit pas encore eu le temps de faire ses préparatifs.

* On est étonné de voir ce seigneur au nombre des ennemis du cardinal, lui qui avoit fait profession d'un attachement si fidèle au prélat, que Richelieu, pendant la maladie du roi à Lyon, menacé d'une disgrâce et peut-être d'un plus grand mal, n'eut confiance que dans la protection de Montmorency. Il ne parut entre eux, depuis ce temps-là, aucune brouillerie publique. On remarqua seulement de la froideur, qui servit aux malveillans à les animer l'un contre l'autre. Ils persuadèrent au duc qu'après un si grand service il n'y avoit pas de dignité à laquelle il n'eût droit de prétendre, surtout à celle de connétable, jusqu'alors presque héréditaire dans sa famille. « Mais, lui disoient-ils, en vain vous flatterez-vous d'obtenir cette charge par le canal du ministre. Loin de souffrir que d'autres deviennent plus puissans, son système est d'abattre les autorités particulières, pour les réunir toutes en sa personne. Il n'y a qu'un moyen de réussir : c'est de vous rendre médiateur entre le roi et sa famille. D'Épernon a bien su tirer la reine mère de Blois, et la réconcilier avec son fils : ce que d'Épernon a su faire, pourquoi Mont-

* Vie de Montmorency; Mém. rec., t. VII, p. 548; Mém. d'Orleans, p. 180.

morency ne le tenteroit-il pas? Si vous réussissez dans une si belle entreprise, l'épée de connétable ne peut vous manquer. »

Ce plan de conduite, quelque couleur qu'on lui donnât, aboutissoit toujours à faire la guerre au roi; et cette résolution à prendre coûtoit à un Montmorency. Mais il avoit l'âme généreuse, et il trouvoit beau de se sacrifier pour finir la mésintelligence de la famille royale, qui affligeoit les bons François. Les instances du frère de son roi le touchèrent. Le sort de Marie de Médicis, réfugiée dans une cour étrangère, l'intéressoit d'autant plus que les raisons de l'obliger lui étoient sans cesse remises sous les yeux par sa femme, princesse des Ursins, et parente de la reine mère. Que ne peuvent sur un cœur sensible les prières d'une épouse qu'on estime! Montmorency se laissa gagner; mais sitôt qu'il eut oublié son devoir, un malheur constant s'attacha à ses pas. Il voulut faire révolter le Languedoc : la cour envoya aux états des agens qui firent échouer son dessein. Ses projets étoient sus et rendus impossibles avant même que d'éclore. Selon quelques-uns, le cardinal de Richelieu, en souvenir de leur ancienne amitié, l'avertit, lui envoya des amis communs qui lui firent voir l'inutilité de ses efforts, la difficulté presque insurmontable du succès. Ils ne lui cachèrent pas qu'il expo-

soit sa vie ; et que, s'il tiroit l'épée contre son souverain, il n'y auroit ni grâce ni pardon. Esclave d'un faux point d'honneur, Montmorency demeura sourd à ces avis, et resta fidèle aux engagemens criminels qu'il avoit contractés. Il sentoit cependant qu'il se précipitoit ; mais il ne pouvoit plus s'arrêter dans sa chute, et ses complices hâtèrent sa perte.

Les enrôleurs de Gaston avoient formé sa petite armée, du côté de Trèves, de déserteurs allemands, liégeois, napolitains, rebut de l'armée espagnole, presque tous maraudeurs, voleurs, bandits que la seule espérance de piller rassembla sous ses drapeaux. Ils entrèrent en France précédés d'une mauvaise réputation, qui ne disposa pas les peuples à les bien recevoir. Peut-être le duc d'Orléans les auroit-il disciplinés, s'il avoit pu les incorporer aux troupes du duc de Lorraine ; mais, comme nous l'avons dit, celui-ci avoit été prévenu par la diligence du roi, qui le força de désarmer. Monsieur entra en France par le Bassigni ; il n'y fut reçu que dans les lieux sans défense : il passa dans la Bourgogne, qui ne l'accueillit pas mieux. A l'approche de son armée, les habitans de la campagne fuyoient dans les villes, chassoient devant eux leurs bestiaux, et emportoient les meubles et les vivres.

Cette désertion n'accommodoit pas une

armée qui marchoit sans provisions et sans magasins. Les soldats, n'ayant pas de pain, s'écartoient pour en chercher, et étoient assommés par les paysans embusqués dans les bois et les ravines qu'ils connoissoient. Cette troupe traversa précipitamment plusieurs provinces, toujours harcelée, et ne trouva quelque repos qu'en Auvergne, où elle s'étendit dans les belles plaines de la Limagne, qui étoient couvertes de blés prêts à être moissonnés, et qui furent dévastées en peu de jours. Le duc d'Orléans s'arrêta dans le duché de Montpensier, où il comptoit trouver beaucoup de gentilshommes disposés à marcher sous ses étendards, et personne ne se présenta. Ce séjour donna moyen aux troupes royales, qui l'avoient toujours côtoyé, de le serrer de plus près; il appréhenda d'être investi; et, malgré les remontrances du duc de Montmorency, qui lui représentoit qu'il n'étoit pas encore préparé, Gaston se jeta en Languedoc.

* Il y étoit attendu par deux armées, qui, sous les ordres des maréchaux de La Force et de Schomberg, pénétrèrent dans la province sitôt que la cour fut sûre de la défection du gouverneur. Celui-ci, étourdi, pour ainsi dire, par la multitude des affaires, prenoit si mal ses mesures, qu'il laissa à Paris, dans son hôtel, six cent mille livres, dont le roi

* Mém. d'Orléans, p. 122

s'empara. La ressource des états de la province, qu'il comptoit faire déclarer en sa faveur, lui manqua, parce que les membres suspects au gouvernement furent arrêtés, ou veillés de si près, qu'ils ne purent l'aider. Les Espagnols, malgré leurs promesses, ne lui envoyèrent ni hommes ni argent. Enfin, au premier essai qu'il voulut faire des troupes de Monsieur, en attaquant le château de Beaucaire, il vit bien, par la nécessité où il se trouva de lever le siége, qu'il ne devoit compter ni sur la bravoure des soldats ni sur l'habileté des capitaines. Les armées du roi, au contraire, prospéroient de tous côtés : à mesure qu'elles avançoient, chaque personne qu'on trouvoit les armes à la main, quel que fût son mérite ou sa naissance, payoit de sa tête sa rébellion, présage effrayant pour Montmorency.

Sa position étoit des plus critiques. Quoique très-aimé dans son gouvernement, il ne pouvoit compter sur aucune ville, parce qu'elles étoient toutes tenues en bride par les troupes du roi, qui remplissoient la province. Ainsi l'inclination cédoit à la crainte. Le duc, qui connoissoit ces dispositions, auroit voulu engager une action, faire quelque coup d'éclat qui ranimât la confiance de ses partisans. Des siéges ne lui présentoient pas des succès assez brillans. « Quand nous aurons battu

M. de Schomberg, disoit-il, nous ne manquerons pas de villes : allons à lui; et si le bonheur ne nous en dit pas, il faudra aller faire sa cour à Bruxelles. » Trop heureux, s'il avoit trouvé cette ressource! mais il n'eut pas la prudence de se la procurer.

Le maréchal de Schomberg avançoit vers Gaston, avec la circonspection d'un homme très-embarrassé de la conduite qu'il devoit tenir. Chargé du commandement d'une armée contre l'héritier présomptif de la couronne, il auroit voulu qu'on lui eût prescrit ses démarches, qu'on lui eût dit s'il falloit se retirer ou combattre : mais à ses demandes, le roi ne répondoit autre chose, sinon qu'on eût des égards pour son frère. Or, dans une bataille, comment les avoir? Aussi le maréchal tentoit tout pour n'être pas obligé d'engager une action. Se voyant au moment d'y être forcé près de Castelnaudari, parce que Monsieur, pressé de l'autre côté par le duc de La Force, ne pouvoit ni avancer ni reculer, Schomberg envoya le sieur Cavoye proposer d'entrer en accommodement. Soit désespoir, soit bravade, Montmorency répondit : « On parlementera après la bataille. »

* Il n'avoit que la moitié de sa petite ar-

* Mém. de Duplessis, pag. 28; Mém. d'Orléans, p. 202; Mém. de Montmorency, p. 272; Vie de Montmorency, p. 222; Mém. rec., t. VI, p. 550.

mée; l'autre moitié, sous le commandement du duc d'Elbeuf, Charles de Lorraine, époux d'une sœur naturelle du roi, tenoit en échec le corps du duc de La Force. Avec ce foible reste, Montmorency se détermine à combattre, et veut aller lui-même reconnoître l'ennemi. En vain le duc d'Orléans, se défiant de l'ardeur téméraire de son général, veut le retenir; il ne gagne rien sur cet esprit échauffé. Gaston prend du moins sa parole qu'il n'entamera pas l'action que le conseil de guerre n'ait été tenu; et il met auprès du duc des gens chargés de lui rappeler sa promesse : mais, comme s'il avoit juré de se perdre, Montmorency, à la tête de cinq cents chevaux, n'aperçoit pas plutôt les coureurs ennemis, qu'il pique droit à eux; sans considérer leur nombre, il s'enfonce dans un escadron, essuie la décharge d'un bataillon embusqué, avance néanmoins, sans remarquer qu'il est à peine suivi, et est bientôt démonté, blessé et pris. Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, s'étant engagé aussi témérairement, est tué avec quelques jeunes seigneurs de sa suite. Ce fut toute la perte de cette journée, qui ne coûta pas un soldat au corps d'armée du duc d'Orléans, parce qu'au premier bruit de la prise de Montmorency, il se débanda presque tout entier. Ni Gaston, ni ses capitaines qui l'en-

vironnoient, n'eurent la présence d'esprit de rassembler quelques braves pour essayer de délivrer le prisonnier : ils auroient pu réussir, parce que les vainqueurs, ne l'amenant qu'à regret, marchoient très-lentement, et qu'ils furent long-temps à regagner le gros de leur armée.

* Si jamais un prince de France étoit tenté de faire la guerre au roi, la situation où le duc d'Orléans se trouva réduit, les réflexions amères qu'elle lui arracha, peuvent servir d'une bonne leçon. Après cette escarmouche si funeste, il se retira à Beziers. Là, se trouvant dans un état si différent de la splendeur attachée à son rang, sans crédit, sans argent, sans puissance, craignant pour sa liberté, pour la vie d'un ami qui s'étoit sacrifié si généreusement, se reprochant la mort de plusieurs autres qui étoient déjà tombés sous le fer des bourreaux, comparant enfin sa détresse et son humiliation à la tranquillité et aux honneurs dont il jouissoit quand il étoit fidèle à son frère, il ne put s'empêcher de marquer son indignation à ceux qui lui avoient donné de si mauvais conseils ; il les rejetoit de sa présence, maudissoit le jour et l'heure à laquelle il avoit eu la foiblesse de les écouter. A l'un il reprochoit de lui avoir donné

* Mém. d'Orléans, p. 211 ; Mém. rec., t. V, p. 556.

de fausses espérances ; à l'autre, de l'avoir épouvanté par des craintes mal fondées ; à tous, d'avoir abusé de son inexpérience.

Abattu comme il l'étoit, il ne fut pas difficile aux ministres du roi, envoyés pour le réduire, de lui imposer les conditions qu'ils voulurent. Ses confidens, qui l'eurent bientôt fait revenir de sa colère contre eux, facilitèrent le traité pour leur intérêt. Les historiens insinuent que la disgrâce de Montmorency les toucha peu, parce qu'ils étoient jaloux de l'autorité qu'il prenoit, et de la confiance que Monsieur lui montroit. La cour pénétra ces dispositions, et sachant que Gaston ne se conduisoit que par les impressions de ses favoris, elle accorda tout à ceux qui étoient autour de lui, rien à ceux que le sort des armes avoit mis dans les fers. On lui fit valoir, comme de très-grandes grâces, la permission donnée à ses troupes de se débander et de sortir par pelotons du royaume, pendant qu'on auroit pu les tailler en pièces ; la complaisance qu'on vouloit bien avoir de lui laisser par honneur une ombre de liberté dans Beziers, où les armées combinées du roi pouvoient l'enlever sans coup férir ; enfin, l'indulgence de souffrir qu'il gardât auprès de lui Puy-Laurens et sa maison : mais, quand il voulut parler de pardon pour le prisonnier, on lui fit entendre que trop d'obstina-

tion à cet égard pourroit aigrir le roi, déjà très-indisposé ; que prétendre imposer des conditions, ce seroit risquer de ne rien obtenir ; qu'il falloit abandonner quelque chose à la volonté et à la clémence de son frère. Ainsi, sans rien assurer de positif, on lui fit entrevoir des espérances, dont ses confidens, gagnés par la cour, l'engagèrent à se contenter. Satisfait de ces promesses vagues, il partit pour Tours, où on avoit fixé sa résidence, et se sauva, pour ainsi dire, avec la joie d'un enfant qui vient d'éviter le châtiment qu'il méritoit, et qui, délivré du danger, oublie absolument tout ce qui s'est passé. Pendant qu'il traversoit une partie de la France, entouré d'un régiment de cavalerie, sans honneurs, sans réceptions ni complimens dans les villes où il passoit, ses soldats, moqués, bafoués, dépouillés, gagnèrent la frontière en mendiant leur pain. Ses partisans consternés gardoient un morne silence, et Louis parcouroit le Languedoc à la tête de ses armées, précédé de la terreur que sa sévérité inspiroit. Il arriva le 22 octobre à Toulouse, avec cet appareil imposant, et donna, le 25, des lettres-patentes qui, dérogeant aux droits du prisonnier, comme duc et pair, ordonnoient au parlement de faire le procès au duc de Montmorency. Le garde des sceaux Châteauneuf qui avoit été page du connétable,

père du duc, présidoit le tribunal. Montmorency ne le récusa pas : il fut amené le 27 devant les juges, et interrogé le même jour.

* C'est un exemple instructif pour tous les états, que la mort d'un grand qui sait allier l'humanité chrétienne à la noblesse des sentimens, et qui se présente au supplice sans bassesse et sans arrogance. Ainsi finit le duc de Montmorency. Son procès ne fut pas long, parce qu'il ne chercha pas à chicaner sa vie. Dès la première réponse, il s'avoua coupable; et, sans descendre à des prières qu'il regardoit comme inutiles, quand on lui demanda à l'interrogatoire « s'il reconnoissoit sa faute, s'il s'en repentoit, s'il n'étoit pas disposé à en demander pardon à Dieu et au roi, » il répondit simplement : « Si le roi me fait grâce, je le servirai mieux que jamais, et je ne le souhaite que pour employer le reste de mes jours et de mon sang pour son service, et pour réparer les manquemens que je reconnois avoir faits. »

Cette tranquillité, cette modération, signes d'une grande âme, ne se démentirent point. Il conversa avec ses amis, écrivit à sa femme, régla quelques affaires, pardonna à ses ennemis, dit adieu à ses gens, et ne parut dans

* Brienne, t. II, p. 79; Mém. d'Orléans, p. 211; Mém. de Montmorency, pag. 209; Vie du même, p. 228; Journ. de Richel., deuxième part., p. 365.

toutes ses actions ni troublé ni abattu. Il réserva toute sa sensibilité pour déplorer les fautes qu'il avoit commises contre Dieu ; et son repentir égala sa confiance.

Le soir du 29 octobre, l'armée entra dans Toulouse, qui se remplit de troupes. Aussi affligées que le peuple, elles paroissoient n'exécuter qu'à regret les ordres donnés pour prévenir toute espèce de mouvement. Ces précautions n'empêchèrent pas les habitans de se livrer ouvertement à leur douleur. On en vit qui couroient dans les rues comme des insensés, et qui s'écrioient du ton du désespoir : « Qu'on prenne tous nos biens, qu'on nous tue nous-mêmes, et qu'on lui laisse la vie ; » d'autres, n'osant blâmer le roi ni son ministre, s'élevoient contre le tribunal. « Cependant, dit Siri, il n'y avoit pas de juges qui ne l'eussent condamné, ni de roi, ajoute-t-il, qui ne lui eût fait grâce. »

On prétend que Louis y étoit disposé ; mais son ministre insista si fortement dans le conseil sur les inconvéniens de l'indulgence, et sur la nécessité d'un exemple qui importoit à la tranquillité de l'état, qu'il se fit une loi d'être inflexible. En vain le peuple sous ses fenêtres, et les courtisans autour de lui, tous fondant en larmes, implorèrent à genoux le pardon d'un héros qui eût réparé ses fautes, le roi demeura inébranlable ; en vain la prin-

cesse de Condé, sœur du prisonnier, tâcha de se jeter à ses pieds : pour rester inexorable, Louis fut inaccessible, et le cardinal, de son côté, refusa de se prêter à aucune démarche auprès du monarque, disant toujours qu'elles seroient inutiles. On remit à la famille la confiscation des biens prononcée par l'arrêt, et on permit quelques adoucissemens dans l'exécution du supplice ; mais la piété de Montmorency l'empêcha de profiter de cette dernière grâce.

Les détails de sa mort édifiante sont consignés dans une relation qui fut alors rendue publique. On y voit qu'il ne voulut pas user de la permission qui lui avoit été donnée, de n'avoir pas les mains liées en allant au supplice : « Un grand pécheur comme moi, dit-il, ne peut mourir avec assez d'ignominie. » Il se dépouilla lui-même de ses habits superbes, qu'il lui étoit libre de garder. « Oserois-je bien, dit-il, étant criminel comme je suis, aller à la mort avec vanité, pendant que mon Sauveur innocent meurt tout nu sur la croix? » Toutes les actions de sa dernière journée furent ainsi marquées du sceau du christianisme. Il étoit si plein de confiance, qu'il sembloit plus désirer la mort que la craindre : aussi ne lui échappa-t-il ni plainte ni murmure sur une fin si tragique. Il s'avança vers l'échafaud avec fermeté, mit sa tête sur le

billot, dit au bourreau d'une voix haute : « Frappe hardiment ; » et reçut le coup en recommandant son âme à Dieu. Il n'avoit que trente-huit ans. En lui finit la branche cadette de la maison de Montmorency, si féconde en héros. Sa femme, encore jeune, alla s'enfermer à Moulins, dans un couvent de religieuses, où elle fit élever un magnifique mausolée à son époux, dont elle avoit, en grande partie, causé le malheur. Elle ne cessa de le pleurer jusqu'à sa mort, qui ne vint que dans un âge assez avancé terminer ses regrets.

Il semble que tout auroit dû finir par la punition d'un chef si illustre ; mais le conseil du roi ne s'en tint pas là ; il poursuivit tous ceux qu'on soupçonna d'avoir eu part à la rébellion. Ils étoient en grand nombre, de tous les états : évêques, guerriers, magistrats. Les premiers, sur la demande formelle de Richelieu, furent jugés par une délégation de commissaires nommés par le pape, délégation contre laquelle protesta depuis le clergé de France, en 1650. Un seul évêque, celui d'Albi, d'Elbène, fut destitué et relégué dans un monastère. Des autres complices, plusieurs portèrent leur tête sur l'échafaud. Entre ceux auxquels on laissa la vie, les uns furent enfermés ou exilés, les autres, privés de leurs dignités et confinés dans leurs maisons,

y traînèrent une vie obscure. Il est douteux si cette sévérité, étendue à tant de personnes, ne fit pas plus de mal que de bien. Si ces punitions n'avoient pas persuadé au grand nombre que le cardinal étoit incapable d'indulgence, peut-être quelques-uns se seroient-ils efforcés d'effacer, par une meilleure conduite, le souvenir de leur révolte. Mais, croyant qu'on ne gagneroit rien à se corriger, chacun s'entretint dans sa haine, et la garda pour des temps plus favorables. La rigueur de Richelieu aigrit les ressentimens, et elle servit de prétexte à la nouvelle évasion du duc d'Orléans.

* Quand il fut arrivé dans le lieu indiqué pour sa demeure, ceux qui n'avoient pas craint de le déshonorer, en souffrant qu'il abandonnât le duc de Montmorency, furent les premiers à le presser de venger sa mort. « Il crut, dit le président Hénault, céder au ressentiment qu'il en avoit, pendant qu'il ne cédoit qu'aux conseils de Puy-Laurens. » Ces conseils n'étoient pas dictés par le désir de rétablir l'honneur de son maître, mais par l'intérêt particulier des favoris. Ils ne purent voir la sévérité dont on usoit à l'égard de leurs complices, sans appréhender pour eux-mêmes ; et ils ne trouvèrent pas de meilleure sauvegarde contre la punition, que l'éloignement. Ils partirent le 6 novembre. Leur éva-

* Montrésor, p. 1.

sion ne fit pas grande sensation en France. Les esprits y étoient comme en suspens, à l'occasion d'une maladie très-dangereuse dont le cardinal fut attaqué. Le garde des sceaux, Châteauneuf, eut l'imprudence de s'en réjouir, de laisser éclater le désir de le remplacer dans le ministère, et la hardiesse d'y travailler. Ce projet se forma entre des personnes que Richelieu, mourant, se seroit imaginé être plus occupées à le regretter qu'à partager ses dépouilles.

[1633] * C'étoit la compagnie ordinaire du cardinal ; une société de jeunes agréables, de femme aimables, avec lesquels il alloit souvent se délasser des travaux du ministère. Ses assiduités dans un cercle si peu assorti à sa gravité ont fait soupçonner qu'il y étoit attiré par un goût vif pour madame de Chevreuse. Cette dame ne l'aimoit pas, mais elle paroissoit flattée de la préférence qu'il lui donnoit, et elle lui marquoit en public des égards dont elle se dédommageoit en particulier avec ses confidens. Il étoit leur jouet sans le savoir. La jeune reine, liée à cette troupe badine, triomphoit de tout ce qui jetoit du ridicule sur le prélat qu'elle détestoit. Ce

* Merc., t. XVIII; Bassomp., t. III, p. 358; Motteville, t. I, p. 65; La Porte, p. 175; Journ. de Rich., prem. partie, p. 59; Mém. rec., t. VII, p. 593.

fut elle qui ménagea l'agrément de Richelieu pour le retour de la duchesse après ses aventures avec Buckingham et Montaigu. Le public malin remarqua que le ministre, inexorable pour tous les autres, ne s'étoit pas trop fait prier pour elle. On avoit observé auparavant que, dans les informations contre Chalais, il s'étoit glissé des questions qui déceloient le rival piqué, et que cette dame, coupable au moins de conseils, n'avoit été punie que par une retraite, assez douce, dans ses terres. Les mêmes observations eurent lieu sur ce qui se passa à la convalescence du cardinal. Ce fut le réveil du lion. Trop instruit de ce qui s'étoit fait pendant sa maladie, il bannit, emprisonna, proscrit : madame de Chevreuse se sauva en Espagne; Châteauneuf, privé des sceaux qui furent confiés à Pierre Seguier, alla passer de tristes jours dans le château d'Angoulême, où ce ministre le retint prisonnier tant qu'il vécut; mais le plus maltraité ne fut pas l'ambitieux, ce fut l'homme aimable, le chevalier de Jars, de la maison de Rochechouart, qui pouvoit être soupçonné de plaire à la duchesse plus que l'homme de robe. Il fut arrêté en hiver, et renfermé dans les cachots de la Bastille, où il resta onze mois, et où ses habits pourirent sur lui. Il fut ensuite conduit à Troyes. On y créa une chambre composée du présidial de la ville et

de quelques juges voisins, présidés par le sieur de La Feymas, intendant de la Champagne.

* Si on en croit les Mémoires de La Porte, cet homme, qu'on appeloit le bourreau du cardinal, étoit un de ces esclaves de la fortune qui ne connoissent de droit que la volonté du maître. Indifférent sur les moyens de remplir les intentions du ministre, il s'abaissoit à tout pour le servir. S'agissoit-il d'arracher un aveu à un accusé, il employoit les promesses, les menaces, les mensonges, les questions captieuses. Si l'adresse ne suffisoit pas, le traître en venoit aux prières et aux larmes; il s'attendrissoit sur le sort de l'infortuné, il l'embrassoit affectueusement, le conjuroit de ne se pas perdre par l'obstination à se taire. Puis, reprenant l'air sévère d'un juge inexorable, il présentoit les instrumens de la torture, les faisoit toucher aux prisonnier, en expliquoit les usages et les douloureux effets, n'avoit pas honte d'invoquer le témoignage du bourreau, dont il partageoit ainsi l'odieux ministère.

Voilà l'homme auquel le commandeur de Jars fut livré. Il subit quatre-vingts interrogatoires, sans laisser rien échapper dont on pût tirer des charges contre lui ou ses amis. On auroit voulu trouver des correspondances avec l'Espagne ou avec les réfugiés de Bruxel-

La Porte, p. 1760.

les. Les questions roulèrent principalement sur le commerce que la jeune reine pouvoit entretenir avec sa famille ; on lui demanda si elle avoit fait passer des lettres à Madrid ou ailleurs, ce qu'elles contenoient, s'il n'y étoit pas parlé d'affaires d'état, du roi, du ministre. On prétend que Richelieu désiroit fortement de la trouver en défaut à cet égard, afin de la rendre suspecte, et qu'elle eût besoin de lui pour se réconcilier avec son mari. Étrange manière de se faire valoir auprès des personnes qu'on veut gagner! Mais toute l'adresse insidieuse de La Feymas, toute sa malheureuse habileté à faire des coupables, échoua contre la fermeté et la présence d'esprit du commandeur. Il bravoit son juge, lui reprochoit hardiment ses mensonges et ses duplicités artificieuses, qu'il nommoit lâchetés.

Le président, n'ayant pu se refuser aux instances du prisonnier qui demandoit à entendre la messe le jour de la Toussaint, le fit conduire, sous bonne escorte, à l'église des Jacobins de Troyes, où il se trouva lui-même. Le commandeur, qui avoit son dessein, épie La Feymas, prend le temps où il revenoit de la sainte table, les yeux baissés et l'air contrit, s'élance à travers ses gardes, prend l'intendant à la gorge, et le secouant fortement: « Voici, s'écrie-t-il, scélérat! voici le moment de confesser la vérité. Puisque tu as ton

Dieu sur les lèvres, reconnois mon innocence, et avoue ton injustice à me persécuter. Puisque tu fais mine d'être chrétien, il faut ici en faire l'action : sinon je te renonce comme juge, et je prends tous les assistans à témoins que je te récuse comme tel. » L'église étoit pleine ; chacun se précipite auprès de l'autel pour être témoin de cette scène violente. En vain les gardes veulent les séparer, le commandeur tient ferme ; et quoique La Feymas fût très-redouté, les spectateurs n'étoient pas pour lui, et le faisoient connoître par leurs murmures. Tout autre auroit cédé à la circonstance et se seroit récusé ; mais, sans se déconcerter, il répond au commandeur d'un ton doucereux : « Monsieur, ne vous inquiétez pas, je vous assure que monsieur le cardinal vous aime ; vous en serez quitte pour aller en Italie : mais vous voudrez bien qu'on nous montre auparavant de petites lettres écrites de votre main, qui vous feront voir que vous êtes plus coupable que vous ne dites. » Pareille insinuation n'étoit pas capable de le rassurer. Richelieu, au rapport de madame de Motteville, disoit « qu'avec deux lignes de l'écriture d'un homme, on pouvoit faire le procès au plus innocent, parce qu'en y ajustant les affaires on y faisoit trouver facilement ce qu'on vouloit. » Aussi, quand le commandeur entendit parler d'écritures, il se crut

perdu : mais il s'arma d'un nouveau courage.

Après bien des tentatives inutiles pour arracher de lui des aveux qu'on désiroit, les juges, sur l'assurance qui leur fut donnée que la mesure qu'on attendoit d'eux n'étoit qu'une ruse pour obtenir enfin des révélations, le condamnèrent à avoir la tête tranchée dans la place du marché de Troyes. On lui promit alors sa grâce ; on le présenta à la question. Mais, craintes et espérances, rien ne fut capable de lui faire rompre le silence. Il fut conduit au lieu du supplice, monta sur l'échafaud, fut livré à l'exécuteur, qui lui lia les mains et qui lui banda les yeux. Lorsqu'il n'attendoit plus que le coup de la mort, on lui apporta sa grâce. La Feymas voulut profiter de ce moment pour le faire parler. « Maintenant que vous éprouvez la bonté du roi, lui dit-il d'un ton affectueux, confessez ce que vous savez des intrigues de Châteauneuf. — Vous voulez, répondit le commandeur, profiter de mon étonnement pour me faire parler contre mes amis ; mais ce que la crainte n'a pu faire, sachez que toutes vos caresses ne l'obtiendront pas. » Il fut reconduit en prison, où il resta quelques années, et il eut ensuite permission de voyager. Il ne resta au cardinal que la honte d'une manœuvre indigne de la majesté du trône, et qu'on peut regarder comme un épouvantable abus

d'autorité. La conduite des juges fut très-inique et très-répréhensible; car, quoiqu'on dise, pour sauver leur honneur, que La Feymas leur montra, avant le jugement, la grâce de l'accusé, ils risquoient toujours et leur honneur et leur conscience en exposant à la mort un innocent, sur une garantie qui pouvoit être révoquée. Aussi le commandeur disoit-il qu'il n'avoit obligation de la vie qu'à la justice du cardinal, et que, s'il l'avoit exigé, les lâches l'auroient fait mourir.

Cependant le mariage de Monsieur étoit devenu public. Le roi le fit déclarer nul au parlement; et, sur l'avis de Richelieu, il marcha en Lorraine, à la tête d'une armée, pour punir le duc de sa connivence avec Gaston, et de sa mauvaise foi dans l'exécution du traité de Liverdun. En effet le duc procuroit frauduleusement des soldats à l'empereur et au roi d'Espagne, par le licenciement fictif d'une partie de ses troupes, ou par la désertion favorisée de celles qu'il s'étoit imposé de mettre à la disposition de la France. Cependant quand il vit qu'on l'attaquoit vivement, et que le duché de Bar étoit envahi; il envoya le cardinal de Lorraine son frère à Pont-à-Mousson pour négocier. Il offroit de remettre sa sœur au roi, et de lui livrer encore pour un temps, en gage de sa fidélité, quelques-unes des places du du-

ché. Mais il n'offroit point Nanci, dont le roi réclamoit le dépôt; et, sur le refus que fit Charles d'y consentir, on commença l'investissement de cette ville, où la duchesse d'Orléans se trouvoit renfermée. Les négociations néanmoins ne furent pas interrompues, et Richelieu s'y prêtoit d'autant plus volontiers que l'approche de l'automne lui faisoit craindre d'échouer dans le siége. Le cardinal de Lorraine prit occasion de ces dispositions pacifiques pour procurer d'abord l'évasion de Marguerite. Obligé d'aller sans cesse au camp du roi, il avoit obtenu un passe-port pour lui et pour les gens de sa suite; la princesse, déguisée en homme, en profita pour sortir avec lui dans sa voiture; elle trouva des guides et un cheval dans un bois voisin, gagna Thionville en un jour, et rejoignit son époux à Bruxelles.

Le mécontentement du roi à cette nouvelle avoit fait rompre d'abord toutes les conférences; l'intérêt et le désir d'entrer au moins en possession de la place les firent renouer. Le duc Charles, cantonné dans les montagnes des Vosges, autorisa son frère à céder la nouvelle ville, et lui recommanda d'user de tous les délais qu'il pourroit faire naître, parce qu'il attendoit une armée espagnole qui partoit d'Italie. Le roi rejeta l'offre, et voulut absolument la vieille ville avec la nou-

velle. Le cardinal en instruisit son frère qui, le 6 septembre, accéda enfin aux propositions qu'on lui fit. Il consentoit à renoncer à son alliance avec la maison d'Autriche, à servir le roi envers et contre tous, à remettre sa sœur entre ses mains jusqu'à la décision du pape sur la validité de son mariage, et à livrer enfin sa capitale sous trois jours. Mais, ne cherchant qu'à gagner du temps, il étoit déterminé d'avance à n'exécuter aucune de ces conditions, et il avoit fait prévenir le gouverneur de Nanci de ne rendre effectivement cette ville que sur de nouveaux ordres, reconnoissables à une marque convenue. Aussi, les trois jours écoulés, la ville n'ouvrit-elle pas ses portes. Il fallut recourir à l'expédient hasardeux d'un siége en règle, et non sans une violente inquiétude de la part de Richelieu.

Il ne renonça pas encore pourtant à son premier dessein. Il députa vers le cardinal de Lorraine, et lui fit exposer que, malgré la juste indignation du roi, il étoit encore des moyens de rapprochement; il l'engagea à conférer de nouveau avec son frère, et il obtint de s'aboucher lui-même avec le duc. L'entrevue eut lieu à Charmes. Richelieu insista sur le dépôt de Nanci, jusqu'au terme de la guerre d'Allemagne, ou de la conciliation des différends entre le roi et lui; il lui offroit d'ailleurs d'y continuer sa résidence, et promettoit que

cette ville lui seroit rendue aussitôt que lui-même remettroit sa sœur entre les mains du monarque. Quelque pressé que fût le duc, par le défaut du secours espagnol qui n'arrivoit pas, il se refusoit à des conditions qu'il trouvoit intolérables, et se proposoit de regagner ses montagnes, lorsque Richelieu, qui commençoit aussi à perdre l'espoir de s'emparer de la ville assiégée, s'il ne l'obtenoit de gré à gré, et si le duc, par conséquent, se retiroit sans conclure, affecta de se plaindre amèrement de la limitation de ses pouvoirs, qui ne lui permettoient pas d'accorder davantage, et fit entrevoir en même temps au duc la possibilité d'obtenir des conditions meilleures de la part du roi, s'il témoignoit lui-même assez de confiance pour en conférer personnellement avec lui. Pour la seconde fois, le duc donna dans ce piége grossier. Il se rendit au quartier de Louis, et en fut parfaitement accueilli ; mais lorsque le soir il voulut prendre congé pour se rendre à Nancy, il ne tarda pas à reconnoître, à la nature des instances qui lui furent faites pour rester, qu'il étoit véritablement prisonnier. Pour sortir de ce mauvais pas, il voulut acquiescer à toutes les volontés du ministre, et Nanci fut ouvert au roi le 24 septembre. Le duc, qui avoit la liberté d'y demeurer, préféra d'aller s'établir à Mirecourt ; et quatre

mois après, pour n'être point tenu à l'exécution d'un traité dont il étoit aussi honteux qu'indigné, il abdiqua en faveur du cardinal Nicolas François son frère, qui remit aussitôt le chapeau, et qui, sans attendre la dispense du pape, épousa la princesse Claude, sœur de la duchesse Nicole. Au bout de deux mois ce dernier, se trouvant prisonnier dans ses états, s'évada de Nanci avec sa femme le premier avril, tous deux déguisés, et une hotte sur les épaules; ils trompèrent ainsi la vigilance de leurs gardes, entrèrent ce jour même en Franche-Comté, et de là passèrent en Italie, laissant leurs états à la merci de la France.

[1634] * Pendant que l'armée étoit encore devant Nanci, le cardinal qui, quelque temps auparavant, avoit fait refuser à la reine mère, tombée malade à Gand, Vautier son médecin, détenu à la Bastille, fit condamner au dernier supplice Jean Alpheston et Blaise Buffet, domestiques de Marie, comme atteints et convaincus d'être venus en France à l'effet de l'assassiner; et, pour achever de la diffamer, il fit reconduire à Bruxelles les chevaux de l'écurie de la reine sur lesquels ils étoient venus en Lorraine. Plusieurs François, réfu-

* Mém. rec., t. VIII, p. 1; Aubery, mém., t. I, p. 422; La Haie, p. 818; Jugement sur la Préface, p. 637.

giés en Flandre, furent compris dans l'arrêt, notamment le père Chanteloube, confesseur de la reine, comme auteur et instigateur du crime. Ces hostilités réciproques ne disposoient pas les esprits à la réunion, que Marie de Médicis commençoit à désirer sincèrement. Des brouilleries que Richelieu est soupçonné d'avoir fomentées par ses ministres partagèrent à Bruxelles les cours de la mère et du fils. Fatiguée de ces divisions et de l'état précaire où elle vivoit, cette princesse fit des instances pour être reçue en France. Elle ne demandoit plus, comme autrefois, son rang à la cour et une part dans le gouvernement : Marie se contentoit d'habiter quelque château dans la province qui lui seroit indiquée, d'une somme pour payer ses dettes, d'un revenu tel qu'on voudroit le fixer, et, ces grâces, elle consentoit humblement de les recevoir de la main du ministre, et de lui en avoir obligation. L'Espagne espéroit tirer avantage du séjour de la reine mère et du duc d'Orléans dans ses états de Brabant, et c'étoit aussi la crainte du cardinal; mais il désiroit beaucoup plus rappeler en France Gaston, héritier présomptif de la couronne, que Marie, qui, restée seule, ne pouvoit lui donner beaucoup d'inquiétude. On peut donc croire que, s'il prêta l'oreille aux propositions de la reine, ce fut moins

dans l'intention de la satisfaire que pour exciter de la jalousie entre ses partisans et ceux de Gaston, et amener le prince à traiter séparément, sans parler de sa mère. La discorde entre les ennemis du prélat lui facilita l'exécution de ce projet.

* Lorsque le duc d'Orléans se fut évadé de France, après avoir sacrifié Montmorency, la reine mère le reçut comme un fils qui venoit partager ses malheurs, et qui pouvoit lui servir de consolation et d'appui : elle vit qu'il souhaitoit que son mariage avec la princesse Marguerite fût reconnu, et elle se prêta à ses désirs. Marie de Médicis reçut auprès d'elle cette jeune épouse, échappée de Nanci malgré les troupes françoises dont elle étoit environnée, la traita comme sa fille, approuva le mariage de son fils ; et l'archevêque de Malines, appuyé d'une consultation de l'université de Louvain, le ratifia, pendant que le parlement de Paris le déclaroit nul, et que l'assemblée du clergé de France, consultée l'année suivante sur la même question, et s'autorisant non des lois, mais des coutumes, en prononçoit aussi la nullité. On soupçonne que la reine mère se porta à cet éclat, moins encore pour obliger son fils que pour faire dépit au cardinal, en lui ôtant l'espérance de

* Merc., t. XXII; Montglat, t. I. p. 73; Mém. d'Orléans, p. 169; Montrésor, t. I, p. 56.

marier madame de Combalet sa nièce au duc d'Orléans ; honneur auquel on prétend que l'oncle ne cessa d'aspirer. Mais si la reine ressentit une satisfaction intérieure de faire de la peine à son ennemi, elle en fut bien punie par les obstacles que cet ennemi opposa à son retour en France.

Louis XIII fut personnellement piqué de la hauteur avec laquelle sa mère bravoit son mécontentement, et approuvoit avec affectation un mariage qu'elle savoit lui déplaire. Cette disposition l'empêcha de trouver trop dures les conditions que son conseil, dirigé par le cardinal, proposa pour le rappel de la reine. On lui demandoit d'éloigner d'elle et de ne pas ramener en France l'abbé Fabroni, le faiseur d'horoscopes ; l'abbé de Saint-Germain, auteur d'une multitude de libelles ; le père Chanteloube, ennemi déclaré de Richelieu ; et enfin la dame du Fargis, qu'on regardoit comme l'âme de toutes les intrigues. La reine répondit que son honneur ne lui permettoit pas d'abandonner des serviteurs fidèles qui s'étoient sacrifiés pour son service ; que, retirés avec elle dans quelque coin de province, ils ne seroient capables ni de troubler l'état ni de donner de l'ombrage, et qu'elle s'engageoit à les retenir dans les bornes de l'obéissance et de la soumission. Le conseil de France ne se contenta pas de ces pro-

messes, et déclara que, sans ce point, il n'y avoit pas d'accommodement à espérer. Sans doute le ministre se flattoit que la reine ne passeroit jamais sur cette difficulté; mais on trouva un biais pour l'éluder : les personnes notées déclarèrent que, pour assurer la tranquillité de leur maîtresse, elles étoient prêtes à se retirer d'elles-mêmes, et à aller vivre dans les pays étrangers. A cette proposition, grande joie du cardinal, grande satisfaction de ce qu'il peut espérer que la bonne intelligence entre la mère et le fils va enfin se rétablir. « Mais, dit-il, il ne faut pas faire les choses à demi : ces personnes s'étant rendues coupables de calomnies atroces, de complicité dans des projets d'assassinat, de faux horoscopes, et de prédictions qui ont mortifié le roi, la reine ne montreroit pas à son fils un vrai retour de tendresse; ce ne seroit pas donner au royaume et à l'univers l'exemple d'un désaveu nécessaire, que de ne pas permettre que ces criminels, qui ont abusé de sa confiance, soient punis, et elle ne peut se dispenser de les abandonner à la justice du roi. Marie se récrie contre une condition si révoltante; Richelieu s'étonne qu'elle la trouve extraordinaire. Il tient ferme contre elle; et, en même temps, pour séparer Gaston de sa mère, il accompagne les propositions qu'il fait faire à Monsieur de tous les adou-

cissemens qui peuvent les rendre acceptables.

Richelieu savoit que ce prince ne se conduisoit que par l'inspiration de ses favoris; c'étoit toujours Puy-Laurens qui tenoit le premier rang auprès de lui : le ministre le recherche, le flatte, lui fait offrir une de ses cousines en mariage, un duché, et d'autres avantages. Puy-Laurens se laisse enchanter par les promesses séduisantes du cardinal; il renonce à épouser la sœur de Marguerite, la princesse de Phalsbourg, qui, devenue libre par la mort de son mari, s'étoit aussi sauvée de Nanci à travers les armées françoises, et lui offroit sa main. Tout dévoué à l'adroit ministre, il persuade à son maître d'accepter les offres qu'on lui fait, et lui remontre que, si sa mère veut se perdre en refusant d'abandonner ses gens, il n'est pas obligé, par complaisance pour son obstination, de renoncer aux grâces de toute espèce que la faveur de son frère lui prépare en France. De leur côté les Espagnols, qui se doutoient que le duc d'Orléans alloit leur échapper, imaginèrent de le lier à eux par un traité. Gaston y consentit, afin de ne pas laisser apercevoir ses démarches; mais il en avertit le roi. Puy-Laurens ne réussit pas aussi bien à cacher aux réfugiés de la cour de la reine son commerce avec le ministre. Il y eut des explications, des froideurs, des picoteries; on s'in-

sulta, on s'envoya des cartels; on se battit. La mère prit un ton d'autorité sur le fils; le fils ne voulut pas se laisser gouverner : il se passa entre ces deux personnes des scènes vives. Enfin, peu s'en fallut que, victime de la jalousie ou de la politique, Puy-Laurens ne finît ses jours d'une manière tragique à Bruxelles.

* Comme il montoit le grand escalier du palais, un coup de carabine part, blesse deux personnes à ses côtés, une balle l'effleure lui même à la joue; l'assassin se sauve et laisse sa casaque, qui étoit de la livrée du duc d'Elbeuf. En conséquence, les premiers soupçons tombent sur le duc, qu'on savoit être ennemi personnel de Puy-Laurens. Mais bientôt on trouva de l'affectation dans l'oubli de cette casaque, et les conjectures se tournèrent sur différentes personnes : sur la princesse de Phalsbourg, qui avoit à venger son amour dédaigné, et sur le père Canteloube, le plus déclaré, entre les confidens de la reine mère, contre l'accommodement particulier du duc d'Orléans. Ce fut à lui que Monsieur s'arrêta; et, quand il parloit de cette aventure, il ne l'appeloit jamais que *la Chanteloubade*. Richelieu eut aussi sa part des soupçons. Mais, loin d'avoir intérêt à se défaire de Puy-Laurens, le cardinal devoit désirer de le con-

* Mém. d'Orléans, p. 244.

server, puisque ce n'étoit que de lui qu'il espéroit le succès de ses démarches auprès de Gaston.

Elles réussirent à son gré. La reine mère, toujours fixe dans la résolution de ne point livrer ses confidens à une mort certaine, privée d'ailleurs de l'appui de son fils, qui lui auroit donné des espérances tant qu'ils auroient fait cause commune, se trouva dénuée de tout espoir d'accommodement. Gaston se sauva furtivement de Bruxelles; il craignoit les Espagnols, qui, sans violer le droit de l'hospitalité, auroient pu l'arrêter, comme infracteur du traité qu'il venoit de conclure avec eux. Il ne parla pas de sa fuite à sa femme, qu'il recommanda par lettre à la reine sa mère, et, en deux jours, il arriva à la cour, où le roi le reçut comme s'il venoit de faire un voyage de plaisir. Le cardinal, charmé d'avoir enlevé aux ennemis de la France l'héritier présomptif de la couronne, lui donna des fêtes magnifiques. On remarqua que le prélat, attentif à ses intérêts, profita de la confiance qu'inspire le plaisir pour tirer de Gaston ses secrets. Il commença ensuite à le harceler sur son mariage. On le mit aux prises avec Bouthillier, secrétaire d'état, deux docteurs de Sorbonne, trois jésuites, le général de l'oratoire, le père Joseph, et Mazarin, nonce du pape. Ils vou-

urent lui persuader que son mariage étoit nul ; mais il en soutint la validité avec une fermeté qui ne lui étoit pas ordinaire. Cette résistance donna de l'humeur à Richelieu, qui différa quelque temps l'exécution des promesses faites à Puy-Laurens, persuadé que c'étoit lui qui inspiroit cette vigueur à son maître ; mais enfin le ministre crut devoir combler le favori, pour voir s'il viendroit à bout de le gagner. Le prix du duché promis fut compté, l'achat s'en fit, le mariage se conclut avec la demoiselle de Pont-Château, cousine du cardinal ; et Puy-Laurens se trouva tout à coup possesseur de six cent mille écus de rente, duc et pair, et proche parent de Richelieu.

[1635] * Cet état florissant dura à peine deux mois, et fut suivi du revers le plus accablant. Monsieur s'étoit retiré à Blois, où il menoit une vie privée, concentré entre quelques confidens intimes, qui ne laissoient rien transpirer de ses occupations ni de ses amusemens. Cette espèce de mystère inquiéta Richelieu ; il fit tous ses efforts pour engager Puy-Laurens à l'instruire secrètement de ce qui se passoit, jusqu'à lui offrir des gouvernemens, le bâton de maréchal de France et le commandement des armées. Il l'avertit aussi,

* Mém. rec., t. VIII. p. 203 ; Bassomp., liv. 3, p. 372.

et le pria d'éloigner de lui Coudrai-Montpensier et quelques autres gentilshommes qui passoient pour gens d'exécution, et dont le séjour auprès du duc d'Orléans ne plaisoit pas au cardinal; enfin, il revint à la charge pour obtenir du favori qu'il arrachât à son maître un consentement à la dissolution de son mariage. Puy-Laurens tiroit en longueur; et, pendant qu'il espéroit gagner du temps, il passa par Blois des Espagnols qu'il avoit connus à Bruxelles, et qui furent reçus en amis. Richelieu profita de cette circonstance pour rendre suspectes au roi les dispositions de son frère, en lui faisant entendre que ces liaisons, dont Puy-Laurens serroit les nœuds, pouvoient être de la plus grande conséquence au moment d'une rupture que l'on méditoit. Ces observations parurent justes, et la perte de Puy-Laurens fut résolue.

Il s'agissoit de le tirer de Blois, d'où on savoit qu'il ne sortiroit pas sans son maître. On fit à la cour, à l'occasion du carnaval, de grands préparatifs de fêtes auxquelles le roi les invita. Puy-Laurens, surtout, bien fait et bon danseur, devoit y jouer un des premiers rôles. Arrivant au Louvre le premier février, après midi, pour répéter un ballet, il fut arrêté et conduit à Vincennes; plusieurs de ses amis éprouvèrent en même temps le même sort, et on les conduisit en différentes

prisons. Le duc d'Orléans fut atterré de ce coup. Il ne montra pas d'abord tout son ressentiment parce qu'il craignoit pour lui-même ; il se contenta seulement de dire au roi qu'il ne demandoit pas de grâce pour son favori s'il étoit coupable, mais qu'il le conjuroit de ne pas se laisser prévenir ; et, après avoir recommandé le prisonnier aux bontés de son frère, il reprit tristement le chemin de Blois. Puy-Laurens ne survécut pas long-temps à sa disgrâce. Il mourut dans le mois de juillet, d'une maladie causée par l'ennui de sa prison. Gaston le regretta sincèrement. Tant qu'il vécut, le prince ne voulut pas entendre à recevoir un autre favori de la main du cardinal, encore moins à recevoir le cardinal lui-même, qui tâchoit, par toutes sortes de souplesses, de s'insinuer dans la confiance de Monsieur, afin de gouverner le cadet comme il gouvernoit l'aîné. Au défaut de ce moyen de conduire le prince, Richelieu en employa un dont Gaston ne se trouva pas mieux : ce fut de lui composer une maison, chancelier, secrétaire, gentilshommes, tous dévoués au ministre ; de sorte que le duc d'Orléans se trouvoit comme prisonnier au milieu de son monde. Ainsi, fêtes, plaisirs, alliances, tout servoit au cardinal pour attirer ceux dont il vouloit s'assurer. Si ce n'étoient pas des piéges, c'étoient du moins des liens qu'il rendoit des chaînes pesantes,

quand ses obligés vouloient en desserrer les nœuds.

* Le duc de La Valette, veuf de Gabrielle, fille naturelle de Henri IV, épousa aussi une demoiselle de Pont-Château; et celle-ci, comme sa sœur, eut à pleurer par la suite les malheurs de son époux, forcé de fuir dans les pays étrangers. On remarque que les obligations qu'avoit le ministre au cardinal de La Valette son ami sincère, ne l'empêchèrent pas de s'étudier à mortifier ses frères et le duc d'Epernon son père, cet ancien favori si peu accoutumé à fléchir. Il étoit gouverneur de Guyenne, et Sourdis, prélat guerrier, étoit archevêque de Bordeaux. Ce choix, disoit-on, avoit été fait pour chagriner le gouverneur. Des prétentions élevèrent entre lui et l'archevêque une querelle misérable qui aboutit à des voies de fait. D'Épernon, vieillard impatient et colère, en faisant de la canne un geste de mépris, fit tomber le chapeau de l'archevêque. Celui-ci prétendit avoir été frappé. Il excommunia le gouverneur. Le gouverneur employa tous ses amis au conseil, où l'affaire fut portée. Le roi inclinoit pour lui contre le prélat, dont les manières trop militaires déplaisoient au monarque; mais le ministre fit valoir avec chaleur, en faveur de l'archevêque, les canons et les lois de l'église. D'Épernon

* Merc., t. XX.

perdit sa cause : il eut ordre de sortir pour quelque temps de son gouvernement, de se soumettre aux censures, et il n'obtint la levée de l'excommunication qu'en se résignant à écrire une lettre d'excuse, et à écouter paisiblement la semonce que lui fit l'archevêque avant de l'absoudre. Ainsi les plus grands seigneurs s'accoutumoient à plier sous l'autorité des lois; ce qu'ils n'auroient pas fait du temps de la ligue, et pendant le foible gouvernement de Marie de Médicis. Il est vrai qu'en punissant le gouverneur de sa violence, le roi lui donna quelque consolation par la défense qu'il envoya à l'archevêque de se présenter à la cour. Cette disgrâce déplut à Richelieu, parce qu'exigeant de ses protégés le sacrifice de leur volonté, il aimoit à les en dédommager par l'approbation la plus éclatante de leurs actions.

Un corps entier, celui qui se dit le plus libre de tous, le corps des gens de lettres, éprouva cette contrainte qu'imposoit l'impérieux cardinal. Il procura l'établissement de l'académie françoise, et y attacha des revenus et des prérogatives qui ont assuré sa durée; mais il exigea d'elle la critique du Cid, tragédie de Corneille, auteur trop peu courtisan, qui ne lui plaisoit pas. Richelieu est soupçonné d'avoir composé lui-même des pièces de théâtre, ou du moins d'avoir eu beaucoup de part à la tragi-comédie de

Mirame, qui parut sous le nom de Desmarets. Elle fut mal reçue du public ; et lorsque le malheureux poëte se présenta au cardinal après la chute de sa pièce, ce prélat lui dit en homme piqué, qui prenoit à la chose le plus vif intérêt : « Eh bien ! les François n'auront donc jamais de goût ? ils n'ont pas été charmés de Mirame ! »

Mais ce désir de primer en tout, blâmable à quelques égards, est peut-être aussi la cause des entreprises qui illustrèrent la France sous le ministère de Richelieu. C'est sans doute à son ardeur pour tous les genres de gloire qu'on doit les premiers engagemens donnés au commerce maritime. Ce n'est pas que les François eussent manqué jusqu'alors du courage et des talens nécessaires pour les voyages de long cours. Il est même à remarquer qu'ils ont devancé les autres nations européennes dans la carrière des découvertes. Dès 1477, et sous le règne de Charles VI, Jean de Béthencourt, gentilhomme normand, avoit formé divers établissemens sur les côtes d'Afrique, au-delà des Canaries. La démence du monarque, les guerres de Charles VII contre les Anglois, celles de Louis XI contre ses vassaux et ses voisins, les invasions de Charles VIII et de Louis XII en Italie, les malheurs de François I, les fureurs de la ligue, tous les fléaux enfin qui affligèrent la France sans interrup-

tion pendant deux siècles, empêchèrent le gouvernement de seconder les efforts des particuliers. Les découvertes s'oublièrent, les établissemens se détruisirent, et il n'en restoit plus que de foibles vestiges quand Richelieu prit le sceptre des mers avec la qualité de surintendant du commerce et de la navigation. Alors l'émulation se réveilla. Les commerçans, sûrs d'être protégés par la marine royale que le cardinal fondoit, firent des entreprises qui réussirent. De riches négocians composèrent des compagnies dans lesquelles des personnes opulentes, et le ministre lui-même, s'intéressèrent. Tous nos établissemens dans les Antilles doivent naissance à ces diverses associations; et c'est encore sous les auspices du cardinal, près de mourir, que se forma, en 1642, la première *compagnie* dite *des Indes orientales*.

* Au milieu de ses soins pour exciter tous les genres utiles d'émulation, ou pour comprimer l'orgueil et l'indépendance des grands, le ministre avoit encore les yeux ouverts sur les ennemis du dehors; et, afin de les empêcher de prendre une part trop active aux intrigues et aux troubles du dedans, il employoit toute son adresse à les retenir occu-

* Hénault, Abr. chron. de l'Hist. de France; Pfeffel, Abr. chron. de l'Hist. d'Allemagne; Testament politique de Richelieu.

pés chez eux. Le traité de Ratisbonne avec l'Autriche, au sujet de la succession de Mantoue, n'avoit point eu son entière exécution, et il n'en étoit résulté qu'une pure cessation d'hostilités. L'empereur néanmoins en avoit recueilli l'avantage immédiat de retirer une partie de ses troupes de l'Italie, et de s'en aider pour comprimer l'essor des protestans de Souabe et de Franconie, qui, encouragés par les succès rapides du roi de Suède dans tout le nord de l'Allemagne, avoient secoué le joug de la subordination. Quant à la France, elle n'y avoit rencontré que l'utilité de son allié, et encore l'avoit-elle acheté du sacrifice de sa propre indépendance dans le choix de ses liaisons politiques. Aussi le cardinal, tout en excusant les plénipotentiaires françois, Charles Brulart, prieur de Léon, cousin issu de germain du chancelier, et le fameux père Joseph (Leclerc du Tremblay), sur les diverses appréhensions qu'ils avoient pu concevoir, et de la maladie du roi à Lyon, et de l'état où auroit pu tomber le royaume après sa mort, les désavoua-t-il comme ayant excédé leurs pouvoirs. Il fallut reprendre les négociations; et ce ne fut qu'après six mois de travaux que l'on convint d'un nouveau traité qui fut signé à Quérasque, le 6 avril 1631, et qui ne différoit du premier que par la suppression de la clause prohibitive qui

gênoit la France dans ses liaisons avec les ennemis de la maison d'Autriche. En exécution des articles stipulés, les armées évacuèrent l'Italie; mais les François avoient à peine remis Pignerol au duc de Savoie que, sous prétexte de quelques contraventions au traité par le gouverneur du Milanez, ils se firent consigner de nouveau la place par le duc; d'abord à titre de simple dépôt, et l'année suivante à titre d'achat. Ce fut l'objet d'une convention particulière avec ce prince, qui reçut en échange le marquisat d'Yvrée, détaché du Montferrat. Mazarin fut le médiateur de ce dernier traité, dont n'osèrent se plaindre ni le duc de Mantoue ni l'empereur; le premier, à cause de ses obligations envers la France, et le second, parce qu'il étoit alors trop vivement pressé par Gustave pour se faire d'autres ennemis.

L'argent de la France avoit contribué à la révolution qui s'opéroit alors en Allemagne. Louis XIII, par un traité de subsides, signé le 13 janvier 1631, à Berenwald en Brandebourg, et dont Charnacé près de Gustave, et Oxenstiern à Paris, avoient été les agens, s'étoit engagé envers les Suédois à un secours actuel de cent mille écus, et à quatre cent mille autres chaque année, pendant cinq ans. Le but de cette alliance étoit de mettre un terme à l'oppressiou de l'Allemagne, et

de rendre surtout aux protestans leur ancienne liberté, sans toutefois que les catholiques pussent être troublés à leur tour dans l'exercice de leur religion. Par cette réserve politique, Richelieu se ménageoit une réponse à ses détracteurs, et présentoit hautement ses conventions avec Gustave. « comme le remède d'un mal dont elles ne pouvoient être estimées la cause. »

Il faisoit plus au reste pour les protestans, que ceux-ci ne sembloient vouloir faire eux-mêmes. Guidés par l'électeur de Saxe, qu'ils regardoient comme leur chef, ils se refusoient à l'alliance de Gustave qu'ils craignoient, parce que ce prince leur demandoit des places de sûreté, où, en cas de revers, il pût trouver un abri; et ils attendoient l'affoiblissement mutuel des deux rivaux, pour faire pencher la balance du côté qui leur feroit les conditions meilleures. Mais, avec cette politique intéressée, ils commirent l'imprudence de se déclarer immédiatement contre l'empereur, et de réclamer de lui leurs droits à main armée. Ferdinand, accoutumé à vaincre, se réjouit d'une détermination qui lui donnoit l'espoir de les accabler; et Gustave, de son côté, attendit patiemment du sentiment de leurs pertes le conseil qui les rameneroit à lui. Tilli, en effet, qui s'étoit flatté, en pressant l'électeur de Saxe, de le

contraindre, ainsi que les protestans de Souabe, à renoncer à la ligue dont il étoit l'auteur, ne fit que le pousser dans les bras de Gustave, et leurs efforts réunis dans les champs de Leipsick y triomphèrent de ses talens. Les suites de la victoire importante qu'ils remportèrent sur lui furent, par l'électeur, la conquête de la Bohême, et par Gustave, celle de la Saxe, de la Franconie, de la Souabe, du Haut-Rhin, du Palatinat et de la Bavière enfin, dont l'électeur refusoit d'accéder à une alliance qui eût entraîné de sa part la restitution des dépouilles de Frédéric. Tilli, disputant le passage du Leck au roi de Suède, y trouva la fin de sa carrière, en sorte que rien ne paroissoit empêcher désormais Gustave d'aller camper sous les murs de Vienne, où il avoit donné rendez-vous à l'électeur de Saxe. Mais Ferdinand, sur ces entrefaites, avoit rappelé Walstein, qu'une intrigue à laquelle la France n'étoit point étrangère avoit fait disgracier. Son retour, et la lenteur ou la trahison des généraux saxons, rendirent aux armes impériales en Bohême leur ancien ascendant, et Gustave fut contraint d'abandonner ses projets sur l'Autriche pour voler au secours de son allié. Les deux armées se rencontrèrent encore, comme l'année précédente, aux environs de Leipsick; et le 6 novembre 1632,

s'engagea entre elles une bataille mémorable, à laquelle la petite ville voisine de Lutzen a donné son nom. La fortune de Walstein y céda à celle de Gustave; mais celui-ci demeura enseveli dans son triomphe, et, déjà blessé dans l'action, il reçut, comme on le tiroit de la mêlée, un coup mortel, qu'on soupçonna n'être point parti de la main d'un ennemi. Il ne laissa qu'une fille âgée alors de six ans, qui fut la célèbre Christine.

En vain le chancelier Oxenstiern fut assez habile pour retenir l'Allemagne dans l'alliance des Suédois, le prestige imposant que Gustave avoit imprimé à leurs armes se dissipa peu à peu. Walstein les battit en Silésie, en Poméranie, sur le Danube, et la mort de ce grand général, assassiné à Égra, dans l'exécution des ordres donnés par Ferdinand pour l'arrêter, n'interrompit point le cours de leurs disgrâces. La bataille de Nordlingue, livrée dans les derniers jours de 1634, y mit le comble. Assisté de quelques bataillons lorrains, amenés par le duc Charles de Lorraine, foibles débris de sa fortune passée, et des secours plus considérables que le cardinal infant, frère du roi d'Espagne, conduisoit d'Italie aux Pays-Bas où il remplaçoit Isabelle, le jeune archiduc Ferdinand, fils aîné de l'empereur, écrasa les Suédois commandés

par le maréchal de Horn et par le fameux Bernard, duc de Saxe-Weimar. Cette victoire rendit à Ferdinand son ancienne supériorité, et amena l'année suivante la paix de Prague. L'électeur de Saxe, stipulant pour lui et pour les protestans, les abandonnoit en quelque sorte, ainsi que les enfans de l'électeur palatin, à la merci de l'empereur, lorsque la France fit sa propre affaire de les protéger tous, non plus de son argent seulement, mais encore de ses troupes. C'est la quatrième et dernière époque de la guerre de trente ans.

Richelieu, à cet effet, recueille les débris de l'armée suédoise, compose avec elle, en achète les places qu'elle avoit conquises en Alsace, et qu'elle se trouvoit hors d'état de défendre, traite avec les princes allemands voisins du Rhin, et envoie sur le fleuve les maréchaux de Brézé et de La Force, et le cardinal de La Valette, pour soutenir le duc de Weimar, auquel on promettoit le landgraviat d'Alsace. Enfin, après avoir empêché par ses intrigues une trève proposée entre les provinces des Pays-Bas demeurées fidèles à l'Espagne, et les Hollandois, il conclut avec ceux-ci un traité d'alliance défensive et offensive, au cas que l'Espagne ne voulût point se prêter à leur égard à des termes raisonnables d'accommodement. Mais Philippe, in-

struit d'un accord que ne put légitimer à ses yeux la clause captieuse qui paroissoit en être le motif, s'en vengea aussitôt par la surprise de Trèves et l'enlèvement de l'électeur, lequel, à l'époque où les succès de Gustave effrayoient l'Allemagne, s'étoit mis sous la protection de la France et lui avoit ouvert ses places. Richelieu l'ayant réclamé en vain, fit rompre sur-le-champ avec l'Espagne, et quoique les mesures d'attaque et même de défense ne fussent point encore absolument prêtes, il envoya un héraut à Bruxelles pour dénoncer les hostilités, formalité négligée depuis par les puissances européennes, et qui fut employée alors pour la dernière fois. Ainsi fut allumée entre la France et les deux branches de la maison d'Autriche une guerre féconde en vicissitudes, qui dura treize ans avec l'une, et vingt-cinq avec l'autre, qui les mina et les affoiblit toutes deux, et d'où naquit en Allemagne un droit public nouveau, qui n'a cessé d'y faire loi que de nos jours.

Les hostilités eurent lieu tout à la fois dans les Pays-Bas, sur les bords du Rhin, en Italie et dans la Valteline; et partout le peu d'accord des alliés que la France s'étoit donnés déconcerta ses efforts durant le cours de cette première campagne. Elle s'étoit ouverte d'une manière brillante et qui faisoit augurer d'autres succès. Le maréchal de Châtillon se

dirigeoit sur Maëstricht, lorsqu'il rencontra près d'Avein le prince Thomas de Savoie, qu'une feinte mésintelligence avec le duc Victor-Amédée son frère avoit jeté ouvertement dans le parti des Autrichiens, et qui commandoit une division de leur armée. Celui-ci, avec des forces moitié moindres que celles qui lui étoient opposées, s'étoit flatté néanmoins de surprendre les divisions séparées de l'armée françoise et de la battre ainsi en détail. Ses mesures mal prises le firent battre lui-même, et il perdit beaucoup de monde, indépendamment de son artillerie et de ses bagages. Mais la lenteur du prince d'Orange, Frédéric-Henri, à rejoindre les François, qu'il commençoit déjà à redouter pour voisins, les empêcha de profiter de leur victoire. A peine les deux armées réunies eurent-elles menacé Bruxelles, d'où sortirent la reine et la duchesse d'Orléans, et ensuite Louvain, sous les murs de laquelle s'étoient retranchés les Autrichiens, que la disette des vivres se fit sentir parmi elles, et les contraignit de se séparer.

Il en fut de même sur les bords du Rhin. L'armée françoise, qui avoit passé sur la droite et qui d'abord avoit repoussé le comte de Galas jusqu'à Francfort, minée insensiblement, et par les rigueurs de l'hiver, et par le manque des subsistances, dans un pays

qu'imprudemment elle avoit ravagé elle-même, se vit forcée de repasser à la gauche et de gagner les Vosges avec de nouvelles pertes. Ce fut dans la pénible retraite qu'exécuta durant treize jours le corps du cardinal de La Valette, que le jeune vicomte de Turenne, maréchal de camp, de l'année dernière, frère du duc de Bouillon, et second fils de celui que l'amitié de Henri IV avoit fait prince souverain, en lui procurant la main de l'héritière de la Marck, commença à signaler les rares talens qui depuis l'ont placé au premier rang des plus grands capitaines. Les généraux françois et le duc de Weimar ne s'attachèrent plus dès lors qu'à protéger les frontières de la Lorraine, où pénétroient déjà le duc Charles et les généraux Galas, Colloredo et Jean de Werth. Louis XIII se rendit à l'armée pour défendre sa conquête, mais il n'y fit qu'une courte apparition, et regagna sa capitale, après s'être emparé de Saint-Michel. De part et d'autre on se borna à s'observer : les François, parce que la perte d'une bataille eût ouvert la Champagne aux Autrichiens, et ceux-ci, parce qu'un semblable revers n'eût pas été moins funeste à Ferdinand. Il voyoit en ce moment l'électeur de Saxe, son nouvel allié, pressé par Bannier, le plus illustre des élèves de Gustave, et il étoit menacé lui-même par

Wrangel, à qui une nouvelle trève de vingt-six ans, ménagée par Oxenstiern, entre la Suède et la Pologne, permettoit de passer de Prusse en Allemagne. Le défaut de vivres dans un pays ruiné acheva de séparer des armées qui redoutoient également de se commettre. Les François se couvrireut par la Moselle; Galas repassa le Rhin, Jean de Werth prit ses quartiers en Alsace, et Colloredo en Franche-Comté.

En Italie, le maréchal de Créqui commandoit l'armée françoise. Il avoit pour auxiliaires les ducs de Savoie, de Mantoue et de Parme. Mais le dernier seul étoit entré de plein gré dans l'alliance de la France : les deux autres y avoient été à peu près forcés. Aussi un mécontentement mutuel ne tarda-t-il pas à éclater entre le maréchal et le duc de Savoie, qui, à titre de généralissime, contrecarroit toutes les opérations des François, et qui fit manquer peut-être l'occasion d'envahir le Milanez. La campagne ne fut heureuse que dans la Valteline, où le duc de Rohan, envoyé pour intercepter la communication des Impériaux et des Espagnols par cette vallée, repoussa au nord un détachement de l'armée de Galas, qui avoit essayé de pénétrer par le Tyrol, et au midi le général Serbelloni, qui étoit venu du Milanez pour l'attaquer de concert avec les premiers.

[1636] La campagne suivante sembloit promettre plus de succès en Italie. Trente-cinq mille François, sous les ordres des maréchaux de Créqui et de Toiras, et du duc de Rohan, forçoient la mauvaise volonté du duc de Savoie à sortir d'une inaction qu'aucun prétexte ne pouvoit plus colorer, surtout dans un moment où le duc de Parme perdoit tous ses états. Il parut se déterminer à agir, mais il rejeta tous les plans qu'on lui offrit : il fallut en passer par les siens, et rien ne se trouva prêt quand il s'agit de les exécuter. De ces lenteurs affectées, il résulta que le duc de Rohan, sorti au temps convenu de sa vallée, ne se trouva point secondé, et que ses vivres étant consommés, il fut contraint de regagner les défilés, sans avoir pu rien opérer pour la cause commune. Cependant Amédée, persécuté sans relâche par Créqui, que commençoit à fatiguer une obéissance toujours malheureuse, permit enfin à l'armée de s'ébranler, et quoique trop tard pour profiter de la diversion de Rohan, on ne la dirigea pas moins sur la capitale de la Lombardie. A cet effet elle traverse le Pô, s'avance sur le Tésin, et chemin faisant s'empare du fort de Fontanetta, où fut tué le maréchal de Toiras. Les François passent la rivière, et, pendant qu'Amédée la côtoie sur la droite, ils suivent la gauche, rompent un aqueduc qui portoit ses eaux à

Milan, et y répandent les plus vives alarmes. Le marquis de Léganez, accouru pour s'opposer à des progrès ultérieurs, reconnoissant que le duc de Savoie se trouvoit sur l'autre bord, se hâte d'attaquer les François, et leur livre un combat qui dura dix-huit heures. La fatigue des combattans alloit le terminer sans que la victoire se fût prononcée pour aucun parti, lorsque le duc, achevant de passer le Tésin sur un pont qu'il y faisoit jeter quand Léganez parut, se donna le facile honneur de fixer la journée, en contraignant les Espagnols à la retraite; mais, peu jaloux de favoriser d'ailleurs la puissance des François en Italie, il fit si bien que l'avantage qu'ils obtinrent se borna à la possession précaire du champ de bataille. Une incursion des Espagnols dans le Piémont, et la diminution de l'armée françoise par les maladies et par la désertion, tandis que les ennemis s'accroissoient au contraire par des renforts qu'ils recevoient de Naples, furent des prétextes plausibles pour rétrograder et pour renoncer encore une fois aux plus brillantes espérances.

Quelques légers succès obtenus en Alsace par le cardinal de La Valette et le duc de Saxe-Weimar y faisoient une foible compensation. Les deux généraux avoient fait lever le siége de quelques places et s'étoient même emparés de Saverne; mais ils ne purent

empêcher le duc Charles de Lorraine de pénétrer en Franche-Comté, pour faire lever le siége de Dôle, investie par le prince de Condé. La Franche-Comté, ainsi que la Bourgogne, devoient, suivant des traités antérieurs, et dans la vue d'éloigner les hostilités du territoire de la Suisse, demeurer neutres dans les démêlés entre les deux couronnes. Des précautions de défense, prises par la première de ces deux provinces, servirent de motif ou de prétexte à l'accuser de manquer à la neutralité, et autorisèrent l'invasion du prince de Condé. Celle-ci, au reste, ne fut point heureuse; et quand le duc de Lorraine parut, déjà le prince levoit le siége de Dôle par ordre de la cour, qui avoit besoin de ses troupes sur un point qu'un plus grand danger menaçoit.

* Peu s'en fallut que le cardinal, qui sembloit tenir dans sa main les événemens, n'éprouvât cette année l'instabilité de la fortune. Sa puissance chancela; mais les secousses que ses ennemis lui donnèrent ne servirent qu'à l'affermir. On peut dater de cette époque l'espèce de tyrannie que le ministre exerça le reste de sa vie sur le monarque, qu'il gouverna avec la hauteur d'un serviteur qui se sent nécessaire, et qui défie, pour ainsi dire,

* Merc., t. XXI; Aubery, mém., t. I, p. 580; Mém. rec., t. VIII, p. 333.

l'indignation de son maître. C'est aussi alors qu'on commence à lui voir employer plus ouvertement les stratagèmes d'une noire politique qui l'engageoit à diviser, à brouiller, à pousser au désespoir par des vexations sourdes ceux qu'il craignoit ou haïssoit, et à les forcer, pour ainsi dire, de commettre des fautes qui les perdoient.

Richelieu croyoit avoir assez bien pris ses mesures pour éloigner la guerre du centre de la France, par les armées qu'il entretenoit chez les voisins limitrophes, en Savoie, en Navarre, en Lorraine, en Alsace. Il se flattoit aussi, par les diversions qu'il avoit habilement ménagées en Allemagne, d'occuper loin de lui les forces de la maison d'Autriche, et de la ruiner en détail. Le cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas, laisse le cardinal françois se bercer de ces espérances; il trompe sa vigilance, rassemble une armée puissante, surtout en cavalerie, et à la tête de quarante mille hommes, commandés sous lui par le prince Thomas de Savoie, le duc François de Lorraine, Jean de Werth et Picolomini, il fond avec impétuosité sur la Picardie. Plusieurs villes, mal défendues ou mal pourvues, se rendent presque sans se défendre. La cavalerie espagnole se répand en Picardie et en Champagne comme une inondation, et porte la désolation dans ces provinces. On n'avoit,

pour opposer à ce torrent qui menaçoit déjà la capitale, qu'un petit corps de troupes, ressemblant plutôt à un détachement qu'à une armée, commandé par le comte de Soissons, prince altier, que le cardinal estimoit, qui dédaigna son amitié, et qui fut victime de sa vengeance. Comme il y auroit eu trop d'affectation à laisser un prince guerrier, et le seul entre les princes françois, sans commandement, pendant que le roi mettoit cinq armées sur pied, le ministre l'avoit relégué, pour ainsi dire, avec un petit corps d'armée dans la province au-delà de l'Oise et de l'Aisne, où il ne croyoit pas que les ennemis pussent faire une irruption si dangereuse.

A la première nouvelle de cette invasion, Richelieu fit passer au prince les premiers renforts qu'il trouva sous sa main, et les envoya par le maréchal de Chaulnes et par le maréchal de Brézé son beau-frère, que Soissons n'aimoit pas. Ce prince regarda cet associé comme un homme destiné, ou à le faire échouer, ou à partager avec lui le succès, pour lui en ravir la gloire. Ces premiers secours n'auroient pu empêcher les généraux de Philippe d'avancer; mais ils préférèrent s'assurer des places qui étoient en arrière, et mirent le siége devant Corbie, la dernière place de défense, et la prirent. La conster-

nation devint extrême à Paris : nombre de bourgeois prirent la fuite, et emmenèrent au-delà de la Loire leurs femmes, leurs enfans et leurs meubles les plus précieux. On murmuroit généralement contre le cardinal. On l'accusoit d'avoir manqué de prévoyance. C'étoit lui, disoit-on, qui attiroit la colère du ciel sur le royaume, par les sentimens dénaturés qu'il excitoit dans le cœur du fils contre la mère. Le roi lui-même ne fut pas à l'abri des frayeurs enfantées par les remords, ni exempt de soupçons sur la capacité de son ministre ; et il y eut un moment où celui-ci, déconcerté et abattu, songea à abandonner le timon des affaires. On dit que ce fut le père Joseph qui le rassura. Par le conseil du capucin, il osa se promener sans gardes dans les rues de Paris. Il flatta le peuple, plaisanta de ses craintes, et se montra en homme certain des ressources et des succès. Cette assurance apparente en donna aux Parisiens une véritable. Le courage reparut, les jeunes gens de la capitale et des environs s'enrôlèrent, les corps se taxèrent pour leur équipement et leur entretien, et en peu de jours il sortit de la capitale une armée de soldats, médiocres à la vérité du côté de l'expérience, mais dont le nombre pouvoit en imposer.

Heureusement pour Richelieu, les ennemis ne surent pas tirer parti de leurs premiers

avantages. Après la prise de Corbie, ils s'amusèrent à ravager la campagne, au lieu d'aller droit à la capitale, selon l'avis que Jean de Werth en donnoit au prince Thomas. Ils pouvoient espérer, ou de la rançonner, ou de faire une paix avantageuse sous ses murs, ce qui auroit perdu le cardinal. Pour lui, il mit à profit leur inaction. Ses ordres, envoyés de tous côtés, attirèrent auprès de Louis une foule de noblesse, qui, se joignant aux milices et aux corps de troupes réglées détachées des armées les plus voisines, formèrent en peu de temps une armée très-nombreuse, bien fournie d'artillerie et de provisions de toute espèce. Il pressoit en même temps les Hollandois d'attaquer de leur côté, ou au moins de le feindre. Les Espagnols eurent peur à leur tour : ils reculèrent vers la frontière, et laissèrent Corbie, leur principale conquête, exposée aux efforts des François, qui l'assiégèrent.

* Le comte de Soissons, au moment de l'irruption du cardinal infant, avoit fait tout ce qui étoit moralement possible avec le peu de troupes qu'il commandoit ; on ne pourroit assurer qu'il conservât toujours la même bonne volonté, et que, voyant le discrédit que donnoient au ministre son défaut de pré-

* Montrésor, t. I, p. 77 ; Mém. rec., t. I, p. 413. Monglat, t. I, p. 165 ; Aubery, mém., t. I, p. 586.

voyance, et les malheurs qui en étoient la suite, il ne fût peut-être pas fâché des succès des ennemis. Mais rien ne prouve qu'il y ait contribué par sa négligence ou par de mauvaises manœuvres Cependant il eût la douleur d'apprendre que le roi le soupçonnoit d'être en grande partie cause de ses désastres. Au jugement de Soissons, le monarque ne pouvoit avoir reçu ces impressions défavorables que de son ministre, qui y trouvoit le double avantage de rejeter sa faute sur un autre, et sur un autre qu'il haïssoit. Furieux de la calomnie, le comte prend la résolution de se venger par un coup de main, et associe à son projet le duc d'Orléans.

Gaston gémissoit toujours sous la tyrannie du prélat, investi d'espions sous le nom de domestiques, contrarié dans ses goûts, qu'il falloit soumettre à l'inspection du ministre, ne pouvant donner, sans son attache, ni sa confiance, ni sa faveur, forcé de retenir sa femme reléguée loin de lui, et privé même depuis la guerre de la consolation de fournir aux besoins de la duchesse ; devoir qui lui fut interdit, sous prétexte que ce seroit faire passer de l'argent aux ennemis de l'état. Lors de l'invasion des Espagnols, Gaston suivit son frère à l'armée, et en reçut le commandement, pour éviter au comte de Soissons de prendre les ordres du cardinal. Pendant le

siége de Corbie, le roi demeura au camp avec le duc d'Orléans et le comte, chacun dans leur quartier, et le cardinal s'établit à Amiens, où se tenoit le conseil. C'est sur cette disposition que se forma le plan de l'entreprise.

Montrésor et Saint-Ibal, deux gentilshommes attachés au comte, gens de conseil et d'exécution, vont trouver le duc d'Orléans: ils lui remontrent l'espèce de honte dont il se couvre par l'esclavage dans lequel il languit; ils tâchent de le convaincre que la reine sa mère, persécutée par un ingrat domestique, beaucoup d'illustres proscrits qui errent avec elle dans les pays étrangers, et plusieurs grands du royaume renfermés dans les prisons, attendent de lui leur liberté; et que le roi même ne sera pas fâché d'être délivré d'un serviteur qui le maîtrise et lui devient odieux. Sur ces remontrances, Gaston promet d'autoriser de son nom ce qu'on fera contre le cardinal. Les conjurés, voyant qu'il seroit difficile d'arrêter le prélat, encore plus de le garder, conclurent de s'en défaire, et de ne pas remettre l'action plus loin qu'au premier jour de conseil qui se tiendra à Amiens. Ce parti pris, ils en avertissent le duc d'Orléans.

En conséquence, les deux princes allant à Amiens se font escorter de quatre ou cinq

cents gentilshommes. Ils entrent chez Richelieu. Montrésor s'approche de Monsieur, et lui demande s'il est toujours dans la même résolution. « Oui, » répond Gaston d'un ton décidé : sur cette parole, les ordres déjà donnés sont confirmés. Le conseil finit. Les princes et les ministres reconduisent le roi à sa voiture. Il part. Saint-Ibal se tenoit derrière Richelieu, prêt à frapper : d'autres conjurés environnoient le cardinal; Montrésor regarde Monsieur, et cherche son consentement dans ses yeux. Il ne falloit qu'un signe, et c'en étoit fait du ministre; mais Gaston détourne la tête, et se retire précipitamment comme un homme troublé. Le prélat voit partir les princes, et rentre chez lui tranquillement, ayant échappé, sans le savoir, au plus grand danger qu'il eût couru de sa vie.

* Les princes ne montrèrent pas grand chagrin de ce que le projet n'avoit pas été exécuté. Ils comprirent sans doute qu'un assassinat, quel qu'en soit le motif, est toujours une action basse et odieuse. Mais, en abandonnant ce moyen, ils persévérèrent dans la résolution d'employer tous les ressorts de la politique pour détruire le cardinal. Ils convinrent d'unir invariablement leurs intérêts, de n'écouter aucune parole d'accommodement l'un

* Montrésor, t. I, p. 77; Aubery, mém., t. II, p. 12.

sans l'autre, et de ne se jamais trouver ensemble à la cour, afin que, si l'un étoit arrêté, l'autre pût prendre sa défense. Ces choses réglées, on songea à mettre en mouvement les seigneurs françois qui pouvoient aider la cause commune. Montrésor alla engager le duc d'Epernon et La Valette son fils à soulever la Guienne. On se flattoit que cet exemple entraîneroit le Languedoc et tout le midi du royaume; en même temps les Espagnols devoient y pénétrer par la Navarre et la Franche-Comté, rentrer en Picardie, et aider le duc de Lorraine à reconquérir ses états. Les princes se promettoient que le siége de Corbie dureroit assez pour donner lieu à ces invasions; qu'alors le roi, embarrassé de tous côtés, prêteroit l'oreille aux discours qu'on lui tiendroit contre son ministre: l'un se chargeoit de décrier son gouvernement intérieur, de dire qu'il étoit détesté des François, et que tous les malheurs étoient causés par la haine que le peuple et les grands lui portoient; l'autre, de faire voir qu'il n'entendoit rien à la guerre ni à ses préparatifs, quoiqu'il s'obstinât à l'allumer et à embraser l'Europe pour se rendre nécessaire; et que, si Louis vouloit le congédier, les armes tomberoient aussitôt des mains des étrangers et des mécontens.

Ce projet contre le cardinal, fondé sur les

succès futurs des Espagnols, échoua par leurs revers. Partout où ils se présentèrent pour entrer en France, ils furent repoussés. Galas et le duc de Lorraine, à qui la retraite du prince de Condé avoit permis de pénétrer en Bourgogne, furent arrêtés par la petite ville de Saint-Jean-de-Losne. Défendue d'abord par ses seuls habitans, elle fut ravitaillée par le comte de Rantzau, et délivrée tout-à-fait par le cardinal de La Valette et par Weimar, qui forcèrent les Impériaux à se retirer dans le plus grand désordre. Bannier les battoit au même temps, ainsi que les Saxons, à Witstok, dans le Brandebourg, et poursuivoit les uns et les autres jusqu'à Erfurt. Enfin le comte de Soissons lui-même se trouva forcé de reprendre Corbie, dont il auroit désiré faire traîner le siége en longueur.

Louis, qui avoit chancelé dans son estime pour son ministre tant que le danger dura, la lui rendit tout entière quand il fut passé, et le cardinal devint plus puissant que jamais. Dans ces circonstances, il n'auroit pas été prudent au duc d'Épernon d'exciter quelque mouvement. En vain La Valette son fils, très-échauffé contre Richelieu, vouloit entraîner son père : le vieillard plus prudent ne lui répondit que par les exemples de Marillac et de Montmorency ; de sorte que Montrésor, au lieu de la nouvelle d'une diversion

de la part d'Epernon, ne rapporta aux princes qu'une exhortation de se mettre en sûreté. Le comte de Soissons profita de l'avis, et se retira à Sedan, chez le duc de Bouillon. Pour le duc d'Orléans, il s'en alla à Blois, faisant parade d'un mécontentement qui ne demandoit qu'à être apaisé.

[1637] L'empereur, qui, malgré la défaite de Witstock, avoit eu le crédit de faire élire à la fin de l'année Ferdinand son fils pour roi des Romains, mourut dans les premiers mois de la suivante. Les commencemens du nouvel empereur Ferdinand III furent heureux. Il réduisit Bannier et Weimar à la défensive, le premier en Poméranie, et le second en Alsace; et, de concert avec l'Espagne, il traita avec les Grisons, mécontens de la France, parce qu'elle n'acquittoit pas les subsides auxquels elle s'étoit engagée envers eux. Dans l'état de dispersion où les François se trouvoient dans la Valteline, ils auroient tenté en vain de s'y maintenir contre les naturels, et le duc de Rohan se vit réduit à conclure un traité d'évacuation. Déjà il l'exécutoit et s'acheminoit vers la Suisse pour gagner la Franche-Comté, lorsqu'il reçut ordre de demeurer. Mais l'appréhension de faire massacrer une foule de François, qui, de toutes parts, se trouvoient sous la main des Grisons, le retint fidèle à son accord. Craignant

néanmoins que le cardinal ne le rendît responsable de cette mesure de justice et d'humanité, et ayant même des indices qu'on pourroit le faire arrêter, il remit le commandement de son armée au comte de Guébriant qui, chargé d'une partie de l'argent des subsides, étoit arrivé malheureusement trop tard. Il se rendit dès lors auprès du duc de Weimar son ami, sous lequel il servit en qualité de volontaire, en attendant les ordres du roi pour repasser à Venise.

En Italie, les Espagnols forçoient le duc de Parme à renoncer à sa ligue avec les François, dont la valeur et les moyens continuoient à être enchaînés par la perfidie de Victor-Amédée. Cette campagne, perdue pour eux comme les précédentes, se termina par la mort inopinée du duc; et les troubles qui en furent la suite empêchèrent encore long-temps la France de retirer quelque profit de son alliance avec la Savoie.

Sur la fin de l'année, elle trouva de légers dédommagemens dans les progrès que firent le cardinal de La Valette et le maréchal de Châtillon dans les Pays-Bas; et, d'un autre côté, le duc de Longueville pénétra dans la Franche-Comté, où il enleva quelques places aux Espagnols. L'archevêque de Bordeaux, Sourdis, et Henri de Lorraine-Elbeuf, comte d'Harcourt, qui commença alors à se

faire une réputation militaire, reprirent aussi, sur les côtes de Provence, les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat. Le duc de La Valette faisoit encore rentrer dans l'obéissance la province de Guienne, que l'accroissement des impôts avoit poussée à la révolte, et il en chassa les Espagnols, qui, l'année précédente, aveient profité de cette circonstance pour y pénétrer. Enfin, à la tête des milices du Languedoc, milices formées à tous les travaux de la guerre pendant les troubles de religion, le duc d'Halluin, fils du maréchal de Schomberg, et connu sous le même nom depuis cette époque, fit lever aux Espagnols, sur la frontière du Roussillon, le siége du rocher de Leucate, et força le comte de Serbelloni, descendu sur la côte, à se rembarquer.

* Richelieu cependant laissoit le duc d'Orléans ronger son frein dans son exil honorable; mais le roi, fatigué de ces tracasseries, déclara nettement qu'il vouloit qu'elles finissent : il fallut donc songer à traiter. Dès la première conversation, les envoyés du ministre s'aperçurent qu'en faisant la condition de Monsieur avantageuse, il seroit aisé de l'amener à séparer ses intérêts de ceux du

* Mém. rec., t. VIII, p. 474; Lettres de Richel., p. 89; Aubery, hist., p. 300; Montrésor, t. I, p. 77; Aubery, mém., t. II, p. 12.

comte de Soissons, pourvu qu'on lui laissât l'honneur de quelque résistance ; et ce fut sur cette connoissance qu'ils conduisirent la négociation. On faisoit des propositions ; Gaston demandoit du temps pour les communiquer au comte ; on l'accordoit, et tout en attendant on faisoit avancer des troupes vers Blois. Monsieur crioit à la violence, les troupes s'arrêtoient. Nouvelles propositions, nouveaux délais demandés et accordés ; les troupes avançoient encore, s'arrêtoient de nouveau. Enfin le roi se met lui-même en marche. Gaston se laisse investir, et écrit au comte qu'il ne peut aller le joindre à Sedan selon leur convention, et qu'il est forcé de s'en tenir aux conditions que son frère lui accorde. Ces conditions étoient quelques avantages pécuniaires pour lui et pour ses gens, et une promesse ambiguë de ne pas poursuivre la rupture de son mariage. C'étoit bien peu en comparaison de ce que le duc d'Orléans prétendoit d'abord. Il demandoit une place de sûreté, des troupes entretenues, le retour de sa mère, la liberté de leurs communs serviteurs et de tous les seigneurs retenus à la Bastille et dans d'autres prisons. Il n'y eut de délivré que l'abbé de La Rivière *,

* L'abbé de La Rivière, homme du bas lieu, avoit été précepteur dans un collége. L'évêque de Cahors, premier aumônier de Monsieur, le fit aumô-

qui parut alors sur la scène avec Goulas, secrétaire de Gaston, comme ayant toute sa confiance. Richelieu leur fit sentir la verge à l'un et à l'autre, pour les rendre plus souples à ses volontés, et ne les souffrit auprès du prince que quand il fut assuré que la crainte de la prison les disposeroit à ne rien faire ni conseiller qui put les exposer de nouveau à y être renfermés.

* Quant au comte de Soissons, voyant que Monsieur s'étoit accommodé, il écrivit au roi une apologie de sa conduite, fondée sur les vexations sourdes du cardinal, qui l'avoit forcé de s'éloigner; il se borna à demander qu'il lui fût permis de demeurer à Sedan, sans pouvoir être forcé de revenir à la cour, ni en tout autre endroit où le ministre auroit autorité. En vain Richelieu lui fit des promesses et des protestations qui équivaloient à des excuses, le comte resta inébranlable dans sa résolution de ne jamais se fier à lui; et, quand il s'aperçut qu'on traînoit la négociation et qu'on prenoit des mesures pour le tirer de son asile, déjà indigné de quelques mauvais traitemens faits à sa mère et à plu-

nier; et il s'insinua si bien dans la confiance de son maître, qu'il devint un homme important, très-riche, duc et pair, et évêque de Langres. *Voyez* Montglat, tam. 1, pag. 124.

*Montrésor, tom. II, p. 186; Lettres de Richel., p. 109; Journ. de Richel, p. 169.

ieurs de ses amis, le prince s'appliqua sérieusement à renouer, avec la reine mère et les Espagnols, un traité que la foiblesse de Gaston avoit interrompu. Alors le cardinal craignit de succomber, si, pendant qu'il étoit embarrassé d'une guerre étrangère, il s'attiroit encore sur les bras un ennemi très-estimé, aussi redoutable par sa fermeté dans ses résolutions que par sa valeur. Il se détermina donc à accorder au comte ce qu'il demandoit; et l'on vit un prince du sang, conservant ses dignités et ses pensions, autorisé à refuser de comparoître à la cour, et à demeurer même à Sedan, c'est-à-dire dans une forteresse appartenante à un prince étranger, et dont la garnison, aux ordres et pour la sûreté de cet exilé volontaire, devoit encore être payée par la France. Ainsi Soissons, placé sur la frontière du royaume, l'ami, l'appui, la ressource de tous ceux que les orages de la cour en éloignoient, ressembloit à une de ces nuées noires et épaisses qu'on voit s'élever sur les bords de l'horizon, vers laquelle sont chassés les petits nuages, qui la grossissent et reviennent avec elle plus formidables, par la foudre dont ils ont porté les matières qui s'allument dans son sein. Mais, avant que ces tempêtes éclatassent, il se passa à la cour des scènes qui méritent d'être retracées aux lecteurs. Quoiqu'elles soient minutieuses en

apparence, les mœurs privées des rois et des princes ont souvent une telle influence sur le sort des peuples, qu'il est bon que les grands apprennent par l'histoire que rien de ce qui les concerne n'est indifférent.

* Les favoris, les maîtresses et les confesseurs des rois, lorsqu'ils perdent leur crédit, en sont ordinairement privés parce qu'ils cessent de plaire au monarque : sous Louis XIII, quoiqu'ils plussent au roi, ils étoient disgraciés parce qu'ils ne convenoient pas au ministre. On se rappelle la catastrophe de Chalais, qui auroit peut-être évité son malheur, s'il avoit eu la politique de céder à Richelieu le cœur de la duchesse de Chevreuse. Baradas, fait pour le mouvement et la guerre, s'ennuyoit auprès de Louis. Il fut assez maladroit pour le laisser paroître, et le roi le congédia : mais il auroit pu se retirer avec de beaux débris de sa fortune, s'il n'avoit pas encouru la haine du cardinal encore plus que celle du roi. Enfin Saint-Simon, qui lui succéda, se trouva dans l'heureuse circonstance de pouvoir être utile à Richelieu à la journée des Dupes. Tant que le ministre fut injustement persécuté par la reine mère et par ses adhérens, le favori prit son parti auprès du roi; mais quand il devint persécuteur à son tour,

* Mémoires de Motteville, de Bassomp., de Monglat; Mém. rec.; *passim.*

Saint-Simon ne put s'empêcher de se montrer sensible au sort des malheureux. Richelieu craignit les insinuations d'un homme qui avoit l'oreille du maître : il fit entendre au roi que Saint-Simon étoit bien plus attaché à sa mère et à son frère qu'à lui ; crime irrémissible auprès de Louis. Un événement fâcheux vint à l'appui de la mauvaise volonté du prélat. Saint-Léger, oncle du favori, et gouverneur de la Capelle lors de l'invasion des Espagnols, rendit cette ville trop promptement au gré du ministre ; Saint-Léger disoit qu'il n'avoit ni munitions, ni troupes suffisantes. Richelieu voulut lui faire son procès, mais le gouverneur se sauva. Le cardinal prétendit qu'il avoit été averti par son neveu, et demanda son éloignement au roi, qui ne put le refuser, et qui néanmoins lui conserva sa fortune et son estime.

Il se passa du temps sans qu'il fût remplacé. La faveur de Louis n'étoit pas recherchée ; il menoit une vie si triste, que peu de personnes désiroient d'être admises à sa familiarité. Celles qu'il honoroit de cette distinction s'en dégoûtoient bientôt, parce qu'il falloit passer son temps ou à des amusemens puérils, ou à écouter des murmures perpétuels contre son ministre, dont il portoit impatiemment le joug. Séparé de sa mère, qu'il tenoit en exil, prévenu contre sa femme, ja-

loux de son frère, en défiance continuelle de ses parens et des seigneurs qui l'environnoient, il ne voyoit que par les yeux de Richelieu, qu'il détestoit, mais sans lequel il croyoit ne pouvoir régner. Dans cette position, le rôle d'un favori étoit fort embarrassant : il étoit obligé de trahir son maître, en rapportant au ministre tout ce qui lui échappoit dans ces momens d'humeur ; ou, s'il applaudissoit aux plaintes du roi, s'il ne les faisoit pas savoir au cardinal, son silence seul l'exposoit à la haine du prélat, parce que tôt ou tard le foible prince lui avouoit ce qui s'étoit dit dans ces conversations. Non-seulement des favoris en titre, mais des seigneurs sans prétentions et des officiers domestiques, furent punis pour avoir simplement laissé leurs oreilles ouvertes à ce qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'entendre ; de sorte que les gens sensés fuyoient le monarque, que le soupçon et la mélancolie environnoient, sans qu'il présentât aucun dédommagement, puisqu'on ne pouvoit en espérer de grâces que par le canal du ministre.

Se voyant ainsi délaissé, il promenoit son ennui dans ses appartemens et au cercle de la reine : il y prit du goût pour la compagnie de quelques dames qu'on peut ranger plutôt dans la classe des favoris que dans celle des maîtresses, puisqu'il ne les aima que pour le

plaisir de la confidence. Nous avons vû que mademoiselle de Hautefort fut sa première inclination : elle étoit belle et spirituelle ; et sa faveur se seroit soutenue long-temps, malgré le ministre, dont elle affectoit de dédaigner l'appui, si, après s'être d'abord brouillée avec la jeune reine, elle ne lui eût ensuite marqué un attachement qui déplut au roi. Il devint jaloux de n'être pas aimé exclusivement ; et, selon la coutume des personnes attaquées de cette maladie, il s'imagina être méprisé et joué par l'épouse et la maîtresse. Richelieu ne manqua pas de l'entretenir dans ses soupçons ; et, après plusieurs brouilleries et raccommodemens, mademoiselle de Hautefort fut reléguée dans une de ses terres du Maine, où elle resta jusqu'à la mort du roi.

Pendant un des intervalles de froideur entre Louis et sa favorite, il s'attacha à mademoiselle de La Fayette, jolie brune, moins belle que mademoiselle de Hautefort, mais qui eut auprès de lui le mérite de payer sa tendresse d'un retour sincère. Les raisons qui la déterminèrent à ensevelir ses espérances dans un cloître, tiennent aux intrigues qui alarmèrent alors le cardinal ; il vit en même temps soulevés contre lui, la reine régnante, la favorite, les seigneurs françois et les étrangers compatissant au sort de la reine mère, le père Caussin, confesseur du roi, enfin, dit-

on, jusqu'au père Joseph, son confident intime, qu'on appeloit l'éminence grise; et partout l'éminence rouge triompha.

* L'objet de son inquiétude étoit alors la reine régnante. Cette princesse n'eut que des désagrémens dans son mariage. Comme la reine mère connoissoit son fils capable de se laisser conduire par une personne qui obtiendroit sa confiance, elle eut soin de lui rendre suspecte la capacité de son épouse. En lui enlevant ainsi l'estime de son époux, elle lui enleva aussi son amour. Le connétable de Luynes prit des mesures plus honnêtes pour s'assurer du roi : il lia intimement sa femme avec Anne d'Autriche; de sorte qu'il domina par l'insinuation, et en soutenant la bonne intelligence entre les époux. Richelieu, n'ayant pas les mêmes ressources, reprit la marche de Marie de Médecis. Il donna un corps aux ombrages de Louis. Les légèretés d'une jeune personne qui parle sans précaution de choses possibles, furent représentées comme des résolutions et des projets, et quelques imprudences prirent sous la main de l'astucieux cardinal l'air et l'apparence d'un crime d'état; il crut la forcer par là à dépendre de lui. Quelques écrivains l'accusent d'avoir désiré plus

* Mém. de La Porte et de Motteville; Aubery, Mém., t. II, p. 75; Brienne, t. II, p. 12[illegible]; Mém. réc., t. VIII, p. 661.

que des égards et des déférences. La reine fut en effet quelquefois contrainte de recourir au crédit du cardinal, pour se sauver des piéges qu'il lui avoit tendus. Gênée de tous côtés, cette princesse cherchoit de la consolation dans le commerce de ses proches. Elle écrivoit au roi d'Espagne et au cardinal infant, ses frères, et à plusieurs personnes des cours de Madrid et de Bruxelles. On imagina que dans ces lettres il pouvoit être question, de la paix génerale, qui étoit le vœu de toute l'Europe, et du retour de la reine mère, deux choses que le cardinal redoutoit également. Le roi se persuada facilement un mystère dangereux dans ce qu'Anne d'Autriche faisoit à son insu, et résolut, à l'instigation du ministre, de surprendre son épouse.

La reine alloit souvent au couvent du Val-de-Grâce; elle s'y étoit construit un joli appartement, et elle passoit avec des religieuses choisies des journées que la tristesse de la cour lui faisoit trouver très-agréables. Le chancelier s'y transporta par ordre du roi; il fit ouvrir les armoires, fouilla les tiroirs, examina les papiers qui s'y trouvoient. Il interrogea les religieuses et la reine même, et la força de lui remettre une lettre qu'elle vouloit cacher dans son sein. Pendant ce temps on arrêtoit et on transportoit dans différentes prisons ses plus fidèles serviteurs. Anne fut

contrainte de suivre son mari à Chantilly, où elle demeura resserrée dans sa chambre et réduite aux gens absolument nécessaires pour son service. Comme la disgrâce est contagieuse, les courtisans évitoient ceux qui passoient pour lui être attachés. On remarqua qu'en traversant la cour, ils n'osoient tourner même les yeux vers son appartement. On disoit publiquement qu'elle alloit être renvoyée en Espagne. Cette menace, qui paroît singulière après vingt ans de mariage, n'étoit peut-être pas sans fondement de la part du cardinal, auquel les partis extrêmes ne coûtoient rien, et qui n'auroit pas été fâché d'entretenir la haine des deux maisons de France et d'Autriche. Sa mauvaise volonté, s'il la poussa à cet excès, fut sans effet. On croit que le chancelier fit avertir la reine très-secrètement de la recherche qu'il devoit faire. Il ne se trouva au Val-de-Grâce que des papiers inutiles, et dans les armoires, des haires et des disciplines, qu'on regarda comme mises en dérision du cardinal.

* Les agens de la reine nièrent constamment d'avoir servi dans le commerce clandestin qu'on lui imputoit; et, malgré les promesses, malgré les menaces de Richelieu qui les interrogeoit lui même, en homme qui veut trouver des coupables, et qui, dans l'in-

* Mém. de La Porte, p. 118 et suiv.

tention de les épouvanter, fit mettre à quelques-uns les instrumens de la torture sous les yeux, tous furent inébranlables.

Enfin, chose étonnante, resserrés dans des prisons impénétrables, sous des geôliers choisis par le ministre, et gardés à vue dans des cachots par des soldats renfermés avec eux, on trouva moyen de leur faire savoir ce qu'ils devoient taire ou avouer, afin que leurs réponses cadrassent avec celles de la reine; et ces avis leur parvenoient par le canal même des parens du cardinal; tant étoit générale l'indignation contre le despotisme hautain d'un ministre tyrannique, qui vouloit dominer même les inclinations. La reine, qui avoit été réprimandée en plein conseil du temps de Chalais, fut obligée, dans cette circonstance, de signer un écrit par lequel elle se reconnoissoit coupable d'imprudence. Quand Richelieu ne pouvoit pas trouver les personnes assez criminelles, un calcul de sa politique étoit de se procurer des titres contre elles en cas de récidive; et, selon sa coutume, il fit encore valoir à la reine le retour du roi vers elle, comme une grâce et le fruit de ses sollicitations.

* Mais il y a apparence qu'elle dut plutôt

* Mém. de Motteville, t. I, p. 80; Mém. rec., t. I, p. 663; Monglat, t. I, p. 211; Brienne, t. II, p. 136.

sa réconciliation aux remontrances de la tendre La Fayette, dont la conduite est un modèle de vertu, peut-être unique dans l'histoire. Sensible eux épanchemens du cœur de Louis, elle aimoit sa personne, elle s'intéressoit à sa gloire, elle auroit voulu qu'il fût heureux dans sa famille et au dehors; mais la pusillanimité du roi s'opposoit à l'exécution de ses désirs. Quand il se considéroit environné de tant de guerres et d'intrigues, il croyoit ne pouvoir s'en tirer qu'à l'aide de son ministre, et tout le monde au contraire étoit persuadé que c'étoit son ministre qui l'enveloppoit de ces embarras, comme d'autant de filets pour le retenir, et que, par l'éloignement de Richelieu, tous les obstacles s'aplaniroient. Il étoit difficile de mettre ces idées dans la tête du roi, sans que le cardinal s'en aperçut; plus difficile encore de l'empêcher de les détruire: de sorte que La Fayette reconnut avec douleur que Louis sentoit sa chaîne, mais qu'il la croyoit nécessaire, et que, pour conserver la faveur du monarque, il falloit se résoudre à porter cette chaîne avec lui.

Trop fière pour dépendre d'un autre que du roi, La Fayette se détermina à rompre un engagement qui commençoit à alarmer sa sagesse. Elle a raconté elle-même que Louis, ordinairement si retenu, lui fit un jour la

proposition délicate de lui donner à Versailles, château de plaisir alors, un appartement où il iroit la voir librement, et qu'il mit dans ses offres une vivacité qui la surprit. La Fayette ne dit pas si elle partagea l'émotion du prince, mais elle nous apprend qu'elle l'aimoit, qu'il fut honteux de son transport, elle honteuse de l'avoir occasionné, et qu'ils ne trouvèrent pas de meilleur moyen de se mettre en sûreté contre leur mutuelle foiblesse, que de se séparer.

*. De l'aveu du roi, à qui ce consentement coûta beaucoup, La Fayette alla se renfermer chez les religieuses de la Visitation, où elle prit le voile. Richelieu, qui avoit hâté cette retraite en fortifiant les scrupules de son maître, n'y gagna rien. Louis, rassuré contre lui-même par l'état de son amie qu'il respectoit, la vit plus souvent, et celle-ci, n'ayant rien à perdre, parla plus hardiment. Les visites au parloir durèrent long-temps, et causèrent beaucoup d'inquiétude au cardinal. A la fin, il intimida et gagna un nommé Boisenval, confident de ce commerce. Par son moyen, le ministre sut le secret des entretiens; il eut les lettres; il supprima les unes, falsifia les autres, y glissa des expressions qu'il savoit devoir blesser leur délicatesse. Il réussit ainsi à les refroidir, et enfin à les séparer. Il

* Mém. rec., t. VIII, p. 663.

piqua même si bien leur fierté, que la séparation se fit sans qu'ils daignassent s'expliquer.

[1638] La reine en fut fâchée. Quoique mademoiselle de La Fayette ne lui montrât pas tant d'attachement que mademoiselle de Hautefort, elle lui avoit rendu des services plus essentiels auprès du roi, en l'engageant à se rapprocher de son épouse. On prétend que cette victoire, remportée sur le roi par mademoiselle de La Fayette, fut le résultat d'un long entretien qu'il se procura un jour au parloir de la Visitation, à la dérobée et comme en cachette du cardinal. Les éclaircissemens que cette conversation les mit dans le cas de se donner leur fit reconnoître qu'ils avoient été les jouets d'une trahison. Mademoiselle de La Fayette profita de l'ascendant que lui rendoit cette découverte pour opérer la réunion de deux époux, en détruisant les fatales préventions du roi à l'égard de son épouse. Elle fut si pressante que le roi ne sortit d'auprès d'elle que pour se rendre chez la reine. Le fruit de cette réconciliation fut, après vingt-deux ans de stérilité, un fils qui porta depuis le nom de Louis XIV, et qui naquit le 5 septembre 1638. Anne d'Autriche, reconnoissante des bons offices de La Fayette, avoit fait tous ses efforts pour l'empêcher de consommer son sacrifice; mais ils furent inutiles, elle resta dans le cloître où elle vécut

généralement estimée, montrant à l'univers l'exemple d'une fille qui, dans l'âge des passions, s'immola généreusement elle-même, pour ne pas entraîner dans sa chute un prince qu'elle aimoit. Le roi sut la manœuvre du cardinal. Il disgracia Boisenval, son fidèle agent, mais il ne dit rien à son corrupteur. Richelieu laissa le traître sans récompense, et jouit tranquillement du succès de son artifice, contre l'attente bien fondée de ses ennemis.

Les réjonissances qu'occasionnèrent la naissance du dauphin furent mêlées à l'humiliation des revers. La campagne n'avoit été heureuse que sur le Rhin, où le duc de Weimar, après avoir été battu sous Rhinfeld qu'il assiégeoit, et où il perdit le duc de Rohan, surprit cinq jours après les Autrichiens dans toute l'ivresse et toute la sécurité qu'inspire la victoire. Leur armée fut totalement dispersée. Les quatre généraux qui la commandoient tombèrent entre les mains du vainqueur, et entre autres Jean de Werth qui deux ans auparavant avoit jeté la terreur dans Paris. Ce fut une raison pour qu'il y fût amené : on l'échangea depuis contre le maréchal de Horn. Cette victoire fit passer les villes forestières entre les mains de Weimar, et Brisach tomba encore en son pouvoir, lorsque de nouveaux triomphes sur les troupes envoyées

pour dégager la place les eurent dissipées.

Mais, du côté des Pays-Bas, le prince Thomas et Picolomini avoient fait échouer le maréchal de Châtillon devant Saint-Omer, et la levée du siége de Fontarabie, sur la frontière de l'Espagne, avoit été encore plus honteuse. L'archevêque de Bordeaux avoit détruit une flotte espagnole qui venoit au secours de la place, et celle-ci étoit au moment de capituler, lorsque le délai d'un assaut, que l'on ne crut pas encore praticable, permit à l'amiral de Castille d'arriver à temps pour attaquer les lignes des François. Il força le quartier de Sourdis qui avoit voulu prendre part aux opérations de terre, et ensuite celui du prince de Condé. Tous deux ne purent se sauver qu'en gagnant la flotte à la hâte. Le duc de La Valette, relégué à une lieue, depuis que le prince l'avoit contraint de céder son quartier à l'archevêque, ne put que rallier les fuyards et ramener l'armée à Baïonne.

Le maréchal de Créqui avoit été tué en Italie dès le commencement de la campagne, et lorsqu'il faisoit ses dispositions pour délivrer le fort de Brême, assiégé par le marquis de Léganez. Le cardinal de La Valette, qui le remplaça, s'occupa plus d'intrigues que d'opérations militaires. Le terme de l'alliance de la France avec la Savoie étoit arrivé. L'Espagne proposoit à la régente, veuve de Vic-

tor-Amédée, de garder la neutralité. C'étoit bien le désir de la princesse, et c'étoit encore le conseil que lui avoit donné son mari mourant. Mais, manacée par le cardinal Maurice de Savoie et par le prince Thomas ses beaux-frères, qui réclamoient la régence, elle crut avoir besoin d'un appui, et ne le trouver qu'en Richelieu. Elle signa donc, le 3 juin, un nouveau traité offensif et défensif avec la France, et s'abandonna à tout le ressentiment de l'Espagne. Cependant ce n'étoit point assez pour l'ambitieux ministre : il auroit voulu être encore celui de la duchesse, ordonner dans ses états en maître, ainsi que dans ceux de son frère, et se faire remettre à cet effet le jeune duc entre les mains. De là des oppositions de la part des fidèles serviteurs de Christine ; de là des haines, et enfin de nouveaux complots contre le cardinal.

* Ce que n'avoit pu exécuter une favorite belle, spirituelle et insinuante, deux jésuites le tentèrent : le père Caussin, confesseur du roi, « bon homme, » disoit le cardinal, et le père Monod[1], directeur de Christine, « esprit rempli de malice, » disoit le même prélat. C'est-à-dire, suivant la manière d'entendre

* Le Clerc, t. II, p. 329; Montrésor, t. II, p. 240; Aubery, hist., p. 472; Mém. rec., t. VIII, p. 526 et suiv.; Lettres de Richel, p. 185 et 336; Testam. polit., t. I, p. 6; Mém. de Duplessis, p. 77.

de Richelieu, que le premier étoit ordinairement docile à ses volontés, et que le second croisoit les mesures qu'il prenoit pour gouverner la cour de Savoie aussi despotiquement que celle de France. Ce jésuite étoit depuis long-temps employé dans les affaires de Savoie. Il fut un des entremetteurs du mariage de Madame avec Victor-Amédée, et vint à cette occasion en France, où il connut Richelieu. Il faut avouer que celui-ci fit tout ce qu'il put pour le gagner. Il lui envoya une magnifique chapelle d'argent, avec tous les ornemens assortis. Ce présent, à la vérité, se fit au nom du roi; mais le ministre y joignit une lettre qui montroit que l'amitié du père ne lui étoit pas indifférente. Cependant, soit antipathie pour le cardinal, soit persuasion que ses vues politiques étoient contraires aux intérêts de la Savoie, le jésuite ne cessa de s'opposer aux desseins du prélat; et, non content de lui résister, il travailla à le renverser. Il fit naître dans l'âme du père Caussin, auquel il écrivit, des scrupules sur l'aveuglement où il laissoit le roi à l'égard de son ministre, aveuglement qui mettoit le trouble dans la maison royale, et dont la religion souffroit autant que l'état. Le confesseur, bien convaincu, attaqua son pénitent avec toutes les armes que son zèle lui fournit. Il tâcha de l'attendrir sur la situation de sa mère, qui pouvoit

avoir eu des torts, mais qu'il ne devoit pas repousser, dès qu'elle ne demandoit qu'à se jeter dans ses bras. Il lui représenta le danger du mauvais exemple que donnoient à son royaume ses mésintelligences perpétuelles avec sa femme, avec son frère, avec ses autres parens; il lui représenta qu'en voyant tant de grands seigneurs errans dans les royaumes étrangers, tant d'autres renfermés en différentes prisons, il n'y avoit pas de jour que chacun de ses courtisans ne craignît pour soi-même ou pour ses proches: d'où il arrivoit que sa cour n'étoit plus qu'un séjour de jalousie et de défiance. Mais ce qui devoit le faire trembler, c'étoit, ajoutoit le père, le compte terrible qu'il rendroit à Dieu de l'oppression où se trouvoit la religion catholique en Allemagne, par ses alliances avec les protestans: « et vous répondrez, sire, lui dit-il, sur votre salut éternel, du sang que vous faites verser dans toute l'Europe. » Louis, étonné, répondit que le cardinal lui avoit montré les consultations de plusieurs docteurs qui ne pensoient pas comme lui, et même des jésuites ses confrères. « Ah! sire, répliqua naïvement le confesseur, ne les croyez pas; ils ont une église à bâtir *. »

En vain le roi voulut défendre son ministre,

* Ils bâtissoient alors l'église de la maison professe, rue Saint-Antoine.

il fut obligé de se rendre aux raisons du jésuite. « Mais enfin, dit Louis, qui mettre à sa place? » Caussin, assez peu habile pour n'avoir pas prévu cette question, resta embarrassé. Il demanda quelques jours; et, ayant promené ses yeux sur tous les seigneurs de la cour, il crut avoir trouvé un sujet convenable dans Charles de Valois, duc d'Angoulême. Ce fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, depuis dame d'Entragues, après s'être mêlé d'intrigues, et en avoir été puni par de longues prisons, pouvoit, avec un esprit naturel et son expérience, être regardé comme un homme capable de gouverner. Caussin le jugea tel; et, ne voulant pas l'indiquer sans être sûr de son consentement, il lui parla des termes dans lesquels il en étoit avec le roi. Le duc fut très-étonné. Cependant il consentit avec de grandes démonstrations de reconnoissance; mais, faisant ensuite réflexion à l'ascendant du cardinal sur Louis, se représentant que ce prince pouvoit foiblir au moment de l'exécution, et que c'étoit même peut-être une ruse de Richelieu pour l'éprouver, il alla tout lui révéler. Le prélat ne manqua pas de lui prodiguer les remercîmens et les promesses: mais, craignant de contracter de trop grandes obligations, il ajouta, en souriant, que le roi n'auroit pas tardé à lui découvrir le complot.

Pendant ce temps, Caussin, ignorant la démarche de d'Angoulême, pressoit toujours son pénitent, qui lui fit une espèce de défi de soutenir son opinion devant quelques docteurs et devant le cardinal lui-même. Caussin accepta; le jour fut pris : mais, au moment que le confesseur alloit entrer dans le cabinet du roi, où devoit se faire cet éclaircissement, et où Richelieu étoit déjà, Caussin eut ordre de se retirer, et, en rentrant chez lui, on lui remit un autre ordre qui lui enjoignoit de partir sur-le-champ pour Quimper-Corentin, ville de la Basse-Bretagne. On trouva dans ses papiers des preuves de la complicité, ou, comme disoient les flatteurs de cour, « de la séduction employée par le père Monod. »

* Le cardinal ne tarda pas à faire sentir à celui-ci son indignation. Il n'y eut pas de moyen qu'il ne tentât pour l'avoir à sa discrétion. « Il faut, écrivoit-il à d'Hémeri, son agent à Turin, que Madame soit privée de sens si elle ne l'envoie pas en France. » Mais le jésuite juroit qu'il ne verroit jamais Richelieu qu'en peinture. La duchesse défendoit son directeur, du moins quant-à l'intention : mais le prélat ne croyoit pas qu'une intention qui alloit contre ses intérêts pût se

* Lettres de Richelieu, p. 185; Mém rec., t. VIII, p. 572 et 623.

justifier. En vain Christine accordoit au cardinal tout ce qu'il demandoit d'ailleurs, le sacrifice de ses ministres, de ses places, de ses beaux-frères. « Elle étoit, dit Siri, auprès de Richelieu, comme ces personnes dont les actions, privées de la grâce, n'ont aucun mérite auprès de Dieu. C'étoient des œuvres mortes tant qu'elle ne livroit pas le père Monod. » Il la tourmenta elle-même, lui suscita des embarras, retira des secours, l'abandonna à la merci des Espagnols et de ses beaux-frères; de sorte que le jésuite, craignant les piéges secrets, conseilla lui-même à la duchesse de le renfermer dans une citadelle, comme si elle vouloit le punir : mais le cardinal, qui se connoissoit en vengeance, n'y fut pas trompé. Il regarda la captivité du père Monod, moins comme une satisfaction qu'on lui faisoit, que comme un moyen imaginé pour lui enlever sa proie. Il affecta de faire sentir à la duchesse que le roi ne se fioit plus à elle. Être infidèle à Richelieu, c'étoit, dans son style, être infidèle à la France. Il ne la ménagea plus : il s'empara d'une partie de ses états, sous prétexte de la défendre; et il fut peut-être le premier politique qui donna à l'univers l'exemple scandaleux, trop imité depuis, de faire marcher l'usurpation sous la sauvegarde apparente de la protection.

* Quelques auteurs prétendent que le père Caussin ne s'arrêta au duc d'Angoulême que sur le refus du père Joseph, et que ce choix s'étoit fait par le conseil de mademoiselle de La Fayette, proche parente du capucin. On dit que celui-ci, fidèle au cardinal, refusa le ministère; mais que, reconnoissant la bonne volonté du jésuite, il lui garda le secret. Richelieu, ajoute-t-on, ne lui pardonna pas cette réticence, et conçut une jalousie qui devint funeste au capucin. Il est pourtant difficile de savoir ce qui se passoit entre deux hommes si intéressés à ne pas se laisser pénétrer. Ceux qui les examinoient de près, dans ces derniers temps, ont cru apercevoir un mécontentement mutuel. Richelieu étoit railleur, et avoit un flegme orgueilleux. Le père Joseph étoit brusque et peu endurant. On remarqua que ces défauts, malgré lesquels ils avoient toujours vécu en bonne intelligence, commençoient à leur peser réciproquement, et occasionnoient des mots et des réparties aigres. Les choses en étoient à ce point tandis que la reine mère, pour être reçue en France, se soumettoit à toutes les conditions : elle prioit seulement qu'on ne l'obligeât pas à livrer ses domestiques, et s'engageoit à les laisser dans les pays étran-

* Vie du père Joseph, et le véritable père Joseph; *passim*.

gers. Les peuples épuisés demandoient la paix à grands cris. Les Espagnols l'offroient honorable et avantageuse. Toutes les familles réclamoient leurs amis ou leurs proches, exilés, proscrits ou renfermés. Des paroles, des gestes échappés au père Joseph, donnèrent à connoître qu'il n'approuvoit pas l'inflexibilité de Richelieu sur tous ces objets. Le roi, encore attaché à mademoiselle de La Fayette, parloit au capucin plus qu'à l'ordinaire. Richelieu lui offrit l'évêché du Mans, qui auroit pu l'éloigner de la cour, et le père Joseph refusa. Il redoubla en cette occasion ses instances pour obtenir le chapeau rouge, qui lui étoit promis. De toutes ces circonstances, les politiques conclurent que le capucin cherchoit, par cette dignité, à s'égaler au cardinal pour le supplanter; que du moins le prélat eut lieu de le croire, et que la maladie du père Joseph fut l'effet de la jalousie du ministre. C'est encore là une de ces noires imputations qu'on ne doit pas croire sans les plus fortes preuves. Il est aisé, au contraire, de prouver que ces deux hommes restèrent unis jusqu'à la fin, puisque Richelieu montra toutes les inquiétudes que doit donner l'état d'un malade chéri. Il voulut l'avoir sous ses yeux, le fit transporter à Ruel, et soigner avec toute la sollicitude d'un ami. Le père Joseph, de son côté, donna au cardinal la

preuve la moins équivoque d'attachement, en faisant passer au roi un écrit dans lequel il justifioit sur tous les points le ministère de Richelieu, et le représentoit comme le seul homme capable de gouverner son royaume; aussi le cardinal s'écria-t-il au moment de sa mort : « J'ai perdu mon bras droit. »

* C'étoit en effet un homme infatigable, portant dans les entreprises l'activité, la souplesse, l'opiniâtreté propres à les faire réussir. Il s'étoit familiarisé avec les obstacles et les fatigues dans les missions et les réformes des maisons religieuses, travaux auxquels il se livra dès sa jeunesse. Il prit aussi dans ces occupations l'habitude de ne compter pour rien les volontés, les goûts, les inclinations des hommes, et de les forcer quand il ne pouvoit les persuader. Le père Joseph pénétra dans les cabinets des princes, en se présentant hardiment, se mêlant de tout, et fournissant des expédiens pour toutes sortes d'affaires. Sa vie sobre et dure, son exactitude à s'assujettir aux devoirs pénibles de son état, son attention à ne se servir, que dans le besoin pressant, des aises et des commodités du monde, lui conservèrent l'estime des grands : il les traitoit sans ménagement quand ils ne se rendoient pas à ses avis, et leur parloit avec l'audace d'un homme qui brave les évé-

* Vie du père Joseph; *passim*.

nemens et qui n'a rien à perdre. Hardi, absolu, peu sensible lui-même à la dureté du commandement, il ne l'adoucissoit pas pour les autres. On ne lui remarqua de tendresse que pour sa congrégation des religieuses du Calvaire qu'il institua; mais on ne lui reprocha aucun attachement particulier. Les courtisans trouvoient singulier qu'il distribuât les grâces sans en retenir pour lui ni pour sa famille : les dévots ne concevoient pas qu'il envoyât des missionnaires prêcher l'évangile, et des armées inonder l'Europe de sang; qu'il composât des constitutions monastiques, et qu'il s'occupât de traités d'alliance avec les hérétiques. Mais les personnes qui ont l'expérience du monde n'ignorent pas que tout s'allie dans certaines têtes. Richelieu n'en doutoit point, et il paroît qu'il le croyoit plus affecté, même en mourant, du succès des opérations politiques, que des exhortations qu'on fait aux moribons. « Courage, père Joseph, lui disoit-il, Brisach est à nous. » Comme il savoit d'ailleurs que ces sortes de gens sont volontaires, il lui laissoit la liberté de réformer ses propres plans, et de conduire selon ses idées les affaires dont il le chargeoit.

[1639] * On a quelquefois rejeté sur le père

* Talon, t. I, p. 253; Merc., t. XXIII; Mém.

Joseph la sévérité du cardinal, implácable quand il se croyoit offensé : mais on n'aperçoit pas qu'il soit devenu plus indulgent après la mort de son confident ; il semble au contraire que, dans la persuasion qu'on seroit plus tenté de lui manquer en le voyant privé de cet appui, il ait affecté de punir jusqu'à l'apparence des fautes, afin de prévenir les complots par la terreur. Si quelqu'un, par exemple, méritoit des égards, c'étoit le duc de La Valette, colonel-général de l'infanterie françoise, veuf d'une sœur naturelle du roi, époux d'une parente du cardinal, fils du duc d'Épernon, vieillard respectable, frère du duc de Candale et du cardinal de La Valette, qui exposoient alors leur vie pour la France en Piémont, enfin recommandable lui-même par la défaite des *croquans*, paysans révoltés de Guienne, dont le soulèvement avoit fort embarrassé le ministre. Que, malgré ces titres à la bienveillance du cardinal, La Valette ait encouru sa disgrâce, on n'en est point étonné quand on sait que, tenant beaucoup plus de la fierté de son père que de la souplesse de ses frères, il s'égayoit volontiers sur le compte de Richelieu, le railloit, et critiquoit sans ménagement ses actions tant civiles que politiques ; mais du

rec., t. VIII, p. 701; Mém. d'Aubery, t. II, p. 240; Testam. polit, t. I, p. 71 ; t. 2, p. 185.

moins le dévouement de ceux-ci au cardinal auroit dû sauver le frère de la proscription, et exempter le père des chagrins qui empoisonnèrent ses derniers jours.

On a vu qu'il n'avoit pas tenu à La Valette que le duc d'Épernon son père n'appuyât le complot formé contre la vie de Richelieu. Le prélat s'en souvenoit, et disoit quelquefois : « L'affaire d'Amiens n'est pas oubliée. » Cependant il donnoit de l'emploi dans les armées à La Valette; soit qu'il n'en pût refuser à un colonel-général de l'infanterie, soit qu'il espérât trouver dans son service des moyens de le perdre : il crut en avoir trouvé dans l'échec que reçurent les François devant Fontarabie. Le prince de Condé prétendit avoir été mal secondé par le duc de La Valette son principal lieutenant. D'Épernon et son fils avoient été fort piqués de l'autorité que la cour, en cette circonstance, donna au prince, à leur préjudice, dans le gouvernement de Guienne et dans les provinces adjacentes. Le ministre, instruit de cette jalousie, qu'il étoit peut-être bien aise de faire naître, persuada au roi que La Valette avoit cherché et saisi l'occasion de faire essuyer un affront à Condé contre le bien de son service. Le monarque irrité érigea, pour juger cette affaire, un tribunal qu'il présida lui-même. Il étoit composé de plusieurs ducs et pairs, de conseillers d'état, des pré-

sidens du parlement et du doyen de ce corps, lesquels avoient été mandés à Saint-Germain sans qu'on leur eût fait connoître le motif d'un tel ordre.

Le roi les ayant instruits qu'ils avoient été appelés pour faire le procès au duc de La Valette, et que, sur la communication des informations au procureur général, Mathieu Molé, celui-ci avoit conclu au décret de prise de corps, ils représentèrent tous, par la bouche du président Le Jai, qu'ils ne pouvoient opiner hors du parlement, et ils supplièrent le roi de lui renvoyer cette affaire. A cette objection, Louis répondit par des reproches contre leur prétention. « Vous faites les difficiles, leur dit-il, et les tuteurs des rois. Je suis le maître. C'est une erreur grossière que de s'imaginer que je n'ai pas le pouvoir de faire juger les ducs et pairs de mon royaume où il me plaît; enfin, le duc de La Valette ne mérite pas d'être jugé autrement : » c'est-à-dire qu'il ne méritoit d'être jugé qu'illégalement, afin que, fût-il innocent, il n'échappât point à la condamnation que le roi avoit d'avance prononcée intérieurement contre lui. Pinon, doyen du parlement, pressé d'opiner, supplia Louis de renvoyer le duc à son tribunal naturel, et conclut à ce renvoi. Le roi lui ordonna d'opiner au fond. Pinon répondit que conclure à ce renvoi c'étoit une opinion suffi-

sante. Cependant, ne pouvant résister aux instances menaçantes du monarque, il dit qu'il étoit de l'avis des gens du roi. Le président de Nesmond, après avoir montré les mêmes répugnances, adopta la même opinion, demandant, ainsi que tous ceux du parlement, qu'il fût ajouté dans le prononcé du décret, que c'étoit de l'exprès commandement du roi.

Le président de Bellièvre se distingua entre les autres. Aux observations précédentes, il ajouta de vives mais respectueuses remontrances sur le danger qu'il y avoit d'intimider les juges, et sur l'indécence à un roi de présider au jugement de ses sujets. « Votre majesté, sire, lui dit-il, pourroit-elle soutenir la vue d'un gentilhomme qui seroit sur la sellette, et qui ne sortiroit de votre présence que pour monter sur l'échafaud? » Cette représentation n'émut pas le roi : il ordonna à Bellièvre d'opiner; et celui-ci, ne pouvant s'en défendre, conclut à la moindre des peines en matière criminelle, qui est l'ajournement personnel. Le président de Novion, après avoir fait voir l'insuffisance des charges, opina comme Bellièvre. Le président Bailleul, croyant se soustraire à la nécessité d'opiner, dit qu'en entrant dans la salle il avoit entendu dire au cardinal que le roi pouvoit encore exercer ses bontés envers le duc de La Va-

lette, et qu'il étoit d'avis de l'en supplier. « Ne vous couvrez point de mon manteau, lui dit Richelieu avec un sourire ironique, opinez. »

Aucun des pairs ne réclama pour l'accusé les priviléges de son rang; et entre les conseillers d'état, il y en eut un qui osa alléguer en preuve de la validité et de la compétence de la commission les usages despotiques de l'Asie, où le monarque se défait, sans formalité de justice, d'un grand qui lui déplaît; voulant faire entendre que le duc de La Valette étoit encore heureux de ce que le roi vouloit bien lui donner des juges. Ainsi, par ce premier arrêt, ce seigneur, qui avoit été beau-frère du roi, fut décrété de prise de corps, et, les délais étant expirés, il fut condamné, par un autre, à avoir la tête tranchée. Le cardinal n'opina point dans le second jugement. Il se retira, en alléguant qu'allié du duc de La Valette, il ne pouvoit avoir d'avis. En vain Bellièvre fit de nouveaux efforts en faveur de l'accusé: les gens du roi le trouvèrent coupable d'intelligence avec les Espagnols, et de désobéissance à son général. Bellièvre montra que la trahison, présumée sur des bruits vagues, et sur la déposition de témoins récusables, n'étoit pas prouvée. Il dit, quant aux fautes contre la discipline, que c'étoit à un conseil de guerre à examiner si le

duc n'avoit pas été dans l'impossibilité d'obéir, comme il le prétendoit. Cependant, peut-être pour donner quelque satisfaction au roi, peut-être pour fournir aux juges bien intentionnés un biais favorable à l'accusé, Bellièvre ajouta qu'il ne pouvoit excuser un des premiers officiers de la couronne, de n'avoir pas obéi aux ordres du roi, qui l'appeloit auprès de lui pour se justifier; que cette faute étoit de dangereux exemple, et méritoit d'être punie; qu'en conséquence il concluoit à ce que le duc de La Valette fût condamné à neuf ans d'exil, et à cent mille francs d'amende.

Personne n'embrassa cette opinion. Le roi se leva fort courroucé; et, pour rendre le crime du mari de sa sœur plus certain, il fit l'éloge de sa bravoure, et il prit à témoin les seigneurs présens, qui avoient vu comme lui le duc de La Valette montrer le plus grand courage dans des occasions chaudes et périlleuses. Il assura que la brèche de Fontarabie étoit pratiquable; que le duc l'auroit emportée s'il l'avoit voulu; et que, ne l'ayant pas fait, il étoit coupable. Contre cette assertion d'un roi irrité personne n'osa réclamer: l'arrêt de mort passa, et on l'exécuta en effigie.

Ce fut comme le signal des malheurs qui fondirent sur cette famille. Le duc de La Valette, qui avoit pressenti l'orage, s'étoit

réfugié en Angleterre ; le duc de Candale, son aîné, et le cardinal de La Valette, son cadet, moururent en Piémont à peu de distance l'un de l'autre ; le premier devant Casal, pendant qu'on faisoit le procès à son frère ; le second à Rivoli ; et le duc d'Épernon, père infortuné, se trouva, à l'âge de quatre-vingt-six ans, privé de ses enfans, confiné dans sa maison de Plaissac, et sans autorité dans ses charges et dans ses gouvernemens, dont on ne lui laissa que les titres.

Cependant les princes de Savoie, appuyés des Espagnols, et fortifiés encore d'un nombreux parti, faisoient des progrès en Piémont. Richelieu offroit à la duchesse tous les secours de la France ; mais ce n'étoit pas gratuitement. Tantôt il demandoit un territoire autour de Pignerol, et tantôt une ville ou une citadelle qu'il disoit nécessaires à la sûreté des divisions françoises. Il y joignoit enfin des menaces d'envahissement, lorsque la dureté de ses conditions, révoltant la princesse, lui uggéroit des pensées de réconciliation avec ses beaux-frères. Il les lui représentoit d'ailleurs comme des ambitieux qui ne se réuniroient jamais à elle que pour se défaire de son fils ; et, dans le même temps, pour perpétuer leur mésintelligence, il faisoit, sous main, donner avis aux princes que la duchesse ne feignoit de se rapprocher d'eux que pour trou-

ver l'occasion de s'assurer de leurs personnes. Victime de ces intrigues, elle céda à la nécessité, et consentit à remettre trois de ses places au cardinal de La Valette. Mais, de l'avis de son conseil, elle refusa constamment de se dessaisir de son fils. Le comte Philippe d'Aglié, l'un de ses ministres, homme de mérite, qu'on voulut faire passer pour son amant, fut celui qui, à cet égard, contraria davantage les désirs ardent du cardinal. Il accompagna la duchesse à Grenoble, où le roi lui avoit donné rendez-vous pour traiter cette affaire, et il ne contribua pas peu à l'affermir dans sa résolution. Richelieu, peu accoutumé à échouer dans ses projets, piqué de se voir déçu, et d'avoir compromis surtout la dignité du roi, par la défiance qu'on lui témoignoit, proposa dans le conseil de faire arrêter le comte, « ce misérable, disoit-il, qui perdoit Christine de réputation. » Le conseil n'osant autoriser de son assentiment une telle violation du droit des gens, le cardinal fut contraint de laisser repartir d'Aglié; mais il ne cessa d'avoir les yeux attachés sur lui, comme sur une proie qu'il se proposoit bien de ne pas perdre.

Ce fut sur ces entrefaites que mourut le cardinal de La Valette, et que le comte d'Harcourt fut envoyé pour le remplacer. Turin étoit alors entre les mains du prince Thomas

qui s'en étoit emparé par surprise, mais qui n'avoit pu se saisir en même temps de la citadelle. Pour conserver une communication avec celle-ci, le comte avoit enlevé Quiers ou Chieri, et s'étoit posté près de cette ville, entre le prince Thomas et le marquis de Léganez. Dans cette position, les vivres ne devoient pas tarder à lui manquer, et ce fut une nécessité pour lui de la quitter. L'embarras étoit de le faire sans être aperçu de l'ennemi. Ses mesures furent si bien prises qu'il y réussit en partie ; et lorsque le prince Thomas reconnut l'avant-garde commandée par le vicomte de Turenne, ce dernier s'étoit déjà saisi de tous les postes qui devoient assurer la retraite. Le prince n'avoit plus que l'avantage du nombre. Il essaya d'en profiter ; mais il fut repoussé avec perte, et la nuit seule le sauva. Le marquis de Léganez, qui attaquoit au même temps le comte d'Harcourt, éprouvant un semblable échec, les François continuèrent leur route sans obstacle et gagnèrent Carmagnole et Carignan, où ils prirent leurs quartiers d'hiver.

Dans les Pays-Bas, le marquis de la Meilleraie, parent du cardinal, prit Hesdin, et reçut du roi, sur la brèche même, le bâton de maréchal de France. Moins heureux que lui, le marquis de Feuquières, chargé d'assiéger Thionville avec une armée trop foible,

fut défait dans ses lignes par Picolomini, et blessé à mort. Le général autrichien, poursuivant ses avantages, pénétra aussitôt en Champagne et mit le siége devant Mouzon. Châtillon prit alors la revanche de Saint-Omer; et, quoique moins fort que Picolomini, il l'obligea à décamper. Le prince de Condé en Roussillon s'empara d'abord de Salses; mais les Espagnols ayant investi la même place, il ne put empêcher, quelque longue résistance que fît le gouverneur, qu'ils ne la reprissent. Il en jeta le blâme sur le maréchal de Schomberg; mais ses plaintes cette fois n'eurent aucune suite auprès du ministre, qui aimoit le maréchal.

Le duc de Weimar mourut cette même année, au moment où il se disposoit à entrer en campagne. Le roi acheta de ses principaux officiers son armée et ses conquêtes, convoitées avec jalousie par toutes les puissances belligérantes, et notamment par le prince palatin, qui, venu d'Angleterre, et traversant la France avec le dessein de les acquérir, fut arrêté comme inconnu, et retenu quelque temps à la Bastille. Le duc de Longueville, donné pour chef à la nouvelle armée, se jeta sans succès sur le Bas-Palatinat, et effectua plus heureusement le passage du Rhin. Il l'exécuta par les soins du comte de Guébriant, à la fin de décembre, en plusieurs jours, et

avec de si petites barques, que l'ennemi, ne soupçonnant aucun préparatif, ne s'en aperçut que quand il fut achevé. Ces troupes, jointes à celles de Bannier, rattachèrent à la ligue plusieurs des princes du nord de l'Allemagne, qui s'étoient vus contraints de l'abandonner; et, bien que la jalousie des Suédois mît obstacle aux avantages qu'elles devoient se promettre dans ces contrées, elles ne laissèrent pas d'y être utiles par l'occupation qu'elles donnèrent aux troupes de l'empereur.

[1640] Ce fut encore par le peu de concert des alliés que les Pays-Bas, menacés par trois armées françoises, sous les ordres des maréchaux de La Meilleraie, de Chaulnes et de Châtillon, et par le prince d'Orange, échappèrent l'année suivante au plus imminent danger. Avec la plus belle armée qu'il eût jamais commandée, Frédéric Henri ne voulut rien tenter. De leur côté, les armées françoises levoient tous les siéges qu'elles avoient entamés. Néanmoins, pour terminer avec honneur, elles se rabattirent toutes trois sur Arras. Le général Lamboi, venu au secours, fut battu par La Meilleraie. Le cardinal infant et le duc Charles de Lorraine y accoururent aussi, et firent en vain des prodiges de valeur pour forcer les lignes des assiégeans; le duc s'y couvrit de gloire, mais n'en échoua pas moins, et la ville se rendit. Ce fut de ce côté tout

le fruit d'une campagne dont on attendoit d'autres résultats. Le duc d'Enghien, Louis de Condé, deuxième du nom, connu depuis sous le nom du grand Condé, y fit ses premières armes.

Celle d'Italie fut plus brillante. Le marquis de Léganez avoit mis le siége devant Casal, qui tenoit toujours garnison françoise, et dont la possession eût avantageusement couvert le Milanez de ce côté. Le comte d'Harcourt, quoique plus foible de moitié, marcha au secours de la place. Le marquis, au lieu d'aller à sa rencontre, perdit l'avantage du nombre, en se laissant attaquer dans ses lignes. Elles furent forcées en trois endroits. Le vicomte de Turenne s'y distingua particulièrement; mais surtout le comte d'Harcourt, qui, payant d'exemple, se jeta le premier dans les retranchemens et inspira son courage à toute l'armée. Les Espagnols perdirent une grande partie de leur artillerie, le quart de leurs troupes, et furent contraints de lever le siége. Le général françois, à l'effet de soutenir la gloire qu'il venoit de s'acquérir, marcha aussitôt sur Turin, dans l'intention de dégager la citadelle. Moins fort que le prince Thomas, il osa l'assiéger dans la ville. Le marquis de Léganez le suivit de près; et, supérieur encore à lui avec les débris de son armée, il l'investit lui-même

devant Turin, en interceptant tous les passages par lesquels on pouvoit recevoir des vivres. Dans la ville, comme dans les lignes des François, ce n'étoit qu'à la pointe de l'épée qu'on pouvoit s'en procurer; et de part et d'autre la persévérance s'entretenoit de l'espoir de fatiguer celle de l'ennemi, et de le réduire à l'impossibilité de tenir contre le besoin. Une attaque concertée entre le prince et les Espagnols, au moyen de boulets creux auxquels on avoit donné le nom de *courriers volans*, et qu'ils lançoient avec des mortiers par-dessus la circonvallation, ajouta à leur confiance mutuelle. Mais des accidens imprévus dérangèrent leur accord. Ils attaquèrent séparément, et furent également repoussées. Le lendemain, le vicomte de Turenne, qu'une blessure avoit forcé de se retirer à Pignerol, amena de cette ville un secours considérable en hommes et en vivres, qui décida du sort de Turin. Le prince Thomas eut la liberté de sortir avec sa garnison et de se retirer à Ivrée, et Christine rentra dans sa capitale. Elle y donnoit l'ordre à la garnison française commandée par Duplessis-Praslin; mais, dans la vérité, elle en étoit dépendante. Le cardinal le lui prouva cruellement en faisant enlever, pour ainsi dire sous ses yeux, le comte d'Aglié, qu'il fit conduire à la Bastille. Aux plaintes, aux reproches de Chris-

tine, Richelieu n'opposa qu'une froideur insultante. « Il y a de certaines occasions, dit-il, où on ne peut ne mépriser pas les larmes des femmes, sans se rendre auteur de leur perte. » Il dit, il insinua, il écrivit à la duchesse elle-même, que trop d'instances pour la liberté de ce seigneur, capable de plaire, pourroient rendre son attachement suspect et ternir sa réputation. Enfin il fit envisager à Louis XIII cette violence comme un effet du vif intérêt qu'il prenoit à l'honneur de la princesse sa sœur.

L'immensité des fonds nécessaires à une guerre si dispendieuse faisoit naître des révoltes en Espagne comme en France. Le dessein conçu par le duc d'Olivarès de faire contribuer la Catalogne à la défense commune, dans la même proportion que les autres provinces espagnoles, parut aux Catalans une violation de leurs priviléges. Leur mécontentement s'accrut des corvées auxquelles on les soumit pour le service de l'armée castillane envoyée à la défense du Roussillon ; et surtout des excès auxquels se livra cette milice indisciplinée. Quelques soldats, du nombre de ceux qui s'étoient le plus abandonnés à la licence, reconnus à Barcelone, un jour qu'une multitude de paysans se trouvoit réunie dans cette ville, réveillèrent l'indignation et devinrent l'objet de la fureur générale. Le tumulte

s'accrut de la résistance que les paysans éprouvèrent de la part du gouverneur, et le meurtre de celui-ci acheva la révolution dans cette ville, qui arbora l'étendard de la révolte, et qui sollicita les secours des François pour se maintenir dans l'indépendance. D'Espenan, qui s'étoit fait une réputation d'habileté par la longue défense de Salses, fut envoyé en Catalogne avec quatre mille hommes, foible secours contre une armée de vingt-cinq mille Espagnols commandés par le nouveau vice-roi, le marquis de Los Velès, qui, par ses exécutions, jetoit la terreur de toutes parts. Une guerre défensive pouvoit seule suppléer à l'inégalité des forces. Dans cette vue, d'Espenan se jeta dans Tarragone; mais, mal secondé par les levées encore novices de la Catalogne, il tarda peu à être obligé de capituler et d'évacuer non-seulement la ville, mais la province. Ce succès des Espagnols fut amplement compensé par une autre défection, celle du Portugal, où une conjuration que fit réussir la haine généralement vouée à la domination espagnole, porta sur le trône dom Juan de Bragance, descendant par sa grand'mère d'un fils d'Emmanuel-le-Grand, et par son père d'un fils naturel du roi Jean d'Avis, par qui s'étoit perpétuée la lignée masculine de la maison royale de Portugal.

[1641] Des secours plus considérables en-

voyés en Catalogne, fruits de la résolution que prirent les Catalans de renoncer à leur premier projet de république et de se donner à Louis XIII, ranimèrent leur courage. De concert avec les François, ils défirent les Espagnols sous le canon du mont Joui, citadelle de Barcelone : mais ils ne purent rentrer en possession de Tarragone, et les efforts du comte de La Mothe-Houdancourt, par terre, et de l'archevêque de Sourdis, par mer, échouèrent devant cette place, qui fut ravitaillée par une puissante flotte espagnole. En attendant que Louis pût se rendre dans cette nouvelle province, le maréchal de Brézé y fut envoyé en qualité du vice-roi, pour jurer la conservation de ses priviléges.

Cependant le prince Thomas, peu après avoir évacué Turin, avoit entamé une négociation avec la France; et, sous la garantie de cette puissance, il avoit conclu un traité de réconciliation avec sa belle-sœur. En conséquence de cet accord il devoit se rendre à Paris ; mais la défiance qu'il conçut du cardinal, peut-être à cause de son alliance avec le comte de Soissons, dont il avoit épousé la sœur, le fit presque aussitôt renouer avec les Espagnols. Il afficha de nouveau les prétentions à la régence, à laquelle il avoit renoncé, et les hostilités recommencèrent. Turenne, envoyé contre Ivrée, avoit l'espérance

de s'emparer de cette place, lorsqu'il fut rappelé sur une fausse démonstration des Espagnols sur Chivas. Pendant tout le cours de la campagne, le comte de Sirvela, qui remplaçoit Léganez, employé en Catalogne, eut le talent de se refuser à toutes les tentatives d'engagement du comte d'Harcourt. Celui-ci, dans l'impossibilité de le joindre, se rabattit sur Coni, qu'il échangea contre Montcalvo, dont s'emparèrent les Espagnols, mais qui ne les dédommagea pas de la perte de la première place.

Bannier, au commencement de cette même année, et le comte de Guébriant, qui avoit succédé au duc de Longueville, sortant tous deux de bonne heure de leurs quartiers, se réunirent inopinément devant Ratisbonne. Ils avoient projeté d'y surprendre la diète, occupée alors des moyens de chasser les Suédois et les François de l'Allemagne. Le dégel inattendu du Danube rompit leurs mesures. Les deux généraux, privés des secours nécessaires pour passer le fleuve, se retirèrent et se séparèrent ensuite mécontens l'un de l'autre, et toujours à l'occasion des troupes weimariennes, que les Suédois auroient voulu débaucher aux François. L'archiduc Léopold, profitant de cette mésintelligence, alloit accabler Bannier, si Guébriant ne fût revenu à son secours. Bannier mourut peu après cette

nouvelle jonction, et le commandement général se trouva provisoirement dévolu aux François. C'étoit déjà un triomphe de pouvoir réunir en un seul corps une armée composée d'élémens si discordans : Guébriant fit plus, il battit Picolomini à Wolffenbuttel ; mais la mauvaise volonté des Suédois l'empêcha de profiter de sa victoire, et permit à l'empereur de regagner à son parti divers alliés des deux couronnes.

En Flandre, le maréchal de La Meilleraie avoit pris Aire à la vue du cardinal infant ; mais celui-ci, devenu le plus fort par la jonction du général Lamboi, contraignit à son tour les François à décamper, et s'établit dans leurs lignes mêmes pour reprendre la ville. Le maréchal, trop foible pour le déloger, tenta des diversions sur la Bassée, Lens et Bapaume, qui furent prises successivement. Mais ni les pertes, ni les instances du comte de Soissons, menacé alors dans Sedan, ne purent distraire les Espagnols de leur premier projet, et Aire fut forcée de céder à leur persévérance. Elle se rendit à don Francisco de Mélos, successeur du cardinal infant, qui mourut pendant le siége.

Tant de revers accumulés cette année sur la maison d'Autriche, persuadèrent au duc Charles de Lorraine qu'il devoit renoncer à rentrer dans ses états pour le crédit de cette

puissance. Il eut recours à celui du cardinal, qui le flattoit d'obtenir du pape son divorce avec la princesse Nicolè, dont il s'étoit dégoûté, et de favoriser son mariage avec la comtesse de Cantecroix, qui le suivoit dans toutes ses espéditions, et qu'il appeloit sa femme de campagne. Un acte de soumission envers Louis XIII, qu'il vint trouver à Saint-Germain, l'abandon des comtés de Clermont, Stenai et Jametz, le dépôt de Nanci jusqu'à la fin de la guerre, le renoncement à toute alliance avec l'Autriche, le passage par ses domaines, et l'usage enfin de ses troupes, furent les conditions apportées à la restitution de ses états; et, en cas d'une nouvelle infidélité dont se méfioit le cardinal, le duc consentoit à leur réunion à la France.

* La reine mère fit alors ses dernières tentatives pour être reçue en France. Cette princesse commençoit à mériter la pitié : elle avoit été obligée de quitter les Pays-Bas, où la bienséance ne lui permettoit pas de rester, depuis que les Espagnols étoient en guerre ouverte avec les François. Elle passa en Angleterre à la fin de 1638, et Charles I son gendre la reçut volontiers; mais les troubles qui s'élevoient dans son royaume faisoient craindre à ce roi de ne pouvoir long-

* Mém. rec., t. VIII, p. 500; Monglat, t. I, p. 322; Montrésor, t. I, p. 840; Merc. t. XX.

temps donner un asile à sa belle-mère ; il entreprit donc de la réconcilier avec son fils. Richelieu, à qui le déclin de la santé du roi inspiroit la pensée d'être régent après sa mort, étoit plus éloigné que jamais de favoriser des démarches qui auroient pu contrarier ses projets. Cependant les instances de Charles furent si pressantes, qu'on ne put se refuser d'en délibérer. Louis s'en rapporta à son conseil du sort de sa mère. Il n'y eut pas une voix pour la rappeler en France. Le seul Bouthillier opina de la placer à Avignon. Tous les autres conclurent à la reléguer à Florence, et le monarque donna à cette dure décision le sceau de son approbation. Marie de Médicis, conservant toujours sa même répugnance à aller rendre son pays natal témoin de ses disgraces, resta en Angleterre tant que les affaires de Charles le lui permirent. Mais des poursuites pressantes, faites cette année dans le parlement pour le renvoi de l'étrangère, et suggérées, dit-on, par Richelieu, l'obligèrent encore à s'éloigner. Elle passa en Hollande, où elle comptoit se fixer ; mais la crainte de désobliger le cardinal rendit les gouvernans sourds aux prières de Marie, et lui enleva encore cette retraite. L'infortunée princesse, abandonnée ainsi de tous ses enfans, rejetée des alliés fidèles de son mari, et obstinée à

ne point reparoître à Florence dans l'état d'humiliation où elle étoit réduite, chercha avec anxiété autour d'elle un asile dont le choix ne pût aigrir la haine de ses persécuteurs. Elle ne trouva que Cologne, ville impériale, libre et neutre; et elle s'y réfugia.

* Richelieu lui avoit donné peu auparavant un nouveau compagnon d'exil dans la personne du duc de Vendôme, frère naturel du roi. Ce prince vivoit tranquille dans ses terres avec la duchesse son épouse, et les ducs de Mercœur et de Beaufort ses fils, lorsqu'il apprend qu'on écoute contre lui les dépositions de deux malheureux, déjà flétris par la justice, qui l'accusent de les avoir sollicités d'empoisonner le cardinal. Vendôme se moque d'abord de cette calomnie, aussi méprisable par la manière dont elle étoit conçue que par ses auteurs; mais, sachant qu'on y donnoit quelque importance, il envoie à la cour sa femme et ses fils remontrer, tant au roi qu'au ministre, l'absurdité d'une pareille imputation; et il offre de venir se justifier lui-même. Le roi le prend au mot, et lui ordonne de se rendre auprès de lui au jour indiqué. Vendôme fait alors des réflexions. Il se rappelle ce qu'il a souffert autrefois dans sa prison; le sort de son frère, qui y est mort assez brus-

* Mém. d'Aubery, t. II, p. 64.

quement pour qu'on ait pu soupçonner l'emploi du poison ; la résolution du duc de La Valette et de tant d'autres qui ont mieux aimé tout perdre que de risquer leur liberté et leur vie. Tout examiné, Vendôme abandonne sa justification, qui auroit été aisée s'il n'eût pas cru qu'on vouloit le trouver coupable, et se sauve en Angleterre. Louis établit contre son frère une commission pareille à celle qu'il avoit créée contre son beau-frère ; les juges s'assemblent : on instruit l'affaire ; et, lorsqu'on étoit près d'aller aux opinions, le cardinal, qui avoit eu la délicatesse, comme offensé, de ne pas se mettre au nombre des juges, envoie au chancelier une lettre par laquelle il le prioit de demander au roi la grâce du coupable. Louis refuse quelque temps, et faisant enfin semblant de céder aux instances du tribunal : « Je m'avise, dit-il, d'un expédient ; c'est de retenir le procès criminel de M. de Vendôme à ma personne, et d'en suspendre le jugement définitif : selon qu'il se conduira, j'aurai des bontés envers lui, et je lui pardonnerai. » Toutes les prières n'en purent tirer davantage. Si cela ne suffisoit pas pour l'accusé, c'étoit assez pour le cardinal : car, en même temps qu'il faisoit parade de bonté, il laissoit au roi des préjugés, non-seulement contre ceux qui étoient nommément attaqués, mais encore contre leurs pa-

rens et leurs amis, qu'il pouvoit faire soupçonner de complicité.

* Pendant qu'il éloignoit ainsi de la cour et du royaume ceux qui auroient pu lui nuire, il y recevoit un homme qui lui avoit déjà donné plusieurs marques d'attachement. Cet homme, devenu depuis si fameux, est Jules Mazarin. Le marquis de Monglat, qui rapportoit apparemment l'opinion du temps, dit qu'il étoit fils d'un banquier de Mazare en Sicile. Il eut des affaires malheureuses dans sa patrie, se retira à Rome, et envoya son fils étudier en Espagne, dans l'université d'Alcala. Après ses études, le jeune Mazarin prit le parti des armes, servit quelque temps dans les troupes espagnoles, et revint trouver son père à Rome. Là Jules s'introduisit auprès du cardinal Sachetti; celui-ci le fit connoître au cardinal Colonne, et la sœur de ce dernier ayant épousé Thadée Barberin, neveu du pape Urbain VIII, et frère du cardinal Antoine Barberin, ce prélat se l'attacha, et le fit entrer dans les affaires. Il en commença l'apprentissage sous le nonce Pancirole, chargé de régler la succession de Mantoue, dont les débats troubloient l'Italie; et ce fut Mazarin qui les accommoda. De retour à Rome, il quitta l'épée et prit la soutane. Il fut vice-

* Monglat, t. I, p. 369; Mém. d'Arnauld, t. II, p. 79; Mascura, p. 15.

égat d'Avignon, et envoyé en France au moment de la guerre déclarée avec l'Espagne, pour tâcher de procurer la paix générale. Quelques démarches de la part du vice-légat, plus favorables à la France qu'à l'Espagne, le firent soupçonner de s'être laissé gagner par Richelieu. Le pape le rappela, et lui montra beaucoup de mécontentement. Soit crainte de la punition, soit persuasion qu'il n'avoit plus rien à espérer de Rome pour sa fortune, Mazarin quitta cette ville, vint en France, et descendit chez Chavigni, avec lequel il étoit familier. Celui-ci le recommanda fortement à Richelieu, qui l'envoya ambassadeur extraordinaire à Turin, puis plénipotentiaire en Allemagne, lui procura ensuite la nomination de France au cardinalat, et lui fit donner le chapeau malgré le pape qui y répugnoit; enfin, le père Joseph étant mort, le ministre se déchargea sur le cardinal du soin des affaires étrangères : secours qui arriva d'autant plus à propos, que Richelieu avoit besoin de toute son attention pour veiller à ce qui se passoit du côté de Sedan.

* Le comte de Soissons y étoit toujours dans un état équivoque; ni rebelle, ni soumis, rongé de chagrin d'être relégué hors du royaume et privé des avantages dus à sa nais-

* Montrésor, t. I, p. 365; Merc., t. XXIV; Mém. d'Aubery, t. II, p. 695.

sance, tourmenté par le désir de les recouvrer, et par la crainte que ses efforts ne le rendissent plus malheureux encore. De son côté, Richelieu ne voyoit qu'avec un dépit extrême un prince armé de sa seule fermeté, montrer à l'univers qu'on pouvoit ne pas fléchir sous l'autorité du ministre. De temps en temps il jetoit vers Sedan un regard de courroux, et il lui échappoit de dire : « Cela ne doit pas se souffrir en bonne politique ; le roi veut absolument voir la fin de ces menées. » Il entendoit par là les liaisons assez publiques du comte avec la reine mère, le duc de Vendôme, la duchesse de Chevreuse, le duc de La Valette, et les exilés épars en Angleterre, en Italie, en Espagne et en Flandre. Il entendoit aussi les liaisons plus secrètes que Richelieu soupçonnoit avec la reine régnante, le duc d'Orléans et tous les mécontens du royaume, et même avec Cinq-Mars, jeune homme de belle taille, de belle figure, d'un esprit plus agréable que solide, que le ministre avoit substitué à Saint-Simon dans la faveur du roi, et qui commençoit à secouer le joug de son bienfaiteur.

* Tant que le corps de l'état fut menacé d'une crise dangereuse, il fallut souffrir ces mauvaises humeurs, et prendre garde même de les aigrir ; mais insensiblement les symp-

* Mercurio, t. I, p. 275.

tômes fâcheux avoient disparu. L'Espagnol, rappelé pour défendre ses foyers contre les Catalans et les Portugais révoltés, laissoit les frontières de France tranquilles. Les troupes de Weimar gagnées, et ses conquêtes achetées et incorporées au royaume, lui servoient de boulevart du côté de l'Allemagne. La diversion des Hollandois, quoique souvent plus foible qu'elle n'auroit dû être, garantissoit les pays limitrophes de la Flandre. Le duc de Lorraine, qui, chassé de ses états et réduit à faire le personnage d'aventurier, tenoit une armée prête à marcher partout où son intérêt l'appeloit, avoit été rattaché, par ce même intérêt, à la cause de la France : en cas d'une infidélité prévue, il étoit réduit, par l'occupation de ses places fortes, à l'impuissance de nuire, et il avoit même donné son consentement à en être puni par la privation de ses domaines. Enfin la politique de Richelieu avoit parfaitement réussi à l'égard de la duchesse de Savoie. Brouillée avec ses beaux-frères et avec les Espagnols, elle se trouvoit dans une dépendance absolue des François. Ils occupoient ses forteresses, et tenoient la campagne par de petits corps de troupes qui se donnoient la main depuis Genève jusqu'à la Valteline. Ces partis se rassembloient au besoin en corps d'armée, et servoient de rempart au royaume contre les secours que la maison d'Autriche pouvoit

tirer de l'Italie, où plusieurs princes, en haine de Richelieu, ou jaloux des prospérités de la France, auroient volontiers aidé ses ennemis.

* Avec ces précautions, Richelieu pouvoit enfin frapper en sûreté le coup qu'il préparoit depuis long-temps au comte de Soissons. Quoique ce prince entretînt des correspondances avec tous les mécontens, on conjecture, par la peine qu'eut le duc de Bouillon à le déterminer à agir, qu'il seroit resté tranquille s'il n'avoit été provoqué par les vexations sécrètes du cardinal. Le roi souhaitoit qu'on le laissât paisible dans sa retraite; mais les circonstances mettoient une grande différence entre les intérêts du monarque et ceux du ministre. La santé de Louis XIII dépérissoit sensiblement, et faisoit craindre une mort prochaine. Richelieu, non moins menacé, s'étourdissoit sur le danger, et se flattoit de survivre à son maître. Or, pour un ambitieux, ce n'auroit pas été survivre que de rester sans puissance; aussi a-t-on cru remarquer, dans ses dernières démarches, des mesures tendantes à se procurer la régence. Il falloit bien présumer de sa capacité et de sa fortune pour concevoir un pareil projet contre les droits de deux reines, d'un

* Mercurio, t. I, p. 279; Histoire de Bouillon, t. III, liv. 8.

frère du roi, de plusieurs princes du sang, presque tous ses ennemis mortels; mais c'étoit précisément du conflit des prétentions que le ministre espéroit le succès des siennes. Voici comme il arrangeoit les événemens.

« A la mort du roi, il se formera des brigues; la reine mère probablement viendra revendiquer une autorité qu'elle n'a laissé échapper qu'à regret. La jeune douairière ne voudra pas la lui céder. Le duc d'Orléans réclamera les droits de sa naissance. Tous trois seront fort embarrassés, se trouvant sans argent, sans troupes et sans considération. S'ils n'y songent pas d'eux-mêmes, je ferai suggérer à l'un d'eux de recourir à moi, comme maître d'entraîner du côté où je pencherai, et les gouverneurs des villes et des provinces, et les commandans des armées, presque tous placés de ma main. S'ils dédaignent de m'avoir obligation, je leur opposerai la maison de Condé, qui peut mettre un grand poids dans la balance. »

En effet, le prince de Condé étoit un homme de tête, et avoit du génie pour le gouvernement. Le duc d'Enghien son fils témoignoit de l'ambition, et montroit déjà pour le commandement des armées les talens qui l'ont depuis rendu si célèbre. Richelieu s'en étoit assuré, en lui faisant épouser sa nièce, Claire-Clémence de Maillé, fille du maréchal

de Brézé ; et en même temps il avançoit dans le service de la marine le marquis de Brézé, frère de la jeune princesse, qu'il destinoit à la charge d'amiral, dignité dont il se seroit rendu digne, si une mort glorieuse ne l'eût enlevé à la fleur de son âge. Il est certain que ces deux jeunes guerriers, secondés des conseils de leur oncle, pouvoient donner un grand avantage à la concurrence de la maison de Condé, contre deux femmes sans puissance, et contre Gaston, prince décrédité ; il n'y avoit que le comte de Soissons, prince au contraire généralement estimé, qui eût pu déconcerter les desseins du cardinal. Le prélat s'étoit efforcé de le gagner, en lui offrant la duchesse d'Aiguillon, sa nièce chérie, en mariage. Puisque cette offre, accompagnée des promesses les plus brillantes, n'avoit pu le gagner, il ne restoit plus qu'à le faire périr, ou à le forcer de fuir, ou à lui imprimer la note de criminel de lèse-majesté, afin de le rendre, aux yeux de la nation, inhabile à faire valoir ses droits. C'est à quoi tendoit une déclaration du roi, qui parut le 8 juin, sur des imputations de complots formés pour soulever les provinces, d'argent reçu des ennemis de l'état, de traités faits avec eux ; il étoit ordonné au comte de Soissons, au duc de Bouillon et au jeune duc de Guise Henri, de venir à résipiscence sous un

mois ; et en même temps on faisoit filer des troupes vers Sedan, sous les ordres du maréchal de Châtillon.

S'il n'existoit pas entre le comte de Soissons et tous les mécontens une correspondance ouverte, comme il étoit leur ressource et qu'ils étoient la sienne, il y avoit du moins en eux une intelligence muette telle qu'elle se trouve entre les malheureux auxquels leur besoin sert de truchement, et qui s'entendent sans se parler. Aussi le danger ne parut pas plutôt, que les assurances de services, les conseils, les vœux, les secours plus réels d'hommes et d'argent arrivèrent. Ce n'étoit pourtant qu'à regret que le comte se déterminoit à tirer l'épée contre son souverain. C'étoit aussi à contre-cœur que Louis XIII s'avançoit contre son parent. Mais l'un étoit entraîné par son ministre, et l'autre par Bouillon. Le duc ne voyoit de sûreté pour sa souveraineté que dans la guerre. Si le comte de Soissons faisoit un accommodement, chose qu'il désira jusqu'à la fin, Bouillon étoit sûr que la première condition qu'on exigeroit, seroit que le prince s'éloigneroit de Sedan. Alors il se disoit à lui-même : « Combien de prétextes ne trouvera pas le cardinal pour s'emparer de ma principauté, qui n'aura plus la présence du prince pour sauvegarde? Si on lui accorde d'y rester, au premier mo-

nent le ministre fera naître de nouvelles raisons d'attaquer le comte et son défenseur. Il nous prendra peut-être au dépourvu. Puisque nous sommes préparés, il faut vider la querelle, et savoir à qui, du comte de Soissons ou de Richelieu, demeureront les rênes du gouvernement. »

Les mécontens, dans leur manifeste du 2 juillet, ne dissimulent pas cette intention; car, outre les motifs du bien public, canevas ordinaire de ces sortes de pièces, on y voit en termes exprès le dessein de chasser le cardinal d'auprès du roi : or, comme on savoit que ce prince ne pouvoit se passer d'être gouverné, c'étoit dire clairement qu'on tendoit au ministère. Il semble que Louis étoit assez indifférent sur l'événement, et qu'il se seroit servi de Soissons, dont il prisoit la probité, ou de Bouillon, dont il estimoit la capacité, comme il se servoit de Richelieu. Il vint nonchalamment jusqu'à Péronne, sans montrer son activité ordinaire. Les troupes paroissoient participer à l'indolence du monarque. Elles ne marchoient qu'à regret contre un prince du sang, qu'on croyoit poussé au désespoir par le ministre. Richelieu voulut faire des traîtres dans la maison et l'armée de Soissons, et, avec tous ses trésors, il ne put y réussir; au lieu que, sans séduction, la cour et l'armée du roi étoient pleines de gens

qui faisoient des vœux pour la prospérité du comte, et qui étoient disposés à l'appuyer.

* Pour comble d'avantages du côté des confédérés, le maréchal de Châtillon, commandant des troupes royales, étoit brave soldat, mais le plus négligent des généraux. Il avançoit vers Sedan, s'imaginant n'avoir à combattre que des gens timidement renfermés dans leurs murs, et il ignoroit qu'il avoit en tête une armée aussi forte que la sienne. Soissons l'avoit formée de François volontaires, accourus sous ses drapeaux, et d'un corps d'Allemands envoyés par l'empereur, sous les ordres du général Lamboi, vaillant et expérimenté capitaine. Ce ne fut qu'à la dernière extrémité que le comte accepta ce secours. Lamboi avoit déjà passé la Meuse, et s'étoit joint aux François, que Soissons vouloit encore qu'on écoutât des propositions d'accommodement. Bouillon, au contraire, les regardoit ou comme une ruse pour rendre le prince suspect à ses alliés, ou comme une preuve que le ministre se défioit de ses forces. Dans l'un et l'autre cas, il ne convenoit pas, disoit-il, de se laisser arrêter par des offres insidieuses ou intéressées. Le sort en fut jeté, et l'action s'engagea le 6 juillet, dans la plaine de Bazeille, près du bois de la Marsée,

* Monglat, t. I, p. 393; Montrésor, t. I, p. 325; Brienne, t. II, p. 141; Mém. d'Arnauld, t. I, p. 217.

à la vue de Sedan. Les meilleurs historiens rendent un témoignage avantageux à Châtillon sur ses manœuvres et son courage ; ils disent qu'il choisit bien son champ de bataille, qu'il rangea bien son armée, qu'il donna de bons ordres et bon exemple ; mais tous ses efforts ne purent prévaloir contre la mauvaise volonté de ses troupes. L'officier étoit mécontent qu'on l'employât contre un prince du sang qu'il estimoit, et le soldat, de ce qu'on lui avoit fait quelque retenue sur d'anciennes montres ; de sorte qu'après la plus foible résistance, toute l'armée, comme de concert, se débanda. Des corps entiers de cavalerie se retirèrent cornette haute et trompettes sonnantes. On entendit des soldats qui, joignant la raillerie à la désertion, disoient en fuyant : « En voilà pour leurs cinq écus. » Le malheureux Châtillon, après les plus grandes preuves de valeur, se trouvant presque seul sur le champ de bataille, fut obligé de rejoindre les fuyards, qui l'entraînèrent à huit lieues de là.

* Le comte de Soissons, entouré de quelques officiers, avançoit tranquillement dans la plaine, regardant fuir l'armée royale. Tout d'un coup on entend la détonation d'un pistolet : le prince tombe ; on le relève, il étoit mort. Il avoit le coup au milieu du

* Monglat, t. I, p. 3(3.

front, la bourre dans la tête, et le visage brûlé de poudre. Les uns disent qu'il se tua lui-même, en relevant avec son pistolet la visière de son casque: mauvaise habitude dont on lui avoit remontré plusieurs fois le danger. D'autres rapportent qu'on vit passer devant lui un cavalier qui, plus prompt que l'éclair, le tira à brûle-pourpoint, et disparut. Cette dernière opinion a prévalu, et comme plus singulière, et comme plus adaptée aux circonstances où se trouvoit le cardinal. Il ne régnoit que par la crainte. Il n'ignoroit pas que tous les ordres de l'état étoient révoltés contre lui. Il avoit traité le clergé avec hauteur, la noblesse avec fierté, les parlemens avec mépris, les soldats étoient mal payés, les peuples écrasés d'impôts. Dans cet instant critique, il ne falloit qu'une victoire pour ouvrir au comte de Soissons le chemin jusqu'à Paris, parce que l'armée qui auroit pu suppléer à celle de Châtillon étoit occupée au siége d'Aire, et trop éloignée. Le roi paroissoit lui-même s'embarrasser peu des suites. A la première nouvelle de la défaite de ses troupes, il se disposa tranquillement à regagner Paris, sans montrer ni chagrin ni inquiétude, comme un homme qui avoit pris son parti, et qui étoit sûr de tout pacifier en sacrifiant son ministre. La mort du comte de Soissons étoit donc nécessaire au cardinal.

Mais cette nécessité ne prouve point qu'il l'ait procurée ; et le danger trop évident qu'elle eût fait courir à un assassin, est encore un autre motif d'en douter.

Deux heures après la nouvelle de la déroute arriva celle de la mort du comte. Un instant changea les dispositions de Louis. Comme s'il eût été ébloui par la fortune de son ministre, il n'estima plus que ses conseils, ne goûta plus que ses projets ; il se montra même plus ardent que Richelieu à punir les révoltés. L'armée battue retourna par ses ordres vers Sedan ; il ne parloit que de forcer le duc de Bouillon, et de le priver de son petit état : mais trop content d'être à si bon marché délivré d'un tel danger, le cardinal accorda des conditions avantageuses au duc. Il fit même, pour se l'attacher, des avances auxquelles Bouillon parut répondre ; mais ce ne fut pas de bonne foi, et il porta quelque temps après la peine de sa dissimulation. Ses alliés ne furent pas également ménagés. Les fauteurs publics de la conjuration, Guise, La Valette et Vendôme, restèrent sous l'anathème des procédures faites ou commencées contre eux ; et tout espoir de retour dans le royaume leur fut ôté. Les complices secrets, n'eussent-ils fait que des vœux pour le comte, essuyèrent des mortifications proportionnées à leur état. Le duc d'Épernon servit d'exemple ; il fut

tiré de sa belle maison de Plassac où il se plaisoit, et confiné dans le château de Loches, dont il étoit à la vérité gouverneur, mais qu'on devoit, dans la circonstance, regarder comme une prison. Il y mourut quelques mois après, âgé de quatre-vingt-sept ans, plus accablé de chagrin que d'années. Ainsi le résultat complet de cette malheureuse entreprise fut l'asservissement de tous à Richelieu et aux siens.

* Cette prétention à la domination exclusive, même sur les volontés, se prouve par l'exemple du malheureux de Thou, fils du célèbre historien. Son premier état fut la robe; le refus d'une intendance d'armée l'aigrit contre le cardinal. Il voulut prendre l'épée; et, s'attachant à la cour sans emploi, il choisit le pire de tous les états pour un génie ardent, parce que la manie de vouloir être quelque chose le porta à se mêler de tout. Sa famille, inquiète d'une conduite dont elle prévoyoit les dangers, le pria plusieurs fois de renoncer à ses chimères, et de s'attacher à quelque objet solide: mais, soit éloignement pour les assujettissemens d'une charge, soit goût pour la considération que donne la familiarité des grands, il continua de vivre à la cour, et devint même l'ami et le conseil de Cinq-Mars, grand-écuyer et favori du roi.

* Merc., t. II, liv. 2; Brienne, t. II, p. 133.

* Ce jeune homme, fils du maréchal d'Effiat, ami intime de Richelieu, dut sa faveur au choix du ministre, qui crut, en l'avançant à ce poste, s'en faire un rempart contre les dégoûts du roi et les suggestions des malintentionnés. Il n'omit aucune des instructions et des conseils qui, mis en pratique, auroient procuré au jeune favori la confiance entière de son maître. Ces soins ne réussirent pas d'abord. Cinq-Mars, à la fleur de l'âge, fait pour les plaisirs vifs et bruyans, ne pouvoit s'accoutumer à la vie sédentaire qu'exigeoient le goût et la santé vacillante de Louis. Le favori ne cachoit pas l'extrême répugnance qu'il sentoit à vivre, comme garrotté, auprès d'un homme de mauvaise humeur, toujours plaintif, mécontent, et qui, sans être vieux, avoit presque toutes les infirmités répugnantes de la vieillesse. Le cardinal exhortoit le favori à la complaisance, le tançoit de ses vivacités et de ses écarts; d'un autre côté, il prioit le monarque, qui lui faisoit aussi ses plaintes, d'accorder quelque chose à l'extrême jeunesse, et d'user d'indulgence.

Tout alla bien pour la satisfaction réciproque des parties, et surtout pour celle du

* Monglat, t. I, p. 286; t. II, p. 30; Brienne, t. II, p. 153; Aubery, mém., t. II, p. 838; Montrésor, t. I, p. 158 et 283; Mém d'Artagnan, t. I, p. 179; Mercurio, t. II, liv. 2.

ministre, tant qu'il fut leur confident. Par là il savoit les dispositions secrètes du roi, et il prenoit ses mesures en conséquence. Mais cet arrangement politique pensa tourner au détriment du cardinal son auteur. Comme il avoit été obligé, pour faire dévorer à Cinq-Mars l'ennui de son état, de lui présenter la perspective des honneurs et des autres avantages de la cour, le jeune homme trouva bientôt le dédommagement au-dessous de ses sacrifices, s'il n'y joignoit quelque part dans le gouvernement. C'étoit attaquer Richelieu par l'endroit sensible. Il tâcha de ramener son protégé à des desseins plus modérés; mais, d'autre part, sitôt qu'on connut des prétentions à celui-ci, tous les ennemis du cardinal l'assiégèrent. L'un lui donnoit un conseil, l'autre lui fournissoit un projet; les grands et les princes le recherchèrent; Gaston et la jeune reine le firent assurer de leur bienveillance. On l'encouragea à ne pas rester sous la tutelle du ministre, et on l'enhardit à demander au roi lui-même ce que son éminence lui refusoit.

Il songea donc à se rendre plus agréable à son maître, et à employer, pour le gagner, les complaisances que le prélat lui avoit autrefois enseignées. Il y réussit au point que le roi, allant tenir conseil, et voyant Cinq-Mars à son côté, dit au cardinal: « Si nous fai-

sions entrer notre ami, afin qu'il apprenne?» A la vérité, cela fut dit d'un air honteux et èmbarrassé, qui donna de l'assurance au ministre. Il prit un air sévère qui en imposa au monarque et au favori, et ils n'osèrent passer outre. Dans une autre occasion, le cardinal défendit à Cinq-Mars de se trouver au conseil; et sur ce qu'il s'autorisoit de l'aveu du roi : « Allez, lui dit fièrement le ministre, allez lui demander si ce n'est pas son sentiment. » Quand le grand-écuyer auroit réussi dans ce projet, il n'auroit pas dû espérer grand avantage pour la suite, puisque Louis lui disoit lui-même : « Souvenez-vous bien que, si M. le cardinal se déclare ouvertement votre ennemi, je ne puis plus vous garder auprès de moi; comptez là-dessus. » Après cet avis, le favori, ne voulant pas plier sous le ministre, devoit prendre le parti d'accepter le gouvernement de Touraine, que le cardinal lui offroit, avec tout ce qui pouvoit lui en rendre le séjour agréable, la terre de Cinq-Mars y étant située; mais il ne voulut pas subir le déshonneur d'une disgrâce, et il se plia aux circonstances, en attendant des événemens plus favorables.

[1642] * Louis XIII s'affoiblissoit, et cet affoiblissement lui faisoit désirer le repos, tandis que la guerre, allumée sur toutes ses

* Mercurio, tom. II, liv. 2; Lettres de Richel., p. 265; Mém. d'Artagnan.

frontières, eût exigé de lui du travail et du mouvement. D'un autre côté, dans cet état de souffrance habituelle, les soins attentifs d'une mère tendre et d'une épouse chérie sembloient indispensables à ses affections et à ses besoins; mais l'une, inutile à son fils, peut-être même à charge par les réflexions que son absence excitoit, se consumoit dans son exil; l'autre, privée de l'amour et de l'estime de son mari, ne l'abordoit jamais qu'avec cette crainte qui glace le cœur et engourdit la main. Il n'avoit pas seulement la consolation de pouvoir compter sur les soins empressés des subalternes qui le servoient, parce que, pour peu que le ministre s'aperçût qu'ils s'attachoient au roi, et que le roi s'attachoit à eux, il forçoit le foible prince à les renvoyer; de sorte qu'on vit avec étonnement des officiers de la chambre, des capitaines aux gardes, gens d'honneur et de probité, sacrifiés aux soupçons du cardinal, et forcés de s'éloigner. Ils emportoient les regrets de leur maître, qui eut quelquefois le courage de leur conserver, malgré son ministre, leurs charges et leurs appointemens.

Ces sacrifices, l'impérieux Richelieu les exigeoit, sous peine d'abandonner le monarque au milieu des ennemis qu'il lui avoit faits au dedans et au dehors. Cette menace hautaine arracha quelquefois des plaintes au

roi. Il se doutoit qu'on l'investissoit d'embarras, comme de chaînes pour le retenir. Les cris des peuples chargés d'impôts, les reproches des exilés, les gémissemens des prisonniers, les murmures de toute l'Europe, lasse de voir perpétuer la guerre qui la dévoroit, perçoient quelquefois jusqu'à ce prince. Il lui arrivoit alors de murmurer lui-même, de faire connoître qu'il sentoit son esclavage, et de désirer d'en être délivré. Malheur cependant à ceux qui, prenant à la lettre ses désirs vagues, avoient l'imprudence de lui faire des offres et de lui fournir des projets! Richelieu arrivoit armé de tout son ascendant. Non-seulement il rassuroit la conscience du monarque alarmé, mais il en tiroit le nom de ceux qui avoient jeté le trouble dans son esprit; et ces aveux, il les arrachoit en exécution d'un serment par lequel ce prince pusillanime s'étoit engagé à révéler à son ministre ce qu'on diroit contre lui.

Cependant, comme tout a une fin dans le monde, Cinq-Mars crut que la puissance de Richelieu touchoit à son terme. Le prélat le crut aussi, mais dans un sens différent. Cinq-Mars, confident des mécontentemens de Louis et de ses murmures, s'imaginoit que le prince, dans un moment d'impatience, pouvoit congédier son ministre, et trouver bon qu'on l'en débarrassât de quelque manière que ce fût.

Richelieu, au contraire, qui connoissoit la foiblesse du roi, et combien il étoit effrayé des moindres affaires, ne pouvoit se persuader que le monarque eût jamais le courage de se priver de son secours. Ce n'étoit donc point par la disgrâce qu'il craignoit de voir finir son crédit, mais par la mort de Louis. Le dépérissement du prince lui faisoit croire que ce moment n'étoit pas éloigné, et il ne doutoit pas qu'à cet instant mille bras n'avançassent pour l'arracher des degrés du trône et le précipiter. Ainsi, la mort du roi arrivant, tout le monde regardoit la chute du cardinal comme certaine, et on n'imaginoit pas comment il pourroit se soutenir. Mais quelques observateurs crurent apercevoir que Richelieu ne s'abandonnoit pas lui-même, et ne désespéroit pas de la fortune.

On a déjà vu quels pouvoient-être ses projets quand Louis XIII viendroit à manquer, et il pouvoit se flatter que le besoin qu'auroient de lui les prétendans à la régence, ne laisseroit pas ses espérances sans fondement; mais, pour leur donner plus de solidité, il falloit que le cardinal se trouvât alors dans un centre de force capable de faire mouvoir les ressorts les plus éloignés : c'est à quoi il travailla très-habilement. Quoique le roi fût languissant et presque mourant, il sut lui persuader de quitter son palais, d'aller, aux

extrémités du royaume, s'assurer de la Catalogne et conquérir le Roussillon. Il vouloit que la reine laissât ses enfans dans le château de Vincennes, sous la garde de Chavigni son confident, et qu'elle-même suivît son mari dans ces pays éloignés, où elle se seroit trouvée entre deux armées des meilleures troupes de France, commandées par les plus proches parens du prélat. Il est vrai que cet arrangement n'eut pas lieu, parce que la reine pleura, jeta des cris, et protesta qu'on lui arracheroit plutôt la vie que de la séparer de ses enfans. Il fallut la laisser dans la capitale : mais elle y resta sans autorité, et la puissance tout entière fut confiée au prince de Condé dont Richelieu étoit sûr. Pour Gaston, il eut ordre de suivre son frère, et il obéit.

Le roi et son ministre marchèrent à leur conquête avec une pompe égale. La grandeur de leur cortége ne leur permettant pas d'aller ensemble de Paris à Lyon, ils ne se rencontrèrent que quatre fois dans les lieux où leur suite pouvoit se développer sans se gêner. Ainsi le cardinal, pendant une si longue route, qu'il ne fit qu'à petites journées, abandonna Louis aux insinuations de Cinq-mars, qui accompagnoit le roi : imprudence qui auroit coûté cher au ministre, si le favori n'en eût commis de son côté de très-grandes ; ou plutôt toute sa conduite ne fut qu'un tissu

d'imprudences, qui le conduisirent à la dernière catastrophe.

* On ne devoit pas attendre autre chose d'un jeune homme de vingt-deux ans, dont les projets suggérés par la haine contre le cardinal, enfantés par des intérêts différens, dirigés par des gens passionnés, ne pouvoient être que contradictoires entre eux. Il détestoit Richelieu : il vouloit le détruire, et, dès le premier pas, il fut embarrassé sur le choix de celui qu'il présenteroit à sa place ; car il sentoit bien que Louis ne pouvoit se passer de ministre, et qu'avec son caractère méfiant et irrésolu, il n'étoit pas homme à se contenter du premier qu'on lui indiqueroit. Cinq-Mars jeta les yeux sur le duc de Bouillon, dont le roi estimoit la capacité. Bouillon, qui s'étoit bien promis, après le danger qu'il avoit couru dans ses liaisons avec Soissons, de n'en plus hasarder de pareilles, changea d'avis par l'appât d'un si beau poste. Il prit confiance au favori. Le complot se forma; Gaston s'y joignit; la reine régnante y entra indirectement : les confidences s'étendirent, et une foule d'importans, de curieux, de mécontens, se présenta pour y avoir part **.

* Monglat, t. I, p. 39.

** « Le roi en étoit tacitement le chef; le grand écuyer en étoit l'âme; le nom dont on se servoit étoit celui du duc d'Orléans, et leur conseil étoit

* Chacun donna son avis. Les uns vouloient qu'on forçât le roi par une guerre civile à renvoyer son ministre : d'autres, qu'on tranchât le nœud par le meurtre du cardinal : projet odieux, qui épouvantoit quelquefois le bouillant Cinq-Mars, mais auquel il revenoit quand son imagination s'échauffoit à la vue des difficultés et des périls qui l'environnoient de toutes parts. De Thou, le plus sincère et le plus sage de ses amis, rejetoit ces moyens. Il vouloit que le favori n'employât auprès du roi que l'insinuation et les raisons; armes dont il croyoit les effets inévitables, si elles étoient bien maniées. Il exhortoit donc le grand-écuyer à mieux cultiver l'amitié du roi, et à mériter sa confiance et son estime par un extérieur moins dissipé, que par de l'assiduité et plus de complaisance. Alors, disoit-il, vous pourrez trouver des momens favorables pour remontrer au roi les torts de son ministre, ses défauts, et la facilité de se passer de lui, tant pour la paix que pour la guerre.

Placé entre ces différens avis, Cinq-Mars les écoutoit tous, ne s'arrêtoit à aucun en entier, prenoit partie des uns, partie des autres; et, par une suite de sa fausse politique, il cachoit à de Thou ce qu'il tramoit avec Bouil-

le duc de Bouillon.» *Voyez* Mém. de Motteville, tom. I, pag. 90.

*Montrésor, t. I, p. 334, et t., II, p. 228.

lon, et ne disoit qu'à demi à celui-ci ce qu'il traitoit avec Gaston. Cependant il suivoit toujours le plan que lui avoit tracé son ami; et il paroît qu'il réussissoit, puisque le roi s'accoutuma à entendre dire du mal de son ministre, qu'il ne trouva même pas mauvais qu'on lui parlât de l'en débarrasser par violence, et qu'il s'avança jusqu'à souffrir que de Thou écrivît à Rome et en Espagne pour faire la paix sans la participation de Richelieu. Le prélat ne s'aperçut que trop de cette diminution de crédit, dans les entrevues qu'il eut avec Louis pendant la route. Il voulut parler contre le favori; mais il ne fut écouté qu'avec froideur et indifférence. Ses conversations sur la guerre, sur les détails d'administration, autrefois recherchées par le monarque, n'étoient plus souffertes qu'avec humeur. Dès lors le ministre se mit sur ses gardes, et se tint toujours à quelque distance du roi. Pendant que le monarque étoit dans son camp devant Perpignan, il se tenoit à Narbonne. Quand Louis vint dans cette dernière ville, le cardinal rebroussa vers Tarascon, sous prétexte d'aller y prendre les eaux : mais il y travailloit sourdement à la ruine du favori, cherchant, examinant, attendant beaucoup du bénéfice du temps, et encore plus des imprudences du grand-écuyer.

La guerre parut rendre au roi quelque ac-

tivité. Il avoit passé en revue à Lyon son armée, où servoient le vicomte de Turenne et le duc d'Enghien, et que commandoient les maréchaux de la Meilleraie et de Schomberg. A Valence, il donna la barrette au cardinal Mazarin, attaché désormais aux intérêts de la France, et le bâton de maréchal au comte de La Mothe-Houdancourt, qui venoit de battre les Espagnols en Catalogne, et qui les observoit pour les empêcher de porter des secours en Roussillon. Le même honneur fut accordé au comte de Guébriant pour un avantage semblable obtenu en Allemagne. Chargé de garantir les frontières du royaume sur le Rhin, afin d'assurer l'expédition du midi, il s'étoit séparé de Torstenson, qui avoit été envoyé de Suède pour remplacer Bannier, et qui avoit essayé vainement d'entraîner les François en Bohème. Eloignés l'un de l'autre, les deux généraux n'en furent pas moins vainqueurs des Autrichiens : Torstenson, à Schweidnitz en Silésie, ainsi qu'à Leipsick, champ de bataille toujours favorable aux Suédois ; et Guébriant, à Kempen, près de Meurs, où il fit prisonnier les généraux Lamboi et Merci, avantage qui le rendit maître de l'électorat de Cologne. Du côté des Pays-Bas, la garde des frontières avoit été confiée à Antoine de Gramont, comte de Guiche, fait maréchal l'année précédente,

après le siége d'Arras, et au comte de Harcourt que le duc de Bouillon remplaçoit en Italie. La guerre, cette année, cessa, dans cette dernière contrée, entre les princes de Savoie et la régente. Ils renoncèrent à l'alliance de l'Espagne ; et le gage de la réconciliation fut d'abord le mariage du cardinal Maurice avec sa nièce, fille aînée de Christine, et ensuite des terres et des pensions considérables qui furent assignées en France aux deux princes.

Au moyen de ces dispositions, les succès furent rapides en Roussillon; et un échec qu'éprouva le maréchal de Gramont à Honnecourt, près du Catelet, ainsi que la reprise des villes de Lens et de la Bassée par don Francisco de Mélos, n'y apportèrent aucun obstacle. Les Espagnols, défaits à Villefranche au moins de mars, rendirent Collioure au mois d'avril, Perpignan au mois de septembre; et enfin le maréchal de La Mothe acheva la campagne par une victoire qu'il remporta à Lérida sur le marquis de Léganez, lequel fut contraint de lever le siége de cette ville.

Cinq-Mars cependant se livroit à une dangereuse indiscrétion : les choses en étoient au point, par son imprudence, que la princesse Marie de Gonzague lui écrivoit : « Votre affaire est connue à Paris, comme on y sait

que la Seine passe sous le Pont-Neuf. » Mais cette publicité n'inquiétoit pas ce jeune homme, qui, se fiant aux démonstrations extérieures des courtisans, croyoit avoir tout le monde pour lui, et agissoit sans précaution. Oubliant les bons avis que lui avoit donnés de Thou, il s'abandonnoit à ses passions, à sa frivolité, s'attiroit du roi des réprimandes qui occasionnoient de petites disgrâces: mais elles ne duroient pas, et le grand-écuyer, pour peu qu'il voulût montrer d'application et d'attachement, reprenoit aisément son crédit. Celui de Richelieu diminuoit au point que l'expédient des revers, qui lui avoit réussi dans toute autre circonstance, fut inutile dans celle-ci. Ce fut lui, si l'on en croit Siri, qui, pour embarrasser le roi, engagea le compte de Guiche à se laisser battre sur la frontière de Picardie, restée ouverte à l'ennemi : mais cette ruse, si elle est vraie, n'aboutit qu'à attirer au cardinal un ordre très-sec que le roi lui envoya, de remédier à cet accident, et ne lui rendit pas la confiance de Louis. D'un moment à l'autre le ministre s'attendoit à être disgracié : heureux si son infortune se bornoit à la perte de ses emplois ! Mais une découverte inattendue changea entièrement la face des affaires.

* Pendant que Cinq-Mars, vers la fin de

* Monglat, t. II, p. 39; Brienne, t. II, p. 14?;

l'année dernière, balançoit sur les moyens de renverser le cardinal, il lui vint dans l'esprit, où on lui suggéra de se préparer un asile en cas de revers. Il demanda Sedan au duc de Bouillon. Gaston en fit autant. La reine régnante, saisie de terreur lorsqu'on voulut la contraindre de suivre le roi, sollicita aussi l'assurance d'être reçue avec ses enfans dans cet asile, si son mari venoit à mourir entre les mains de Richelieu. Bouillon, qui avoit déjà exposé sa principauté avec le comte de Soissons, se fit long-temps prier pour la risquer une seconde fois. Enfin il ne l'accorda qu'à condition qu'on lui assureroit le secours de l'Espagne. Gaston et Cinq-Mars y consentirent. Ils dépêchèrent tous trois de concert, à Madrid, un gentilhomme nommé Fontrailles, qui conclut un traité en leur nom, et le signa le 13 mars: il contenoit vingt articles, tous dirigés contre Richelieu, avec grande attention d'insinuer que si on se lioit avec les étrangers, c'étoit la tyrannie du cardinal qui y contraignoit les confédérés. De Thou n'eut point connoissance de ce traité quand il se fit; mais il l'apprit quelque temps après de la bouche même du grand-écuyer: il le désapprouva, et exhorta son ami à rompre ces intelligences criminelles, et à prendre des

Aubery, Mém., t. II, pag. 577; Montrésor, t. II, p. 240.

mesures promptes, pour n'en pas éprouver de mauvaises suites : mais la multiplicité des affaires et des plaisirs étourdit ce jeune homme. Le cardinal, éloigné et malade, paroissoit sur le penchant de sa ruine ; il sembloit qu'il ne falloit plus qu'un souffle pour le précipiter. Le roi, détaché de lui en apparence, redoubloit de bontés pour le favori. Il y eut pourtant des momens où celui-ci crut apercevoir du changement dans les manières du monarque, mais il le regardoit comme un des accès d'humeur auxquels Louis étoit sujet ; et il se flattoit qu'il n'auroit pas de suite. Cependant il ne parut que trop que ce changement venoit du dégoût que le roi prit de son favori, dégoût occasionné d'abord par la vie déréglée de Cinq-Mars, et ensuite par le connoissance que Louis eut de son infidélité.

* Elle lui parvint par le ministre, qui l'eut lui-même on ne sait comment. La copie du traité tombé entre les mains de Richelieu n'étoit pas authentique : il craignoit que s'il en donnoit directement avis au roi, ce prince ne regardât cette nouvelle comme une invention du prélat, qu'il n'en avertît lui-même les coupables, et qu'ils ne lui ôtassent les moyens de les convaincre ; c'est pourquoi il en fit passer la première notion au roi par un homme qui ne parut pas parler de sa

* Monglat, t. II, p. 50 ; Montrésor ; *passim*.

part : ensuite il dépêcha Chavigni, chargé de la copie du traité. Cinq-Mars, sachant qu'il arrivoit, voulut le faire assassiner avant qu'il parlât à Louis, mais il étoit déjà avec le monarque. Le grand-écuyer n'avoit d'autre moyen de salut que la fuite; malheureusement il s'y prit trop tard. Sa conduite avoit été si imprudente, qu'elle avoit, pour ainsi dire, averti tous ses complices qui se sauvèrent. Pour lui, il fut arrêté à Narbonne avec de Thou, le 13 juin. De ce moment le monarque et le ministre agirent avec le plus grand concert. Le duc de Bouillon, à la tête des forces de France en Italie, fut le second exemple, sous ce règne, d'un général arrêté au milieu de l'armée qu'il commandoit. On le renferma dans la citadelle de Casal; et le duc d'Orléans, qui suivoit de loin la cour pour se conduire selon les événemens, se trouva tout à coup investi de troupes en Auvergne.

* Dans cette surprise, le premier acte de Gaston fut de jeter prudemment au feu l'original du traité; mais la suite ne répondit pas au commencement. Ce fut contre lui que Richelieu dirigea ses batteries pour en tirer des aveux qui servissent à charger les autres. Le ministre ne se trompa pas dans ses me-

* Journ. de Richel., 3e, part., p. 1.; Montrésor, t. III, p. 228.

sures. Monsieur fit d'abord une démarche qui assuroit le cardinal du succès : il dépêcha au prélat l'abbé de La Rivière, avec des assurances vagues de repentir, et des prières de lui obtenir grâce. C'étoit un augure favorable aux intentions de Richelieu que l'intervention de cet abbé, âme vénale, flatteur bas et rampant, qu'il étoit aisé de rendre, par crainte ou par espérance, l'instrument des surprises qu'on feroit à la crédulité du prince. Dès la première entrevue, on insinua à l'agent de Monsieur qu'on ne croyoit pas qu'il eût pu se rendre coupable à l'insu de ses confidens. Ce soupçon inspira une mortelle frayeur au négociateur. Il porta ses alarmes auprès de son maître qu'il intimida, et qui le renvoya chargé d'aveux, sinon concluans, du moins propres à en faire exiger de plus étendus et de plus exacts. A une lettre très-soumise, dont Gaston accompagna ces premières démarches, le cardinal répondit celle-ci : « Monsieur, puisque Dieu veut que les hommes aient recours à une entière et ingénue confession de leurs fautes pour être absous en ce monde, je vous enseigne le chemin que vous devez tenir, afin de vous tirer de la peine où vous êtes. Votre altesse a bien commencé ; c'est à elle d'achever, et à ses serviteurs de supplier le roi d'user de sa bonté à son endroit. »

Le premier témoignage de bonté que le ministre promit de tirer du roi, fut qu'il permettroit à son frère de voyager et de se fixer à Venise, avec une modique pension, mais sans le voir avant son départ. Pour avoir une augmentation de pension, et la faveur d'être admis en présence de son frère, Monsieur fit de nouveaux aveux. Nouvelles questions de la part du cardinal, et insinuation qu'on pourra le faire rester en France, seulement éloigné pour quelque temps de la cour. Enfin, par toutes ces prétendues grâces, habilement graduées, on obtint du foible Gaston qu'il se laisseroit interroger par le chancelier, et que ses réponses serviroient de preuves contre ses complices. Il exigea seulement qu'il ne leur seroit point confronté, sans doute pour ne pas être exposé à des reproches qui l'auroient couvert de honte.

Sa facilité porta le coup mortel aux prisonniers : ils savoient que leur salut dépendoit de son silence, et que, s'ils persistoient à nier d'avoir eu recours à l'Espagne, jamais on ne trouveroit de preuve propre à faire décerner contre eux des peines juridiques. L'original du traité, la seule preuve qui pût les convaincre, étoit entre les mains du duc d'Orléans. Ils ne le croyoient pas assez noir pour les trahir de gaieté de cœur ; mais, d'après ce qui s'étoit passé dans l'affaire de Cha-

lais, de Montmorency, de Soissons et de tant d'autres, ils auroient dû le soupçonner assez foible pour se laisser arracher les secrets les plus importans à la sûreté et à la vie de ses amis. C'est pourquoi le cardinal, très-instruit du caractère de Gaston, et de la manière dont il falloit le prendre, dirigea contre lui, comme nous venons de le voir, les opérations préliminaires à l'instruction du procès.

Le roi approuva à Tarascon ce plan de conduite, dans une visite qu'il fit le 3 juillet à son ministre. Ce fut un spectacle assez singulier que celui de deux moribonds, couchés chacun sur un lit, occupés à creuser, pour ainsi dire, le tombeau de deux infortunés, pendant qu'ils étoient près d'y descendre eux-mêmes. Il y eut dans cette entrevue des plaintes très-vives de la part de Richelieu, et des excuses très-soumises de la part de Louis, qui tâcha d'apaiser son ministre, en lui donnant une autorité absolue dans son royaume, avec injonction à ses sujets, de quelque condition et qualité qu'ils fussent, d'obéir au cardinal comme à lui-même. Après cela, le roi regagna Paris, et le cardinal partit pour Lyon, traînant derrière lui les deux prisonniers, dans un bateau attaché au sien; et le duc d'Orléans se rendit à deux lieues de cette ville, afin d'être plus à portée des juges qui devoient l'interroger. La commission

établie pour ce procès fut composée de conseillers d'état et de magistrats tirés du parlement de Grenoble, présidés par le chancelier.

L'affaire étoit trop bien commencée pour n'être pas terminée au gré du cardinal. Il n'y avoit que le silence qui pût sauver les coupables, et Monsieur avoit parlé. Il est vrai que sa confession, pour ainsi dire extrajudiciaire et sans confrontation, ne devoit pas valoir selon les règles ordinaires : mais on prononça que ces formalités n'étoient pas nécessaires pour valider l'aveu d'un enfant de France. De plus, Cinq-Mars ne tint ferme à nier le traité, que jusqu'à ce qu'il eût entendu la déposition de Gaston; et, dans ce moment même, périssant par la lâcheté du prince, il montra une modération qui dut couvrir le duc de confusion, s'il en fut instruit. Monsieur, non content de rapporter les faits, n'avoit pas eu honte de les aggraver, en disant « que c'étoit Cinq-Mars qui l'avoit fait tomber dans le crime par ses pressantes sollicitations. » Un homme de quarante ans, frère du roi, sûr de sa grâce, pour s'épargner peut-être quelques reproches, eut la bassesse d'accuser un jeune homme de vingt-deux ans, de l'avoir séduit et détourné de son devoir! Tout prince qu'il étoit, Cinq-Mars auroit pu le dévouer au mépris par des détails

flétrissans : il se contenta de raconter, sans aigreur et sans récrimination, ce qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire : « Que toutes les fois qu'il étoit mal avec le roi ou avec le cardinal, le duc d'Orléans le faisoit solliciter de s'attacher à lui, et lui promettoit sa protection ; que c'étoit dans un de ces momens que, par la suggestion de Monsieur et du duc de Bouillon, il avoit imaginé de traiter avec l'Espagne, pour se procurer un asile contre le ressentiment du ministre, et le forcer de condescendre à la paix générale ; que tel avoit été son but ; qu'il ne s'en avouoit pas moins coupable, et qu'il réclamoit la bonté du roi, sa seule ressource. »

L'infortunée victime de la foiblesse des deux frères ignoroit que, pendant que l'un fournissoit à ses juges des moyens de condamnation, l'autre le dénonçoit publiquement comme criminel, par une lettre écrite à tous les parlemens de son royaume. Il y disoit : « Depuis un an, nous nous apercevions d'un notable changement dans la conduite du sieur de Cinq-Mars ; qu'il avoit des liaisons avec des calvinistes, des libertins ; qu'il prenoit plaisir à ravaler nos bons succès, à exagérer les mauvais, et à publier les nouvelles désavantageuses. Nous avons aussi remarqué en lui une maligne affectation à blâmer les actions de notre cousin le cardinal duc de Ri-

chelieu, et à louer celles du comte duc d'Olivarès. Cette manière de faire nous a donné des soupçons; et, pour en pénétrer le but et la cause, nous avons laissé le sieur de Cinq-Mars parler et agir avec nous plus librement qu'auparavant. » Etrange conduite d'un monarque à l'égard d'un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qu'il auroit fallu instruire, reprendre, éloigner même, plutôt que de le laisser entraîner à des fautes qu'on seroit ensuite forcé de punir! Mais, sous les apparences de cette politique, condamnable, puisqu'elle étoit insidieuse, Louis vouloit déguiser la faute qu'il avoit faite lui-même, d'enhardir son jeune favori à travailler contre son ministre, en lui confiant ses mécontentemens, et en écoutant sans répugnance les offres assez claires qu'on lui faisoit de le débarrasser de son tyran. Ces considérations, qui rendent Cinq-Mars sinon innocent, du moins digne de grâce, ne pouvoient influer sur la décision des juges. Le crime d'avoir traité avec les ennemis étoit prouvé. Ils furent obligés de le condamner; et, tout d'une voix, ils opinèrent à la mort.

De Thou les embarrassa davantage. On ne pouvoit l'accuser que de n'avoir pas révélé le traité fait avec l'Espagne. A la question pourquoi il ne l'avoit pas découvert, il répondit: « Je n'en ai eu connoissance que long-temps après

conclusion, et par une simple confidence du grand-écuyer. Depuis ce temps, je n'ai cessé de l'exhorter à le rompre, et à obtenir sa grâce du roi en le découvrant. D'ailleurs, étant certain, par une clause expresse du traité, qu'il ne pouvoit avoir lieu que si nos troupes étoient battues en Allemagne, et voyant qu'elles y étoient toujours victorieuses, je n'ai pas cru devoir exposer, trahir, livrer mon ami, pour sauver l'état d'un danger qui ne pouvoit plus être appréhendé. Enfin, ne sachant le traité que par une conversation, et n'ayant aucune preuve à administrer de la vérité de ma déposition, je me serois exposé à subir la peine due aux calomniateurs, si les coupables persistoient dans la négative. »

* Ces raisons étoient bonnes; plusieurs juges vouloient qu'on y eût égard : cependant, comme la loi qui condamne au dernier supplice tous ceux qui, ayant su une conspiration contre l'état, ne l'auroient pas révélée, n'admet aucune distinction ni exception, la pluralité opina à la mort. C'étoit le vœu de Richelieu, qui en vouloit, dit-on, à de Thou, parce que son père, dans sa belle histoire de nos guerres civiles, avoit inséré une anecdote peu honorable à la mémoire d'un Richelieu. Mais il y a apparence que la haine

* Montrésor, t. III, pag. 228 et 234; Journ. de Richel., 3e part., p. 68.

du prélat et son désir de vengeance venoient plutôt de ce qu'il regardoit de Thou comme ayant été le conseiller de Cinq-Mars, dans tout ce que le grand-écuyer avoit tenté contre lui, et qu'il vouloit le punir du succès que son habileté avoit pensé procurer à son ami: peut-être aussi le ministre eut-il le dessein d'intimider les cabaleurs, en rendant la dénonciation nécessaire. Ainsi, victime, tant de la fidélité à l'égard de son ami que de la haine et de la politique, de Thou écouta sa sentence sans se plaindre de la fatale confidence qui le perdoit; et quand Cinq-Mars voulut lui demander pardon de son indiscrétion, il l'interrompit, le serra dans ses bras, et lui dit : « Il ne faut plus songer qu'à bien mourir. » Il s'y étoit, disoit-il, tellement disposé pendant sa prison, qu'il ne désiroit plus de vivre, dans la crainte de ne se pas trouver une autre fois si bien préparé à la mort.

Cette résignation fut en lui l'ouvrage de combats violens contre les répugnances de la nature; combats dans lesquels la religion seule le rendit vainqueur. Pour le jeune Cinq-Mars, dont la vie si courte n'avoit été qu'une espèce de tableau mouvant, dont les objets, dans leur rapide passage, n'avoient pas eu le temps de faire une impression profonde sur ses sens, il parut s'étourdir davantage sur son

sort. Du faîte des grandeurs, il descendit sur l'échafaud comme un acteur change de rôle, et il ne montra d'émotion que quand on le conduisit dans la chambre de la question, à laquelle il avoit été condamné : alors il demanda grâce, et il l'obtint, ou parce qu'on n'avoit dessein que de lui en donner la peur, ou parce qu'il avoua de lui-même ce qu'on vouloit savoir. Des historiens disent que l'objet de la curiosité de Richelieu fut moins de connoître les complices, que de s'assurer s'il étoit certain que le roi eût consenti qu'on le débarrassât de son ministre. Après la confession du grand-écuyer, le cardinal, ajoutent-ils, ne douta plus que s'il s'étoit trouvé un homme de résolution, comme le maréchal de Vitri, Louis ne lui eût fait éprouver le même sort qu'au maréchal d'Ancre; et cette connoissance détermina Richelieu à écarter du roi, plus que jamais, tous les gens capables d'un coup de main.

Ces deux infortunés furent conduits ensemble au supplice, sur la grande place de Lyon, le 12 septembre, et, jusqu'à la fin, ils montrèrent chacun leur caractère distinctif. De Thou, que la maturité de l'âge rendoit plus capable de remords sur sa vie passée, et de crainte pour la vie future, n'envisageoit qu'avec horreur la séparation de son âme d'avec son corps. Les exhortations de son confesseur,

sa confiance en Dieu, les consolations puisées dans le sein de la religion, qu'il avoit toujours respectée, suffisoient à peine pour calmer ses frayeurs. Il mourut en regrettant publiquement d'avoir sacrifié à la vanité et au service des grands des jours que l'application à quelque état utile auroit rendus plus méritoires devant Dieu et devant les hommes. Cinq-Mars remplit aussi avec ferveur les devoirs de la religion; mais du reste il parut plus étonné qu'effrayé. On lui reprocha même un air de légèreté et des manières hautaines jusque sur l'échafaud : mais c'étoit moins affectation d'indifférence et bravade, qu'habitude et défaut de l'âge. Enfin tous les deux touchèrent les juges : Cinq-Mars, par sa candeur et son ingénuité; de Thou, par la force de son esprit et son humilité; et ils arrachèrent des larmes aux spectateurs de leur supplice. Le duc de Bouillon, certainement plus coupable que de Thou, racheta sa vie et sa liberté moyennant la cession de sa principauté de Sedan contre les duchés d'Albret et de Château-Thierry, et les deux comtés d'Auvergne et d'Evreux qui lui furent donnés en échange; et le duc d'Orléans, le plus criminel de tous, eut la permission de se retirer à Blois, pour y vivre en particulier. Ce fut la seconde fois qu'il traversa une partie de la France sans distinctions, sans honneurs,

chargé de la honte d'avoir sacrifié des amis dont les images sanglantes auroient dû être sans cesse présentes à son esprit, et ajouter les remords à son humiliation.

Pendant que Gaston parcouroit les provinces en fugitif, Richelieu partit de Lyon le jour même de l'exécution, se rendit à Paris comme un triomphateur, porté par ses gardes, dans une chambre où étoient son lit, une table et une chaise pour une personne qui l'entretenoit pendant la route. Ses porteurs ne marchoient que nu-tête, à la pluie comme au soleil. Lorsque les portes des villes et des maisons se trouvoient trop étroites, on les abattoit avec des pans entiers de muraille, afin que son éminence n'éprouvât ni secousse ni dérangement. Arrivé à Paris, il alla descendre au palais Cardinal, où se trouvoit une foule de gens empressés, les uns de voir, les autres d'être remarqués. Il parla à plusieurs, et congédia le reste d'un coup d'œil obligeant. Sur son visage jauni par la maladie, on aperçut un rayon de joie, lorsqu'il se vit dans sa maison, au milieu de ses parens et de ses amis, qu'il avoit appréhendé de ne plus revoir, et encore maître de cette cour où tant d'envieux se flattoient qu'il ne reparoîtroit plus.

* La mauvaise volonté de ses ennemis

* Merc., t. XXIV.

n'étoit pas diminuée : mais après cette dernière épreuve de sa puissance, il n'avoit plus rien à en craindre. Ils perdoient insensiblement leurs meilleurs appuis : les plus grands seigneurs étoient ou bannis ou en prison. Gaston, si humilié, ne pouvoit de long-temps être tenté de se mettre à la tête d'un parti. D'ailleurs, qui auroit voulu s'étayer d'un homme si foible et si décrié ? La reine mère, toujours redoutable, tant par ses intrigues secrètes que par ses plaintes publiques, venoit de mourir le 3 juillet à Cologne, réduite, faute d'argent, à retrancher tout appareil royal, à renvoyer ses domestiques, et à se borner au pur nécessaire. On la plaignit, parce qu'on plaint toujours ceux qui souffrent : mais on ne peut disconvenir qu'elle ne se soit attiré ses malheurs par son caractère impérieux et opiniâtre. De plus, il y a dans sa vie une tache ineffaçable : c'est que, selon la remarque du président Hénault, « elle ne fut pas assez surprise, ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois. » Le cardinal lui fit faire un service magnifique, et il en parla comme s'il avoit espéré que sous peu de temps elle lui auroit rendu ses bonnes grâces. Il est vrai qu'elle lui pardonna en mourant; mais le nonce du pape qui l'exhortoit, voulant l'engager à envoyer à Richelieu, en signe de ré-

conciliation, son portrait dans un bracelet qu'elle portoit au bras, elle se retourna de l'autre côté, en disant : « C'est trop. » Le ministre auroit sans doute été bien glorieux d'une marque d'estime qu'il auroit fait valoir au roi comme une justification sans réplique de sa conduite.

Cependant on peut croire qu'il étoit alors moins curieux de l'approbation et de l'affection du monarque, qu'attentif à se tenir en garde contre son aversion. Il est presque prouvé que Louis XIII n'avoit pas rejeté les attentats proposés contre la vie ou la liberté du cardinal. C'en étoit assez pour que le prélat se défiât toujours de quelque trahison subite. En conséquence il redoubla ses soins pour attacher à sa personne les militaires les plus renommés par leur bravoure, et pour engager le roi à éloigner ceux qu'il ne put gagner, et dont l'intrépidité lui faisoit appréhender quelque brusque exécution. Louis, harcelé par son ministre, se détermina à avoir une seconde fois cette complaisance ; mais il faisoit observer à ceux qu'il sacrifioit, que, d'après le déclin rapide de la santé du cardinal, leur feinte disgrâce ne seroit pas de longue durée.

* En effet, pendant que Richelieu s'entouroit ainsi de remparts contre la mort, il

* Merc., t. XXIV ; Mercurio, t. II, liv. 3 ; Mot-

la portoit dans son sein. Il avoit été malade à Narbonne assez sérieusement pour se croire obligé de faire son testament. A une lueur de convalescence succédèrent des rechutes fréquentes, une fièvre qui le mina insensiblement, et des ulcères signes d'un sang appauvri et corrompu. Il languit quelques mois, plus tourmenté par les remèdes que par son mal : enfin son état devint désespéré. On ne vit pas alors ce qu'on a coutume d'apercevoir en pareilles circonstances, des projets, des intrigues, des démarches de la part de ceux qui ambitionnoient sa place. Tout étoit si bien subjugué, que personne ne remua. Le cardinal disposa souverainement du ministère, de la faveur du roi, de sa confiance, lui indiqua ceux qu'il devoit préférer, et le monarque docile ne s'écarta en rien de ses volontés : de sorte qu'on peut dire que Richelieu régna même après sa mort.

Il montra beaucoup de fermeté dans ce dernier moment, et reçut les sacremens de l'église avec piété et résignation. On remarqua qu'il ne demanda point pardon aux assistans des fautes qu'il avoit pu commettre, tant dans son administration que dans sa conduite particulière, soit que sa conscience ne lui reprochât rien, soit qu'il ne voulût pas

teville, t. I, p. 115; Montrésor, t. II, p. 170; Brienne, t. II, p. 152; Monglat, t. II, p. 65.

accorder à ses ennemis le petit triomphe de dire qu'il s'étoit rétracté en quelque chose. Quant à ses affections privées, il témoigna beaucoup d'attachement pour ses parens, qu'il recommanda au roi, et conserva jusqu'au dernier moment une tendresse de préférence pour sa nièce la duchesse d'Aiguillon, qu'il avoit toujours aimée plus que les autres. Il l'établit comme surintendante de sa famille. Ces dispositions faites, il mourut tranquillement, le 4 décembre, dans la cinquante-huitième année de son âge, comblé d'honneurs et de dignités. Pendant son agonie, on vit le roi sourire; ce qui confirma l'opinion déjà établie, que ce prince regardoit avec plaisir le terme de la domination exercée sur lui par son ministre. Quand on lui annonça qu'il venoit d'expirer, il dit simplement: « Voilà un grand politique de mort. »

Cette courte oraison funèbre renferme tout ce qu'on peut dire de lui, quant à l'administration. Il est l'auteur de l'équilibre établi entre les puissances de l'Europe; sur lesquelles la maison d'Autriche avoit eu jusqu'alors trop de prépondérance. Il a aussi réduit les réformés françois à un état d'impuissance qui ne leur a plus permis de se faire redouter. Voilà les deux chefs-d'œuvre de son ministère: mais ils coûtèrent bien du sang à la

France. On joint à ces chefs-d'œuvre politiques l'abaissement des grands, qu'il tira de leurs châteaux, où ils jouissoient d'une force et d'une considération souvent nuisibles à la tranquillité du royaume, et qu'il rendit de simples courtisans. Il est accusé assez communément d'avoir travaillé à abattre la haute noblesse, plus par intérêt personnel que pour le bien des peuples, et de n'y avoir réussi qu'en tendant des piéges à ceux qu'il vouloit perdre : cette imputation n'est pas dépourvue de vraisemblance. Mais un éloge qu'on peut lui donner sans mélange de blâme, c'est que la marine, la discipline militaire, le commerce étranger et plusieurs branches d'administration commencèrent à fleurir sous son gouvernement. Il protégea les lettres, et ne négligea rien de ce qui pouvoit illustrer la nation. Cependant on ne croira pas qu'il ait eu à cœur de la rendre heureuse, si on considère la multitude d'édits bursaux que ses plans rendirent nécessaires *, et les coups d'autorité qui excitèrent souvent les murmures du clergé, de la magistrature et des

* La totalité des impositions montoit à quatre-vingts millions, dont quarante-cinq étoient employés en rentes, gages et taxations diverses, *Rich., Testam. polit.*, c. 9, *sect.* 7. Le marc d'argent étoit à vingt-six francs.

autres ordres de l'état : ainsi son ministère fut brillant, mais oppressif.

Cette conduite impérieuse à l'égard de tout le monde, même des souverains, étoit une suite de son caractère décisif, tranchant et ferme jusqu'à l'opiniâtreté. Persuadé de sa capacité et de la supériorité de ses lumières, il prétendoit à tous les genres de réputation. Richelieu écrivit un livre de controverse théologique, s'exerça dans la poésie dramatique, s'érigea en juge des auteurs, dont les plus célèbres encoururent sa jalousie et sa disgrâce, quand ils n'eurent pas la complaisance de lui céder à propos. La confiance dans ses talens lui persuadoit, non-seulement qu'il faisoit tout bien, mais qu'aucune chose n'étoit bien faite que par lui. En conséquence, il se permettoit les actions les plus étrangères à son état, comme de commander les armées en personne, d'instruire les procès criminels, de faire amener les prisonniers en sa présence, et de les interroger lui-même. A la vérité, peu de personnes eurent autant que lui l'esprit de détail, joint aux grandes vues et à la connoissance des moyens propres à les faire réussir. C'est ce qu'on peut remarquer dans ses dépêches, dans ses instructions aux ambassadeurs, et surtout dans ses lettres au roi. Le style en est noble, pur et sentencieux; il y règne une

adresse singulière à présenter ce qu'il veut insinuer, à prévenir et détruire toutes les objections : de sorte que, soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît, il étoit sûr de faire adopter ses idées à son maître.

Aussi a-t-on remarqué que jamais Louis ne revint des préjugés que son ministre lui avoit inspirés. Avant qu'il mourût, il lui donna la satisfaction de le venger de son frère par une déclaration flétrissante, qui fut enregistrée peu de jours après sa mort. Le roi y faisoit l'énumération des fautes de Gaston et de ses rechutes; les mots d'ingratitude et de trahison y étoient répétés avec affectation, et il finissoit par déclarer Monsieur incapable de toute charge dans l'état, notamment de la régence.

[1643] Cependant, comme Richelieu n'y étoit plus pour soutenir ses résolutions, quelques mois après il reçut son frère en grâce, et donna une déclaration contraire à la première : contraire quant aux dispositions concernant les dignités et la régence; car, comme ce n'étoit qu'un pardon, les inculpations de trahison et d'ingratitude, et par conséquent les flétrissures, restèrent. Il en fut de même de presque tous les disgraciés de son règne. Après quelque temps d'attente, les prisons s'ouvrirent, les frontières ne furent plus fermées aux bannis, qui soupiroient après leur

liberté. On vit paroître auprès du roi ses officiers tant militaires que domestiques, que le cardinal avoit éloignés. La duchesse de Guise revint de Florence, traînant après elle les corps de son mari et de ses deux fils aînés morts en exil. Le duc de Vendôme, frère naturel du roi, et ses fils, eurent permission de revenir en France, et quittèrent l'Angleterre, qui leur avoit servi d'asile. Tous ces seigneurs étoient suivis d'une foule de gens attachés à leur fortune, dont le retour occasionnoit dans les familles des espèces de fêtes publiques; et on peut croire que, dans les premiers transports de joie, la mémoire du cardinal n'étoit pas ménagée. Les maréchaux de Vitri et de Bassompierre, le duc de Cramail, et plusieurs personnes de qualité moins titrées, sortirent de la Bastille, de Vincennes, et des autres forts et citadelles où elles étoient retenues; mais beaucoup d'entre elles, ou ne furent point admises en présence du roi, ou ne le furent que rarement et fort tard. Ainsi, quoiqu'il consentît à se relâcher de la dureté que son ministre lui avoit inspirée, Louis montra toujours des égards pour les volontés de Richelieu, en laissant en quelque manière le sceau de la disgrâce sur le front de ceux que le cardinal avoit réprouvés.

La mort de Richelieu ne répandit pas, sans doute, moins de joie au dehors qu'au dedans.

L'Europe, fatiguée depuis si long-temps par les plans ambitieux de ce ministre, dut concevoir un moment l'espérance qu'ils s'évanouiroient avec lui, et se flatter que la paix, également désirée par toutes les puissances belligérantes, alloit enfin permettre à l'humanité de respirer. Mais le cardinal avoit si vigoureusement combiné ses moyens, qu'ils se maintinrent d'eux-mêmes après lui, et que, malgré la différence de génie du ministre qui le remplaça, malgré la foiblesse du monarque, les embarras d'une minorité et les inclinations de la régente, la guerre continua avec la même chaleur qu'auparavant, et que la maison d'Autriche ne put fuir le coup fatal qu'il avoit médité de lui porter. Mazarin, qui tenoit de lui sa place, craignant de décréditer dès l'abord son ministère, en se départant, par des mesures pusillanimes, de la conduite si ferme tracée par son prédécesseur, poursuivit les mêmes projets; et ce fut par son conseil que, malgré les préjugés des uns et les alarmes des autres, le jeune allié du cardinal, le duc d'Enghien, qui n'avoit encore que vingt et un ans, fut mis à la tête de l'armée de Frandre, où la guerre devoit être poussée avec le plus de vigueur. En Catalogne et en Italie, on projeta de se borner à la défensive.

Au milieu cependant de cette cour, que le

rappel de tant d'exilés sembloit devoir rendre aux plaisirs, mais que la mélancolie du chef retenoit toujours également lugubre, Louis XIII, attaqué d'une maladie de langueur, se préparoit à la mort, qui avançoit à grands pas. Ses dernières années n'avoient été qu'un tissu de chagrins et d'inquiétudes, et ses derniers mois furent remplis de peines d'esprit à l'occasion de la régence. Il paroît que, de tous les griefs qui soutenoient l'indifférence du roi contre son épouse, celui qui l'affectoit davantage étoit la part qu'elle avoit eue dans l'affaire de Chalais. Si la reine, à l'occasion de la foible santé de son mari, a réellement eu le projet d'épouser Gaston après la mort de son frère, on ne pourroit l'exempter de blâme. On lui fit à la vérité reconnoître cette faute en plein conseil; mais elle a toujours soutenu qu'elle en étoit innocente, et qu'elle ne s'étoit soumise à l'humiliation de s'avouer coupable, que parce qu'on l'avoit menacée, si elle ne le faisoit, de la renvoyer en Espagne. Cependant Louis lui reprocha toujours, au fond du cœur, d'avoir désiré sa mort; et lorsque, voyant son époux près de descendre dans le tombeau, elle le conjura de n'y point emporter cette odieuse prévention, il répondit à Chavigni, qui parloit pour elle: « Dans l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne suis point obligé de la croire. »

Avec ce préjugé fortifié par l'accession de la reine à beaucoup d'intrigues subséquentes, et par la persuasion où étoit le roi de l'incapacité de sa femme, et de sa partialité pour l'Espagne sa patrie, il n'est pas surprenant qu'il ait voulu l'exclure de la régence. Il en chercha long-temps les moyens. Mais ne pouvant y appeler ni son frère, qu'il n'estimoit pas davantage, ni d'autres princes, qui n'étoient pas assez considérés pour soutenir son choix, après bien des combinaisons politiques, il nomma la reine régente, et son frère lieutenant-général du royaume : mais il créa un conseil souverain, et défendit à Anne d'Autriche et à Gaston de le changer. Il en établit chef le prince de Condé; et, le 19 avril, ayant fait jurer à son épouse et à son frère de se conformer à ces dispositions, il signa sa déclaration, et mit au bas, de sa main : « Ce que dessus est ma très-expresse et dernière volonté que je veux être exécutée. » Le lendemain elle fut enregistrée au parlement. Le roi languit encore près d'un mois, pendant lequel il éprouva une espèce d'abandon, autant causé par les cabales dont étoient occupés ceux qui auroient dû songer à lui, que par leur indifférence. Il mourut le 14 mai, à l'âge de quarante-trois ans, peu regretté, comme il avoit vécu peu aimé.

On a vu à Paris la statue équestre de

Louis XIII, monument auguste, dont les inscriptions avoient été composées, sans doute, pour fixer le jugement de la postérité sur le prince qu'elles célèbrent. Il y étoit dit que le monarque mit sa gloire à vaincre les ennemis de son royaume, à soumettre les rebelles, à dompter l'hérésie, à faire triompher la religion, et que si ses travaux n'avoient pas hâté sa mort,

« Il eût du saint tombeau vengé le long servage. »

Mais le panégyriste n'a dit nulle part qu'il eût de l'affabilite, de la douceur, de la bonté, de l'amour pour ses sujets; vertus plus précieuses aux peuples, et aussi dignes des rois, que la bravoure et les talens militaires. Louis XIII avoit un caractère sombre et soupçonneux. On le gagnoit par des démonstrations d'attachement exclusif. L'amitié chez lui n'étoit pas toujours une suite de l'estime. Il aima sans estimer; il estima sans aimer; et, comme l'estime est impérieuse, elle donna à Richelieu, sur son maître, l'ascendant dont il jouit toujours, malgré les efforts de ceux que Louis aimoit.

FIN DU TOME DIXIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

BRANCHE DES BOURBONS.

RÈGNE DE LOUIS XIII.

1610—1793.

FIN DE LA TABLE.



